



Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2025

INCLUANT LE
RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DE LA BFCM AU 30 JUIN 2026

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM	2	6	COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM	141
1.1	Organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	6	6.1	États financiers consolidés de la BFCM	142
1.2	Évènements du premier semestre 2026	7	6.2	Annexe aux comptes consolidés de la BFCM	149
2	RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM	8	6.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	225
2.1	Environnement économique et réglementaire au premier semestre 2026	9	7	COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025	226
2.2	Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	14	8	CAPITAL ET INFORMATIONS JURIDIQUES	228
2.3	Activités et résultats consolidés de la BFCM	33	8.1	Capital social	229
3	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	36	9	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	230
3.1	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Rapport sur le gouvernement d'entreprise	37	9.1	Documents accessibles au public	231
3.2	BFCM - Rapport sur le gouvernement d'entreprise	42	9.2	Responsable de l'information financière	231
4	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3	44	9.3	Responsable du document	232
4.1	Indicateurs clés (EU KM1)	45	9.4	Responsables du contrôle des comptes	232
4.2	Facteurs de risque (EU OVA)	46	9.5	Tables de concordance	233
4.3	Procédures judiciaires ou d'arbitrage	54			
5	COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	55			
5.1	États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	56			
5.2	Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	63			
5.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	140			

Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2025

incluant le rapport financier semestriel
de la BFCM au **30 juin 2026**

Ce document de présentation globale est rédigé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs, afin de répondre à la spécificité de certains marchés sur lesquels elle se présente.

Afin de donner le même niveau d'information à l'ensemble des investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document d'enregistrement universel unique reprenant les informations financières et de durabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (qui offre une vision économique complète des activités du groupe) et celles de la BFCM (l'émetteur). Ce document sera utile à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM (*Programme Euro Medium-Term Notes ; U.S. Medium-Term Notes Program ; Euro Commercial Paper ; Titres de créances négociables*).

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité.

Document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2026 sous le numéro D.26-0233.

Premier amendement au document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 août 2026 sous le numéro D.26-0233-A01.



Ce premier amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 6 août 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.



Présentation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM

PRÉAMBULE	3	1.2 ÉVÈNEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2026	7
1.1 ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	6		

PRÉAMBULE

« Crédit Mutuel Alliance Fédérale est constant dans ses performances solides et dans la poursuite de son développement tant dans son activité de bancassurance de détail que dans les métiers spécialisés, en France et à l'étranger. Son vertueux modèle diversifié lui permet, en s'appuyant sur des équipes très engagées et en accompagnant au mieux ses sociétaires et clients, de construire toujours plus de valeur afin de la partager avec le plus grand nombre, mettant en œuvre ses engagements d'entreprise à mission. Le groupe continue à investir massivement dans l'humain, dans la technologie et l'innovation, de sorte à pouvoir répondre pleinement aux énormes défis du futur. »
Daniel Baal, Président

« Ce premier semestre démontre la pertinence de notre plan stratégique Ensemble Performant Solidaire 2024-2027, avec de très belles performances de nos réseaux bancaires. À dix-huit mois de son terme, nous sommes en bonne voie pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Chaque jour, notre attention se porte autant sur l'engagement de nos salariés que sur la satisfaction de nos sociétaires et clients. » **Claude Koestner, Directeur général**

Des résultats semestriels en forte croissance portés par la banque de détail et l'assurance

Crédit Mutuel Alliance Fédérale enregistre des résultats de haut niveau au premier semestre 2026. Ils sont portés par le dynamisme de ses réseaux bancaires et par l'assurance, tandis que les métiers spécialisés démontrent leur solidité. Ces performances confortent la trajectoire du plan stratégique Ensemble Performant Solidaire 2024-2027.

Une croissance portée par l'activité courante

Crédit Mutuel Alliance Fédérale réalise des résultats très élevés portés par l'activité courante grâce à la complémentarité des métiers du groupe. Le produit net bancaire (PNB) atteint 9,8 milliards d'euros (+11,8 %) et le résultat net (RN) s'établit à 2,1 milliards d'euros (+14,2 %).

Une banque de détail à dimension européenne

Les réseaux bancaires, coeurs historiques du groupe, enregistrent d'excellentes performances, avec un résultat net de 921 millions d'euros (+51,7 %), sous l'impulsion du Crédit Mutuel et du CIC, porté par la progression de la marge d'intérêt et des commissions.

Avec 14,8 millions de clients au cours du premier semestre dans les réseaux France, la conquête nette dans tous les marchés – particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs, associations – est en avance sur l'objectif d'atteindre 15 millions de clients d'ici fin 2027.

L'Europe est un axe majeur de développement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En Allemagne, deuxième marché domestique du groupe, TARGO Deutschland GmbH, comprenant TARGOBANK et OLB, enregistre un résultat net de 251 millions d'euros. L'activité commerciale y est soutenue, avec un PNB en progression de +8 % à périmètre constant.

Acquise par le groupe le 2 janvier 2026, la contribution de la banque allemande OLB sur le résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est limitée en raison des effets de première consolidation selon les principes IFRS.

Cofidis Group, présent dans neuf pays en Europe, et Beobank en Belgique, atteignent respectivement 889 millions d'euros et 167 millions d'euros de PNB.

L'assurance toujours très dynamique

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) enregistre un résultat net de 519 millions d'euros (+7,0 %) en France et en Europe.

Pour la première fois, son chiffre d'affaires atteint 10,0 milliards d'euros sur un semestre (+13,5 %), porté par la dynamique en assurance vie et en assurances de risques. Le GACM compte 7,68 millions d'assurés.

Des métiers spécialisés à des niveaux élevés

CIC Corporate and Institutional Banking (CIC CIB) enregistre un résultat net de 280 millions d'euros (+0,2 %). Cette nouvelle marque lancée en 2026 rassemble la banque de financement et d'investissement ainsi que les activités de marché avec l'ambition d'accompagner les grandes entreprises en France et à l'international.

Dans un environnement moins favorable, le capital-investissement atteint 129 millions d'euros de résultat net (-23,8 %). La gestion d'actifs et la banque privée ressortent à 121 millions d'euros (-5,7 %).

Un groupe bancaire qui figure parmi les plus solides d'Europe

Le coût du risque s'établit à -1,2 milliard d'euros (+34,3 %), dont 15,1 points de pourcentage liés à la première consolidation d'OLB. Son profil de risque est supérieur en raison de son positionnement corporate, où les marges sont plus élevées. À périmètre constant, le coût du risque progresse de +19,2 % dans un environnement économique et financier plus incertain, qui affecte certaines entreprises.

Au 30 juin 2026, les capitaux propres s'élèvent à 72,6 milliards d'euros et le ratio CET1 estimé s'établit à 19,4 % (hors intégration d'OLB, le ratio serait de 20,3 %). Crédit Mutuel Alliance Fédérale confirme ainsi sa place parmi les groupes bancaires les plus solides d'Europe.

Une efficacité opérationnelle qui finance les investissements pour renforcer le modèle

Banque industrielle et responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale assume investir fortement dans ses salariés, son développement en Europe et dans la technologie pour renforcer son modèle. Parce qu'il maintient un haut niveau d'efficacité opérationnelle, le groupe finance, sur ses propres résultats, les moyens de sa performance future.

D'importants investissements financés par la croissance des revenus

Les frais généraux atteignent 5,6 milliards d'euros (+11,5 %). Ces investissements sont financés par la croissance du PNB (+11,8 %). En dehors des effets de consolidation d'OLB et d'éléments exceptionnels (charges sociales pour les médailles du travail, provisions pour restructuration du pôle de presse et provisions sur le droit au bail), la hausse des frais généraux est limitée à +2,8 %.

Au total, le coefficient d'exploitation est maintenu à un excellent niveau de 57,2 %. Retraité des éléments exceptionnels, il atteint 55,0 %.

Investir sur les savoir-faire de ses salariés

Le groupe récompense la compétence de ses équipes parce que la qualité de la relation client est son premier atout, notamment dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC, où les clients bénéficient d'un conseiller dédié de proximité non commissionné.

La politique menée en faveur de la qualité de vie au travail est saluée. Dernier exemple en date, le classement 2026 « La parentalité en entreprise » du Figaro, place le groupe au premier rang des banques et au septième rang des grandes entreprises françaises.

Des efforts notables sont également réalisés pour la formation des salariés tout au long de leur carrière, notamment face aux enjeux de la transition écologique. 80 % des collaborateurs sont désormais formés aux risques climatiques via l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité.

Au premier semestre 2026, 78 % des collaborateurs déclarent être fiers de leur entreprise, et 95 % des élus sont fiers de s'engager pour le Crédit Mutuel selon le baromètre #vousavezlaparole réalisé par l'institut Opensquare, un niveau d'engagement nettement au-dessus de ses pairs.

Développer son modèle de bancassurance en Europe

Le groupe déploie son modèle relationnel en Europe, principalement en Allemagne, son deuxième marché domestique, où il réalise déjà 12 % de son résultat net.

L'acquisition d'OLB explique 4,6 points de la progression des frais généraux, notamment liés à des coûts non récurrents liés à l'intégration. Les six premiers mois se sont déroulés conformément au calendrier prévu confirmant les opportunités de synergies opérationnelles et commerciales entre TARGOBANK, OLB et Bankhaus Neelmeyer.

Le semestre marque également le déploiement en exclusivité des offres d'ACM Deutschland dans le réseau de TARGOBANK en Allemagne permettant au groupe d'accélérer son développement outre-Rhin.

Accélérations en matière technologique

Pour déployer son modèle en Europe, le groupe s'appuie sur des capacités technologiques qu'il maîtrise en propre grâce à sa filiale Euro-Information.

Le premier semestre a été marqué par une accélération du déploiement des outils d'intelligence artificielle générative et la préparation de la prochaine phase d'IA agentique, avec notamment une multiplication par dix des capacités de calcul internes. 36 000 collaborateurs utilisent les solutions internes d'IA générative au quotidien, 14 millions d'actions ont été réalisées avec l'assistance de l'IA générative au premier semestre 2026.

Continuer à transformer son modèle d'affaires

Chez Crédit Mutuel Alliance Fédérale, cette efficacité n'est pas une fin en soi, car elle est mise au profit des clients et de la société dans son ensemble.

C'est dans ce cadre que l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidaire a lancé, en fin de semestre, un indice ESG pour les réseaux bancaires du groupe.

Chaque mois, il mesure la contribution des réalisations des réseaux aux objectifs environnementaux et sociaux, selon une pondération qui reflète l'impact propre à chaque solution. Chaque fédération et chaque banque régionale est ainsi incitée à continuer de progresser en la matière.

Déployé dans un premier temps sur le marché des particuliers, l'indice sera progressivement étendu aux clients entreprises et à la banque privée. Il concourt à l'objectif du groupe de réduire de 20 % l'empreinte carbone de son bilan d'ici 2027.

L'entreprise à mission au service de l'intérêt collectif

Au premier semestre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a assumé pleinement son rôle d'entreprise à mission pour continuer à accompagner la transition environnementale, l'économie des territoires, le monde associatif, et ses sociétaires et clients. Le Dividende sociétal record de 633 millions d'euros est également pleinement mobilisé.

Entreprise à mission : mise en oeuvre de trois nouveaux engagements

Première banque à obtenir la qualité d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté en octobre 2025 vingt nouveaux engagements. Le premier semestre 2026 en constitue la première période pleine d'exécution.

Parmi les vingt engagements adoptés en octobre 2025, trois ont connu leur première application au cours du semestre.

En février, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et le CIC ont activé le Fonds d'urgence mutualiste, créé pour intervenir face aux situations critiques alors que des inondations touchaient plus de 250 000 personnes, notamment dans l'Ouest de la France. Chacune des deux entités a apporté 100 000 euros aux équipes de la Protection Civile, permettant l'ouverture de centres d'hébergement et le financement de travaux d'urgence.

En mars, l'engagement visant à prévenir le surendettement en développant l'éducation financière et budgétaire des clients est entré en application. À l'occasion de la Semaine de l'éducation financière, les réseaux Crédit Mutuel et CIC ont lancé Décode, un programme d'éducation budgétaire destiné aux 14-27 ans, articulant des vidéos courtes en accès libre et des ateliers organisés dans les caisses et agences.

En avril, l'engagement qui permet aux sociétaires de participer au choix des projets financés par le Dividende sociétal, a été mis en oeuvre pour la première fois. Le groupe les a invités à répartir une enveloppe de 180 000 euros entre trois associations soutenues par la Fondation : Rura, STOP Exclusion Énergétique et Refugee Food. Plus d'un demi-million d'entre eux ont voté.

Un Dividende sociétal record en 2026

Créé en janvier 2023, le Dividende sociétal consacre chaque année 15 % du résultat net du groupe pour le bien commun. Il s'élève à 633 millions d'euros en 2026, portant à plus de 2,2 milliards d'euros le total mobilisé depuis sa création.

Cette année, il est réparti comme suit : 316 millions d'euros pour le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire, 97 millions d'euros pour les offres à tarification inclusive et solidaire, et 87 millions d'euros pour le mécénat et le soutien au monde associatif.

Le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire

Depuis janvier 2026, le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire, abondé par le Dividende sociétal, a rendu public plusieurs investissements en France.

Parmi ses nouvelles participations, Jimmy en Île-de-France (producteur de chaleur industrielle), Agriodor à Rennes (solution de biocontrôle olfactif, une alternative aux pesticides), Seacure à Marseille (lutte contre l'érosion côtière grâce au Géocorail®) et Neocem à Lille (ciment bas carbone).

Depuis sa création en 2023, le fonds totalise 26 participations à fin 2025 et est doté de plus d'un milliard d'euros (1,02 milliards d'euros).

Des offres solidaires pour réduire les inégalités et accompagner les projets

Fidèle à sa mission, le groupe mutualiste a poursuivi le développement d'offres à tarification solidaire destinées à accompagner ses sociétaires et clients.

Les réseaux Crédit Mutuel et CIC ont été particulièrement actifs en matière de mobilité. Un crédit bonifié à 1 % a été lancé pour permettre au plus grand nombre d'acquérir des véhicules électriques neufs ou d'occasion dans un contexte de hausse du prix des carburants. De même, un prêt « Coup de Pouce Mobilité à 0 % » a permis aux professionnels des soins et des services aux personnes de maintenir leur activité.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a également renforcé son soutien au monde agricole en pérennisant et en rendant cumulables ses prêts « Installation Agri » et « Coup de Pouce Agri » afin de financer à la fois l'installation et les investissements de ses clients agriculteurs.

Un engagement renforcé en faveur du monde associatif

Avec un budget de 65 millions d'euros en 2026 (+16 %), la Fondation amplifie encore son action partout en France dans un contexte où la baisse des subventions publiques fragilise de nombreuses associations.

Au premier semestre, **elle est devenue grand mécène du Muséum national d'Histoire naturelle avec un engagement de 4,5 millions d'euros sur 3 ans en faveur de la biodiversité.** Euro-Information, filiale technologique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a également fait un don exceptionnel de près de 5 000 ordinateurs à 14 associations soutenues par la Fondation.

L'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, reflète son statut de banque coopérative et son ancrage territorial au plus près de ses clients et sociétaires.

Le maillage territorial favorise à chaque niveau - local, régional, national - une plus grande implication des collaborateurs et élus permettant d'assurer une grande réactivité et un accompagnement des clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts. Il autorise un circuit de décision court, permet une bonne répartition des risques et un contrôle de qualité. Les différents degrés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale est un véritable acteur local, les autres échelons effectuant les missions qu'une caisse locale ne peut elle-même assumer.

Fondation
Crédit Mutuel

Abréviée par la Fondation de France, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale fédère, depuis mars 2021, l'ensemble des réseaux, filiales, collaborateurs et élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour d'actions de mécénat fortes et collectives sur deux domaines d'actions : la solidarité sur les territoires et la préservation de l'environnement.

Organigramme simplifié de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2026.

¹Nombre de caisses de Crédit Mutuel au 30 juin 2026.

2 Les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale détiennent directement 87,1% du capital social (le solde étant détenu par ACM Vie SAM et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) et quasiment 100% des droits de vote.

³Le solde étant détenu par Mutuelles Investissement.

*3,9% détenus par les Caisses Régionales du Crédit Mutuel Normandie et du Crédit Mutuel Méditerranéen.

⁵Filiales détenues majoritairement directement et indirectement.

⁷49% détenus directement par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.

^bDétention 85% GACM et 15% Groupe La Française.

⁹Filiale de capital-investissement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

¹⁰ OLB est une filiale de TARGO Deutschland GmbH.

*Le solde (1,9%) étant détenu par Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (1,4%) et Crédit Mutuel Océan (0,5%).

1.2 Évènements du premier semestre 2026

Janvier 2026

Finalisation de l'achat d'OLB et changement d'échelle en Allemagne

Le 2 janvier 2026, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a procédé à l'acquisition de 100 % de la banque Oldenburgische Landesbank (OLB) via la holding TARGO Deutschland GmbH, elle-même détenue par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Cette opération majeure s'inscrit dans le cadre du plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire. Crédit Mutuel Alliance Fédérale entend ainsi déployer son modèle de bancassurance en Europe, et notamment en Allemagne, son deuxième marché domestique.

TARGOBANK devient la 10^{ème} banque à capitaux privés en Allemagne, au service de 4,8 millions de clients à travers un réseau de plus de 400 agences et représentant 81 milliards d'euros de total bilan (données combinées à fin 2025) au travers des enseignes TARGOBANK, OLB et Bankhaus Neelmeyer.

Les changements de gouvernance inhérents à cette acquisition garantissent un alignement optimal des stratégies des deux établissements, en cohérence avec celles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, maison mère de TARGOBANK.

ACM Deutschland, assureur exclusif de TARGOBANK

Après l'obtention des agréments de l'autorité de supervision financière allemande (BaFin) en juillet 2025, ACM Deutschland filiale allemande des Assurances du Crédit Mutuel devient l'assureur exclusif de TARGOBANK le 1^{er} janvier 2026.

Déploiement de la nouvelle marque CIC CIB au service des entreprises

Dans le cadre de ses ambitions sur le marché de l'entreprise, Crédit Mutuel Alliance Fédérale lance la nouvelle marque CIC Corporate & Institutional Banking (CIC CIB) qui regroupe l'ensemble des expertises du groupe en matière de banque de financement et d'activités de marché.

CIC Corporate & Institutional Banking réunit sous une même marque des équipes, des savoir-faire et des expertises afin de renforcer l'offre commerciale dans les domaines de la banque de financement, de marchés de capitaux et de services d'actifs en France et dans les succursales internationales.

Février 2026

Obtention du statut de plateforme agréée pour la facturation électronique

Euro-Information, plateforme technologique commune des réseaux bancaires Crédit Mutuel et CIC obtient le statut de plateforme agréée auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), après avoir finalisé avec succès la phase de levée des réserves techniques.

Les réseaux Crédit Mutuel et CIC peuvent dorénavant proposer à leurs clients professionnels et entreprises la solution HBS e-factures, un service de facturation électronique sécurisé et pérenne s'appuyant sur cette plateforme. Elle est totalement intégrée dans les applications de banque à distance des deux réseaux bancaires.

Entrée en négociation exclusive avec Hellio Solutions pour acquérir ses activités françaises

Crédit Mutuel Alliance Fédérale entre en négociation exclusive avec Hellio Solutions, acteur de référence de la maîtrise de l'énergie en France, en vue d'acquérir ses activités françaises pour soutenir son développement et proposer un parcours intégré à tous ses clients. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan stratégique Ensemble Performant Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il fixe l'objectif d'accompagner 100 000 clients dans la rénovation énergétique de leur logement d'ici 2027.

Mars 2026

Une nouvelle identité de marque pour porter l'ambition européenne de Cofidis

Cofidis Group, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dévoile le nouveau logo de sa marque phare. Initiée en France et déployée progressivement dans les neuf pays où Cofidis est présent, cette nouvelle identité accompagne une phase stratégique de croissance et de transformation. Elle incarne plus clairement son positionnement fondé sur la performance durable, l'excellence relationnelle et la responsabilité.

Juin 2026

Évolution de la gouvernance

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, sur proposition de son président Daniel Baal, nomme Claude Koestner en qualité de directeur général en remplacement de Éric Petitgand. Anne Sophie Van Hoove est confirmée directrice générale déléguée.



Rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM

INTRODUCTION	9	2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM	33
2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE AU PREMIER SEMESTRE 2026	9	2.3.1 Analyse du compte de résultat consolidé	33
2.1.1 Environnement économique	9	2.3.2 Évolutions de l'activité au premier semestre 2026	35
2.1.2 Environnement réglementaire	10	2.3.3 Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	35
2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	14	2.3.4 Évolutions récentes et perspectives	35
2.2.1 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	14		
2.2.2 Évolutions récentes et perspectives	32		

INTRODUCTION

Le rapport d'activité porte sur les deux périmètres Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'une part (point 2.2) et BFCM d'autre part (point 2.3).

Le rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - dans lequel est intégré la BFCM - offre une vision économique plus complète des activités du groupe. Il inclut des entités non

comprises dans le périmètre de consolidation de la seule BFCM tels que le réseau des caisses locales, les filiales informatiques et le GIE CCS (Centre de Conseil et de Services).

Le rapport d'activité du périmètre BFCM est également présenté pour répondre aux obligations de publication du rapport financier semestriel.

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE AU PREMIER SEMESTRE 2026

2.1.1 Environnement économique

Premier semestre 2026 : l'économie mondiale à l'épreuve de la fermeture du détroit d'Ormuz

Le premier semestre 2026 a été dominé par l'escalade du conflit entre les États-Unis et l'Iran, qui a constitué la principale source d'incertitude géopolitique pour l'économie mondiale et les marchés financiers. Les frappes militaires, les perturbations de l'approvisionnement énergétique et les tensions autour du détroit d'Ormuz ont provoqué une forte hausse des prix du pétrole, ravivant les pressions inflationnistes dans la plupart des grandes économies. Dans ce contexte, les banques centrales ont adopté une approche prudente. La Fed et la Banque d'Angleterre ont maintenu leurs taux directeurs inchangés, confrontées à un arbitrage délicat entre une activité économique globalement résiliente mais fragilisée par le choc énergétique, et une inflation repartie à la hausse. La Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs pour la première fois en trois ans au mois de juin. Les cours de l'énergie ont cependant pu refluer après la signature d'un protocole d'accord entre Washington et Téhéran en juin, rouvrant le détroit d'Ormuz à la circulation. Parallèlement, les tensions commerciales sont restées présentes, notamment aux États-Unis où l'administration Trump a poursuivi sa stratégie protectionniste malgré plusieurs revers juridiques. En Chine, l'activité est demeurée relativement solide grâce au soutien des autorités monétaires et budgétaires, tandis que Pékin a cherché à renforcer son influence diplomatique dans le règlement des tensions au Moyen-Orient.

Un premier semestre 2026 dominé par le conflit entre les États-Unis et l'Iran

Aux **États-Unis**, le premier semestre 2026 a été principalement marqué par l'escalade puis la détente progressive des tensions avec l'Iran, qui ont constitué la principale source d'incertitude géopolitique pour les marchés financiers. Les frappes américaines visant les infrastructures et les ports iraniens, les représailles de Téhéran contre des installations énergétiques régionales et les incertitudes entourant la réouverture du détroit d'Ormuz ont alimenté une forte hausse des prix du pétrole, ravivé les pressions inflationnistes et soutenu la hausse des taux souverains américains (près de 25 points de base de hausse pour le taux à 10 ans sur le semestre). L'indice des prix des dépenses de consommation personnelle (PCE) est ainsi progressivement remonté jusqu'à +4,1 % en mai. Cela a conduit la Fed à maintenir une posture prudente et à laisser ses taux directeurs inchangés à 3,50-3,75 %, tout en adoptant un discours plus restrictif, dans un

contexte de crainte de ralentissement de l'activité. L'actualité de la banque centrale a été marquée par la nomination de Kevin Warsh à la présidence de la Fed, personnalité perçue comme favorable à une politique monétaire plus restrictive après sa première conférence de presse. L'annonce d'un protocole d'accord entre Washington et Téhéran ouvrant la voie à un accord de paix et permettant la réouverture du détroit d'Ormuz aux flux pétroliers a néanmoins pu favoriser une détente des marchés de l'énergie et des anticipations d'inflation. Sur le plan commercial, la politique protectionniste de Donald Trump a subi un revers majeur avec la décision de la Cour suprême invalidant une partie des droits de douane généralisés, sans pour autant mettre fin aux tensions commerciales. Donald Trump a continué à mobiliser d'autres leviers législatifs et dispositifs afin d'imposer des droits de douane en remplacement, et indiqué qu'il entendait ne pas renouveler l'accord de libre-échange avec le Canada et le Mexique (USMCA). Malgré une croissance morose au premier trimestre et des signes de faiblesse temporaires du marché du travail, lequel a rebondi en fin de semestre à la faveur de facteurs exceptionnels tels que l'organisation de la Coupe du monde de football, les enquêtes d'activité sont restées favorablement orientées et les marchés actions américains ont affiché une bonne résistance. Après une correction marquée durant l'épisode de tensions au Moyen-Orient, le S&P 500 a été soutenu par la solidité des résultats des entreprises et surtout par l'enthousiasme persistant des investisseurs pour les valeurs technologiques liées à l'intelligence artificielle.

Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient conduisent la BCE à reprendre la hausse de ses taux directeurs

En **zone euro**, l'activité économique a d'abord résisté en début d'année, avant que les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ne viennent dégrader les perspectives de croissance, raviver les pressions inflationnistes et provoquer une hausse des taux souverains européens. La fermeture du détroit d'Ormuz et la forte hausse des prix de l'énergie ont conduit l'inflation en zone euro à accélérer, atteignant +3,2 % en mai, tandis que l'activité a montré des signes d'essoufflement au printemps, comme en témoignent le ralentissement de la croissance et le repli des enquêtes PMI (indice des directeurs d'achat) en territoire de contraction. Face aux pressions inflationnistes, la Banque centrale européenne a finalement relevé ses taux directeurs de 25 points de base lors de la réunion de politique monétaire de juin. Sur le plan commercial, les relations avec les États-Unis sont restées marquées par les incertitudes liées à la politique de Donald Trump. Les tensions relatives à ses velléités territoriales sur le Groenland ainsi que l'instauration de nouveaux droits de douane ont ralenti la ratification de l'accord commercial de Turnberry

entre les États-Unis et l'Union européenne, lequel plafonne en principe les droits de douane visant les biens européens à 15 %. Après un début d'année favorable, les marchés actions européens ont été fortement pénalisés par la plus forte exposition du continent au conflit au Moyen-Orient et aux prix de l'énergie, avant de retrouver un soutien du fait de l'apaisement des tensions.

Une économie suisse résiliente mais pénalisée par l'appréciation du franc suisse et par les incertitudes géopolitiques

En **Suisse**, l'activité économique a fait preuve d'une certaine résilience en début d'année 2026, soutenue par la bonne tenue des services et une inflation toujours très modérée (+0,6 % en mai). Toutefois, le caractère refuge du franc suisse a entraîné une appréciation de la devise au début du conflit avec l'Iran, avant que celle-ci ne revienne à son niveau d'avant-guerre, une évolution qui a pesé sur la compétitivité des entreprises exportatrices et du secteur industriel, comme l'a souligné Martin Schlegel, président de la Banque nationale suisse (BNS), lors de la dernière réunion de politique monétaire. Dans ce contexte, la BNS a maintenu son taux directeur à 0 %, tout en réaffirmant sa volonté d'intervenir sur le marché des changes afin d'éviter une appréciation excessive du franc susceptible de compromettre la stabilité des prix.

Une économie française fragilisée par le choc énergétique et un environnement géopolitique dégradé

En **France**, le gouvernement est parvenu à faire adopter le budget pour l'exercice fiscal 2026 en début d'année, dissipant les incertitudes budgétaires et permettant temporairement une détente de l'écart de taux OAT-Bund à 10 ans. Sur le plan économique, l'activité est toutefois demeurée fragile. Après une croissance résiliente en fin d'année 2025, le conflit au Moyen-Orient et la flambée des prix de l'énergie ont progressivement pesé sur l'économie française. Les enquêtes PMI ont signalé une dégradation marquée du secteur des services, tandis que l'industrie n'a bénéficié que temporairement d'effets de constitution de stocks par les entreprises pour se prémunir contre la déstabilisation des chaînes d'approvisionnement du fait de la guerre en Iran. Au premier trimestre, la croissance économique a finalement été négative, pénalisée par le recul de la consommation, de l'investissement et surtout des exportations. Dans le même temps, l'inflation est repartie à la hausse sous l'effet de la remontée des prix énergétiques, atteignant +2,4 % en mai, tout en demeurant inférieure à celle observée en zone euro. Dans un contexte de finances publiques dégradées, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures de soutien ciblées à destination des secteurs les plus exposés au choc énergétique et au ralentissement de l'activité.

Au Royaume-Uni, un premier semestre 2026 marqué par les tensions politiques et les incertitudes de politique monétaire

Au **Royaume-Uni**, le premier semestre 2026 a vu une activité économique contrastée, une inflation toujours supérieure à la cible et des tensions politiques croissantes. Après un début d'année relativement dynamique, porté par le rebond du secteur

des services, la croissance a progressivement ralenti. Le marché du travail est resté fragile, comme le soulignent la baisse du nombre d'emplois et le taux de chômage. L'inflation, bien qu'en repli au printemps, est demeurée sous surveillance en raison des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et de la hausse des prix de l'énergie. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a maintenu son taux directeur inchangé tout au long du semestre, tout en adoptant un ton plus restrictif au regard des risques inflationnistes. Les taux souverains britanniques ont crû au début du conflit entre l'Iran et les États-Unis du fait des craintes inflationnistes et, par la suite, en raison de l'instabilité politique. En effet, la situation politique s'est nettement dégradée au cours du semestre. Fragilisé par plusieurs controverses, des divisions croissantes au sein du Parti travailliste et la défaite électorale aux élections locales, Keir Starmer a finalement démissionné de ses fonctions de Premier ministre. Le travailliste Andy Burnham, maire du Grand Manchester, candidat à la succession, a entretenu les interrogations des investisseurs sur les orientations budgétaires et économiques de son éventuel nouveau gouvernement, contribuant à maintenir les taux souverains britanniques sur des niveaux élevés et à renforcer la prudence des marchés.

L'économie chinoise toujours dynamique dans un contexte géopolitique incertain

En **Chine**, le premier semestre 2026 a été marqué par la poursuite du soutien des autorités à l'économie, la Banque populaire de Chine confirmant dès le début d'année le maintien d'une politique monétaire accommodante. L'activité a globalement fait preuve de résilience, avec une croissance de +5 % au premier trimestre et une amélioration progressive des indicateurs manufacturiers au printemps, soutenue par le commerce extérieur qui compense la faiblesse persistante de la demande intérieure, les difficultés du secteur immobilier et la confiance encore dégradée des ménages. L'inflation est restée modérée, malgré une légère remontée liée à la hausse des prix de l'énergie. Enfin, les relations sino-américaines ont montré des signes d'apaisement avec la reprise des discussions commerciales entre les deux pays au cours du semestre et une rencontre entre Donald Trump et Xi Jinping.

S'agissant des **matières premières**, la forte volatilité des marchés énergétiques sur fond de tensions géopolitiques au Moyen-Orient a rythmé le premier semestre. Les perturbations des flux transitant par le détroit d'Ormuz et de la production énergétique dans les pays du Golfe ont provoqué une envolée des prix au premier trimestre, avec un Brent dépassant les 100 \$/baril et un gaz européen en forte hausse. Au deuxième trimestre, l'amorce de négociations entre les États-Unis et l'Iran, l'instauration d'un cessez-le-feu puis la signature d'un protocole, permettant la réouverture du détroit à la circulation, ont favorisé une détente des cours, le Brent revenant autour de 73 \$/baril et le gaz européen à 43 €/MWh. Un temps en forte hausse sur fond d'anticipations de baisse des taux directeurs aux États-Unis en début d'année, les cours de l'or ont reflué après le début de la guerre en Iran en raison des attentes d'un resserrement monétaire de la part des banques centrales et de l'arrêt des achats des banques centrales afin de défendre leur devise face à l'appréciation du dollar.

2.1.2 Environnement réglementaire

La réglementation contribue à la stabilité des marchés, la solidité des établissements et à la protection de la clientèle. L'environnement réglementaire national, européen et international dans lequel évolue Crédit Mutuel Alliance Fédérale est en constante évolution pour s'adapter à l'environnement macroéconomique, aux évolutions technologiques et à l'émergence de risques nouveaux, notamment en matière de climat. Les équipes des différents métiers au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont fortement mobilisées afin d'assurer la conformité des activités avec la réglementation et de tenir compte des évolutions de cette dernière.

Le début de l'année 2026 reste marqué par un contexte politique et géopolitique instable, aggravé par le conflit au Moyen-Orient, ainsi que par des tensions commerciales, particulièrement dans les relations avec les États-Unis. De ce fait, il importe de prendre en considération, en particulier, les enjeux de résilience.

L'évolution du cadre prudentiel avec la finalisation de la réforme Bâle III et l'approche réglementaire du risque de solvabilité

Les règles issues des standards finalisés fixés par le Comité de Bâle et connues sous le titre Bâle III entrent en vigueur, de façon progressive, depuis le 1^{er} janvier 2025. Le règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit CRR 3) est d'application directe dans tous les États de l'Union européenne. L'Autorité bancaire européenne (ABE) est chargée de préparer les normes techniques de mise en œuvre (orientations et recommandations) et a entamé, depuis le début de l'année 2025, les consultations sur ses projets de normes. La directive (UE) 2024/1619 du 31 mai 2024 (dite CRD IV) a été transposée en droit français par l'ordonnance n°2026-255 du 8 avril 2026. Les nouvelles règles sur le risque de marché, dénommées FRTB (*Fundamental Review of the Trading Book*) entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2027, l'Union européenne ayant choisi de reporter leur application jusqu'à cette date. Toutefois, la Commission européenne a proposé, début juin, d'en différer les effets jusqu'au 31 décembre 2029 au moyen d'un acte délégué, qui entrera en vigueur si le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ne s'y opposent pas dans un délai de trois mois.

En matière de risque de crédit, la réforme met à jour les paramètres de calcul de l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit sous l'approche standard, de manière à le rendre plus précis et plus granulaire.

Les textes font aussi évoluer l'approche standard du risque de marché et imposent l'utilisation d'une approche standard pour le calcul des RWA¹ relatifs aux risques opérationnels.

Avec l'entrée en vigueur progressive du plancher de fonds propres (*output floor*), l'exigence de fonds propres devra être déterminée à la fois selon l'approche standard et l'approche interne et ne pourra, à terme, être inférieure à 72,5 % du montant calculé en approche standard.

S'agissant du risque de liquidité, le règlement (UE) 2025/1215 du 17 juin 2025 inscrit dans la durée les facteurs de financement stable nets (NSFR) applicables à certaines opérations sur titres prévus par le règlement CRR sur les exigences de fonds propres. Initialement, il était prévu que ces exigences de financement stable net augmentent à partir du 28 juin 2025. L'ABE réévaluera, tous les cinq ans, la pertinence du maintien de ces exigences allégées, ce qui pourrait conduire à une augmentation ou à une diminution de celles-ci.

En matière de risques opérationnels, l'ABE amorce une évolution du cadre réglementaire à travers la refonte de plusieurs orientations. Elle a, à ce titre, procédé à des consultations en 2025. Les orientations concernées ont trait à la gestion du risque lié aux prestataires de services tiers, à la définition des entreprises de services auxiliaires incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle et à l'intégration des enjeux ESG et du risque d'écoblanchiment dans la gouvernance et la surveillance des produits bancaires.

La Commission européenne a procédé, au début de l'année 2026, à une consultation publique autour de la compétitivité du secteur bancaire européen. Cette consultation, qui donnera lieu à un rapport, cherche à identifier des pistes de simplification des règles prudentielles européennes sans compromettre la stabilité des banques européennes. La Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) ont à leur tour engagé des réflexions autour d'une simplification de leurs approches, notamment en matière de publication d'informations par les établissements (*reporting*). L'ABE a également entamé une réflexion sur une simplification des règles concernant spécifiquement le risque de crédit (*discussion paper* de février 2026).

En parallèle, au second semestre 2025, l'ABE a procédé à une consultation publique sur une mise à jour de ses orientations sur la gouvernance interne des établissements. La version révisée proposée par l'ABE renforcerait les exigences notamment en matière de formalisation des tâches et fonctions des membres de l'organe de direction et en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Les résultats du test de résistance de l'ABE à l'échelle de l'UE pour 2025 ont été publiés le 1^{er} août 2025. Ce test de résistance était destiné à évaluer la résilience du secteur bancaire européen dans l'environnement géopolitique et macroéconomique actuellement instable. Les hypothèses du scénario adverse font état d'une aggravation significative des tensions géopolitiques accompagnée d'une hausse du coût des matières premières et de l'énergie et de la mise en place de mesures protectionnistes par les États. Les résultats concluent à une très bonne résilience des banques européennes. Pour l'année 2026, la BCE annonce un test de résistance focalisé sur les risques géopolitiques. Dans le cadre de ce test de résistance, les banques devront déterminer les scénarios géopolitiques qui pourraient conduire à une dégradation de leurs fonds propres de catégorie 1 (CET1) d'au moins 300 points de base. Les résultats de ce test de résistance seront publiés à l'été 2026.

Enfin, la BCE a publié au mois de novembre 2025 les résultats du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP) qu'elle a conduit au cours de l'année. Il en ressort que les indicateurs observés restent globalement stables par rapport à l'année précédente. Les points d'attention soulevés par la BCE se situent au niveau du risque de crédit, de la gouvernance interne, de l'adéquation des fonds propres et du risque opérationnel. Parallèlement, la BCE a publié ses priorités prudentielles pour la période 2026-2028. Elle insiste particulièrement sur les risques géopolitiques et fixe comme priorités, d'une part, la résilience face aux risques géopolitiques et aux incertitudes macroéconomiques, et d'autre part le renforcement de la résilience opérationnelle et des capacités en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC).

Par ailleurs, la réforme du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process* – SREP) de la Banque centrale européenne, entamée en 2025, se poursuit en 2026, dans le but de parvenir à une supervision plus ciblée, efficace, transparente et adaptée aux risques actuels. Cela se traduira par des décisions plus synthétiques, mettant l'accent sur les risques majeurs, avec une prise en compte renforcée des risques climatiques, environnementaux et géopolitiques. En complément, l'ABE a mis à jour, fin juin 2026, ses orientations sur le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels et les tests de résistance, dans le but de permettre une approche plus proportionnée et adaptée aux établissements, en y intégrant des dispositions concernant les risques ESG et les risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'exigence de maîtrise des risques climatiques et ESG

La BCE continue de considérer la gestion des risques climatiques et environnementaux (C&E) comme l'une de ses priorités en matière de supervision pour la période 2025-2027. La réforme CRD VI/CRR III oblige les banques à mettre en place des plans de transition avec des objectifs assortis d'échéances. L'ABE a publié, en janvier 2025, des lignes directrices sur la gestion du risque ESG, complétées de lignes directrices consacrées à l'analyse de scénarios en matière de risques ESG, publiées au mois de novembre 2025. Elle a en outre procédé à une consultation publique sur la mise à jour de ses orientations en matière de surveillance et de gouvernance des produits bancaires, afin d'y intégrer les enjeux ESG et le risque d'écoblanchiment. La mise à jour des orientations de l'ABE sur le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) et les tests de résistance, fin juin 2026, intègre des dispositions consacrées aux risques ESG. Le comité conjoint des superviseurs européens en matière de banque, de marchés financiers et d'assurance (ESAs *Joint Committee*) a publié des lignes directrices sur les tests de résistance en matière ESG, début janvier 2026.

La Commission européenne avait mandaté les trois agences européennes de supervision pour conduire un *stress test* en 2023-2024 évaluant la résilience du secteur financier à moyen terme, en lien avec le risque de transition impliqué par le paquet *Fit for 55*. Les résultats de ce *stress test* ont été publiés en novembre 2024 et démontrent les effets disruptifs potentiels des scénarios adverses couplés aux chocs macroéconomiques, tout

¹ Risk weighted assets (actifs pondérés en fonction du risque).

en attestant d'une résilience relativement élevée des banques européennes.

La directive (UE) 2026/470 du 24 février 2026, dite Omnibus I, modifie les directives CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive* - reporting de durabilité des entreprises) et CS3D (devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et de droits de l'homme) pour faciliter leur mise en œuvre en diminuant les contraintes réglementaires pesant sur les entreprises, dans un souci de compétitivité.

La directive CSRD sur le reporting de durabilité des entreprises, transposée en droit français en décembre 2023 vise à renforcer la qualité et la comparabilité des reportings de durabilité. Elle remplace la directive NFRD (*Non Financial Reporting Directive*) de 2017 et comporte les nouvelles obligations auxquelles devront se conformer les sociétés en matière de déclaration des performances extra-financières. Son entrée en vigueur, initialement prévue en 2025, a été reportée de deux ans pour permettre l'adoption de mesures de simplification afin de faciliter les déclarations des entreprises et la mise en œuvre des nouvelles dispositions (toutefois, les entreprises concernées au titre de la première vague dès 2025 - publication relative à l'exercice 2024 - parmi lesquelles figurent les établissements de crédit, doivent appliquer immédiatement la CSRD). La directive Omnibus I a réduit son champ d'application aux entreprises de plus de 1 000 salariés et dont le chiffre d'affaires net dépasse 450 millions d'euros.

La directive (UE) 2024/1760 du 13 juin 2024, dite CS3D, impose aux entreprises européennes un devoir de vigilance en matière de durabilité en les obligeant à mettre en place des mesures afin d'atténuer les effets négatifs découlant de leur activité, y compris pour ce qui concerne les relations avec leurs partenaires et sous-traitants. Son délai de transposition a été reporté d'une année (jusqu'au 26 juillet 2027) et son champ d'application a été limité par la directive Omnibus I aux entreprises de plus de 5 000 salariés et dont le chiffre d'affaires net est supérieur à 1,5 milliard d'euros.

En complément de ces mesures de simplification, une réforme des normes ESRS est actuellement à l'étude.

Parallèlement, la Commission européenne reste attachée à ses objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et a publié, en février 2025, une recommandation relative à l'objectif d'une réduction de 90 % des émissions d'ici à 2040. L'objectif final d'atteindre la neutralité carbone en 2050 reste inchangé.

La réglementation SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*), dont les dispositions ont été mises en consultation à la fin de 2023, sera révisée, notamment afin de simplifier son application et assurer de la cohérence entre l'ensemble des textes (*Guidelines* de l'ESMA pour les noms de fonds, CSRD, etc.). La Commission européenne a présenté sa proposition de révision en novembre 2025 et le Conseil de l'UE a adopté une position sur le texte en juin 2026. Celui-ci sera ensuite soumis au Parlement européen, qui devra se prononcer à son tour sur le texte avant d'entamer les négociations interinstitutionnelles ("trilogues").

Fin juin 2026, l'ABE a mis à jour ses orientations sur la gouvernance des produits bancaires pour une meilleure prise en compte des exigences ESG et des risques d'écoblanchiment.

La résilience des activités et la gestion des risques liés à certaines technologies

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) est un levier de qualité de service et d'efficacité opérationnelle pour les entreprises. Toutefois, l'importance de ces technologies et leur intégration génère des risques spécifiques. À ce titre, les banques doivent se prémunir contre les vulnérabilités et les risques découlant d'une dépendance opérationnelle accrue à l'égard des systèmes informatiques, des services fournis par des tiers et des technologies innovantes.

Le règlement *Digital Operational Resilience Act* (DORA), devenu applicable le 17 janvier 2025, crée un cadre réglementaire pour la

résilience opérationnelle numérique en vertu duquel les entités financières devront s'assurer qu'elles peuvent résister, répondre et se rétablir face à toute perturbation opérationnelle grave liée aux technologies de l'information et de la communication. Ce règlement est accompagné d'un certain nombre de *Regulatory Technical Standards* (RTS) accompagnant sa mise en œuvre et précisant la teneur des obligations mises à la charge des établissements du secteur financier. Ce cadre juridique pourrait évoluer au vu des risques de sécurité géopolitiques, qui oblige l'Union européenne à renforcer sa résilience. À ces fins, une stratégie pour une Union de la préparation a été annoncée par la Commission européenne en mars 2025.

Le règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024 sur l'intelligence artificielle instaure un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'UE et obligera les banques qui souhaitent recourir à l'intelligence artificielle, à classer leurs outils d'intelligence artificielle en fonction de leur niveau de risque et y appliquer des mesures destinées à atténuer les risques liés à leur usage. L'objectif est de faire en sorte que l'usage de l'intelligence artificielle ne nuise pas aux citoyens européens, notamment à leur santé, à leur sécurité ou au respect de leurs droits fondamentaux. Les dispositions relatives au retrait des pratiques à risque inacceptable, interdites par le règlement, sont entrées en vigueur en février 2025. Dans le cadre de sa proposition législative dite omnibus numérique, la Commission européenne a proposé, fin 2025, de reporter l'entrée en vigueur de certaines dispositions du règlement (UE) 2024/1698 concernant les systèmes d'intelligence artificielle à haut risque. Si la proposition de la Commission européenne était adoptée, ces dispositions n'entreraient en vigueur qu'en décembre 2027, soit seize mois plus tard qu'initialement prévu. Un accord politique sur cette proposition a été annoncé en mai 2026.

La conformité et la protection de la clientèle

La Commission européenne a proposé en mai 2023 un train de mesures (ou paquet) sur les investissements de détail. Il se compose d'une directive modificative Omnibus dite *Retail Investment Strategy*¹ qui révisé les règles existantes énoncées dans la directive MiFID II, la directive DDA, la directive OPCVM, la directive AIFM, la directive Solvabilité II complétée d'un règlement modificatif qui révisé le règlement PRIIPs. Ce paquet législatif prévoit de nombreuses mesures afin notamment :

- d'améliorer les informations fournies aux investisseurs de détail sur les produits et services d'investissement ;
- de rendre les coûts plus transparents et comparables en imposant une présentation et une terminologie normalisées ;
- de protéger les investisseurs de détail des pratiques commerciales trompeuses ;
- de maintenir des normes élevées en matière de qualification professionnelle des conseillers financiers et ;
- de remédier aux conflits d'intérêts potentiels dans la distribution des produits d'investissement, en interdisant entre autres, les rétrocessions pour les ventes réalisées sans fourniture d'aucun conseil.

Enfin, les rémunérations des distributeurs seraient soumises à des garde-fous plus stricts et à des obligations de transparence renforcées. Les négociations autour de la *Retail Investment Strategy* se sont poursuivies au premier semestre 2026.

La directive (UE) 2923/2673 du 22 novembre 2023 relative aux contrats financiers conclus à distance modernise le cadre juridique applicable à la commercialisation à distance des produits et services financiers. Elle impose notamment aux entreprises de concevoir leurs interfaces en ligne de façon à ne pas orienter le consommateur vers des choix qui lui seraient défavorables. La directive a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2026-2 du 5 janvier 2026. Les nouvelles règles s'appliquent depuis le 19 juin 2026.

L'ordonnance n° 2025-880 du 3 septembre 2025 a procédé à la transposition de la directive (UE) 2023/2225 du 18 octobre 2023 relative aux crédits à la consommation. Cette directive renforce la protection des emprunteurs en améliorant l'information

¹ Stratégie d'investissement de détail.

précontractuelle, en instaurant de nouvelles règles de conduite pour les prêteurs et intermédiaires et en encadrant davantage le coût du crédit et des taux. Elle élargit le champ d'application des règles relatives au crédit à la consommation en y incluant notamment tous les découverts bancaires.

La loi n° 2025-1058 du 6 novembre 2025 est consacrée à la lutte contre la fraude bancaire et prévoit notamment d'instaurer un fichier national des IBAN douteux. Ce dispositif est devenu opérationnel en mai 2026.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) a connu une évolution significative en 2024 avec la publication du paquet AML, composé de la sixième directive européenne en la matière ainsi que de deux règlements européens.

Ce paquet législatif comprend notamment l'instauration d'une autorité européenne en matière de LCB-FT, l'AMLA. Le règlement instituant l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux en fixe l'organisation et les missions. Parmi celles-ci figurent la supervision directe des entités financières les plus risquées et la supervision indirecte des autres établissements par le biais d'une surveillance des autorités nationales de supervision. Cette nouvelle autorité, instaurée en juin 2024, devra également veiller à l'application uniforme de la réglementation tout en assurant la coordination des échanges d'informations entre les cellules de renseignement financier. Elle deviendra opérationnelle de façon progressive et assumera ses tâches de supervision directe à partir du 1^{er} janvier 2028.

Enfin, le paquet qui inclut le règlement unique applicable à compter du 10 juillet 2027 renforce à l'égard du secteur privé les obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ce texte prévoit par exemple de nouvelles obligations sur les activités liées aux crypto-actifs. Ce règlement renforce également les obligations de vigilance envers les clients et les bénéficiaires effectifs par l'introduction d'une nouvelle catégorie de client à risque élevé (client particulier ayant un patrimoine élevé) ou encore l'élargissement du périmètre de la définition des personnes politiquement exposées.

La guerre en Ukraine a conduit l'UE à adopter de nouvelles mesures restrictives à l'égard de la Russie au cours du premier semestre 2026. C'est ainsi qu'un vingtième train de sanctions contre la Russie a été adopté en avril 2026. Des mesures complémentaires concernant la Biélorussie ont également été adoptées.

La directive (UE) 2024/1260 du 24 avril 2024 relative au recouvrement et à la confiscation d'avoirs conduira à l'amélioration de l'efficacité des mesures de gel et de saisie dans l'UE et à l'accélération de l'indemnisation des victimes.

Les marchés financiers : une réglementation des marchés de crypto-actifs, un renforcement du cadre applicable aux contreparties centrales et une refonte du cadre juridique de la titrisation

Concernant la régulation des actifs numériques, le règlement (UE) 2023/1114 du 31 mai 2023, dit MICA, est entré en vigueur le 30 décembre 2024. Ce règlement instaure un cadre juridique pour l'émission de crypto-actifs et la fourniture de services sur crypto-actifs, en soumettant une grande partie des opérateurs à un régime d'agrément. Il prévoit également la traçabilité des transferts de crypto-actifs et introduit des obligations en matière de LCB-FT et de protection de la clientèle.

Le paquet EMIR 3, qui comprend la directive (UE) 2024/2994 et le règlement (UE) 2024/2987, a pour objectif entre autres d'améliorer l'attractivité et la résilience du système de compensation de l'UE. S'il maintient la possibilité pour les contreparties établies dans des États tiers, d'offrir des services de compensation dans l'UE, il instaure toutefois l'obligation, pour les contreparties dépassant certains seuils, d'ouvrir un compte actif auprès d'une contrepartie centrale établie dans l'UE.

La réglementation du secteur de l'assurance

Dans le secteur de l'assurance, la commercialisation de contrats inadaptés aux exigences et aux besoins de la clientèle constitue une préoccupation centrale au titre de la supervision. Avec sa proposition de directive Omnibus au titre de la *Retail Investment Strategy*, la Commission européenne poursuit l'ambition de mieux prévenir les conflits d'intérêts lors de la commercialisation de produits d'investissement assurantiels. Les distributeurs ne pourront plus être rémunérés sous forme de commissions sauf s'ils prouvent que l'intérêt de la clientèle demeure respecté.

Parallèlement, en 2024, l'ACPR a publié deux recommandations portant sur la gouvernance et la surveillance des produits d'assurance (POG), particulièrement sous l'angle du rapport coût-performances, ainsi que sur le recueil d'informations auprès du client pour l'exercice du devoir de conseil et la fourniture d'un service de recommandation personnalisé.

Les autres chantiers réglementaires majeurs

Des chantiers réglementaires en cours ou en préparation pourront impacter fortement les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au cours des années à venir :

- le projet de règlement européen FIDA (*Financial data access*¹), qui vise à instaurer un partage des données financières avec d'autres entreprises du secteur financier et avec des fournisseurs de services d'information en matière financière. Ce projet est entré dans la phase des trilogues en avril 2025, chacune des institutions européennes (Commission, Parlement, Conseil) ayant préalablement donné son avis. L'initiative constitue un point d'attention significatif pour le secteur financier et aucun consensus politique sur un texte définitif n'a encore été trouvé. Le partage des données concernerait un ensemble de données relatives aux produits et services financiers souscrits par les clients (*open finance*), allant plus loin que la réglementation actuelle sur l'*open banking*, qui se limite aux données relatives aux comptes de paiement ;
- le projet de directive DSP3 sur les services de paiement, accompagné d'un projet de règlement européen (RSP), vise à accroître le niveau de concurrence sur le marché européen des paiements, à améliorer la lutte contre la fraude, à renforcer les droits des utilisateurs et à améliorer la compétitivité des services d'*open banking* (partage des données collectées par les institutions bancaires avec d'autres entreprises). Un accord politique sur ces textes a été trouvé fin 2025, ce qui devrait permettre leur adoption définitive en 2026 ;
- le projet de la Commission européenne de mettre en place un euro numérique. Ce projet, qui reste sujet à débat entre les acteurs du secteur financier et les pouvoirs publics, a conduit la Commission européenne à présenter un paquet législatif en 2023. Le Conseil de l'UE a fait part de son avis sur cette proposition en décembre 2025 et la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) du Parlement européen a adopté la proposition en juin 2026. En parallèle, la Banque centrale européenne travaille sur les modalités opérationnelles d'un tel dispositif. Une décision d'émission de l'euro numérique ne pourra intervenir qu'une fois les textes législatifs adoptés et publiés ;
- le paquet pour l'intégration et la surveillance des marchés financiers (MISP), proposé en décembre 2025 par la Commission européenne, s'inscrit dans le chantier de l'Union de l'épargne et des investissements (UEI) et vise à mettre en place un marché unique européen des produits financiers. À cette fin, des mesures sont proposées pour supprimer les barrières réglementaires subsistantes entre les États membres et mettre en place une supervision européenne des marchés financiers sous l'égide de l'AEMF (Autorité Européenne des Marchés Financiers).

¹ Accès aux données financières.

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

2.2.1 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.1.1 Évolution de l'activité au premier semestre 2026

À fin juin 2026, les encours de dépôts de la clientèle sont de 507,8 milliards en progression de +4,3 % par rapport au 31 décembre 2025. À périmètre constant, les encours de dépôts sont quasi stables à -0,3 %. Les dépôts négociés sont en hausse (+2,1 % à périmètre constant) sur le 1^{er} semestre à 133,6 milliards

d'euros et permet de compenser en partie le recul sur l'épargne logement et les livrets Bleu et A. Les encours sur les comptes courants sur le premier semestre s'élèvent à 204,2 milliards d'euros.

(encours en milliards d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Évolution
Comptes courants	204,2	196,3	+4,0 %
Livrets Bleu & A	59,2	59,8	-1,1 %
Autres livrets	71,4	70,6	+1,0 %
Épargne logement	27,7	30,2	-8,2 %
Dépôts négociés ⁽¹⁾	133,6	121,0	+10,4 %
Autres	11,8	8,8	+33,5 %
Dépôts de la clientèle	507,8	486,8	+4,3 %
dont épargne réglementée	123,3	126,5	-2,5 %

(1) Comptes à terme et Plan d'Épargne Populaire (PEP).

Les encours de crédits sont en hausse de +5,8 % à 570,7 milliards d'euros sur 6 mois, du fait de l'intégration d'OLB. À périmètre constant la progression se limite à +1,2 %.

Les encours de crédits habitat - qui représentent 50 % des encours - sont en augmentation à 282,9 milliards d'euros. À

périmètre constant, les crédits à la consommation gagnent +3,1 %, les encours de crédit à l'équipement évoluent de +2,5 % et le crédit-bail est quasi stable +0,4 %.

(encours en milliards d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Évolution
Habitat	282,9	268,0	+5,5 %
Consommation	66,1	59,5	+11,1 %
Équipement et crédit-bail	155,8	150,7	+3,4 %
Fonctionnement ⁽¹⁾	50,2	48,2	+4,3 %
Autres	15,8	12,9	+22,4 %
Crédits à la clientèle	570,7	539,2	+5,8 %

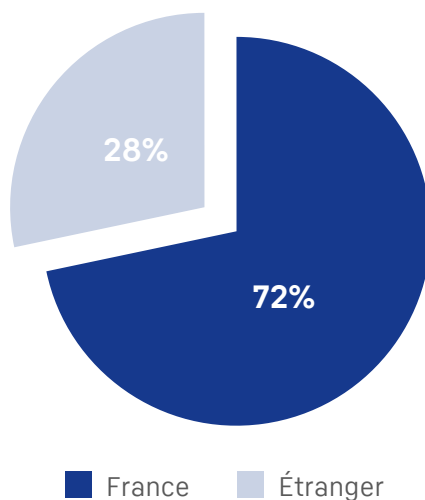
(1) Comptes courants débiteurs et crédits de trésorerie.

2.2.1.2 Ventilation géographique des revenus

Au 30 juin 2026, le produit net bancaire réalisé en France représente plus de 72 % du produit net bancaire des métiers commerciaux⁽¹⁾ du groupe. À l'international, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, au Benelux. Le CIC dispose également de

succursales internationales à Londres, Bruxelles, New York, Hong Kong et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales représentent plus du quart (28 %) du produit net bancaire des métiers commerciaux du groupe.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PNB AU 30/06/2026



(1) Hors métier « holding ».

2.2.1.3 Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025	Évolution	évolution en % à pér. cst.
Produit net bancaire	9 801	8 768	+11,8 %	+7,2 %
Frais de fonctionnement	-5 603	-5 026	+11,5 %	+6,8 %
Résultat brut d'exploitation	4 198	3 742	+12,2 %	+7,7 %
Coût du risque	-1 212	-902	+34,3 %	+19,2 %
coût du risque avéré	-1 101	-823	+33,9 %	+25,2 %
coût du risque non avéré	-110	-80	+38,8 %	-42,6 %
Résultat d'exploitation	2 986	2 840	+5,2 %	+4,1 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾ / variation des écarts d'acquisition	28	23	+22,2 %	+20,8 %
Résultat avant impôt	3 015	2 863	+5,3 %	+4,2 %
Impôt sur les bénéfices	-930	-1 037	-10,3 %	-11,5 %
Résultat net	2 085	1 826	+14,2 %	+13,1 %
Intérêts minoritaires	87	90	-3,1 %	-3,1 %
Résultat net part du groupe	1 998	1 736	15,1 %	14,0 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire

Au 30 juin 2026, le produit net bancaire s'élève à 9 801 millions d'euros, en hausse de +11,8 % par rapport au 30 juin 2025 et +7,2 % à

périmètre constant, s'appuyant sur une croissance soutenue des réseaux bancaires et du crédit consommation.

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025	Évolution
Banque de détail	7 558	6 466	+16,9 %
dont réseaux bancaires	5 182	4 345	+19,3 %
dont crédit à la consommation	1 973	1 764	+11,9 %
Assurance ⁽¹⁾	820	812	+1,1 %
Métiers spécialisés	1 489	1 529	-2,6 %
Gestion d'actifs et banque privée	678	667	+1,7 %
CIC Corporate & Institutional Banking	641	651	-1,6 %
Capital-investissement	171	211	-19,1 %
Autres métiers ⁽¹⁾	-66	-39	n.s
PNB CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	9 801	8 768	+11,8 %

(1) Reclassement des frais généraux rattachables aux contrats d'assurance en charges afférentes aux contrats d'assurance classées en PNB.

Les revenus de la **banque de détail** sont en progression de +16,9 % tirés par la forte contribution des réseaux bancaires en France et en Belgique, de l'intégration d'OLB et par le crédit à la consommation. Cette amélioration est portée par la hausse de la marge d'intérêt et la progression des commissions.

La contribution de l'activité **assurance** au produit net bancaire, à 820 millions d'euros, est en progression de +1,1 %, la hausse étant portée par l'ensemble des branches d'activité (assurance de biens, assurance-vie).

La **gestion d'actifs** et **banque privée** enregistre un produit net bancaire en hausse globale de +1,7 %, les deux activités contribuant favorablement : gestion d'actifs, +1,1 % grâce à une collecte commerciale positive et banque privée, +2,2 % grâce à la bonne progression des commissions.

CIC Corporate & Institutional Banking affiche un produit net bancaire en léger recul à 641 millions d'euros par rapport à juin 2025.

Le total des produits générés par l'activité **capital-investissement** reste solide avec 171 millions d'euros même s'il recule par rapport au premier semestre 2025.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement sont en hausse de +11,5 % pour s'élever à -5 603 millions d'euros au premier semestre 2026. A périmètre constant et hors éléments non récurrents (charges sociales pour les médailles du travail, provisions pour restructuration du pôle presse et provisions sur le droit au bail), la progression est limitée à +2,8 %.

L'effet de ciseaux est légèrement positif, le coefficient d'exploitation est quasi stable à 57,2 %. A périmètre constant et hors éléments non récurrents, il s'élève à 55,0 %.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de +12,2 % à 4 198 millions d'euros.

Coût du risque et résultat d'exploitation

Au 30 juin 2026, le coût du risque s'établit à -1 212 millions d'euros intégrant des effets techniques liés à la première consolidation d'OLB. Retraité de ces éléments, le coût du risque s'élève à 39 points de base des encours bruts de crédit, contre 33 points de base fin 2025.

Il se décompose en une dotation de -1 101 millions d'euros de coût du risque avéré (statut 3) et une dotation de -110 millions d'euros relative au coût du risque non avéré (provisionnement pour risques futurs) sur des créances saines (statuts 1 et 2).

Le coût du risque avéré est en progression de +33,9 % au 30 juin 2026. Cette forte évolution est la conjugaison de la hausse du coût du risque sur les réseaux bancaires, le crédit à la consommation et la première consolidation d'OLB. A périmètre constant, la hausse est de +25,2 % alors que le premier semestre 2025 avait bénéficié de reprises lié au retour en statut sain d'un dossier de place. Au premier semestre, les réseaux bancaires sont pénalisés par quelques dossiers de place (ETI) et une augmentation du risque sur le segment des PME. Le crédit à la consommation représente toujours une part importante du coût du risque avéré (55 %). Les métiers spécialisés ont un faible niveau de coût du risque avéré à -28 millions d'euros.

Le provisionnement pour risques futurs s'inscrit en dotation nette de -110 millions d'euros intégrant l'effet de première consolidation d'OLB.

Le taux de créances douteuses s'établit à 3,3 % au 30 juin 2026. La couverture des encours douteux hors POCI (Purchased or Originated Credits Impaired) OLB est de 46,0 %. Retraité des PGE douteux, le taux de couverture des encours douteux s'élève à près de 50 %.

Résultat avant impôt

La progression des revenus permet de couvrir la hausse du coût du risque. Le résultat avant impôt est en hausse de +5,3 % sur un an, à 3 015 millions d'euros

Résultat net

L'impôt sur les sociétés (-930 millions d'euros au premier semestre 2026 contre -1 037 millions au premier semestre 2025) est impacté favorablement par la diminution de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices en lien avec une modification d'une partie de l'assiette de calcul. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est ainsi redevable de 231,2 millions d'euros de surtaxe au 30 juin 2026.

Le résultat net affiche une hausse de +14,2 % à 2,1 milliards d'euros (+13,1 % à périmètre constant).

2.2.1.4 Résultats par activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale⁽¹⁾

2.2.1.4.1 Banque de détail

Au 30/06/2026, la banque de détail représente 54 % des résultats des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025	Évolution à pér. courant	Évolution à pér. constant
Produit net bancaire	7 558	6 466	+16,9 %	+10,8 %
Frais de fonctionnement	-4 616	-4 200	+9,9 %	+4,4 %
Résultat brut d'exploitation	2 942	2 266	+29,8 %	+22,5 %
Coût du risque	-1 185	-921	+28,6 %	+13,8 %
Coût du risque avéré	-1 073	-805	+33,2 %	+24,4 %
Coût du risque non avéré	-111	-116	n.s	-59,7 %
Résultat d'exploitation	1 758	1 345	+30,7 %	+28,5 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-1	3	n.s	n.s
Résultat avant impôt	1 757	1 348	+30,3 %	+28,1 %
Impôt sur les bénéfices	-534	-453	+18,0 %	+15,4 %
RÉSULTAT NET	1 222	895	36,5 %	34,5 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

La banque de détail regroupe trois secteurs d'activité :

- le réseau bancaire de proximité, constitué des caisses locales de Crédit Mutuel, des 14 fédérations, du réseau CIC, de la Banque Européenne du Crédit Mutuel, de Beobank, d'OLB et de TARGOBANK Corporate Banking ;
- le crédit à la consommation composé de Cofidis Group et l'activité Retail de TARGOBANK ;
- les filiales métiers regroupant les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilière.

Réseaux bancaires de proximité

Au 1^{er} semestre 2026, le réseau bancaire de proximité réalise un produit net bancaire de 5 182 millions d'euros (+10,1 % à périmètre constant) et contribue à hauteur de 921 millions d'euros au résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il intervient au service de plus de 16,5 millions de clients en France, Belgique et en Allemagne dont près de 1 million de clients de la banque Oldenburgische Landesbank AG (OLB) acquise en janvier 2026.

¹ Les données de résultat citées dans cette partie correspondent aux résultats sociaux des entités et non leurs résultats contributifs à la consolidation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réseau Crédit Mutuel

À fin juin 2026, les encours de dépôts confiés par les clients des caisses s'élèvent à 195,2 milliards d'euros en progression de +1,2 % par rapport à fin 2025, portés par les comptes à terme et les comptes courants créditeurs.

L'encours d'épargne réglementée s'élève à 86,0 milliards d'euros en recul de -2,6 % sur six mois. Les caisses de Crédit Mutuel enregistrent une décollecte de -1,7 milliard d'euros sur l'épargne logement et -0,5 milliard d'euros sur le livret bleu en lien avec la baisse des taux administrés.

Les encours de crédits progressent légèrement de +0,8 % à 188,6 milliards d'euros à fin juin 2026 par rapport à fin décembre 2025. Les encours de crédits habitat et ceux des crédits d'équipement augmentent respectivement de +0,9 % à 147,4 milliards d'euros et de +1,2 % à 28,4 milliards d'euros.

A fin juin 2026, le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel réalise un produit net bancaire de 2 229 millions d'euros (+9,3 %) s'appuyant sur une progression de la marge d'intérêt (+16,5 %) en lien avec l'évolution favorable des revenus des crédits et du coût des ressources clientèle. Les commissions s'apprécient de +4,2 %, grâce notamment aux commissions d'assurance et de crédit.

Les frais de fonctionnement sont contenus à -1 607 millions d'euros en hausse de +2,5 %.

Le coût du risque global est en retrait à -108 millions d'euros, intégrant une hausse du coût du risque avéré couplée à une évolution favorable du coût du risque non avéré.

L'activité du périmètre des caisses de Crédit Mutuel affiche un résultat net en forte hausse à 370 millions contre 253 millions d'euros à fin juin 2025.

Réseau CIC

L'encours d'épargne clientèle est en augmentation sur le premier semestre à 269,2 milliards d'euros (+1,5 %).

Les encours de dépôts affichent un léger recul sur le premier semestre à 176,5 milliards d'euros (-1,0 %), les flux s'orientant en faveur de l'épargne financière.

Les comptes courants affichent une légère décollecte sur le premier semestre (-1,3 %) à 77,3 milliards d'euros.

Dans un contexte moins favorable, l'épargne bancaire est en léger repli sur le premier semestre 2026 (-0,8 %), les encours de livret A étant pénalisés par un rendement moins attractif (-0,7 % sur six mois). Les comptes à terme progressent (+0,9 % sur six mois et +8,1 % sur un an) pour atteindre 51,2 milliards d'euros tandis que l'épargne logement est en recul de -8,3 % à 8,1 milliards d'euros.

La collecte se réoriente au profit de l'assurance-vie ainsi que des comptes-titres et épargne salariale dont les encours progressent sur le premier semestre respectivement de +6,0 % à 49,0 milliards d'euros et +7,6 % à 43,7 milliards d'euros.

Les encours de crédits sont en légère augmentation sur le premier semestre 2026 pour s'établir à 182,0 milliards d'euros (+0,8 %).

La production de crédits poursuit sa croissance avec 19,9 milliards d'euros contre 18,3 milliards d'euros sur les six premiers mois de l'année 2026, portée par la production des crédits habitat (+20,4 %).

L'encours des crédits habitat progresse de +1,2 % depuis le début de l'année à 106,8 milliards d'euros. Les crédits de trésorerie sont en repli de -12,9 % à 6,9 milliards d'euros en lien avec le remboursement des PGE.

En revanche, les encours de crédits d'investissement poursuivent leur progression avec +2,1 % à 61,6 milliards d'euros tandis que les crédits consommation sont quasi stables (-0,3 %) à 6,7 milliards d'euros.

A fin juin 2026, le PNB progresse de +11,4 % à 2 201 millions d'euros porté par la croissance de la marge d'intérêt (+20,1 %) et dans une moindre mesure par les commissions (+5,4 %).

Les frais de fonctionnement sont maîtrisés avec une hausse de +2,1 % à -1 318 millions d'euros portant le résultat brut d'exploitation à 883 millions d'euros.

Le coût du risque s'établit à -261 millions d'euros en hausse à fin juin 2026, avec une baisse pour la partie risque non avéré et une hausse pour la partie risque avéré dans un contexte économique marqué par la détérioration de la situation financière des PME et ETI.

Le résultat avant impôts s'élève à 620 millions d'euros pour un résultat net de 430 millions d'euros, en hausse de +44,2 %

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

Au 30 juin 2026, la BECM affiche des résultats en progression. L'exercice est marqué par une activité commerciale globalement résiliente, une gestion rigoureuse du bilan et une amélioration de la rentabilité.

Les encours de crédits à la clientèle bruts atteignent 18,6 milliards d'euros, en légère hausse par rapport à fin 2025. Les crédits d'investissement s'élèvent à 14,4 milliards d'euros à fin juin 2026, en hausse de +2,8 % par rapport à fin 2025, illustrant le rôle actif de la BECM dans le financement de projets stratégiques à long terme. À l'inverse, les crédits de fonctionnement et les comptes courants reculent à 4,2 milliards d'euros en raison principalement de la baisse des crédits promoteurs et de la diminution des PGE.

L'encours des dépôts de la clientèle (comptes courants créditeurs et épargne bancaire) s'établit à 11,7 milliards d'euros contre 12,9 milliards d'euros à fin 2025, impactés par les reculs des dépôts à vue à 4,0 milliards d'euros et des comptes à terme et bons à 7,6 milliards d'euros. Cette baisse s'explique notamment par la clientèle des professionnels de l'immobilier qui a eu moins recours aux comptes à terme.

Les résultats du premier semestre 2026 progressent fortement par rapport à ceux de 2025. Le produit net bancaire atteint 151,7 millions d'euros, contre 141,3 millions d'euros au 30 juin 2025. Cette croissance est principalement portée par la forte hausse de la marge d'intérêts, qui s'établit à 110,4 millions d'euros, bénéficiant notamment du contexte de taux. Les commissions, à 35,9 millions d'euros, sont en recul, mais confirment la récurrence et la qualité des revenus hors intérêts.

Les frais généraux s'élèvent à -48,8 millions d'euros, en progression par rapport au premier semestre 2025. Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 32,2 %. Le résultat brut d'exploitation progresse pour atteindre 102,8 millions d'euros, contre 97,1 millions d'euros au 30 juin 2025.

Le coût du risque s'élève à -19,3 millions au 30 juin 2026, en baisse par rapport au 30 juin 2025.

À fin juin 2026, le résultat courant avant impôt ressort ainsi à 83,6 millions d'euros et le résultat net 62,6 millions d'euros.

Beobank

Beobank propose des produits de bancassurance en Belgique. Au cours du premier semestre 2026, Beobank a maintenu sa stratégie de croissance sur toutes les lignes de produits.

Les encours bruts de crédits s'établissent à 10,7 milliards d'euros au 30 juin 2026, +4,9 % par rapport à fin 2025, tirés notamment par les crédits hypothécaires (+6,6 %). Parallèlement, l'encours des dépôts s'élève à 10,2 milliards d'euros (+5,4 %) au 30 juin 2026. Le portefeuille d'assurances de biens a progressé de +2,1 %.

Le produit net bancaire continue de progresser en 2026. La marge d'intérêt augmente de +9,6 %, résultant notamment de la croissance des encours crédits. Les commissions nettes progressent de +8,5 % soutenues par la bonne collecte d'épargne financière.

Les charges d'exploitation sont en progression de +9,2 % en lien notamment avec une reprise de provision non récurrente en 2025 et la hausse des charges informatiques, de communication et de promotion.

Le coût du risque se maintient à un niveau faible à -2,1 millions d'euros.

Le résultat de Beobank s'élève à 23,9 millions d'euros, +26,3 % par rapport au premier semestre 2025.

OLB et TARGOBANK Corporate Banking

Début 2026, la banque Oldenburgische Landesbank AG (OLB) a été rachetée par TARGO Deutschland GmbH. OLB est une banque universelle allemande solidement implantée dans le nord-ouest de l'Allemagne. Elle dessert environ 1 million de clients dans toute l'Allemagne. OLB est un partenaire de confiance pour les clients particuliers et entreprises, ainsi que pour les particuliers fortunés dans la banque privée et la gestion de patrimoine. Les capacités d'OLB couvrent des domaines d'expertise spécialisés tels que le financement d'acquisition, le financement de l'immobilier commercial et le financement du football.

Sur le segment de la banque de détail (*Private and Business Customers*), les crédits hypothécaires, en particulier, ont de nouveau bénéficié d'une forte demande. Porté par la production nouvelle de 697,3 millions d'euros au cours de cette période (exercice précédent : 534,5 millions d'euros), l'encours atteint 11,6 milliards d'euros au 30 juin 2026 (exercice précédent : 11,5 milliards d'euros).

Le segment Prêts aux entreprises et prêts diversifiés (*Corporate and Diversified Lending*) est aujourd'hui confronté à un environnement macroéconomique exigeant et à des tensions géopolitiques. Ainsi, le volume des nouveaux prêts aux entreprises a diminué à 1,1 milliard d'euros.

En conséquence, le volume total des créances sur la clientèle s'élève à 24,8 milliards d'euros.

Les dépôts de la clientèle sont restés la principale source de refinancement des prêts accordés, et se maintiennent à un niveau élevé de 22,4 milliards d'euros malgré un environnement fortement concurrentiel.

Le produit net bancaire, ajusté des effets liés aux acquisitions, notamment de l'allocation du prix d'acquisition (PPA), s'établit à 344,5 millions d'euros au premier semestre. Il reflète le même niveau de produit net bancaire qu'au premier semestre 2025 ajusté du PPA de Degussa (344 millions d'euros). Les frais de personnel et autres frais administratifs ont augmenté en raison de certains effets ponctuels (par exemple, la décision de résiliation prématurée d'un contrat d'externalisation).

L'environnement économique au premier semestre 2026 a notamment été caractérisé par un ralentissement de l'économie et des pressions géopolitiques. La situation de certains clients d'OLB s'est dégradée. Dans ces conditions, les provisions pour pertes de crédit s'élèvent à 77 millions d'euros ajustées des premiers effets de la consolidation (22 millions d'euros sur l'exercice précédent).

En conséquence, le résultat avant impôt au premier semestre 2026 est inférieur de 74 millions d'euros par rapport à la même période de 2025.

TARGOBANK Corporate Banking propose des financements aux entreprises, des financements spécialisés, des financements immobiliers commerciaux et des services de paiement en Allemagne.

En raison de la détérioration de l'environnement macroéconomique, le portefeuille s'est contracté de -2,3 % par rapport à juin 2025, entraînant une baisse du produit net bancaire de -1,3 % au premier semestre 2026. La production de crédits s'est récemment redressée et dépasse de +9,7 % les volumes de nouveaux crédits correspondants du premier semestre 2025.

Le crédit à la consommation

Cofidis Group

Cofidis Group déploie son activité à travers trois marques commerciales (Cofidis, Créatis et Monabanq) et sa présence dans neuf pays européens (France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, République tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne).

En termes d'activité, Cofidis Group réalise un bon premier semestre 2026 avec une production de crédits de 6,3 milliards d'euros, en hausse de plus de 600 millions d'euros (+11 %) par rapport au niveau d'activité du premier semestre 2025. Le recrutement de nouveaux clients via le réseau direct progresse de +13 % et le recrutement via le réseau de partenaires progresse de +11 %. L'activité e-commerce est en retrait de -3 % par rapport

à juin 2025. L'encours de crédits progresse de +3 % par rapport à décembre 2025 et s'établit à 23,7 milliards d'euros.

Les dépôts progressent de +9 % par rapport à décembre 2025, pour atteindre 1,4 milliard d'euros.

Le développement de l'activité de banque à distance de Monabanq se poursuit avec une progression de +114 % des ouvertures par rapport au premier semestre 2025.

La marge d'intérêt progresse de 89,3 millions d'euros par rapport au niveau de juin 2025 (+15,4 %), ce qui représente une hausse de 30 points de base sur encours. En complément, le développement des commissions (+11,0 millions d'euros) permet au PNB de progresser de 98,8 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025 (+12,5 %).

Le résultat brut d'exploitation progresse de 39,6 millions d'euros (+12,5 %) sur un an avec un coefficient d'exploitation stable malgré une hausse de la charge liée aux litiges juridiques de place en Espagne.

Le coût du risque est en hausse de 24 points de base par rapport à l'an dernier, dont +15 points de base sur le coût du risque avéré avec des performances du recouvrement en retrait. Le coût du risque non avéré est en hausse de +9 points de base en raison d'une activité forte. Toutefois, les ouvertures de crédit récentes présentent un risque bien orienté dont l'impact est encore peu visible sur le risque global.

Le résultat avant impôts s'établit fin juin à 31,0 millions d'euros.

TARGOBANK

L'activité retail de TARGOBANK regroupe la clientèle de particuliers, les petites et moyennes entreprises et la clientèle d'Autobank (qui fournit aux concessionnaires automobiles des solutions de financement des stocks et de vente à crédit aux particuliers, ainsi que des produits de crédit-bail et d'assurance). L'offre de TARGOBANK comprend la banque, le crédit à la consommation, l'investissement et l'assurance.

Les volumes de production de crédits (4,5 milliards d'euros) restent stables par rapport à la même période de 2025.

Le portefeuille de crédits à la clientèle est en progression de +3,5 % à 24,8 milliards d'euros, tandis que les dépôts diminuent de -3,5 % à 32,5 milliards d'euros.

Le produit net bancaire est en hausse de +11,3 % sur un an, principalement porté par la hausse des revenus d'intérêts, tandis que le résultat net reste stable à 210 millions d'euros.

Filiales métiers

Au sein de la banque de détail, les métiers d'appui - crédit-bail, affacturage, immobilier - dégagent, après versement des commissions aux réseaux apporteurs un produit net bancaire de 402,6 millions d'euros en hausse (+12,6 %) et un résultat net de 81,1 millions d'euros (contre 68,5 millions au premier semestre 2025).

L'activité de **crédit-bail** mobilier en France enregistre une hausse du produit net bancaire à 111,6 millions d'euros portée par le développement de l'activité ; la production est en hausse de +5,5 % sur un an et les encours s'élèvent à 15,6 milliards d'euros.

L'activité d'**affacturage** en France affiche un produit net bancaire en hausse de +6,5 % à 161 millions d'euros, en raison du bon niveau d'activité et de la baisse des charges de refinancement. Le résultat net ressort à 49 millions d'euros.

En Allemagne, l'activité **Commercial Finance** regroupe les unités opérationnelles d'affacturage, de crédit-bail et de financement d'équipements.

Le volume des crédits à la clientèle progresse de +5,5 % par rapport à juin 2025. Les dettes envers la clientèle augmentent de +11,3 %.

Le portefeuille d'affacturage est en progression de +7,4 % à 3,2 milliards d'euros. La production d'affacturage est en hausse de +5,2 % par rapport à la même période de 2025.

Le portefeuille de crédits du crédit-bail et financement d'équipements progresse de +2,5 % à 2,0 milliards d'euros.

Le segment Commercial Finance affiche un produit net bancaire de 86 millions d'euros, en hausse de +4,5 % par rapport à la même période de l'an dernier.

Banque de détail en Allemagne

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a franchi une étape importante le 2 janvier 2026 en procédant à l'acquisition de 100 % de la banque allemande Oldenburgische Landesbank (OLB) via la holding TARGO Deutschland GmbH. À cette même date, TARGOBANK a officiellement lancé son partenariat avec les Assurances du Crédit Mutuel en Allemagne via sa filiale ACM Deutschland, dont la phase pilote a débuté en juillet 2025.

Ces opérations permettent à Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'accélérer le développement de son modèle de bancassurance en Allemagne, son deuxième marché domestique.

Afin de mieux refléter l'ensemble de l'activité du groupe en Allemagne, ce nouveau secteur d'activité « Banque de détail en Allemagne » a été créé. Il regroupe OLB, Targobank Corporate Banking, Targobank ainsi que les entités spécialisées en crédit-bail et affacturage en Allemagne.

Suite à l'acquisition d'Oldenburgische Landesbank AG, l'intégration constitue une étape stratégique avec la mise en place d'un premier programme de 180 jours. Entré désormais dans sa phase finale, le plan doit donner naissance à un modèle cible détaillé, ainsi que la feuille de route permettant la réalisation de cet objectif.

2.2.1.4.2 Assurance

A fin juin 2026, l'assurance représente 23 % des résultats des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En termes de résultats financiers, le total du bilan atteint environ 80 milliards d'euros. Les crédits à la clientèle sont en progression à 58,7 milliards d'euros et les dépôts de la clientèle atteignent 58 milliards d'euros.

Le produit net bancaire s'établit à 1,6 milliard d'euros, en hausse de +46,8 % ; ajusté des effets exceptionnels de l'intégration d'OLB, la croissance du PNB est de +8 % en raison du développement des activités retail et corporate de TARGOBANK et d'OLB.

Les charges d'exploitation sont en augmentation de +50,9 %, également du fait de l'intégration d'OLB. Après ajustement de cet effet de périmètre, la hausse reste limitée à +8 %.

L'augmentation du coût du risque, ajustée des effets de l'acquisition, est principalement due à la croissance du coût du risque sur le crédit à la consommation et le crédit aux entreprises. Le coût du risque a été impacté par la situation macroéconomique (entraînant une augmentation des défauts) et l'évolution de la loi allemande sur les faillites (baisse des recouvrements).

Au premier semestre 2026, le résultat avant impôt de l'ensemble des activités de la banque de détail en Allemagne s'élève à 364 millions d'euros et le résultat après impôt à 251 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier assurance.

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025	Évolution
Produit net assurance	820	812	+1,1 %
Frais de fonctionnement	-90	-92	-2,0 %
Résultat avant impôt	730	720	+1,5 %
Impôt sur les bénéfices	-211	-235	-10,0 %
RÉSULTAT NET	519	485	+7,0 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale d'assurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est au cœur du modèle de bancassurance. Il bénéficie des synergies inhérentes au modèle de bancassurance mutualiste : la force des réseaux de proximité et l'intégration technologique.

Porté par le dynamisme de la collecte en assurance-vie et la croissance des portefeuilles en assurances de biens, le chiffre d'affaires du GACM s'établit à 10,0 milliards d'euros au premier semestre 2026, en hausse de +13,5 %.

Après une année 2025 historique, la collecte brute en assurance-vie du GACM poursuit sa forte croissance dans un contexte de marché favorable à l'épargne de long terme. Elle s'élève à 6,5 milliards d'euros au premier semestre 2026, soit une augmentation de +17,8 % par rapport à 2025. Les versements sur les fonds en euros, qui bénéficient de la baisse de la rémunération de l'épargne réglementée en France, progressent de +15,9 % pour atteindre 4,6 milliards d'euros. La collecte brute en unités de compte (UC) s'élève à 1,9 milliard d'euros et croît de +22,6 %, soutenue par la qualité de l'offre. Cette dynamique se traduit par une hausse de +39,1 % de la collecte nette, qui s'établit à 3,3 milliards d'euros. Elle se répartit entre 2,4 milliards d'euros sur les fonds en euros et 0,9 milliard d'euros sur les UC.

En assurances de risques, le chiffre d'affaires progresse de +6,4 % par rapport à 2025, atteignant 3,5 milliards d'euros à fin juin 2026. Les assurances de biens enregistrent une hausse de +7,8 % à 1,6 milliard d'euros, portée par la croissance des portefeuilles et

les revalorisations tarifaires. Ces dernières sont plus modérées qu'en 2025, année marquée par la hausse de la prime additionnelle permettant de financer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles¹ en France. En assurances de personnes, les cotisations s'élèvent à 2,0 milliards d'euros, en progression de +4,6 %. Elles intègrent la majeure partie du chiffre d'affaires de 23 millions d'euros réalisé en Allemagne par les filiales d'ACM Deutschland, à la suite du déploiement complet de la gamme de produits dans le réseau Targobank au 1^{er} janvier 2026.

La contribution du GACM au produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 820,4 millions d'euros, en augmentation de +1,1 % par rapport à 2025. La hausse du résultat financier sur les portefeuilles de fonds propres est en partie contrebalancée par le repli des résultats techniques. En assurances de personnes, les gains liés à la réévaluation des provisions pour sinistres (bonis) ont été moins importants qu'en 2025. En revanche, les assurances de biens ont continué de se redresser, soutenues par les évolutions tarifaires et la baisse de la fréquence des sinistres en assurance automobile, malgré une légère augmentation de la charge des événements naturels par rapport au premier semestre 2025. Le résultat de l'assurance-vie progresse également, porté par la hausse de l'encours.

Après impôt sur les bénéfices incluant une baisse de la contribution exceptionnelle, le résultat net contributif du GACM au premier semestre 2026 s'établit ainsi à 519,0 millions d'euros, en hausse de +7,0 % par rapport à 2025.

¹ Adoption, avec le soutien de la direction du Budget, d'une hausse de la surprime catastrophe naturelle qui est passée, depuis le 1^{er} janvier 2025, de 12 à 20 %. Elle s'applique aux contrats d'assurance dommages d'habitation et biens professionnels.

2.2.1.4.3 Gestion d'actifs et banque privée

Au 30 juin 2026, la gestion d'actifs et banque privée représente 5 % des résultats des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025	Évolution
Produit net bancaire	678	667	+1,7 %
Frais de fonctionnement	-509	-498	+2,2 %
Résultat brut d'exploitation	169	169	+0,1 %
Coût du risque	-14	7	n.s
Résultat d'exploitation	155	175	-11,3 %
Gains/pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	3	0	n.s
Résultat avant impôt	158	175	-9,8 %
Impôt sur les bénéfices	-37	-47	-21,1 %
RÉSULTAT NET	121	129	-5,7 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le métier gestion d'actifs et banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour :

- de la holding Groupe La Française qui regroupe CIC Private Debt, Cigogne Management, Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Gestion, Crédit Mutuel Impact, La Française REM, La Française Systematic Asset Management et New Alpha Asset Management.

Par ailleurs, La Française Finance Services, plateforme de distribution unique de Groupe La Française, commercialise l'ensemble des expertises de gestion d'actifs du groupe ainsi que les expertises de Banque de Luxembourg Investments à une clientèle diversifiée française et internationale. Le Groupe La Française apporte aussi ses services à Dubly Transatlantique Gestion ;

- et de la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et Banque CIC (Suisse).

La gestion d'actifs et banque privée publie un produit net bancaire en hausse globale de +1,7 %, les deux activités contribuant favorablement : gestion d'actifs, +1,1 % grâce à une collecte commerciale positive, et banque privée, +2,2 % grâce à la bonne progression des commissions.

Les frais de fonctionnement sont en hausse de +2,2 %.

Le coût du risque s'élève à -13,5 millions d'euros. L'évolution est pénalisée par des reprises non récurrente en 2025 et la révision de paramètre favorables notamment sur le coût du risque non avéré en 2025.

Le résultat net recule de -5,7 % à 121,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2026, contre 128,6 millions au 1^{er} semestre 2025.

Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée, logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales, qui représentent 124 millions d'euros de produit net bancaire (+15 %) et 51 millions de résultat net (+39 %).

Gestion d'actifs

Les encours gérés et distribués de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à près de 207 milliards d'euros à fin juin 2026 dont 37 milliards d'euros hors Groupe La Française.

Groupe La Française totalise un encours géré et distribué, à fin juin 2026, de près de 170 milliards d'euros¹, en progression de +3,8 % par rapport à la fin de l'exercice 2025, et enregistre une collecte de 3,3 milliards d'euros.

Au 30 juin 2026, le produit net bancaire généré par le Groupe La Française s'élève à 208,5 millions d'euros, pour un résultat d'exploitation de 46,2 millions d'euros.

Le premier semestre 2026 a été marqué par des marchés financiers contrastés, entre une bonne orientation des marchés actions malgré une volatilité persistante et une remontée des taux d'intérêt de la BCE en fin de période. Dans cet environnement, les investisseurs ont poursuivi leurs arbitrages en faveur de solutions alliant rendement, diversification et décorrélation. L'activité gestion d'actifs démontre la résilience de son modèle intégré multi-spécialiste.

Marchés cotés : une collecte portée par les stratégies actions et alternatives

Les expertises de marchés cotés représentent 135,5 milliards d'euros, soit 80 % des encours du groupe.

La collecte sur les actifs long terme s'élève à 2,96 milliards d'euros au premier semestre 2026, principalement portée par les expertises actions et alternatives.

Les stratégies actions enregistrent une collecte de 935 millions d'euros, portant les encours à 22,9 milliards d'euros. Le lancement de CM-AM Cap America, à la fin du semestre, vient compléter l'offre actions internationales. Le semestre a aussi été marqué par le déploiement de nouveaux mandats et fonds dédiés à la suite de gains d'appels d'offres, ainsi que par le déploiement du fonds CM-AM Euro Stoxx 50 UCITS ETF suivi du fonds CM-AM S&P 500 UCITS ETF, premières étapes du développement de l'offre ETF du groupe.

Les stratégies alternatives poursuivent leur dynamique commerciale, avec une collecte de 352 millions d'euros et des encours atteignant 2,7 milliards d'euros. Le fonds Cigogne UCITS Credit Opportunities a franchi au premier semestre 2026 le seuil des 500 millions d'euros d'encours, confirmant son succès commercial.

Les stratégies monétaires continuent d'attirer des flux positifs, avec une collecte de 344 millions d'euros, portant les encours à 47,4 milliards d'euros.

Les fonds cotés diversifiées affichent une collecte légèrement positive de 82 millions d'euros, avec des encours stables à 16,2 milliards d'euros. Le lancement du fonds à formule Horizon Europe Mois 2030 illustre la volonté du groupe de proposer des solutions adaptées aux investisseurs du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À l'inverse, les stratégies obligataires enregistrent une décollecte de 435 millions d'euros sur le semestre, expliquée notamment par la décollecte sur les fonds à maturité proche de leur échéance. Le contexte est marqué par des arbitrages d'allocation vers des classes d'actifs plus risquées et une concurrence toujours soutenue sur les solutions de taux. Les stratégies à taux variables ont bénéficié d'un attrait de la part des investisseurs sur ce premier semestre en collectant 333 millions d'euros. Les encours obligataires s'élèvent à 8,7 milliards d'euros.

¹ Dont 2,9 milliards d'encours BLI distribuée par La Française Finance Services.

Par ailleurs, la collecte de Crédit Mutuel Gestion atteint plus de 1 milliard d'euros au premier semestre 2026. L'entité a vu ses encours sous gestion croître de +12 % pour atteindre 21,1 milliards d'euros à fin juin 2026.

Les fonds gérés par BLI - Banque de Luxembourg Investments, totalisent 11,8 milliards d'euros d'encours au 30 juin 2026¹.

Immobilier, dette privée et private equity : poursuite du développement des actifs réels

Les marchés privés représentent 34,1 milliards d'euros d'encours au 30 juin 2026, soit 20 % des encours du Groupe.

Les encours immobiliers s'établissent à 25,1 milliards d'euros, la collecte à 238 millions d'euros. Le marché demeure exigeant et contrasté selon les segments. Les investissements sont sélectifs et les investisseurs privilégient les actifs plus résilients ou une approche plus opportuniste.

En dette privée, les encours atteignent 4,1 milliards d'euros et 272 millions d'euros de collecte. Le véhicule Victory Street CLO III, en cours de levée, confirme le renforcement des expertises du Groupe sur les solutions de financement structurées.

Les expertises de private equity poursuivent également leur développement, avec notamment le fonds de fonds en cours de levée, New Alpha Selection Private Equity 2026, à destination des réseaux internes du Groupe. Le premier closing est prévu au second semestre 2026. L'expertise totalise 3,6 milliards d'euros.

À fin juin 2026, les encours gérés par Crédit Mutuel Impact atteignent 1,34 milliard d'euros. La société continue le déploiement du fonds Révolution Environnementale et Solidaire, soutenu par le Dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Banque privée

La **Banque Transatlantique** poursuit son développement en France comme à l'international. De nouvelles performances commerciales et financières sont enregistrées, dans un environnement de marché incertain.

Le premier semestre 2026 de la Banque Transatlantique se caractérise par une collecte soutenue de capitaux dans un contexte inflationniste ainsi qu'une forte transformation en épargne financière long terme.

L'encours d'épargne progresse de +6 % par rapport à fin 2025 pour s'établir à 73,7 milliards d'euros. L'évolution de l'épargne financière demeure dynamique, atteignant 67,9 milliards d'euros (64,3 milliards d'euros en 2025). Les encours de crédits ressortent stables à hauteur de 5,9 milliards d'euros.

Les performances commerciales enregistrées par les filiales et lignes métiers permettent d'afficher un produit net bancaire en hausse de +6 %, s'établissant à 127 millions d'euros.

Cette progression s'explique par l'augmentation du produit net d'intérêt (+6 % à 33 millions d'euros à fin juin 2026), portée par les volumes des crédits débloqués, et par la hausse des commissions (+7 % à 94 millions d'euros à fin juin 2026). Suite à

des investissements réalisés dans le cadre du plan stratégique 2024-2027 (projets informatiques, communication, locaux), les frais généraux augmentent de +11 % à 86,4 millions d'euros. Le résultat net s'établit à 33 millions d'euros, contre 28 millions d'euros à fin juin 2025.

Au 30 juin 2026, la **Banque de Luxembourg** dégage un produit net bancaire de 202,3 millions d'euros, en légère diminution (-1 %) par rapport à fin juin 2025.

Le PNB limite son repli grâce aux commissions qui atteignent 116,6 millions d'euros, en augmentation de 3,8 millions d'euros, soit +3 %.

Les frais généraux s'élèvent à -138,1 millions d'euros, soit une augmentation de +2 % par rapport à fin juin 2025. Le résultat brut d'exploitation enregistre ainsi une diminution de -6 % et s'établit à 64,2 millions d'euros. Le coût du risque affiche une dotation nette de - 9,1 millions d'euros contre une reprise nette non récurrente de + 9,1 millions d'euros en juin 2025, induisant une variation négative de - 18,2 millions d'euros.

Le résultat net atteint 41,4 millions d'euros, en diminution de -31 % par rapport à fin juin 2025.

Les encours de crédits s'établissent à 3,3 milliards d'euros (+0,6 %) et les dépôts clients à 12,1 milliards d'euros (+3,3%) au 30 juin 2026. Par ailleurs, la Banque de Luxembourg gère une épargne financière de plus de 125,3 milliards d'euros à fin juin 2026, en augmentation de +8 % par rapport à décembre 2025.

En dépit d'un contexte toujours marqué par des tensions géopolitiques et des incertitudes économiques, les actifs sous gestion de Banque **CIC (Suisse)** ont progressé, affichant une hausse de +3,4 % pour atteindre un total de 23,5 milliards d'euros à la fin du premier semestre 2026. Les encours de crédit ont quant à eux augmenté de +1,1 % par rapport à fin 2025 pour s'établir à 11,5 milliards d'euros.

Le produit net bancaire des six premiers mois, affichant une diminution de -1,8 % pour s'établir à 105,9 millions d'euros, a été impacté par les baisses de taux d'intérêt initiées par la Banque nationale suisse en 2024 et poursuivies en 2025. Ces baisses successives ont néanmoins pu être en partie compensées par une augmentation du volume d'affaires ainsi que par une stratégie de diversification cohérente des revenus. Les produits, hors marge d'intérêt, ont été ainsi renforcés de 11,5 millions d'euros (26,8 %) au premier semestre 2026 par rapport à la même période l'année précédente.

Grâce à une analyse systématique des dépenses au regard des besoins stratégiques de la banque, les frais généraux sont quasi stables à -78,4 millions d'euros.

Le résultat brut d'exploitation diminue de -8,1 %, atteignant 27,5 millions d'euros.

Finalement, le résultat net s'élève à 19,6 millions d'euros à fin juin 2026 contre 25,5 millions d'euros fin juin 2025. Cette baisse est principalement due à une augmentation du coût du risque de 4,6 millions d'euros.

¹ La quote part distribuée par La Française Finance Services au premier semestre 2026 représente 2,9 milliards d'encours.

2.2.1.4.4 CIC Corporate and Institutional Banking

A fin juin 2026, la banque de financement représente 12 % des résultats des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025	Évolution
Produit net bancaire	641	651	-1,6 %
Frais de fonctionnement	-261	-246	+5,9 %
Résultat brut d'exploitation	380	405	-6,2 %
Coût du risque	-13	12	n.s
Coût du risque avéré	-16	-6	X 2,9
Coût du risque non avéré	3	18	-81,1 %
Résultat avant impôt	367	418	-12,1 %
Impôt sur les bénéfices	-87	-138	-37,2 %
RÉSULTAT NET	280	280	+0,2 %

Depuis le 1^{er} janvier 2026, CIC Corporate & Institutional Banking (CIC CIB) rassemble sous une marque commune l'ensemble des expertises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de banque de financement et d'activités de marché (activités commerciales et d'investissement).

Fort d'une présence en Europe, en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique au travers de son réseau de succursales (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), CIC CIB propose à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels une expertise reconnue dans les domaines de la banque de financement, des marchés de capitaux et des services aux investisseurs (asset servicing) dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins.

Ces expertises sont regroupées au sein de deux pôles : les activités commerciales, orientées vers la clientèle, et le métier investissement.

Au 30 juin 2026, CIC Corporate & Institutional Banking affiche un produit net bancaire en léger repli de -1,6 % par rapport à fin juin 2025, à 640,6 millions d'euros. Les frais généraux sont contenus (+5,9 %). Le coût du risque reste très bas, malgré une hausse à -13 millions d'euros, lié principalement à une dotation sur deux dossiers de place (à comparer à une reprise nette en juin 2025).

Il en ressort un résultat avant impôt en baisse à 367,0 millions d'euros à fin juin 2026, contre 417,7 millions d'euros à fin juin 2025 pour un résultat net stable à 280 millions d'euros à fin juin 2026¹.

Activités clientèle

Le Coverage pilote la relation client à l'échelle mondiale pour le groupe, en assurant la promotion des trois domaines d'activités clientèle : Global Banking, Capital Markets et Asset Servicing.

Global Banking rassemble les expertises métiers liées aux financements (Corporate & Leveraged Finance et Real Assets incluant Projets, Actifs, Titrisation & ABL) et aux services transactionnels ou Transaction Banking (Cash management, Trade finance) dédiées aux grandes entreprises et institutionnels, en appui également du réseau auprès de sa clientèle ETI. Son périmètre couvre l'accompagnement financier global des clients – du développement organique aux opérations stratégiques – en France et à l'international.

Au 30 juin 2026, Global Banking confirme son efficacité avec une activité commerciale en hausse. Les engagements sont ainsi en progression sur l'ensemble des métiers de +5,3 % par rapport au 31 décembre 2025.

Grâce à une connaissance approfondie des enjeux stratégiques, financiers et sectoriels de ses clients, l'activité Corporate & Leveraged Finance soutient les grandes entreprises et institutionnels sur le long terme dans la réalisation de leurs projets de financement de l'activité, de transmission d'entreprise ou encore de croissance externe. À fin juin 2026, malgré un contexte économique incertain et un marché du LBO toujours fermé, l'activité affiche une bonne dynamique commerciale, avec

des engagements en hausse de +6,5 % par rapport au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, les engagements des activités de Real Assets sont en progression de +3,9 % par rapport à fin décembre 2025 portés notamment par les financements de projets (engagements en hausse de +5,0 %) dans un contexte d'accompagnement des territoires à la transition écologique (plusieurs projets de parcs éoliens ou encore d'unité de valorisation énergétique financés au premier semestre 2026).

Enfin, et malgré un contexte géopolitique instable, les équipes de CIC CIB continuent de répondre aux enjeux de sécurisation des flux, d'optimisation de la trésorerie et d'accompagnement au développement de leurs clients à travers le monde. Les engagements se maintiennent (+0,2 %) pour les activités de Transaction Banking à fin juin 2026 par rapport à fin décembre 2025.

Global banking réalise un premier semestre solide et affiche un produit net bancaire de 312 millions d'euros, en léger recul en raison d'un effet de base défavorable lié à la baisse de l'€STER et à des éléments exceptionnels sur le premier semestre 2025.

Capital Markets accompagne les entreprises et institutionnels dans leurs besoins d'accès à des financements de marché (émissions primaires), de produits de couverture de risque de taux, change et matières premières, de produits de placement ou encore de corporate brokerage. Capital Markets propose également aux clients institutionnels des solutions d'aide à la décision d'investissement et solutions d'exécutions.

Sur le premier semestre, les activités de Capital Markets sont en recul en lien avec la baisse des activités de couvertures et de marché primaire dans un contexte attentiste. L'activité enregistre un PNB de 100 millions d'euros.

Asset Servicing offre une gamme de prestations dédiées aux institutions financières, qu'elles soient sociétés de gestion ou investisseurs institutionnels : solutions de tenue de compte-conservation, de dépositaire d'OPC², d'administration de fonds, de prestations de services Buy Side (table RTO³, Middle office externalisé, reporting...).

Métier Investissement

L'activité Investissement vise à valoriser durablement les ressources financières disponibles à travers la sélection, l'acquisition et la détention durable d'instruments financiers, dans le respect du cadre de risque et des objectifs du groupe. Le Métier Investissement apporte également son expertise à diverses entités du Groupe, et coordonne la liquidité au sein des différents pôles de CIC CIB. Les équipes fournissent notamment un service de conseil en investissement à Cigogne Management, société de gestion alternative de Groupe La Française.

Dans un contexte de marché volatil, le métier signe une belle performance avec un produit net bancaire de 192 millions d'euros, contre 178 millions d'euros au 30 juin 2025.

¹ A noter un changement de méthodologie dans la comptabilisation de la surtaxe d'IS.

² Organisme de Placement Collectif.

³ Réception transmission d'ordre.

2.2.1.4.5 Capital-investissement

Au 30 juin 2026, le capital-investissement représente 6 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025	Évolution
Produit net bancaire	171	211	-19,1 %
Frais de fonctionnement	-47	-47	-1,6 %
Résultat avant impôt	124	164	-24,1 %
Impôt sur les bénéfices	5	6	n.s
RÉSULTAT NET	129	169	-23,8 %

Crédit Mutuel Equity, filiale de capital-investissement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, accompagne les entreprises à tous les stades de leur développement, de la start-up, à la PME et l'ETI. La structure conseille également les entreprises dans leurs opérations de fusions-acquisitions via sa filiale CIC Conseil.

Crédit Mutuel Equity finance en fonds propres des projets de croissance et de transformation en France depuis ses huit implantations en région - Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse -, mais aussi à l'international au travers de ses filiales en Europe et en Amérique du Nord.

Avec 4,6 milliards d'euros de capitaux propres à son bilan, Crédit Mutuel Equity est un acteur singulier du capital-investissement. La structure investit exclusivement les fonds propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce qui lui permet d'adapter son horizon d'intervention à la réalité des besoins des entreprises, mais aussi de les accompagner via d'éventuels réinvestissements.

Preuve de cet engagement dans la durée : Crédit Mutuel Equity est actionnaire depuis plus de 10 ans du tiers des 310 entreprises qu'elle accompagne. L'encours investi affiche quant à lui une croissance de plus de 500 millions d'euros sur les trois dernières années (soit près de 15 %).

Sur le plan financier, 205 millions d'euros ont été investis au premier semestre 2026 (en progression de +18 % par rapport au

1^{er} semestre 2025) dans une quarantaine d'opérations, en France comme à l'international, et le volume de cessions s'établit à 193 millions d'euros. Cet équilibre se constate aussi sur une longue période puisqu'au cours des trois derniers exercices, plus de 1,6 milliard d'euros a été déployé dans les territoires et un montant équivalent de participations a été cédé.

CIC Conseil a été confrontée de son côté à un environnement de marché difficile. Cependant, sa proximité des tissus économiques locaux et des entrepreneurs qu'elle accompagne dans la durée lui ont permis de finaliser 16 opérations de fusions-acquisitions, pour un montant total de commissions facturées de 6,0 millions d'euros, en croissance de +25 % par rapport au premier semestre 2025.

Au global, le total des produits reste solide avec 170,8 millions d'euros au premier semestre 2026, composé pour deux tiers de plus-values générées par les actifs détenus et complété de revenus récurrents (dividendes et intérêts), démontrant la solidité du portefeuille investi et la qualité de la gestion des participations dans un contexte pourtant marqué par une détérioration de la conjoncture économique et ses répercussions sur la croissance et la création de valeur.

La contribution de Crédit Mutuel Equity au résultat net consolidé à fin juin 2026 s'établit à 128,8 millions d'euros.

2.2.1.4.6 Autres métiers : informatique, logistique, presse & autres

Ce secteur rassemble principalement :

- le métier "technologie" incluant les sociétés informatiques du groupe ;
- le métier "logistique" incluant les structures à vocation logistique ;
- le métier "presse" avec le groupe EBRA (groupe de presse quotidienne régionale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) qui possède neuf quotidiens régionaux : Le Dauphiné Libéré, Le Progrès, Le Bien Public, Le Journal de Saône et Loire, Le Républicain Lorrain, L'Est Républicain, Vosges Matin, Les Dernières Nouvelles d'Alsace et L'Alsace. Les neuf titres disposent d'un fort ancrage local et couvrent au total 23 départements sur l'ensemble de la façade Est de la France. Le Groupe EBRA est présent avec ses différentes marques sur le print, et le digital ainsi qu'une offre événementielle avec sa filiale EBRA Events et une expertise vidéo via ses filiales EBRA Studios et EBRA Productions ;
- les activités "holding" ;
- le reclassement en produit net bancaire des frais engagés par le réseau au titre de la distribution des contrats d'assurance (application de la norme IFRS17 depuis le 1^{er} janvier 2023).

Le secteur "autres métiers" publie un produit net bancaire à -66 millions d'euros et un résultat net contributif de -187 millions d'euros au premier semestre 2026.

Technologie

Euro-Information, filiale technologique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale accompagne ses réseaux, ses métiers et ses filiales dans leur développement.

La stratégie technologique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à investir dans le développement de capacités numériques souveraines avec ses propres datacenters hébergés en France et opérés en interne, qui offrent un niveau de performance et de sécurité élevé, tout en assurant une disponibilité continue des services numériques (24h/24, 7j/7). Cela permet de garantir la

confidentialité des données des 33 millions de clients et sociétaires du Groupe.

Les équipes d'Euro-Information ont entamé en août 2025 la migration des données et des applications du datacenter historique de Strasbourg vers les deux datacenters certifiés Tier IV de Bourgogne inaugurés en juin 2025. Ce projet d'envergure prévu pour une durée de deux ans se déroule conformément au plan. Pendant la migration, les datacenters de Strasbourg et de Bourgogne fonctionneront en parallèle, avec doublement des équipements informatiques jusqu'au décommissionnement du site de Strasbourg.

Depuis le 12 février 2026, Euro-Information, a obtenu le statut de plateforme agréée auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), après avoir finalisé avec succès la phase de levée des réserves techniques. Ainsi depuis cette date, les réseaux bancaires Crédit Mutuel Alliance Fédérale proposent à leurs clients professionnels et entreprises la solution HBS e-factures, un service de facturation électronique sécurisé et pérenne s'appuyant sur la plateforme agréée Euro-Information. Elle est totalement intégrée dans les applications de banque à distance des deux réseaux bancaires.

Presse

Les revenus d'EBRA atteignent 237 millions d'euros à fin juin 2026, en baisse de -3,8 % par rapport à fin juin 2025.

En juin 2026, le groupe EBRA a présenté son plan stratégique « EBRA 2030 », destiné à bâtir un modèle économique durable afin de financer une information locale indépendante et de qualité face aux profondes mutations du secteur de la presse. Articulé autour de quatre priorités - projet éditorial, rajeunissement des audiences, diversification des revenus et transformation des organisations et des outils - ce plan stratégique accélère la transition numérique tout en réaffirmant l'ancrage territorial des rédactions.

2.2.1.5 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.1.5.1 Bilan

La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement de la stratégie déployée au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'établit à 112,4 % au 30 juin 2026 ;
- le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque, décrit dans le chapitre 6 « Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3 » du document d'enregistrement universel 2025.

Actifs

Synthèse. Les actifs consolidés du groupe s'élèvent à 1 005,7 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 942,9 milliards d'euros au 31 décembre 2025.

Cette hausse provient essentiellement de l'acquisition d'OLB et dans une moindre mesure de la hausse des encours de crédits à la clientèle.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 570,7 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 539,2 milliards au 31 décembre 2025. A périmètre constant la croissance est limitée à +1,2 %. Au 31 décembre 2025, les prêts et créances sur la clientèle des entités OLB acquises s'élèvent à 25 milliards d'euros

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent principalement des obligations et autres titres de dettes pour 37,2 milliards d'euros et des effets publics pour 19,5 milliards d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les instruments dérivés) et certains actifs financiers désignés par le groupe à la juste valeur par résultat à la date de leur acquisition (y compris les titres du métier de capital-investissement). Ces actifs sont réévalués à leur juste valeur lors de chaque arrêté.

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 48,2 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 37,5 milliards d'euros au 31 décembre 2025. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 5 % du total des actifs du groupe au 30 juin 2026.

Prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 73,7 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 73,1 milliards au 31 décembre 2025.

Placements financiers des activités d'assurance. Les placements financiers des activités d'assurance s'élèvent à 151,8 milliards d'euros à fin juin 2026 contre 144,5 milliards au 31 décembre 2025.

Passifs (hors capitaux propres)

Synthèse. Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 933,0 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 872,6 milliards au 31 décembre 2025 (6,9 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 12,3 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 12,9 milliards au 31 décembre 2025. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée en 2026 provient principalement de l'intégration des dettes envers la clientèle d'OLB dans le périmètre.

Dettes envers la clientèle. Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pensions de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 507,4 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 486,8 milliards au 31 décembre 2025. A périmètre constant, les encours de dépôts sont quasi stable (-0,3 %). Au 31 décembre 2025, les dettes envers la clientèle des entités OLB acquises s'élèvent à 22 milliards d'euros.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat (détenus à des fins de transaction) ressort à 33,5 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 21,7 milliards au 31 décembre 2025.

Dettes envers les établissements de crédit. Les dettes envers les établissements de crédit augmentent de 9,4 milliards d'euros pour s'établir à 39,8 milliards d'euros au 30 juin 2026.

Dettes représentées par un titre au coût amorti. Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 175,7 milliards d'euros au 30 juin 2026 en hausse de 8,0% par rapport au 31 décembre 2025.

Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance. Les passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance s'établissent à 141,8 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 134,0 milliards au 31 décembre 2025.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 70,4 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 68,1 milliards au 31 décembre 2025, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net et à l'intégration des entités OLB acquises.

Les intérêts minoritaires passent de 2 189 millions d'euros au 31 décembre 2025 à 2 240 millions au 30 juin 2026.

2.2.1.5.2 Liquidité et refinancement

La gestion de la trésorerie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur des règles prudentes avec un dispositif efficace d'accès aux ressources de marché. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de nombreux programmes d'émission permettant l'accès aux investisseurs des principales zones au niveau international sous forme d'émissions publiques et privées. Le dispositif est complété par une réserve de liquidité substantielle, conforme aux ratios réglementaires, et capable de résister à des scénarios de stress sévères.

Au total, les ressources externes levées sur les marchés s'élèvent à 159,8 milliards d'euros à la fin juin 2026, marquant une augmentation de +4,7 % par rapport à fin décembre 2025 (153,1 milliards d'euros).

Les ressources courtes de marché monétaire (moins d'un an) atteignent un encours de 51,8 milliards d'euros à fin juin 2026, en hausse programmée de +11,1 % par rapport à décembre 2025 (46,5 milliards d'euros). Cette augmentation vise à stabiliser l'encours de ressources à un niveau suffisant pour couvrir des effets éventuels de tensions dans le contexte de la crise géopolitique de début d'année. Elles représentent 32 % de l'ensemble des ressources de marché levées.

Les ressources à moyen et long terme (MLT) ressortent à 108,0 milliards d'euros à fin juin 2026, soit une légère hausse de +1,8 % par rapport à fin décembre 2025. Sur le premier semestre 2026, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a levé 13,5 milliards d'euros de ressources à MLT (dont 2 milliards d'euros grâce au programme de pré-refinancement de 2025) en utilisant majoritairement la signature BFCM, mais également celle de Crédit Mutuel Home Loan SFH, sa filiale émettrice d'obligations sécurisées sur l'habitat (Covered bonds) qui bénéficie d'une notation de type AAA. 77 % de ces ressources à MLT ont été levées en euros, le reste en devises étrangères (principalement en dollar US, livre sterling), illustrant la bonne diversification de la base d'investisseurs.

La répartition entre les émissions publiques et les placements privés s'établit respectivement à 79 % et 21 %. La maturité moyenne des ressources à moyen et long terme levées au premier semestre 2026 a légèrement progressé à 6,1 ans contre 5,9 ans pour l'année 2025.

Programme de refinancement au premier semestre 2026

Le plan de financement à moyen et long terme (MLT) pour 2026 a été fixé selon une fourchette de 16 à 18 milliards, dont 3 à 5 milliards d'euros de dette senior non préférée ou dette tier 2.

À fin juin 2026, la BFCM a collecté 13,5 milliards d'euros, soit 79 % d'un programme médian de 17 milliards d'euros. Les émissions publiques, totalisant 10,6 milliards d'euros, montrent une diversification en devises et en formats comme suit :

- 7,5 milliards d'euros ;
- 2,25 milliards de dollars américains (1,9 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,75 milliard de livres sterling (0,86 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,3 milliard de dollars australiens (0,17 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,19 milliard de francs suisses (0,18 milliard d'euros équivalent).

La majorité des fonds levés (via des émissions publiques) est en euros (71 %), suivie par le dollar américain (18 % en équivalent EUR), puis la livre sterling (8 % en équivalent EUR). Les émissions publiques (79 % du total de refinancement) se répartissent entre différents formats (en équivalent EUR) :

- 4,4 milliards de dette senior préférée, soit 41 % du total des fonds levés ;
- 3,25 milliards de dette senior collatéralisée (31 % des levées) ;
- 2,25 milliards de dette senior non préférée (21 % des levées) ;
- 0,75 milliard de dette Tier 2 (7 % des levées).

Entre le 1^{er} et le 15 juillet 2026, la BFCM a émis 3,7 milliards d'euros de dette, composée de 2,35 milliards en senior préférée (dont 0,75 milliard en obligations vertes) et 1,3 milliard en senior non préférée (en USD), portant l'encours de refinancement à 17,2 milliards d'euros.

LCR et buffer de liquidité

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen sur 12 mois glissants de 158,5 % à fin juin 2026 contre 165,9 % à fin décembre 2025 ;
- des actifs moyens de liquidité HQLA (High Quality Liquid Asset) de 103,8 milliards d'euros dont 63 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

Le total des réserves de liquidité sur le périmètre consolidé au 30 juin 2026 se répartit de la façon suivante :

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (en milliards d'euros)	30/06/2026
Cash déposé en banques centrales dont encaisses	62,0
Titres LCR (après haircut LCR)	38,9
dont titres HQLA Level 1	33,0
Autres actifs éligibles banques centrales (après haircut BCE)	42,4
TOTAL DES RÉSERVES DE LIQUIDITÉ	143,3

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marché à 12 mois.

Exigence MREL - Minimum Requirement Eligible Liabilities

Le groupe Crédit Mutuel a reçu sa notification MREL applicable sur une base consolidée au niveau du groupe de résolution¹.

Au 30 juin 2026, l'exigence de MREL externe du groupe Crédit Mutuel est fixée à 21,27 % (25,18 % en incluant le CBR² à 3,91 % au 31 décembre 2025) des actifs pondérés par les risques du groupe (les TREA³) et à 6,77 % de l'exposition au ratio de levier (LRE).

L'exigence de MREL subordonnée est fixée à 13,60 % (17,51 % en incluant le CBR) des actifs pondérés et à 6,77 % de l'exposition du LRE. Les fonds propres cumulés aux passifs éligibles du groupe Crédit Mutuel se situent bien au-dessus des exigences de MREL en décembre 2025 :

Ratio MREL + couverture CBR : 38,93 % des actifs pondérés (TREA) ;

Ratio MREL : 15,24 % de LRE

Ratio MREL subordonné + couverture CBR : 27,78 % des actifs pondérés (TREA)

Ratio MREL subordonné : 10,88 % de LRE.

¹ Applicable sur une base consolidée au niveau du groupe de résolution, qui est composé de l'organe central (Confédération Nationale du Crédit Mutuel), de ses entités affiliées dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et de toutes leurs filiales.

² CBR : Combined Buffer Requirement.

³ TREA : Total Risk Exposure Amount.

2.2.1.5.3 Solvabilité et gestion du capital⁽¹⁾

Au 30 juin 2026, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 72,6 milliards d'euros contre 70,3 milliards au 31 décembre 2025, en hausse de près de 2 milliards grâce au report des résultats.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche une solvabilité solide, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) estimé de 19,4 % au 30 juin 2026 contre 19,7 % au 31 décembre 2025. Le ratio Tier 1 estimé s'établit également à 19,4 % au 30 juin 2026 et le ratio global de solvabilité estimé atteint 21,8 % contre 22,1 % au 31 décembre 2025. La variation à la baisse du ratio CET1 au 30 juin 2026 s'explique principalement par l'intégration d'OLB à compter du 2 janvier 2026 dans le périmètre de consolidation prudentiel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les fonds propres prudentiels CET1 atteignent 65,1 milliards d'euros en hausse avec l'inclusion du résultat au 30 juin 2026 et le paiement du prix d'acquisition d'OLB.

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élèvent à 335,2 milliards d'euros au 30 juin 2026 (contre 320,0 milliards au 31 décembre 2025). La hausse des RWA s'explique majoritairement par l'addition des encours pondérés de OLB dans les risques de crédit et pour le solde par une croissance organique des encours liée à l'activité du 1^{er} semestre.

Le rendement des actifs pondérés par les risques (RoRWA - *Return on Risk-weighted Assets*) atteint un niveau de 2,7 % au 30 juin 2026.

2.2.1.5.4 Notations externes

La solidité financière et la pertinence du modèle d'affaires sont reconnues par les trois agences de notation qui notent Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le groupe Crédit Mutuel :

	Contrepartie LT/CT**	Émetteur/ Dette senior préférée LT	Perspective***	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque ****	Date de la dernière publication
Standard & Poor's ⁽¹⁾	AA-/A-1+	A+	stable	A-1	a	08/12/2025
Moody's ⁽²⁾	Aa3/P-1	A1	négative	P-1	a3	26/05/2026
Fitch Ratings * ⁽³⁾	AA-	AA-	négative	F1+	a+	07/07/2026

* La note Issuer Default Rating est stable à A+.

** Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty Rating chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

*** Les perspectives correspondent à la perspective de l'Issuer Credit Rating (ICR) chez Standard & Poor's, à la perspective de la dette senior préférée (Senior Unsecured debt) chez Moody's et à la perspective de l'Issuer Default Rating (IDR) chez Fitch Ratings.

**** La notation intrinsèque correspond à la note Stand Alone Credit Profile (SACP) chez Standard & Poor's, à la note Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) chez Moody's et à la note Viability Rating chez Fitch.

⁽¹⁾ Standard & Poor's : note groupe Crédit Mutuel.

⁽²⁾ Moody's : notes Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

Dans le détail des notations Moody's, certains instruments du groupe ont été dégradés le 17 décembre 2024, à savoir : le Counterparty Risk Rating (à Aa3), le Counterparty Risk Assessment (à Aa3(cr)), les dépôts junior (à A1) et la dette senior préférée (à A1).

⁽³⁾ Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale (en tant qu'entité prépondérante du Groupe Crédit Mutuel).

L'annonce de l'acquisition d'OLB (Oldenburgische Landesbank AG) le 20 mars 2025, a été favorablement accueillie par les trois agences de notation. L'opération a été clôturée le 2 janvier 2026 après obtention de toutes les autorisations nécessaires. Par la suite, Moody's a relevé le 7 janvier 2026 la notation de l'Adjusted BCA d'OLB de deux crans à a3 (vs baa2 précédemment), en raison du soutien attendu du groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose ainsi avec TARGOBANK, ACM Deutschland et OLB de tous les métiers de la banque universelle et de l'assurance en Allemagne. Cette opération renforce encore la diversification de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec un impact en CET1 limité, qui n'est pas de nature à altérer l'appréciation par les agences des scores de capital de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou du groupe Crédit Mutuel.

2.2.1.6 Durabilité

Entreprise engagée, Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit la mise en œuvre de sa stratégie pour faire face aux enjeux climatiques et sociaux en cohérence avec son modèle mutualiste et son plan stratégique 2024-2027.

Au premier semestre 2026, le groupe a poursuivi la mise en œuvre de ses engagements en matière de décarbonation, renforcé l'accompagnement de ses clients dans leur transition et développé ses actions en faveur de l'intérêt collectif grâce au Dividende sociétal.

Politiques sectorielles

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté en mai 2026 une nouvelle politique sectorielle dédiée au tabac, en cohérence avec son engagement au sein du Tobacco-Free Finance Pledge. Le groupe souhaite ainsi contribuer à la lutte contre les conséquences du tabac tant sur le plan de la santé humaine que sur le plan environnemental.

Accompagnement de tous les clients dans leur transition énergétique, écologique et sociétale

Le groupe propose des offres de financement et prestations adaptées à leurs besoins en particulier en matière :

- **de rénovation énergétique des logements** : près de 80 000 prêts ont été accordés pour des travaux de rénovation à fin juin 2026 depuis le début du plan stratégique ;

- **de transmission des exploitations agricoles et transition du secteur agricole vers un modèle efficace et durable** avec l'élargissement en mai 2026 des conditions d'accès et de cumul des prêts Installation Agri et prêts Coup de Pouce Agri. à fin juin 2026 et depuis sa création il y a deux ans, plus de 1400 prêts Installation Agri ont été mis en place dans le cadre du Dividende sociétal ;

- **d'accompagnement des entreprises dans leur transformation** : les entreprises clientes des réseaux bancaires Crédit Mutuel et CIC peuvent bénéficier de prêts de la gamme Transition pour financer leurs projets. Le montant global en engagement de ces prêts¹ dépasse 7 milliards d'euros au 30 juin 2026.

Le groupe soutient aussi les entreprises à travers des financements durables structurés (au 30 juin 2026, l'encours des *sustainability-linked loans* atteint 4,6 milliards d'euros) et dans le cadre de leurs émissions d'obligations vertes ou liées au développement durable ;

- **de développement d'infrastructures bas-carbone pour les territoires** : par exemple, fin juin 2026, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via CIC CIB a ainsi participé activement à la mise en place d'un financement de 1,45 milliard d'euros en faveur de Boralex, producteur d'énergies renouvelables en Europe et en Amérique du Nord, pour le développement de ses activités en France ;

- **de conseil aux investisseurs dans l'intégration des enjeux de durabilité** : la qualité de la recherche de CIC CIB proposée aux investisseurs et sa contribution à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement, a été récompensée par l'obtention du prix "Best Bank for ESG Research" aux ESG Investing Awards 2026².

Actions en faveur de l'environnement et de la société

Depuis 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mobilise 15 % de son résultat net annuel pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale. Sur la base du résultat net 2025, l'objectif du Dividende sociétal est de 633 millions pour 2026. Il finance ainsi :

- **des investissements à impact via le fonds RES** avec pour seul critère une plus-value environnementale et sociétale (quatre nouveaux investissements réalisés sur le premier semestre 2026) ;

- **des offres solidaires de bancassurance** tel que le prêt à 1 % pour l'acquisition de véhicules électriques³ dont l'encours atteint près de 270 millions d'euros au 30 juin 2026 ;

- **des actions de mécénat et d'accompagnement du monde associatif et de structures d'intérêt général** notamment via la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses deux domaines d'action "Solidarité et Territoires" et "Environnement".

En juin 2026, face à l'érosion de la biodiversité, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé un nouveau partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle. Cette opération de mécénat, avec un budget de 4,5 millions d'euros sur trois ans, a pour objectif de soutenir des projets de recherche, de diffusion et de sensibilisation dédié à la protection du vivant.

Notations extra-financières⁴

Au premier semestre 2026, les agences ISS ESG et MSCI ont renouvelé leur notation extra-financière du groupe : une note C (statut prime) sur une échelle de D- à A+ pour ISS ESG, et une notation AA (leader) pour MSCI avec un ESG rating allant de CCC à AAA. Par ailleurs, en 2025, Sustainalytics a attribué une note des risques ESG de 16,5 sur 100 (risque faible).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage sur le marché des obligations vertes, sociales et de développement durable pour soutenir la transition juste vers une économie durable et à faible émission de carbone. La BFCM émet régulièrement des obligations vertes et sociales. Le montant total des émissions vertes et sociales réalisées atteint 4,5 milliards d'euros au 30 juin 2026. Depuis, une nouvelle obligation verte a été émise début juillet 2026 pour un montant de 750 millions d'euros.

¹Prêt Transition Énergétique, Prêt Transition Industrielle, Prêt Transition Impact et Prêt Transition Numérique.

² <https://www.esginvesting.co.uk/awards/shortlistedfinalists/>

³ <https://www.creditmutuel.fr/fr/particuliers/credits/credit-auto.htm>

https://www.cic.fr/fr/particuliers/credit-auto-cic-financer-votre-vehicule.html?utm_source=google&utm_medium=sea&utm_campaign=pau-cic-g-mq-src-credit-auto&utm_adgroup=credit-auto&utm_format=recherche&utm_content=mkg&procom=MQ&gclid=aw.ds&gad_source=1&gad_campaignid=1810947565&gbraid=OAAAAAC-594y1dBJG10xGYlwnC8KdQqSpx&gclid=EAlaQobChMlxv6r1uzllQMVMxAGAB3s9DVOEAAyASAAEGJHfPD BwE

⁴Les agences de notation extra-financières notent les entités BFCM et CIC en tenant compte de l'ensemble du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2.2.1.7 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (somme des postes « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts moyens	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
Coût du risque	Poste « coût du risque de contrepartie » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés (S3) voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
Épargne assurance	Encours d'assurance-vie détenus par les clients - données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance-vie
Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) - données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance-vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Sommes des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : - intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable - intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Rentabilité des actifs (ROAA)	Le ratio du rendement moyen de l'actif total se calcule en divisant le résultat net par la moyenne du total actifs sur deux années	Le ROAA est un indicateur de performance de la banque. Il mesure le résultat dégagé par rapport aux actifs mobilisés
Taux de couverture global	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S1, S2 et S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours totaux
Taux de couverture sur créances douteuses	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Taux de créances douteuses ; taux de CDL	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES (en millions d'euros)

Coefficient d'exploitation	30/06/2026	30/06/2025
Frais généraux	-5 603	-5 026
Produit net bancaire	9 801	8 768
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	57,2 %	57,3 %

Coefficient d'exploitation retraité ¹	30/06/2026	30/06/2025
Frais généraux ¹	-5 176	-5 034
Produit net bancaire ¹	9 402	8 775
COEFFICIENT D'EXPLOITATION¹	55,0 %	57,4 %

Résultat net / actifs pondérés par les risques moyens (RoRWAA)	30/06/2026	31/12/2025
Résultat net total (y compris intérêts minoritaires)	2 085	4 218
Actifs pondérés par les risques moyens (RWAA)	323 888	317 186
RÉSULTAT NET / ACTIFS PONDÉRÉS PAR LES RISQUES MOYENS - annualisé	1,3 %	1,3 %

Crédits/dépôts	30/06/2026	31/12/2025
Crédits nets à la clientèle	570 746	539 232
Dépôts de la clientèle	507 833	486 795
CRÉDITS/DÉPÔTS	112,4 %	110,8 %

Taux de couverture sur créances douteuses	30/06/2026	31/12/2025
Provisions pour dépréciations sur encours douteux (S3)	-8 832	-8 310
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	19 217	18 259
TAUX DE COUVERTURE SUR CRÉANCES DOUTEUSES	46,0 %	45,5 %

Taux de créances douteuses	30/06/2026	31/12/2025
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	19 217	18 259
Crédits bruts à la clientèle	582 872	550 700
TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES	3,3 %	3,3 %

Coût du risque rapporté aux encours de crédits ²	30/06/2026	31/12/2025
Coût du risque total clientèle ²	-1 075	-1 785
Crédits bruts à la clientèle moyens ²	548 903	544 477
COÛT DU RISQUE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS²	39	33

Résultat net / actifs moyens (ROAA)	30/06/2026	31/12/2025
Résultat net	2 085	4 218
Actifs moyens	937 547	937 547
RENTABILITÉ DES ACTIFS (ROAA)	0,44 %	0,45 %

2.2.1.8 Précisions méthodologiques

Évolution de la sectorisation

- Depuis le 1^{er} janvier 2026, les métiers de la banque de financement ainsi que ceux des activités de marché se regroupent sous la dénomination unique CIC Corporate & Institutional Banking. Ainsi, le détail de la répartition du compte de résultat des métiers spécialisés par secteur s'articule de la manière suivante :

Détail des métiers du secteur "métiers spécialisés" - ancienne présentation (page 766 du DEU 2025):

31/12/2025	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total métiers spécialisés
------------	-----------------------------------	-----------------------	---------------------	------------------------	---------------------------

Nouvelle présentation :

30/06/2026	Gestion d'actifs et banque privée	CIC Corporate & Institutional Banking	Capital-investissement	Total métiers spécialisés
------------	-----------------------------------	---------------------------------------	------------------------	---------------------------

- Suite à l'intégration d'OLB, la présentation du métier "banque de détail" évolue avec l'ajout d'une colonne "dont banque de détail en Allemagne" :

Détail des métiers du secteur "banque de détail" - ancienne présentation (page 766 du DEU 2025) :

31/12/2025	Réseau bancaire	Crédit à la consommation	Filiales métier	Total banque de détail
------------	-----------------	--------------------------	-----------------	------------------------

Nouvelle présentation avec indication de la ventilation des principales entités de TARGOBANK et l'intégration des entités d'OLB :

30/06/2026	Réseau bancaire	Crédit à la consommation	Filiales métier	Total banque de détail	dont banque de détail en Allemagne
dont entités TARGOBANK	Targobank Corporate Banking Oldenburgische Landesbank AG	Targobank	Crédit-bail et affacturage en Allemagne Weser Funding S.A.		Targobank Corporate Banking Oldenburgische Landesbank AG Targobank Crédit-bail et affacturage en Allemagne Weser Funding S.A.

Variations à périmètre constant

Les variations à périmètre constant sont calculées en neutralisant au 30/06/2026 les données des entités entrées dans le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale à savoir Oldenburgische Landesbank AG (OLB), Weser Funding SA (secteur banque de détail) et Transatlantique Private Wealth LLC (secteur gestion d'actifs et banque privée).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

en millions €	Réalisé 30/06/2026	Variation de périmètre	30/06/2026 hors var. pér.	Réalisé 30/06/2025	évolution en % à pér courant	évolution en % à pér. cst.
Produit net bancaire	9 801	399	9 402	8 768	+11,8 %	+7,2 %
Frais généraux	-5 603	-233	-5 371	-5 027	+11,5 %	+6,8 %
Résultat brut d'exploitation	4 198	167	4 031	3 742	+12,2 %	+7,7 %
Coût du risque	-1 212	-136	-1 075	-902	+34,3 %	+19,2 %
Résultat d'exploitation	2 986	31	2 956	2 840	+5,2 %	+4,1 %
Gains & pertes/ aut. actifs et MEE ⁽¹⁾ / variation des écarts d'acquisition	28	0	28	23	+22,2 %	+20,8 %
Résultat avant impôt	3 015	31	2 984	2 863	+5,3 %	+4,2 %
Impôt sur les résultats	-930	-12	-918	-1 037	-10,3 %	-11,5 %
RÉSULTAT NET	2 085	19	2 066	1 826	+14,2 %	+13,1 %

Banque de détail

en millions €	Réalisé 30/06/2026	Variation de périmètre	30/06/2026 hors var. pér.	Réalisé 30/06/2025	évolution en % à pér courant	évolution en % à pér. cst.
Produit net bancaire	7 558	396	7 161	6 466	+16,9 %	+10,8 %
Frais généraux	-4 616	-231	-4 385	-4 200	+9,9 %	+4,4 %
Résultat brut d'exploitation	2 942	166	2 777	2 266	+29,8 %	+22,5 %
Coût du risque	-1 185	-136	-1 048	-921	+28,6 %	+13,8 %
Résultat avant impôt	1 757	30	1 727	1 348	+30,3 %	+28,1 %
Impôt sur les résultats	-534	-12	-523	-453	+18,0 %	+15,4 %
RÉSULTAT NET	1 222	18	1 204	895	+36,5 %	+34,5 %

2.2.2 Évolutions récentes et perspectives

2.2.2.1 Événements postérieurs à la clôture

Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce sa participation au capital d'Ardian¹ via sa filiale ACM.

Les Assurances du Crédit Mutuel, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ont signé, le 16 juillet 2026, un contrat de cession d'actions en vue de l'acquisition auprès d'AXA d'environ 3,4 % du capital d'Ardian. Les Assurances du Crédit Mutuel sont présentes au capital d'Ardian depuis 2013. L'opération portera la participation globale des Assurances du Crédit Mutuel au sein d'Ardian à environ 23 % et sera réalisée entre la fin de l'année 2026 et le début de l'année 2027, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises.

L'impact estimé de l'opération serait de -15 points de base sur le CET1 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Incendies : Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce son dispositif d'urgence pour venir en aide à ses clients et sociétaires²

Depuis le déclenchement des incendies, les équipes locales du Crédit Mutuel, du CIC et des Assurances du Crédit Mutuel sont mobilisées auprès des sociétaires, clients et assurés concernés. Face à la gravité de la situation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit sa mobilisation dans toutes les régions touchées en renforçant son dispositif d'urgence, associant les réseaux bancaires Crédit Mutuel (des quatorze fédérations alliées) et CIC ainsi que les Assurances du Crédit Mutuel. Cette aide se traduit par des mesures financières concrètes :

- des mesures d'urgence pour les particuliers sinistrés du Crédit Mutuel et du CIC notamment avec le report d'échéances de prêts, la mise en place d'un prêt Coup de pouce de 15 000 € à taux zéro ;
- un accompagnement renforcé pour les assurés ;
- un plan de soutien aux professionnels, entreprises et acteurs agricoles et forestiers avec entre autres un découvert de 15 000 € pour les professionnels.

Du fait des conséquences économiques, financières et sociales encore incertaines, il n'est à ce stade pas possible d'évaluer l'impact exact pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales.

Par ailleurs, en complément des mesures d'urgence déjà mises en oeuvre, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale³ a décidé d'engager un plan d'action de 3 millions d'euros sur trois ans, grâce au Dividende sociétal pour restaurer les écosystèmes affectés et renforcer la prévention face aux risques futurs.

2.2.2.2 Perspectives

Les résultats du premier semestre 2026 confirment le dynamisme du modèle diversifié de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la pertinence de son plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

A dix-huit mois de son terme, Crédit Mutuel Alliance Fédérale confirme les objectifs du plan stratégique 2024-2027 alliant humain, maîtrise technologique et diversification en Europe.

¹ Communiqué de presse : Assurances du Crédit Mutuel

² Communiqué de presse : Incendies

³ Communiqué de presse : Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

2.3.1 Analyse du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025	Évolution	Évolution à pér. cst.
Produit net bancaire	7 401	6 549	+13,0 %	+6,9 %
Frais de fonctionnement	-3 861	-3 405	+13,4 %	+6,6 %
Résultat brut d'exploitation	3 540	3 144	+12,6 %	+7,3 %
Coût du risque	-1 103	-782	+41,2 %	+23,7 %
coût du risque avéré	-1 000	-733	+36,4 %	+26,6 %
coût du risque non avéré	-104	-49	X 2,1	-19,9 %
Résultat d'exploitation	2 436	2 363	+3,1 %	+1,8 %
Gains & pertes/ autres actifs et MEE ⁽¹⁾ / variation des écarts d'acquisition	39	39	-0,8 %	-1,6 %
Résultat avant impôt	2 475	2 402	+3,0 %	+1,8 %
Impôt sur les bénéfices	-685	-764	-10,3 %	-11,9 %
Résultat net	1 789	1 638	+9,3 %	+8,1 %
Intérêts minoritaires	201	191	+5,3 %	+5,3 %
Résultat net part du groupe	1 588	1 447	+9,8 %	+8,1 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire (PNB)

Au 30 juin 2026, le produit net bancaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel s'élève à 7 401 millions d'euros en hausse de +13,0 % par rapport au 1^{er} semestre 2025 et +6,9 % à périmètre constant, s'appuyant sur une croissance soutenue des réseaux bancaires et du crédit à la consommation.

Les revenus de la **banque de détail** sont en progression de +20,4 % tirés par la forte contribution des réseaux bancaires en France et en Belgique, de l'intégration d'OLB et par le crédit à la consommation. Cette amélioration est portée par la hausse de la marge d'intérêt et la progression des commissions.

La contribution de l'activité **assurance** au produit net bancaire, à 831 millions d'euros, est en progression de +1,1 %, la hausse étant portée par l'ensemble des branches d'activité (assurances de biens, assurance-vie).

La **gestion d'actifs** et **banque privée** enregistre un produit net bancaire en hausse globale de +1,7 %, les deux activités contribuant favorablement : gestion d'actifs, +1,1 % grâce à une collecte commerciale positive et banque privée, +2,2 % grâce à la bonne progression des commissions.

CIC Corporate & Institutional Banking affiche un produit net bancaire en léger recul par rapport à juin 2025 à 641 millions d'euros.

Le total des produits générés par l'activité capital-investissement reste solide avec 171 millions d'euros même s'il recule par rapport au premier semestre 2025.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement sont en hausse de +13,4 % pour s'élever à -3 861 millions d'euros au premier semestre 2026 à périmètre constant et hors éléments non récurrents, la progression est limitée à +2,7 %.

L'effet de ciseaux est légèrement positif, le coefficient d'exploitation est quasi stable à 52,2 %. A périmètre constant et hors éléments non récurrent il s'élève à 50,0 %.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de +12,6 % à 3 540 millions d'euros.

Coût du risque et résultat d'exploitation

Au 30 juin 2026, le coût du risque s'établit à -1 103 millions d'euros.

Il se décompose en une dotation de -1 000 millions d'euros de coût du risque avéré (statut 3) et une dotation de -104 millions d'euros relative au coût du risque non avéré (provisionnement pour risques futurs) sur des créances saines (statuts 1 et 2).

Le coût du risque avéré est en progression de +36,4 % au 30 juin 2026. Cette forte évolution est la conjugaison de la hausse du coût du risque sur les réseaux bancaires, le crédit à la consommation et la première consolidation d'OLB. A périmètre constant, la hausse est de +26,6 % alors que le premier semestre 2025 avait bénéficié de reprises liées au retour en statut sain d'un dossier de place. Au premier semestre, les réseaux bancaires sont pénalisés par quelques dossiers de place (ETI) et une augmentation du risque sur le segment des PME. Le crédit à la consommation représente toujours une part importante du coût du risque avéré (60 %). Les métiers spécialisés ont un faible niveau de coût du risque avéré à -28 millions d'euros.

Résultat avant impôt

La progression des revenus permet de couvrir la hausse du coût du risque. Le résultat avant impôt est en hausse de +3,0 % sur un an, à 2 475 millions d'euros.

Résultat net

L'impôt sur les sociétés (-685 millions d'euros au premier semestre 2026 contre -764 millions au premier semestre 2025) est impacté favorablement par la diminution de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices en lien avec une modification d'une partie de l'assiette de calcul. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est ainsi redevable de 139 millions d'euros de surtaxe au 30 juin 2026.

Le résultat net affiche une hausse de +9,3 % à 1 789 millions d'euros (+8,1 % à périmètre constant).

Analyse des résultats par activité

Les activités retenues sont les mêmes que celles correspondant à l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes "Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique" ainsi qu'à la note 3 "Composition du périmètre de consolidation" qui fait apparaître les regroupements retenus.

La banque de détail

Le produit net bancaire de la banque de détail progresse de +20,4 % et +11,4 % à périmètre constant pour atteindre 5 329 millions d'euros. Les frais de fonctionnement s'élevant à -3 009 millions d'euros évoluent moins rapidement que le produit net bancaire à +13,0 % (+4,4 % à périmètre constant). Le coût du risque est en hausse à -1 076 millions d'euros dont -972 millions sur le risque avéré (en hausse de +35,7 % et +25,7 % à périmètre constant) et -105 millions d'euros sur le risque non avéré.

La banque de détail affiche un résultat net en hausse de +13,2 % (+10,8 % à périmètre constant) à 853 millions d'euros.

Assurance

Le produit net assurance progresse de +1,1 %. La hausse du résultat financier sur les portefeuilles de fonds propres est en partie contrebalancée par le repli des résultats techniques. Les assurances de biens ont continué de se redresser, soutenues par les évolutions tarifaires et la baisse de la fréquence des sinistres en assurance automobile. En assurances de personnes, les gains liés à la réévaluation des provisions pour sinistres (bonis) ont été moins importants qu'en 2025.

Les frais généraux sont de -90 millions d'euros, ils correspondent aux seuls frais non rattachables aux contrats.

Le résultat net contributif à 529 millions d'euros est en hausse de +6,9 % par rapport à fin juin 2025.

La gestion d'actifs et banque privée

Le produit net bancaire global des deux activités progresse de +1,7 % à 678 millions d'euros, chacune contribuant favorablement : gestion d'actifs, +1,1 % grâce à une collecte commerciale positive, et banque privée, +2,2 % grâce à la bonne progression des commissions.

Les frais généraux sont en hausse de +2,2 % à -509 millions d'euros dont +3,1 % pour la banque privée et +1,2 % pour la gestion d'actifs. Le coût du risque s'élève à -14 millions d'euros.

Le résultat net atteint 121 millions d'euros contre 129 millions d'euros au 1^{er} semestre 2025.

CIC Corporate & Institutional Banking

Depuis le 1^{er} janvier 2026, CIC Corporate & Institutional Banking (CIC CIB) rassemble sous une marque commune l'ensemble des expertises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de banque de financement et d'activités de marché (activités commerciales et d'investissement).

Au 30 juin 2026, CIC Corporate & Institutional Banking affiche un produit net bancaire en léger repli de -1,6 % par rapport à fin juin 2025, à 641 millions d'euros. Les frais généraux sont contenus (+5,9 %). Le coût du risque reste très bas à -13 millions d'euros (à comparer à une reprise nette en juin 2025) lié principalement à une dotation sur deux dossiers de place.

Il en ressort un résultat avant impôt en baisse à 367 millions d'euros à fin juin 2026, contre 418 millions d'euros à fin juin 2025. Le résultat net reste stable à 280 millions d'euros à fin juin 2026.

Le capital-investissement

Sur le plan financier, 205 millions d'euros ont été investis au premier semestre 2026 dans une quarantaine d'opérations, en France comme à l'international. Le volume de cessions s'établit à 193 millions d'euros. Cet équilibre se constate aussi sur une longue période puisqu'au cours des trois derniers exercices, plus de 1,6 milliard d'euros a été déployé dans les territoires et un montant équivalent de participations a été cédé.

Au 1^{er} semestre 2026, la contribution au résultat net s'établit à 129 millions d'euros.

2.3.2 Évolutions de l'activité au premier semestre 2026

À fin juin 2026, les encours de dépôts de la clientèle sont de 314,4 milliards en progression de +6,3 % par rapport au 31 décembre 2025. À périmètre constant, les encours de dépôts sont en léger retrait. Les dépôts négociés sont en hausse sur le 1^{er} semestre à 97,2 milliards d'euros et permet de compenser en partie le recul sur l'épargne logement et les livrets Bleu et A. Les encours sur les comptes courants sur le premier semestre s'élèvent à 147,6 milliards d'euros.

Les encours de crédits sont en hausse de +8,5 % à 382,2 milliards d'euros sur 6 mois, du fait de l'intégration d'OLB. À périmètre constant la progression est de +1,5 %.

Les encours de crédits habitat - qui représentent 35 % des encours - sont en augmentation à 135,4 milliards d'euros. À périmètre constant, les crédits à la consommation gagnent +3,7 %, les encours de crédit à l'équipement évoluent de +2,9 % et le crédit-bail est quasi stable +0,4 %.

2.3.3 Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Au 30 juin 2026, le résultat brut d'exploitation du périmètre consolidé de la BFCM est issu à hauteur de -378 millions d'euros d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM (principalement les caisses locales et la CFCM).

Les charges nettes d'intérêts de ces opérations atteignent 135 millions d'euros au 30 juin 2026 contre -31 millions d'euros au 30 juin 2025.

Les commissions nettes s'élèvent à -10 millions d'euros. Les charges nettes des autres activités enregistrées par ces entités ressortent à -384 millions d'euros au 30 juin 2026 contre des charges nettes de -221 millions d'euros au 1^{er} semestre 2025. Les frais généraux s'élèvent à -119 millions d'euros à fin juin 2026 contre -97 millions au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2026, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM s'établissent à 32,3 milliards d'euros.

2.3.4 Évolutions récentes et perspectives

Événements Postérieurs à la clôture

Incendies : Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce son dispositif d'urgence pour venir en aide à ses clients et sociétaires¹

Depuis le déclenchement des incendies, les équipes locales du Crédit Mutuel, du CIC et des Assurances du Crédit Mutuel sont mobilisées auprès des sociétaires, clients et assurés concernés. Face à la gravité de la situation, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit sa mobilisation dans toutes les régions touchées en renforçant son dispositif d'urgence, associant les réseaux bancaires Crédit Mutuel (des quatorze fédérations alliées) et CIC ainsi que les Assurances du Crédit Mutuel. Cette aide se traduit par des mesures financières concrètes :

- des mesures d'urgence pour les particuliers sinistrés du Crédit Mutuel et du CIC notamment avec le report d'échéances de prêts, la mise en place d'un prêt Coup de pouce de 15 000 € à taux zéro ;
- un accompagnement renforcé pour les assurés,
- un plan de soutien aux professionnels, entreprises et acteurs agricoles et forestiers avec entre autres un découvert de 15 000 € pour les professionnels ;

Du fait des conséquences économiques, financières et sociales encore incertaines, il n'est à ce stade pas possible d'évaluer l'impact exact pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales.

Par ailleurs, en complément des mesures d'urgence déjà mises en oeuvre, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale² a décidé d'engager un plan d'action de 3 millions d'euros sur trois ans, grâce au Dividende sociétal pour restaurer les écosystèmes affectés et renforcer la prévention face aux risques futurs.

Perspectives

Les résultats du premier semestre 2026 confirment le dynamisme du modèle diversifié de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la pertinence de son plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

A dix-huit mois de son terme, Crédit Mutuel Alliance Fédérale confirme les objectifs du plan stratégique 2024-2027 alliant humain, maîtrise technologique et diversification en Europe.

¹ Communiqué de presse : Incendies

² Communiqué de presse : Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale



Gouvernement d'entreprise

3.1	CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	37	3.2	BFCM - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	42
3.1.1	Composition des organes de direction au 30 juin 2026	37	3.2.1	Composition des organes de direction au 30 juin 2026	42
3.1.2	Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction	39	3.2.2	Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction	43
3.1.3	Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	40			

3.1 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2026

Présentation du conseil d'administration au 30 juin 2026

LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Échéance du mandat	Comités ⁽²⁾
Daniel BAAL Président	68	H	2024	2028	Audit et comptes Risques
Hélène DUMAS Vice-présidente	68	F	2025	2028	Rémunérations
Marie-Jean BOOG	64	F	2025	2028	Risques
Gérard CORMORECHE	68	H	1995	2028	Audit et comptes
Bernard DALBIEZ	67	H	2019	2028	Risques Nominations
Pascal DAVID	64	H	2025	2028	Rémunérations
Caroline KALTENBACH	57	F	2025	2028	Rémunérations
Simone MULLER	61	F	2025	2028	Nominations
Bich Van NGO	69	F	2023	2027	Audit et comptes
Thierry REBOULET	63	H	2024	2028	Nominations
Jacques SIMON	69	H	2022	2027	Nominations
Luc WYNANT	60	H	2022	2028	Audit et comptes
Nathalie BOY DE LA TOUR Administratrice indépendante	57	F	2025	2028	Nominations
Joëlle LASRY Administratrice indépendante	51	F	2025	2028	Audit et comptes
Jeanne LAZARUS Administratrice indépendante	48	F	2024	2029	Rémunérations
Nadia MAÏZI Administratrice indépendante	61	F	2024	2029	Risques
Audrey HAMMERER Administratrice représentant les salariés	48	F	2016	2028	Rémunérations
Laurent TORRE Administrateur représentant les salariés	58	H	2020	2028	Risques

Dans la colonne Comités, les présidents des comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 30 juin 2026.

(2) Risques : comité des risques – Audit et comptes : comité d'audit et des comptes – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.

LES CENSEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Échéance du mandat
Alain BOYE	69	H	2025	2028
Joël DERVIN	69	H	2023	2027
Patrick HOCHÉ	59	H	2024	2027
Jean-Louis MAITRE	69	H	2025	2028
Philippe TUFFREAU	71	H	2026	2029

(1) Âge au 30 juin 2026.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composé de 23 membres non exécutifs dont 18 administrateurs et 5 censeurs.

Au cours du premier semestre 2026, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a pris acte des fin de mandats en qualité de censeur de Daniel Schoepf, Annie Virot et Christine Leenders et a décidé de nommer Philippe Tuffreau en qualité de censeur.

AUTRES PARTICIPANTS

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration ;
- Les statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoient également que jusqu'à trois représentants des organisations syndicales représentatives, autres que celles ayant désigné des administrateurs représentant les salariés, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2026

Mis à part le départ d'Albert Mayer, jusqu'alors observateur du comité d'audit et des comptes, la composition des comités réglementaires de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est restée inchangée durant le premier semestre 2026.

COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 juin 2026 a nommé Claude Koestner en qualité de directeur général - dirigeant effectif en remplacement d'Éric Petitgand, pour une durée de 3 ans et confirmé Anne Sophie Van Hoove dans ses fonctions de directrice générale déléguée - dirigeante effective.

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de cinq dirigeants détenant un mandat exécutif :

- Claude Koestner, directeur général - dirigeant effectif ;
- Anne Sophie Van Hoove, directrice générale déléguée - dirigeante effective ;
- Frantz Rublé, directeur général adjoint (jusqu'au 31 juillet 2026) ;
- Laurent Métral, directeur général adjoint ;
- Nathalie Noël, directrice générale adjointe.

3.1.2

Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction

Dirigeant nommé au premier semestre 2026

Claude Koestner

Né le 28 avril 1970 Nationalité : Français	Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience Claude Koestner a débuté sa carrière au CIC Est en 1996 en qualité de sous-directeur et directeur de groupe d'agences grand public avant de devenir chargé d'affaires entreprises en 2000 puis directeur d'agence entreprises en 2004. En 2010, il est responsable des grandes entreprises puis est nommé directeur de l'exploitation en 2014. Il assure la direction générale du CIC Est entre 2016 et 2020 et devient, en parallèle, directeur général adjoint du CIC en 2017. En 2020, il est également nommé président du directoire de la BECM. Depuis 2024, il assure la fonction de directeur général délégué du CIC, notamment en charge du pilotage des activités de réseau, de la banque de détail et des cinq banques régionales (CIC Nord Ouest, CIC Ouest, CIC Est, CIC Sud Ouest et CIC Lyonnaise de Banque). En juin 2026, il est nommé directeur général - dirigeant effectif de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats dans plusieurs organes de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment liés à son rôle de directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
---	--

Directeur général et dirigeant effectif Première nomination : 2026 Fin de mandat : 2029
Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2026
Directeur général Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Directeur général délégué Crédit Industriel et Commercial
Représentant permanent de la CFCEM, administrateur Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Membre du directoire Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Membre du directoire Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Président du directoire Banque Européenne du Crédit Mutuel
Président du conseil d'administration Banque CIC Sud-Ouest
Président du conseil de surveillance Crédit Mutuel Factoring
Président du conseil de surveillance CCLS
Représentant permanent de la BECM, membre du conseil de direction Euro-Information

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices
Président directeur général Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco
Directeur général CIC Est
Directeur général adjoint Crédit Industriel et Commercial
Membre du conseil de direction Euro-Information Telecom
Représentant permanent du CIC, membre du conseil de direction Euro-Information
Président du conseil d'administration Crédit Mutuel Leasing
Bail Actéa FactoFrance
Vice-président du conseil de surveillance Crédit Mutuel Equity
Représentant permanent du CIC, membre du conseil de surveillance Banque Transatlantique
Représentant permanent du CIC, membre du conseil de surveillance Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Représentant permanent du CICOVAL, membre du conseil d'administration Crédit Mutuel Investment Managers
Représentant permanent du ACM Vie SAM, membre du conseil d'administration ACM Vie SA
Vice-président du comité de surveillance Crédit Mutuel Immobilier

3.1.3 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Principes directeurs

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 100 % par des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Mise en œuvre

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 26 mars 2026 a examiné, sur proposition du comité des rémunérations du 23 mars 2026 la rémunération :

- du président du Conseil d'Administration, Daniel Baal, portée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et qui demeure inchangée ;
- du directeur général, portée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et qui demeure inchangée ;
- de la directrice générale déléguée, portée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il a été décidé de porter le salaire à 700 000 euros à compter du 1^{er} mars 2026.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 juin 2026 a pris acte de la démission de Monsieur Éric Petitgand en date du 9 juin en tant que directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel avec pour conséquence :

- la fin de la convention de suspension du 4 avril 2024 ;
- la reprise d'effet de plein droit du contrat de travail au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le lendemain de la fin du contrat du mandat social de directeur général soit le 10 juin 2026.

Monsieur Éric Petitgand n'a perçu aucune somme au titre de son indemnité de cessation de mandat.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 juin 2026 a décidé sur proposition du comité des nominations de nommer Monsieur Claude Koestner à la fonction de directeur général – dirigeant effectif de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en date du 10 juin 2026 avec pour conséquence :

- la mise en place d'une convention de suspension de contrat de travail à compter du 10 juin 2026 selon les modalités suivantes :
 - le salaire de référence qui sera la base de l'ensemble des droits lié au mandat de directeur général sera celui du contrat de travail suspendu soit 700 000 euros. C'est sur cette base que l'ensemble des droits liés seront calculés et notamment les droits calculés en cas de départ en retraite,
 - le temps passé au titre du mandat social sera pris en compte dans le calcul de l'ancienneté au sein du groupe et pour déterminer les avantages liés,
 - le maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire à cotisation définie, du régime de prévoyance et du contrat frais de santé des salariés du groupe,
 - la mention de la prise en compte des critères ESG dans la rémunération de référence. La rémunération de référence pourra, le cas échéant, être réévaluée sur décision du comité des rémunérations en tenant compte en particulier de l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux poursuivis au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- la mise en place d'une rémunération au titre du mandat de directeur général :
 - une indemnité fixe annuelle s'élevant à 950 000 euros,
 - un véhicule de fonction,
 - la mise en place de la GSC.

- la mise en place d'une indemnité de cessation de mandat : l'indemnité de cessation ou de fin de mandat équivalente est fixée à deux années maximum d'indemnité fixe au moment de l'évènement et conformément au cadre confédéral du Crédit Mutuel sur les politiques et pratiques de rémunération. Le montant attribué se base pour 50 % sur des critères économiques et 50 % sur des critères ESG.

Les modalités d'exercice de l'indemnité de cessation de mandat du directeur général est donc conditionné à un certain nombre de critères pour répondre au cadre réglementaire et au cadre confédéral du Crédit Mutuel. Parmi ces critères figurent notamment des critères de performance :

- critères économiques : 50 %
 - rendement sur actifs bruts (résultat net sur actifs pondérés moyens) supérieur à la moyenne des trois premières banques françaises,
 - coefficient d'exploitation en dessous de 60 % et inférieur à la moyenne des trois premières banques françaises,
 - ratio de solvabilité (CET 1) supérieur à la moyenne des trois premières banques françaises.

Les calculs sont réalisés sur la base des trois dernières années civiles et les résultats publiés. Chaque critère pèse pour un tiers.

- critères ESG : 50 %
 - le taux de réalisation des objectifs fixés dans le cadre des engagements pris en tant qu'entreprise à mission (30 %),
 - la maîtrise des risques (10 %),
 - la mise en œuvre des ambitions stratégiques du groupe (10 %).

Les appréciations seront décidées par les organes de surveillance sur la base de la documentation indépendante de la direction générale à savoir : le comité de suivi de l'entreprise à mission, l'audit interne et les réalisations du plan stratégique présentées dans les instances de gouvernance. L'ensemble des critères ne peuvent donner lieu à surperformance.

- la mise en place d'une clause de non concurrence.

Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration, du directeur général et de la directrice générale déléguée au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2026

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Ils ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les deux mandataires sociaux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel n'ont bénéficié d'aucun autre avantage ou dispositif spécifique en dehors des avantages en nature déclarés ci-après.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

À la date du 30 juin 2026, le directeur général et la directrice générale déléguée détiennent des engagements au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1^{er} semestre 2026 <i>(en euros) ^(a)</i>	Origine ^(b)	Part fixe	Part variable	Avantages en nature ^(c)	Réintégrations sociales	Total
Daniel Baal - Président du conseil d'administration	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	475 000,02		5 374,69		480 374,71
Daniel Baal - Au titre de la fonction antérieure de directeur général jusqu'au 3 avril 2024 ^(d)	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel		218 676,51			218 676,51
Eric Petitgand - Directeur général	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	419 583,35		1 132,50		420 715,85
Claude Koestner – Directeur général	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	55 416,67		481,33		55 898,00
Anne Sophie Van Hoove - Directrice générale déléguée	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	298 307,71		2 789,46		301 097,17

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration et le directeur général et la directrice générale déléguée sont rémunérés au titre de leurs mandats sociaux au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration, du directeur général et de la directrice générale déléguée au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction.

(d) Pour la part variable de Daniel Baal, versement en mars 2026 des montants différés de l'année 2025 liés à son indemnité de fin de mandat de directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel attribuée en 2024.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

2025 <i>(en euros) ^(a)</i>	Origine ^(b)	Part fixe	Part variable	Avantages en nature ^(c)	Réintégrations sociales	Total
Daniel Baal - Président du conseil d'administration	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	950 000,04		3 850,49	8 563,38	962 413,91
Daniel Baal - Au titre de la fonction antérieure de directeur général jusqu'au 3 avril 2024 ^(d)	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel		111 150,00			111 150,00
Eric Petitgand - Directeur général	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	930 000,03		4 840,08	8 563,38	943 043,49
Anne Sophie Van Hoove - Directrice générale déléguée	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	515 544,60		5 630,41	8 563,38	529 738,25

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration et le directeur général et la directrice générale déléguée sont rémunérés au titre de leurs mandats sociaux au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration, du directeur général et de la directrice générale déléguée au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction.

(d) Pour la part variable de Daniel Baal, versement en mars 2025 des montants différés de l'année 2025 liés à son indemnité de fin de mandat de directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel attribuée en 2024.

3.2 BFCM - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.2.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2026

Présentation du conseil d'administration

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Échéance du mandat
Daniel BAAL <i>Président</i>	68	H	2024	2029
Catherine LAMBLIN-MESSIEN <i>Vice-présidente</i>	61	F	2022	2028
Françoise APERTET <i>Administratrice</i>	65	F	2025	2028
Claude KOESTNER <i>Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur</i>	56	H	2026	2028
Fabrice SIQUOT <i>Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur</i>	55	H	2024	2027
René CAREL <i>Administrateur</i>	67	H	2024	2028
Martine GAILLOU <i>Administratrice</i>	65	F	2025	2028
Philippe GALLIENNE <i>Administrateur</i>	70	H	2019	2028
Anne GASSER <i>Administratrice</i>	58	F	2025	2028
Nicolas HABERT <i>Administrateur</i>	64	H	2020	2027
Régine KOPP <i>Administratrice</i>	57	F	2025	2028
Frédéric RANCHON <i>Administrateur</i>	60	H	2024	2027
Eveline RETORY <i>Administratrice</i>	68	F	2025	2028
Edwige SCHMITT <i>Administratrice</i>	67	F	2025	2028
Dominique HOHLER <i>Censeur</i>	66	H	2025	2028
Gilberte LANGER <i>Censeur</i>	64	F	2025	2028
Nathalie MUSSI <i>Censeur</i>	57	F	2025	2028

(1) Âge au 30 juin 2026.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composé de 17 membres non exécutifs dont 14 administrateurs et 3 censeurs.

Au cours du premier semestre 2026, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a pris acte des fins de mandats en qualité de censeur de Michel Kocher, Jean-Michel Pfindel et Philippe Leplaideur et des fins de mandats en qualité d'administrateur d'Éric Petitgand et Philippe Tuffreau. Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a également désigné Catherine Lamblin-Messien en qualité de vice-présidente et Claude Koestner en qualité de représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Autres participants

Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Composition de la direction générale

La direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de deux dirigeants détenant un mandat exécutif :

- Éric Charpentier, directeur général - dirigeant effectif ;
- Alexandre Saada, directeur général adjoint - dirigeant effectif.

3.2.2 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction

Administrateur dont le mandat a débuté pendant le premier semestre 2026

Claude Koestner

Né le 28 avril 1970
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Claude Koestner a débuté sa carrière au CIC Est en 1996 en qualité de sous-directeur et directeur de groupe d'agences grand public avant de devenir chargé d'affaires entreprises en 2000 puis directeur d'agence entreprises en 2004. En 2010, il est responsable des grandes entreprises puis est nommé directeur de l'exploitation en 2014. Il assure la direction générale du CIC Est entre 2016 et 2020 et devient, en parallèle, directeur général adjoint du CIC en 2017. En 2020, il est également nommé président du directoire de la BECM. Depuis 2024, il assure la fonction de directeur général délégué du CIC, notamment en charge du pilotage des activités de réseau, de la banque de détail et des cinq banques régionales (CIC Nord Ouest, CIC Ouest, CIC Est, CIC Sud Ouest et CIC Lyonnaise de Banque). En juin 2026, il est nommé directeur général - dirigeant effectif de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats dans plusieurs organes de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment liés à son rôle de directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur
Première désignation : 2026
Fin de mandat : 2028

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2026

Directeur général

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Directeur général délégué

Crédit Industriel et Commercial

Représentant permanent de la CFCM, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Membre du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Président du directoire

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Président du conseil d'administration

Banque CIC Sud-Ouest

Crédit Mutuel Factoring

Président du conseil de surveillance

CCLS

Représentant permanent de la BECM, membre du conseil de direction

Euro-Information

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président directeur général

Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco

Directeur général

CIC Est

Directeur général adjoint

Crédit Industriel et Commercial

Membre du conseil de direction

Euro-Information Telecom

Représentant permanent du CIC, membre du conseil de direction

Euro-Information

Président du conseil d'administration

Crédit Mutuel Leasing

Bail Actéa

FactoFrance

Vice-président du conseil de surveillance

Crédit Mutuel Equity

Représentant permanent du CIC, membre du conseil de surveillance

Banque Transatlantique

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Représentant permanent du CICOVAL, membre du conseil d'administration

Crédit Mutuel Investment Managers

Représentant permanent du ACM Vie SAM, membre du conseil d'administration

ACM Vie SA

Vice-président du comité de surveillance

Crédit Mutuel Immobilier



Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3

4.1	INDICATEURS CLÉS (EU KM1)	45
4.2	FACTEURS DE RISQUE (EU OVA)	46
4.2.1	Risques liés aux activités de bancassurance du groupe	46
4.2.2	Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques	48
4.2.3	Risques liés à la conduite des activités du groupe	50
4.3	PROCÉDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE	54

4.1 Indicateurs clés (EU KM1)

Dans l'attente de la mise à jour de l'ensemble des tableaux semestriels requis, se référer au document d'enregistrement universel 2025. En anticipation de cette publication, les principaux ratios estimés au 30 juin 2026 sont repris dans le tableau ci-dessous (modèle EBA EU KM1) :

(en millions d'euros ou en pourcentage)

	30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025
FONDS PROPRES DISPONIBLES					
1 - Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	65 099	62 282	63 028	60 714	60 750
2 - Fonds propres de catégorie 1	65 159	62 344	63 082	60 767	60 803
3 - Fonds propres totaux	72 919	70 213	70 825	67 801	67 939
ACTIFS PONDÉRÉS					
4 - Montant total des actifs pondérés	335 022	334 381	320 012	312 723	312 606
4a - Montant total des expositions au risque pré-plancher	335 022	334 381	320 012	312 723	312 606
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ)					
5 - Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	19,4%	18,6%	19,7%	19,4%	19,4%
5b - Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	19,4%	18,6%	19,7%	19,4%	19,4%
6 - Ratio de fonds propres de catégorie 1	19,4%	18,6%	19,7%	19,4%	19,5%
6b - Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	19,4%	18,6%	19,7%	19,4%	19,5%
7 - Ratio de fonds propres totaux	21,8%	21,0%	22,1%	21,7%	21,7%
7b - Ratio de fonds propres totaux par rapport au TREA sans application du plancher (%)	21,8%	21,0%	22,1%	21,7%	21,7%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU SREP (PILIER 2 EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)					
EU 7d - Exigences de fonds propres Pilier 2	1,9%	1,9%	1,8%	1,8%	1,8%
EU 7e - dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
EU 7f - dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	1,4%	1,4%	1,4%	1,3%	1,3%
EU 7g - Exigences totales de fonds propres SREP	9,9%	9,9%	9,8%	9,8%	9,8%
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)					
8 - Coussin de conservation de fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
EU 8a - Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (en %)	0	0	0	0	0
9 - Coussin de fonds propres contracyclique (en %)	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
EU 9a - Coussin pour le risque systémique (en %)	0	0	0	0	0
10 - Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (en %)	0	0	0	0	0
EU 10a - Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (en %)	0	0	0	0	0
11 - Exigence globale de coussin	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%
EU 11a - Exigences globales de fonds propres totaux	13,2%	13,2%	13,2%	13,1%	13,1%
12 - Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP ⁽¹⁾	11,9%	11,1%	12,3%	11,9%	12,0%
RATIO DE LEVIER					
13 - Mesure totale de l'exposition	850 113	846 948	797 026	800 307	786 524
14 - Ratio de levier	7,7%	7,4%	7,9%	7,6%	7,7%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DE LEVIER)					
EU 14a - Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif	0	0	0	0	0
EU 14b - dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0	0	0	0	0
EU 14c - Exigences de ratio de levier SREP totales	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
EXIGENCES DE COUSSIN LIÉES AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER)					
EU 14d - Exigence de coussin lié au ratio de levier	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
EU 14e - Exigence de ratio de levier globale	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR) ⁽²⁾					
15 - Actifs liquides totaux (HQLA)	103 078	102 269	103 966	107 997	110 956
EU 16a - Sorties de trésorerie	88 317	86 319	86 284	86 850	88 022
EU 16b - Entrées de trésorerie	22 800	23 107	23 276	23 194	22 802
16 - Sorties de trésorerie nettes totales	65 517	63 212	63 009	63 655	65 220
17 - Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	158,5%	163,0%	165,9%	170,2%	170,6%
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (NSFR)					
18 - Financement stable disponible total	N.D.	567 958	537 441	536 702	537 218
19 - Financement stable requis total	N.D.	493 846	465 097	458 288	457 767
20 - Ratio de financement stable net (NSFR)	N.D.	115,0 %	115,6%	117,1%	117,4%

(1) L'EBA recommande de retenir pour cette ligne le capital minimum disponible après couverture des exigences SREP de fonds propres CET1, T1 ou totaux. Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale le minimum est en couverture des fonds propres totaux.

(2) Nombre de dates utilisées dans le calcul des moyennes : 12.

4.2 Facteurs de risque (EU OVA)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après dénommé "le groupe"), regroupe l'ensemble des entités du "périmètre réglementaire" composé des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du "périmètre consolidé BFCM" constitué de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de

capital-investissement. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

Ci-dessous les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe. Les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

4.2.1 Risques liés aux activités de bancassurance du groupe

4.2.1.1 Risques de crédit

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes - bilan, hors bilan, dérivés et pensions -, soumises quasi exclusivement au risque de crédit représentent près de 933 milliards d'euros au 31 décembre 2025¹.

Le détail des expositions par type de contrepartie est disponible dans les tableaux 32 "Expositions performantes et non-performantes et provisions associées - EU CR1" et 28 "Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité - EU CQ5" du Pilier 3 du document d'enregistrement universel 2025.

Compte tenu de la structure de ses expositions, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est fortement exposé à la dégradation de la conjoncture. Ainsi, une dégradation de la conjoncture plus forte qu'anticipée pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit :

- a. La succession de crises depuis 2020 (Covid, conflit Russie-Ukraine, crise énergétique, crise climatique, crise politique en France) a entraîné une forte hausse des défaillances d'entreprises en France et en Allemagne, les deux principaux marchés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'amplification de la crise pourrait générer **un accroissement des défauts lié à l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles qui nécessiterait une augmentation sensible de l'effort de provisionnement dans le compte de résultat**. Ainsi, le taux des créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a atteint 3,3 % au 30 juin 2026 stable par rapport au 31 décembre 2025. Rapporté aux encours de crédits bruts et retraité des effets techniques liés à la première consolidation d'OLB, le coût du risque s'est élevé à 39 points de base au 30 juin 2026 contre 33 points de base fin 2025. Le groupe dispose d'un matelas de provisions sur encours sain ou en défaut de 12,1 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 11,5 milliards d'euros fin 2025 (11,1 milliards fin 2024) qui pourrait donc s'avérer insuffisant.
- b. Les crédits immobiliers résidentiels représentent 50 % des crédits nets à la clientèle, soit 283 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 268 milliards d'euros au 31 décembre 2025, principalement en France. Dans un contexte d'entrée en vigueur de la réglementation sur les passoires thermiques et de risques climatiques accrus (inondations plus fréquentes...), la valeur des biens donnés en garantie pourrait être défavorablement affectée et se retrouver largement insuffisante pour couvrir le montant du capital et des intérêts dus sur les crédits en difficulté et nécessiter des compléments de provisions significatifs. Le coût du risque sur les crédits habitat du réseau France s'est élevé à 0,04 % au 30 juin 2026 contre 0,02 % en 2025 et a pu atteindre jusqu'à 0,10 % lors de précédentes crises.

- c. **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité.** Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur des États, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français, dont certains ont bénéficié de mesures de soutien des pouvoirs publics (i.e. des prêts garantis par l'État). Ces contreparties, empruntant majoritairement à taux variable, pourraient être affectées par la hausse des taux d'intérêt et la dégradation du contexte économique et faire face à des difficultés de remboursement. Sur les États et assimilés, soit 173 milliards d'euros d'expositions brutes fin 2025 (183 milliards d'euros d'expositions brutes fin 2024), le groupe est principalement exposé sur la France à hauteur de 126 milliards d'euros, majoritairement sur la Banque de France (53 milliards d'euros), membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des dépôts et consignations (plus de 53 milliards d'euros, assimilés à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États, au 31 décembre 2025, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros soit moins de 10 % du résultat net, représentaient 4,5 milliards d'euros sur les banques pour 5 contreparties et près de 47 milliards d'euros sur les entreprises pour 68 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader, voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.
- d. Une hausse des **risques pondérés composant le dénominateur du ratio de solvabilité**. Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 64 % des expositions totales au risque de crédit dépendent notamment de notes internes dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle III et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille, liée à une forte détérioration de la conjoncture, pourrait donc entraîner une réduction des ratios de solvabilité du groupe.

4.2.1.2 Risques liés aux activités d'assurance

En tant que bancassureur, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis à une surveillance complémentaire au titre de la directive 2002/87/CE relative à la surveillance des conglomérats financiers (FICOD).

Le Groupe des Assurances de Crédit Mutuel (GACM) est la holding du groupe détenant les filiales d'assurances qui distribuent leurs produits d'assurance vie et non-vie principalement *via* les réseaux bancaires du groupe.

Le poids des activités d'assurances dans le groupe est susceptible, en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier, d'affecter la rentabilité et la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

¹ Dans l'attente de la mise à jour des données de risques de crédit au 30 juin 2026, se référer à celles publiées dans le document d'enregistrement universel 2025.

Le GACM dispose d'une politique de gestion des risques qui édicte les principes que le GACM et ses entités d'assurances françaises et étrangères doivent appliquer dans le respect des réglementations locales, en cohérence avec le système de gouvernance et la stratégie globale du GACM et de ses entités.

Les risques principaux liés aux activités d'assurances sont les suivants :

a. Risques de souscription

Le risque de souscription concerne les activités d'épargne, de retraite, d'assurance-emprunteur, de prévoyance, d'assurance non-vie et de santé. Selon les activités, il peut recouvrir des risques variés :

- risques de souscription vie : mortalité, rachat, longévité, catastrophe, frais, révision et incapacité/invalidité ;
- risques de souscription non-vie : sous-évaluation de la sinistralité, catastrophe et rachat ;
- risques de souscription santé : incapacité/invalidité, longévité, frais médicaux/hospitalisation, rachat, mortalité, catastrophe, frais et révision.

La concentration du risque est faible pour le GACM, celui-ci gérant un portefeuille principalement constitué de particuliers.

L'ensemble de ces risques est géré finement à travers des processus de gestion des risques de tarification et de provisionnement, ainsi qu'un programme de réassurance construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du GACM en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Le suivi des risques de souscription décrits ci-dessus est réalisé par entité et par branche d'activité.

Le niveau de sinistralité de chaque branche est surveillé ainsi que différents indicateurs techniques (production d'affaires nouvelles, taux de résiliation, ratio de sinistres à primes, fréquence de sinistres...).

Le portefeuille d'épargne des entités vie du GACM fait aussi l'objet de suivis réguliers (sur le niveau des rachats, arbitrages, sinistres et collecte brute).

b. Risques de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les risques de marché des activités d'assurances se composent de divers risques : baisse des marchés actions, risque de crédit, hausse ou baisse des taux, liquidité, immobilier, inflation, concentration et change.

Ce risque de marché est géré finement à travers des dispositifs de limites et des règles de dispersion des actifs. La politique de gestion des risques intègre également :

- un contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc.) ;
- une analyse globale des risques visant à protéger les entités contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Les principaux risques de marché pesant sur le GACM sont les suivants :

Risque actions

La dépréciation des actions et assimilés peut impacter les comptes, le bilan et la solvabilité de l'entreprise d'assurance.

Le risque action est suivi à travers divers indicateurs, comme les points morts actions.

Risque de taux

Pour les activités d'assurance-vie, le risque de taux se traduit par un risque à la hausse – l'inertie des taux pouvant amener le taux servi par l'assureur à un niveau inférieur au marché, à même d'entraîner des situations de rachats – ou à la baisse – l'assureur pourrait alors ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis du fait de la diminution des rendements de l'actif.

Le niveau élevé de la provision pour participation aux excédents (PPE) réduit l'exposition au risque de hausse des taux.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette. Ce risque reste limité grâce à la bonne diversification du portefeuille obligataire entre émetteurs publics et privés, ainsi qu'à sa bonne qualité crédit.

Le risque de crédit est géré par des dispositifs de limites et un ensemble de règles relatives à la sélection des contreparties (ou des réassureurs).

c. Risques opérationnels et de non-conformité

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique.

Les risques opérationnels intègrent notamment les risques en matière de cybersécurité, de qualité des données, de non-conformité, et le risque juridique.

Une politique de continuité d'activité a été rédigée. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

Le GACM dispose d'un plan de continuité d'activité métiers (PCA), ainsi que d'un plan de reprise d'activité (PRA) testé par Euro-Information.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

Au niveau du risque de cybersécurité, le GACM bénéficie des moyens de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a mis en place une gouvernance et des mesures de réduction de risque certifiées SMSI (système de management de la sécurité de l'information).

Concernant la qualité des données, le GACM a mis en place une politique exigeante, définissant notamment la gouvernance, une cartographie des flux et un dictionnaire, ainsi qu'un dispositif de contrôle et de reporting.

Enfin, afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité, en relation avec le service conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec les filières partenaires, et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier.

d. Risques de durabilité

Le risque de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la performance ou la réputation du GACM. Il comprend notamment les risques climatiques et de biodiversité.

Le GACM est exposé au risque de durabilité notamment à travers son activité d'assurance de biens et son portefeuille d'actifs.

Le groupe dispose d'une politique ESG mise à jour régulièrement, lui permettant de prendre en compte les risques de durabilité sur ses actifs ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements.

Afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, le GACM applique des politiques sectorielles, en ligne avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, le GACM s'est engagé à réduire l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements - en actions et obligations d'entreprises détenues en direct - à horizon 2030.

Enfin, la politique d'engagement actionnarial du GACM précise la manière dont le GACM entend exercer ses droits d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit.

4.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers les risques liés à l'impact de l'évolution des conditions de marché sur le risque de liquidité, le risque de taux et enfin le risque de marché.

4.2.2.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à honorer ses engagements à un prix raisonnable et à tout moment. Ainsi une incapacité d'honorer les flux nets sortants de trésorerie, en raison d'une raréfaction des ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme, expose à un risque de liquidité.

Le risque de liquidité peut se matérialiser sur différents horizons et répond à de multiples facteurs, ce qui nécessite un pilotage approprié et différencié. Les principaux facteurs de risque associés au risque de liquidité sont :

a. Une sortie soudaine et massive de liquidité

Le groupe doit être en mesure de faire face à des fuites importantes et soudaines de liquidité, que ce soit en lien avec la clientèle (fuite de dépôts, tirages du hors-bilan) ou les activités de marché (appels de marge, exigence de collatéral supplémentaire, rachat de dette etc.). Afin de couvrir ce risque, le groupe dispose d'une réserve de liquidité constituée de dépôts auprès des banques centrales, principalement la Banque centrale européenne, de titres de haute qualité et de créances privées, qui sont éligibles au refinancement des banques centrales. Cette réserve s'élève à 143,3 milliards d'euros au 30 juin 2026. Ce risque à court terme est notamment piloté à l'aide du LCR dont le niveau moyen sur les six premiers mois de 2026 s'élève au-delà de 150 %, ce qui représente un excédent de plus de 30 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires minimum.

b. Une évolution déséquilibrée de l'impasse commerciale

En tant que banque universelle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est autant présent sur le marché du crédit que de l'épargne. Avec un ratio crédits sur dépôts supérieur à 100 %, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est structurellement emprunteur et a recours au financement de marché pour équilibrer son bilan. Une hausse du ratio, et donc de l'impasse commerciale (écart entre les crédits et les dépôts clients), peut accroître la dépendance au refinancement externe, augmentant ainsi l'exposition au risque de liquidité.

Le suivi et l'encadrement du ratio crédits sur dépôts (brut et net de centralisation CDC) dans le cadre d'appétence aux risques permettent au groupe de maîtriser l'exposition au risque de liquidité. Des actions sont régulièrement mises en oeuvre pour maintenir le ratio autour de l'objectif du plan stratégique fixé à 110 % avant centralisation à horizon fin 2027. Au 30 juin 2026, il s'élève à 112,4%. Le groupe doit rester attentif à la gamme de produits proposée aux clients et à sa tarification pour atteindre son objectif.

c. Les effets d'un mouvement des taux sur la structure du bilan

Le contexte des taux d'intérêt et la politique monétaire menée par la banque centrale ont un impact significatif sur l'épargne bancaire, pouvant entraîner une déformation du bilan. En période de hausse rapide des taux, comme celle observée en 2022 et 2023, les banques constatent un afflux de dépôts, mais à un coût accru, notamment sur les produits réglementés. À l'inverse, dans un environnement de taux bas, les clients pourraient chercher des placements plus rémunérateurs, tels que les actions, l'assurance-vie ou les fonds, qui entraîneraient une fuite de l'épargne bancaire. Pour défendre leurs dépôts, les banques ajustent alors leur stratégie, en particulier via une révision à la hausse des tarifs des comptes à terme. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Alliance

Fédérale lance régulièrement des campagnes de dépôts à taux boostés pour attirer de nouveaux déposants.

En tant que source principale du financement du bilan, les dépôts bancaires font l'objet d'un suivi rapproché depuis fin 2022 et l'ajustement de leur tarification en fonction de l'évolution des taux de marché ou de leurs anticipations, s'accompagne d'une surveillance étroite des encours.

d. Un accès plus difficile au refinancement de marché

Dans un contexte géopolitique tendu et marqué par des incertitudes sur le secteur financier, l'accès au refinancement à moyen et long terme peut s'avérer plus difficile.

En 2026, la guerre au Moyen-Orient a généré des nouvelles tensions sur les marchés financiers. L'écartement des spreads de crédit, les pressions inflationnistes, les discours prudents des banques centrales ont abouti à un coût de refinancement plus élevé. Toutefois, le marché est resté liquide, permettant à la BFCM de poursuivre son programme 2026 sans difficulté majeure.

Par ailleurs, les marchés commencent à anticiper les tensions potentielles en France et pour les établissements français, liées d'une part au vote du projet de loi de finances (PLF), et d'autre part aux élections présidentielles prévues au printemps 2027. Le spread OAT-Bund s'est à nouveau élargi, confirmant les craintes des investisseurs quant au climat politique du pays. Ces incertitudes pourraient peser sur le coût de refinancement des banques françaises en 2027. Face à ce risque, la BFCM maintient une vigilance accrue et anticipera son programme 2027 dès que possible, afin de sécuriser son refinancement dans des conditions moins volatiles.

En parallèle, certains grands groupes technologiques (tels que les géants du cloud américains) ont récemment procédé, ou sont susceptibles de procéder, à des levées de dettes obligataires considérables afin de financer leurs besoins d'investissement liés au développement de l'intelligence artificielle. Cette dynamique pourrait accentuer la concurrence sur les marchés de capitaux entre les émetteurs pour capter l'appétit des investisseurs institutionnels.

e. Une transformation en liquidité trop importante

Afin de ne pas être trop sensible aux risques cités plus haut, il est nécessaire de veiller à une bonne adéquation des maturités entre les passifs et les actifs et de maîtriser la transformation du bilan. Le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) permet de sécuriser cet équilibre sur un horizon d'un an. Au 31 mars 2026, le NSFR de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, s'élève à 115,0 % avec un excédent de ressources stable de 74,1 milliards d'euros.

f. Une dégradation significative de la notation de la BFCM

La BFCM est l'émetteur principal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et à ce titre porte les notations pour le compte du groupe. Les notations long terme (*Senior Preferred*) de la BFCM sont AA- négative pour Fitch Ratings (confirmé le 7 juillet 2026), A1 négative pour Moody's (confirmé le 26 mai 2026) et A+ stable pour Standard & Poor's (confirmé le 8 décembre 2025). Cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs.

L'évolution à la baisse de ces notations de crédit pourrait avoir une incidence sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Représentant une moindre qualité de crédit, la levée de ressources serait plus compliquée et évincerait certains investisseurs selon leurs contraintes d'investissement. Le coût relatif du refinancement s'en trouverait également instantanément augmenté et cette dégradation pourrait également se traduire par une exigence de collatéral accrue dans certaines activités ou certains contrats bilatéraux.

En 2025, la France a subi une dégradation de sa note souveraine par les agences de notation en raison des perspectives de détérioration de la situation budgétaire et de l'incertitude politique. Cependant, la notation de la BFCM a été maintenue, grâce à une capitalisation solide et une qualité d'actifs satisfaisante. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi réalisé l'intégralité de son programme de refinancement en 2025 et pu anticiper une partie de son programme 2026 par des émissions de pré-financement dès fin 2025. A fin juin 2026, près de 80 % du programme de refinancement a été réalisé.

g. Une évolution défavorable du collatéral

De nombreuses activités de marchés nécessitent la mobilisation de collatéral, soit de façon permanente (dépôts de garantie, marges initiales), soit en fonction de l'évolution des valorisations. Une évolution défavorable des marchés, une dégradation de la note (cf. supra), ou encore un resserrement des contraintes imposées par certains acteurs de marché peuvent générer une hausse de la liquidité mobilisée, soit de façon temporaire, soit de façon permanente.

Le collatéral constitutif de la réserve de liquidité et éligible en banque centrale peut, quant à lui, être affecté par les évolutions de la mise en œuvre de la politique monétaire : hausse des décotes, fin de l'éligibilité de certains actifs. Ainsi, après la fin de l'éligibilité de certaines créances privées entreprises (ACC corporate), la Banque de France a décidé de mettre fin à l'éligibilité des PGE (Prêts garantis par l'État) à partir du 19 décembre 2025. Ces évolutions se sont traduites par une légère baisse de la réserve de liquidité.

4.2.2.2 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt désigne l'impact des variations des taux d'intérêt sur le résultat financier et la valeur patrimoniale d'une banque, affectant la rentabilité des produits et charges d'intérêts, ainsi que la valorisation de ses actifs et passifs. Ce risque est mesuré sur le portefeuille bancaire et exclut le portefeuille de négociation.

Les principaux facteurs de risque associés au risque de taux sont :

a. Une transformation en taux trop importante

Les opérations clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale engendrent une exposition à la hausse des taux par la production de crédits longs à taux fixe qui ne trouvent pas de compensation dans les ressources clientèle. Ce risque est encadré par les mesures effectuées par la gestion de bilan qui permettent de calibrer les opérations de couverture nécessaires au maintien de l'exposition dans le cadre d'appétence validé.

La sensibilité de la valeur économique (ou "EVE") du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base (Tier 1). Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible à une hausse de l'ensemble de la courbe des taux de 200 bp avec une sensibilité de l'EVE de -7,58 % par rapport aux fonds propres de base (Tier 1) au 30 juin 2026. La sensibilité de la marge nette d'intérêt à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios internes accompagnés des deux scénarios réglementaires (SOT MNI). Le SOT MNI de -200 bp montre une sensibilité de -2,64 % des fonds propres Tier 1 au 30 juin 2026, niveau respectant à la fois le seuil fixé par le groupe et la limite réglementaire.

b. Une remontée brutale des taux d'intérêt

Une augmentation soudaine des taux comme celle qu'a vécue l'Europe en 2022 et 2023 a mis en évidence un risque de diffusion inégale des mouvements de taux dans le bilan de la banque. Concernant les crédits, seule la production répercute la hausse des taux tandis que les remboursements anticipés sur les opérations en stock diminuent. En ce qui concerne les dépôts, les produits comme les livrets bénéficient d'une revalorisation sur l'ensemble du stock et les rémunérations

des comptes à terme retrouvent une attractivité certaine ; l'arbitrage des dépôts peu ou non rémunérés vers des supports plus attractifs est massif. Il s'ensuit un pincement de la marge nette d'intérêt, atténué néanmoins par l'effet des swaps de taux d'intérêt jouant leur rôle de couverture, le temps que l'équilibre global de la structure des taux se répercute dans ce nouveau contexte. Une remontée des taux est probable étant donné la situation actuelle : risques inflationnistes dans un contexte géopolitique instable et imprévisible (guerre au Moyen-Orient depuis début 2026) même si une certaine résilience est observée sur les marchés financiers.

c. Les freins à la diffusion des taux de marché : des taux administrés et taux d'usure

Au risque d'évolution des taux de marché cité précédemment, s'ajoute l'impact de facteurs qui freine la diffusion des taux de marché à la sphère clientèle. En ce qui concerne les crédits, les contraintes liées au taux d'usure et à sa fréquence d'actualisation peuvent créer une distorsion entre le marché et la tarification clientèle. Par exemple, en 2022, la BCE a augmenté ses taux d'intérêt à plusieurs reprises et de manière rapide. En conséquence, les banques commerciales ont immédiatement subi un renchérissement du coût de leur refinancement. En revanche, les taux d'usure sont restés inchangés pendant plusieurs mois avant d'être progressivement réajustés, ce qui a fortement dégradé les marges commerciales des banques. Les taux des dépôts, quant à eux, sont également soumis à plusieurs contraintes. Concernant les dépôts réglementés, leur taux est révisé par les pouvoirs publics à des fréquences variables et leur formule de calcul, qui tend à refléter l'évolution des conditions de marché, n'est pas toujours respectée. En effet, la décision finale de fixation du taux des dépôts réglementés relève du ministère des Finances. Les taux fixés par l'État pour l'épargne réglementée peuvent donc évoluer différemment des taux du marché interbancaire et ainsi créer un décalage entre le coût de la collecte et le gain des placements.

d. Risque de déformation de la courbe des taux

La structure du bilan bancaire est sensible aux mouvements non parallèles de la courbe des taux. Un aplatissement (voire une inversion) de cette dernière, via une hausse des taux à court terme par exemple, engendre une forte compression de la marge nette d'intérêts. Celle-ci peut même devenir négative étant donné le modèle bancaire (emprunter court pour prêter long).

4.2.2.3 Risque de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marché réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe. L'impact du risque de marché sur les activités d'assurance est décrit dans le facteur de risque 4.2.1.2 lié aux activités d'assurance supra.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé supra. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les activités de marché du groupe sont assujetties à plusieurs types de risques :

a. Une dégradation des perspectives économiques impacterait négativement les marchés financiers qui sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés. La valorisation des valeurs mobilières baisserait, la volatilité des valorisations augmenterait et la liquidité pourrait être réduite sur certains marchés. Une longue période de fluctuation, en particulier de

baisse des prix des actifs, pourrait exposer les activités de CIC CIB activités de marché à un risque de pertes significatives, notamment face à une situation de difficultés à céder des positions dans un contexte de baisse de la liquidité des marchés.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où il intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des valorisations des opérations. De même, le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) diminuerait impliquant de facto moins de commissions.

Si des fonds gérés pour compte de tiers au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale enregistraient des performances en-dessous de celles des concurrents du marché, les retraits de clients pourraient augmenter, ce qui affecterait les revenus de cette activité.

- b. En France, l'instabilité politique et budgétaire a continué de peser sur le début d'année 2026, avec une croissance atone et un premier trimestre marqué par un recul inattendu du PIB (-0,1 %). Cette situation, combinée aux effets du choc énergétique lié aux tensions au Moyen-Orient, a contribué à une volatilité accrue sur les marchés obligataires.

Les taux OAT 10 ans ont fluctué fortement, atteignant un pic autour de 3,90 % en mai. Le spread OAT-Bund s'est maintenu dans une fourchette de 70 à 85 pb. Durant le premier semestre, la BCE a interrompu son cycle d'assouplissement et a relevé ses taux directeurs de 25 points de base le 17 juin, portant le taux de dépôt à 2,25 %, le taux de refinancement à 2,40 % et la facilité de prêt marginal à 2,65 %. Cette décision visait à contrer les pressions inflationnistes liées à la hausse des prix de l'énergie.

Au niveau international, le premier semestre 2026 a été marqué par la poursuite des tensions commerciales sous l'administration Trump, avec le renforcement progressif des tarifs douaniers, et surtout par le conflit Iranien qui a provoqué un choc pétrolier dont il est encore difficile d'évaluer les impacts à long terme. Ces éléments ont généré une volatilité importante sur les marchés, une révision à la baisse des perspectives de croissance mondiale et une inflation plus élevée en Europe. Les investissements massifs dans l'IA ont toutefois continué de soutenir l'activité, particulièrement aux États-Unis. La croissance mondiale s'est établie autour de 3,0 % en rythme annualisé sur le semestre, avec une zone euro atone (+0,8/+0,9 % attendu sur l'année), les États-Unis résilients autour de 2,3 %, et la Chine à environ 4,6 %.

La Fed a maintenu ses taux directeurs inchangés dans une fourchette de 3,50-3,75 % durant le premier semestre, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur l'inflation et des effets des politiques commerciales et géopolitiques.

Malgré ces événements, les marchés actions restent sur des plus hauts et les indices de crédit tels que l'ITRAXX Main ou Cross over demeurent très serrés.

Dans ce contexte, CIC CIB activités de marché finit le semestre en affichant un produit net bancaire de +296 millions d'euros et un résultat avant impôts de +171 millions d'euros. Les résultats restent solides et réguliers malgré les événements du deuxième trimestre.

Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC CIB activités de marché est faible. L'enveloppe de fonds propres globale allouée à CIC CIB activités de marché est de 755 millions d'euros, représentant 1,1 % des fonds propres prudentiels globaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (70,8 milliards d'euros au 31 décembre 2025). Au 30 juin 2026, cette enveloppe était consommée à hauteur de 628,7 millions d'euros. Au cours du premier semestre, la VaR historique (un jour, 99 %) du portefeuille de négociation s'est élevée en moyenne à 3,6 millions d'euros pour le groupe. Le niveau faible de la VaR reflète la baisse de la volatilité des résultats dans l'historique d'analyse. Le métier Trésorerie Groupe dispose également d'une enveloppe globale de fonds propres de 140 millions d'euros pour l'exercice 2026 comme lors de l'exercice précédent. Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une enveloppe globale de fonds propres de 245 millions d'euros pour toutes les autres activités pour compte propre comprenant principalement des OPC dans le cadre d'opérations d'accompagnement du développement de certaines filiales du groupe.

4.2.3 Risques liés à la conduite des activités du groupe

4.2.3.1 Risque stratégique et d'activité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale avance dans son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire. Celui-ci comprend des objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, ainsi qu'à la rentabilité. Ces objectifs internes reposent sur des hypothèses, en lien notamment avec le contexte économique et commercial. Ainsi, le contexte d'incertitude et de tensions actuel est susceptible de complexifier l'atteinte de ces objectifs, notamment en cas de survenance d'un ou plusieurs des facteurs de risque définis dans la présente section.

Les risques climatiques et environnementaux, tant physiques que de transition sont susceptibles d'impacter les acteurs économiques et d'affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces risques constituent des facteurs aggravants des risques de crédit, opérationnels et de marché. Leur augmentation pourrait entraîner des pertes significatives pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale tant dans l'activité banque que dans l'activité assurances, via des défaillances de clients, l'augmentation des coûts, une dégradation de la valeur des actifs et de la rentabilité des métiers.

En tant qu'acteur clé du financement de l'économie, l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers des pays dans lesquels il opère.

Le contexte actuel se caractérise par des perspectives économiques incertaines, des tensions géopolitiques multiples, une montée des tendances protectionnistes qui pourraient affecter l'activité, les coûts, le niveau risque, la charge fiscale et in fine la rentabilité du groupe.

Les notations de crédit ont un impact sur le coût de refinancement et la liquidité des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervenant sur les marchés. Une dégradation significative des ratings, que les causes soient exogènes ou endogènes, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les marchés, augmenter le coût de financement, limiter l'accès aux marchés de capitaux, affecter la valeur des obligations émises sur le marché.

De même, la dégradation des notations extra-financières pourraient avoir un impact sur l'image et la réputation du groupe notamment auprès des investisseurs qui utilisent ces notations

pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante des notations pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par les entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est confronté à une forte concurrence sur tous ses marchés, ses métiers et tous ses produits et services. Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de produits et services est corrélée au développement économique global. Ce contexte accroît l'intensité et la complexité concurrentielles auquel le groupe doit faire face. Cette dernière repose sur de nombreux facteurs, notamment la qualité des produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les contraintes réglementaires diverses et croissantes s'appliquant aux produits et services, la réputation de la marque, et la solidité financière du groupe telle que perçue par le marché. Par ailleurs, l'émergence de puissants concurrents non bancaires augmente la pression concurrentielle.

Les nouveaux usages, notamment dans les paiements et les nouvelles technologies, transforment le secteur et les modes de consommation des clients. Même s'il est encore difficile d'apprécier clairement l'impact de l'émergence de ces nouvelles technologies, le développement de leur utilisation modifie les usages, les process et le paysage concurrentiel des métiers exercés par le groupe. C'est pourquoi il s'attache à maintenir sa compétitivité, sa performance technologique, sa capacité d'innovation, sa singularité et à poursuivre son développement en Europe, notamment en Allemagne, afin de conserver son positionnement et développer ses marges et son résultat.

Enfin, l'environnement réglementaire dans lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue, impacte son activité et ses choix stratégiques. Celui-ci est décrit dans la partie dédiée, paragraphe 2.1.2 Environnement réglementaire du chapitre 2.

4.2.3.2 Risques liés à la mise en place d'un dispositif de résolution

La réglementation confère à l'autorité de résolution le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe Crédit Mutuel si, après application des mesures visées à l'article L.511-31, la défaillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), organe central du groupe, et de l'ensemble de ses affiliés est avérée ou prévisible avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité du groupe Crédit Mutuel. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres, ensuite par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2, les titulaires de créances subordonnées autres que celles retenues comme instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou comme instruments de fonds propres de catégorie 2 conformément au paragraphe 5 de l'article L.613-30-3 du Code monétaire et financier, puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances.

L'autorité de résolution dispose de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard de l'émetteur, et du groupe Crédit Mutuel, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'émetteur en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des

paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

L'émetteur, bénéficie de la couverture du mécanisme de solidarité financière interne au groupe Crédit Mutuel. Néanmoins, l'attention des créanciers est attirée sur le fait que le remboursement intégral de leur créance reste sujet au risque de mise en œuvre de ce mécanisme de solidarité financière.

Lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises au titre de la solidarité ne suffisent pas au rétablissement des affiliés à l'organe central, y compris le rétablissement de l'émetteur, ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la résolution du groupe Crédit Mutuel sera appréhendée sur une base collective. En effet, la mise en œuvre de la solidarité, s'accompagne de la fusion entre les affiliés du groupe Crédit Mutuel.

En phase de difficulté financière avérée, c'est-à-dire lorsque la Banque centrale européenne alerte le Conseil de résolution unique du risque de défaillance (principe du *Failing Or Likely To Fail* ou FOLTF), appréhendé sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel, ou le Conseil de résolution unique procède à la déclaration de FOLTF sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 18.1 du règlement (UE) 806/2014 dit SRMR (*Single Resolution Mechanism Regulation*) ou, ainsi que cela est prévu dans le dispositif de solidarité nationale, lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises par la CNCM dans le cadre de ce dispositif ne suffisent pas au rétablissement d'un groupe défaillant ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la CNCM exerce, le cas échéant à la demande des autorités de supervision ou de résolution, tous ses pouvoirs en matière de solidarité afin de satisfaire les objectifs et les principes poursuivis par ces autorités.

En phase de difficulté financière avérée ou en phase de résolution, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard de l'émetteur ou du groupe Crédit Mutuel pourrait donner lieu à des modifications structurelles significatives.

Si la CNCM devait procéder à la fusion de la totalité des affiliés, les créanciers pourraient se trouver en concurrence avec les créanciers de même rang que les créanciers d'autres affiliés à la CNCM. Après le transfert de tout ou partie des activités, les créanciers (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion de leurs créances) détiendraient des créances dans un établissement dont les activités ou les actifs restants pourraient être insuffisants pour honorer ces créances détenues en tout ou partie.

Si la CNCM n'a pas procédé à la fusion de la totalité des affiliés à l'entrée en résolution, l'autorité de résolution pourrait considérer d'autres stratégies de résolution (cession d'activités, établissement relais, mise en place d'une structure de séparation des actifs, ou renflouement interne coordonné de tous les affiliés à la CNCM). Dans l'hypothèse où l'autorité de résolution appliquerait le renflouement interne coordonné, la liquidité des affiliés à la CNCM et la totalité des instruments de capital, des engagements éligibles pourraient être mis à contribution pour absorber les pertes, et recapitaliser les affiliés à la CNCM. Dans ce cas, les mesures de réduction de la valeur ou la conversion des engagements éligibles suivraient le rang des créanciers en liquidation judiciaire. Le renflouement interne serait basé sur les besoins en fonds propres au niveau consolidé mais appliqué au prorata au niveau de l'entité, c'est-à-dire que le même taux de dépréciation ou de conversion sera appliqué à tous les actionnaires et créanciers de la même classe nonobstant l'entité juridique émettrice dans le réseau.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus expose donc les investisseurs à un risque de perte en capital, qui peut être partielle ou totale.

4.2.3.3 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Au point 52 quater de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque informatique est défini comme le risque de perte lié à toute circonstance raisonnablement identifiable en lien avec l'utilisation de réseaux et de systèmes d'information qui, si elle se concrétise, pourrait compromettre la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, de tout outil ou processus dépendant de la technologie, du fonctionnement et des processus, ou de la fourniture de services en produisant des effets préjudiciables dans l'environnement numérique ou physique;

L'ACPR¹ définit le risque informatique comme le risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus de gouvernance du système d'information (SI), de fonctionnement du SI, ou de sécurité du SI, entendu comme l'ensemble des équipements systèmes et réseaux, des logiciels et des données, ainsi que des moyens humains contribuant au traitement de l'information de l'institution.

Cette définition inclut le risque de cyber sécurité mais ne s'y limite pas.

L'arrêté du 3 novembre 2014 définit :

- le risque informatique à l'article 10-as) : « risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance affectant l'organisation, le fonctionnement, le changement ou la sécurité du système d'information. Le risque informatique est un risque opérationnel » ;
- la sécurité du système d'information à l'article 10-at) : « protection de la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des actifs informatiques, notamment pour en garantir l'authenticité, l'imputabilité, la responsabilité et la fiabilité » ;
- l'incident opérationnel ou de sécurité à l'article 10-ak) : « un événement ou une série d'événements imprévus qui dégrade ou peut dégrader le bon fonctionnement ou la sécurité du système d'information ».

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

- a. les risques juridiques auxquels le groupe est exposé. Ils ont représenté, au 30 juin 2026, une perte totale de 70,5 millions d'euros soit 55,1 % de la sinistralité totale ;
- b. les actes malveillants, qui représentent un risque important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement. Ces actes malveillants (fraudes, vols, etc.) représentent, au 30 juin 2026, une perte totale de 33,8 millions d'euros soit 26,4 % de la sinistralité totale ;
- c. les litiges sociaux, qui représentent, au 30 juin 2026, une perte brute de 5,6 millions d'euros représentant 4,4 % de la sinistralité totale.

La sinistralité avérée globale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, hors récupérations des assurances le cas échéant, est de

127,9 millions d'euros et a représenté 1,30 % du produit net bancaire au premier semestre 2026.

4.2.3.4 Risque lié à l'interruption d'activité

Dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre des Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) qui relèvent des actions de protection et qui permettent de limiter la gravité d'un sinistre. En lien avec la réglementation en vigueur (arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021), un PUPA peut être défini comme la description des actions à mener pour assurer la continuité des processus métier considérés comme essentiels et des moyens juste nécessaires à mettre en œuvre lors de la survenance d'un sinistre ayant pour conséquence l'indisponibilité ou la perturbation grave des ressources humaines, des locaux, de l'informatique et des télécommunications et des tiers critiques (au sens externalisation, DORA et Conseil de Résolution Unique).

Les indisponibilités ci-dessus peuvent conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale nuirait à sa situation financière. De telles circonstances engendreraient des coûts directs, mais au-delà entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

Le premier semestre 2026 n'a pas été marqué par des événements ayant entraîné une interruption d'activité.

4.2.3.5 Risques ESG

Risques climatiques

Les risques associés au changement climatique représentent des conséquences supplémentaires aux risques existants, tels que le risque de crédit, le risque opérationnel ou les risques financiers (de marché et de liquidité). Ceux-ci peuvent, par ailleurs, être associés à des risques de réputation ou de responsabilité. Ainsi, le changement climatique expose Crédit Mutuel Alliance Fédérale à :

- des risques physiques, faisant référence aux effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) ;
- des risques de transition faisant référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment et des préférences de marché.

a. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques physiques entraînant notamment :

- des conséquences physiques directes (endommagement/destruction de patrimoine, dégradation des conditions de travail) et indirectes (endommagement/destruction des infrastructures, perturbation des chaînes de production...) pour les contreparties, générant des impacts économiques (coûts de réparation, baisse de productivité, de production, de revenus...) et donc une perte de valeur ajoutée et/ou de richesse, un risque d'augmentation de leur probabilité de défaut et de défaillance, accentuant le risque de crédit, y compris pour les particuliers, notamment en lien avec une dépréciation des biens immobiliers en garantie ;
- une hausse des dommages sur les actifs matériels et systèmes et/ou les collaborateurs du groupe, accentuant les risques opérationnels ;

¹ Source : « Le risque informatique, document de réflexion de l'ACPR, janvier 2019 ».

- des revirements des anticipations des marchés (revalorisations soudaines liées à une forte sensibilité des titres, volatilité accrue, moins-values sur les actifs), accentuant le risque de marché ;
 - une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associés (baisse de rentabilité pour l'assureur), une hausse du coût de réassurance ainsi que des impacts indirects sur les portefeuilles d'actifs de la compagnie, accentuant le risque lié aux activités d'assurance.
- b. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques de transition entraînant notamment :**
- des contraintes d'adaptation des modèles et produits, la modification des sentiments des clients et investisseurs à l'égard des entreprises, la perturbation de la chaîne de production, la modification des conditions de production de l'offre, générant des pertes de parts de marché, une diminution des capacités de financement, une évolution des prix des intrants et outils de production, des baisses de production, une évolution de la demande des produits finis ou services et donc une augmentation des coûts, une baisse de revenus et de la valeur ajoutée pour les entreprises pouvant se traduire par une augmentation de la probabilité de défaut et peser sur le risque de défaillance des entreprises ;
 - des impacts sur le secteur immobilier (augmentation de la taxe carbone conduisant à une hausse du coût de l'énergie, mise en place de nouvelles normes concernant les "passoires" énergétiques nécessitant des travaux de rénovation...) pouvant conduire à une augmentation des probabilités de défaut chez les emprunteurs et peser sur le risque de défaillance des particuliers (dépréciation des biens en garantie) ;
 - un risque de responsabilité en cas de controverse grave à l'encontre d'un client financé par la banque ou du non-respect d'un engagement, ainsi qu'un risque d'atteinte à la réputation (lié également à une sensibilisation croissante des citoyens aux risques climatiques, de nouvelles réglementations et engagements volontaires pris par la banque) ;
 - la perte de clients si ces derniers considèrent que le Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas suffisamment sur les politiques environnementales/climatiques ;
 - des dévaluations d'actifs non compatibles bas carbone, ce qui rendrait alors les actifs obsolètes (stranded assets), des modifications des coûts d'emprunt et une réévaluation brutale des actifs financiers ;
 - une augmentation du risque de liquidité liée à :
 - la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédits clientèles (cette dégradation pourrait à terme impacter négativement la rentabilité et la solidité financière et, in fine, altérer la capacité à se refinancer dans de bonnes conditions) ;
 - la pression des investisseurs sur les portefeuilles d'investissement ;
 - la perte de valeur des titres de dettes d'entreprises ou d'État détenus (et ne respectant pas certains engagements sur le climat) ;
 - le retrait des dépôts clientèles (en cas d'image défavorable) ;
 - une perte de revenus des assureurs due à une dévalorisation des titres financiers détenus ;
 - des risques pesant sur la solvabilité (augmentation des risques pondérés) et la rentabilité d'exploitation (diminution de la marge d'intérêt).

Dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite devenir la banque de référence de la transition écologique et sociétale. Le déploiement de cette ambition auprès des clients et la gestion des risques ESG sont donc certains des facteurs de succès afin d'atteindre les engagements et les objectifs stratégiques fixés. La mise en œuvre d'un dispositif adapté nécessite la poursuite des changements engagés dans les processus, le développement d'outils informatiques propriétaires

et l'enrichissement des indicateurs de suivi dédiés s'appuyant sur des données de qualité internes comme externes.

Le suivi des risques ESG s'améliore chaque année, notamment par le renforcement des méthodologies et dispositifs d'analyse, ainsi que par l'élaboration de reportings plus complets, bénéficiant de la disponibilité et de la collecte d'un plus grand nombre de données. Les risques ESG sont pleinement intégrés au cadre de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, décrit dans le chapitre 6.3 du rapport Pilier 3 situé dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Si le groupe ne parvenait pas à atteindre les objectifs définis, sa réputation pourrait être négativement affectée.

Par ailleurs, les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux, de gouvernance et environnementaux intégrant les risques climatiques, sont les plus élevés. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles, pour l'ensemble des portefeuilles corporate, investissement et assurance, donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte plusieurs politiques sectorielles ou thématiques : charbon, minier, hydrocarbures, énergies nucléaires civiles, défense et sécurité, mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier, agricole, immobilier résidentiel (biens situés en France), déforestation et tabac). Les informations sur la stratégie climat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au sein du chapitre 3 (ESRS E1 - changement climatique).

Risques liés à la nature

Au-delà des risques climatiques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale étudie d'autres risques environnementaux, ceux en lien avec la nature. Crédit Mutuel Alliance Fédérale se concentre sur les risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes, aux ressources aquatiques et marines ou encore à la pollution. L'ensemble de ces risques pouvant affecter la performance financière du groupe sont répartis en deux typologies décrites dans la partie 6.18.1 Définition des risques ESG située dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

a. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques physiques liés à la nature.

D'une part, l'affaiblissement des services écosystémiques de régulation pourrait accentuer les risques physiques attribuables au climat. D'autre part, les services d'approvisionnement peuvent avoir un effet direct sur les contreparties de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, la perte de services écosystémiques peut entraîner une hausse des risques bancaires, comme par exemple :

- une augmentation de la probabilité de défaut à travers la baisse de la rentabilité des entreprises (perturbation de la chaîne d'approvisionnement, de production ou de distribution provoquant de l'inflation par exemple), ou des impacts sur les revenus et la santé des ménages (à travers principalement des services de régulations de l'eau ou de l'air) ;
- une hausse des dommages matériels, provenant de la dégradation des services de régulation du climat ou du cycle de l'eau, pouvant impacter les risques opérationnels et la rentabilité de la partie assurantielle ;
- une volatilité sur les marchés financiers, notamment à travers l'indisponibilité des ressources et des matières premières, pouvant accroître le risque de marché.

b. Concernant le risque de transition, le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par :

- un secteur d'activité devenant moins rentable suite à la mise en place de la transition environnementale (réglementation, choix des consommateurs, coûts d'adaptation...) impactant la probabilité de défaut ou la valeur des actifs ;
- la prise en compte croissante des enjeux liés à la nature, accroissant le risque de réputation et de responsabilité à

travers les financements accordés, qui pourrait engendrer des procédures juridiques ou des pertes de parts de marché ;

- l'évolution de la préférence et/ou des exigences des investisseurs vers des acteurs et des actifs plus verts, pouvant augmenter le risque de liquidité.

Ces facteurs de risque ont une ampleur variable, dépendant à la fois de l'hétérogénéité géographique et sectorielle mais également des interactions entre les facteurs de risques environnementaux.

Risques sociaux et de gouvernance

Crédit Mutuel Alliance Fédérale analyse également comment les risques sociaux et de gouvernance peuvent affecter sa performance financière. De ce fait, Crédit Mutuel Alliance Fédérale intègre depuis 2024 un inventaire des risques liés aux enjeux sociaux et de gouvernance. Cette cartographie est actualisée chaque année, notamment en lien avec les travaux portant sur la CSRD. De plus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale évalue la matérialité des risques sociaux et de gouvernance (directs ou indirects) sur son profil de risques.

a. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques sociaux, par exemple via :

- la baisse de la performance économique en lien avec ses pratiques sociales : une entreprise ayant de mauvaises pratiques sociales peut connaître des difficultés financières, en raison de la mauvaise gestion de son personnel (turnover important, difficultés de recrutement, fuite de talents, grèves, problèmes de management etc), de coûts de mise en conformité (droit du travail, nouvelles réglementations etc) ou encore de sanctions résultant de poursuites en lien avec des pratiques sociales. Ces pratiques peuvent affecter la performance financière de l'entreprise, sa capacité à générer du revenu, et donc à

rembourser ses dettes, ce qui augmente le risque de crédit. Cela peut être particulièrement le cas dans certains pays aux normes sociales peu strictes ou dans certains secteurs plus exposés à ces risques en raison de leurs activités ;

- le non-respect des réglementations sociales peut affecter la performance financière des entreprises : pénalités, amendes, procédures judiciaires etc. Le non-respect des obligations sociales (comme le non-paiement des cotisations sociales, le non-respect des normes de sécurité au travail, etc.) peut entraîner des amendes et pénalités financières importantes. La banque peut être poursuivie devant les tribunaux, par exemple pour discrimination, harcèlement au travail ou violation des conditions de travail. Les frais juridiques associés à ces procédures peuvent être significatifs, sans compter les coûts liés aux éventuelles indemnités dues aux salariés.

b. Concernant les risques de gouvernance, le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait notamment être impacté par :

- une gouvernance défaillante de la banque, qui peut créer des difficultés à se conformer aux nouvelles réglementations et normes. Le non-respect des cadres réglementaires (par exemple : Sapin 2, LCB-FT, orientations de l'Autorité bancaire Européenne sur la gouvernance interne, déontologie et éthique, transparence fiscale) peut ainsi engendrer des sanctions pécuniaires et des frais d'indemnisation (risques de non conformité et risque juridique) ;
- une entreprise mal notée sur le plan de la gouvernance, pourrait voir sa note de crédit abaissée (agences de notation) mais également perdre des clients se tournant vers des alternatives plus durables, ce qui entraînerait des pertes financières, provoquant une dégradation de la notation de la clientèle (rating interne) et une augmentation de la probabilité de défaut.

4.3 Procédures judiciaires ou d'arbitrage

La BFCM procède à un examen régulier des litiges présentant un risque significatif tant au niveau social que consolidé dans un certain nombre de juridictions. Ces litiges sont d'ordre judiciaires, fiscaux et d'enquêtes de la part des autorités de contrôle découlant du cours normal des activités de l'émetteur et notamment ses activités de prêteur, de contribuable et d'entité supervisée par des autorités.

S'agissant des litiges judiciaires, ils sont principalement d'ordre commercial ou contractuel.

En matière commerciale, il s'agit de différends avec des entreprises commerciales, et particulièrement de contentieux relatifs à la gestion financière des entreprises (prêts, garanties ou apports financiers) lorsque l'entreprise se trouve dans une situation financière difficile.

Le groupe ne manque pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Les conséquences financières, évaluées eu égard aux éléments de fait et des informations disponibles au 30 juin 2026, des litiges qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu récemment un impact significatif sur la situation financière de BFCM et de ses filiales consolidées prises dans leur ensemble, leur rentabilité ou leur activité, ont été intégrées dans les comptes consolidés de BFCM au travers des provisions présentées dans la note 20a du chapitre 5 du présent document.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, le groupe a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. Le groupe répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la BFCM, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature incertaine.



Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

5.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	56	5.2	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	63
5.1.1	Bilan	56			
5.1.2	Compte de résultat	58	5.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	140
5.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	60			
5.1.4	Tableau des flux de trésorerie nette	62			

5.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

5.1.1 Bilan

Bilan actif

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, Banques centrales	4	75 041	74 103
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5a	48 214	37 488
Instruments dérivés de couverture	6a	828	670
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7	57 886	46 808
Titres au coût amorti	10a	6 360	6 153
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10b	73 736	73 066
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	10c	570 746	539 232
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-1 582	-1 607
Placements financiers des activités d'assurance	13a, 13b	151 764	144 497
Contrats d'assurance émis – Actif	13	1	5
Contrats de réassurance détenus – Actif	13	259	245
Actifs d'impôts courants	14a	1 761	2 013
Actifs d'impôts différés	14b	1 242	1 135
Compte de régularisation et actifs divers	15a	9 995	10 414
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	16	858	854
Immeubles de placement	17	337	338
Immobilisations corporelles	18a	4 664	4 508
Immobilisations incorporelles	18b	1 259	667
Écarts d'acquisition	19	2 296	2 294
TOTAL DE L'ACTIF		1 005 666	942 886

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales	4	9	12
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5b	33 548	21 686
Instruments dérivés de couverture	6a	1 311	1 090
Dettes représentées par un titre au coût amorti	11a	175 682	162 695
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	11b	39 760	30 406
Dettes envers la clientèle au coût amorti	11c	507 404	486 795
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-24	-17
Passifs d'impôts courants	14a	835	570
Passifs d'impôts différés	14b	732	648
Compte de régularisation et passifs divers	15b	15 762	17 688
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Contrats d'assurance émis – passif	13c, 13d	141 804	134 020
Contrats de réassurance détenus – passif		0	0
Provisions	20	3 942	4 108
Dettes subordonnées au coût amorti	21	12 280	12 857
Capitaux propres totaux	22	72 621	70 328
Capitaux propres – Part du groupe	22	70 381	68 139
Capital et réserves liées	22a	8 128	8 008
Réserves consolidées	22a	59 454	55 594
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22b, 22c, 22d	802	494
Résultat de l'exercice		1 998	4 042
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		2 240	2 189
TOTAL DU PASSIF		1 005 666	942 886

5.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	24	16 580	16 353
Intérêts et charges assimilées	24	-11 290	-11 985
Commissions (produits)	25	3 410	3 264
Commissions (charges)	25	-831	-853
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	288	867
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	27	35	16
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	28	0	2
Produits des contrats d'assurance émis	29, 29a	4 042	3 831
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	29, 29a	-3 166	-2 950
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	29	-79	-67
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	29	-4 834	-2 992
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	29	3	3
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	29b	4 959	3 104
Produits des autres activités	30	1 039	1 073
Charges des autres activités	30	-355	-898
Produit net bancaire		9 801	8 768
<i>dont Produit net des activités d'assurance</i>		926	929
Charges générales d'exploitation	31, 31a, 31b, 31d	-5 083	-4 651
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	31, 31c	-521	-375
Résultat brut d'exploitation		4 198	3 742
Coût du risque de contrepartie	32	-1 212	-902
Résultat d'exploitation		2 986	2 840
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	16	18	15
Gains ou pertes sur autres actifs	33	6	7
Variations de valeur des écarts d'acquisition	34	5	1
Résultat avant impôt		3 015	2 863
Impôts sur les bénéfices	35	-930	-1 037
Résultat net		2 085	1 826
Résultat – Intérêts minoritaires		87	90
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 998	1 736

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net	2 085	1 826
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	69	-198
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	1	121
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat	0	0
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	140	27
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-172	51
Réévaluation des contrats de réassurance en capitaux propres recyclables	-1	2
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	9	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	-2
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	45	1
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	-19	30
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	0
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	90	-20
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA – non recyclables	5	-6
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	198	-33
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	274	-29
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 404	1 798
dont part du groupe	2 305	1 703
dont part des intérêts minoritaires	98	95

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

5.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres, part du groupe										
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
					Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres consolidés
(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion							
Solde au 31 décembre 2024	7 968	0	51 884	206	148	-11	-149	3 943	63 988	2 059	66 047
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	3 943	-	-	-	-	-3 943	-	-	-
Augmentation de capital	108	-	-	-	-	-	-	-	108	-	108
Distribution de dividendes	-	-	-240	-	-	-	-	-	-240	-44	-284
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	108	0	3 703	0	0	0	0	-3 943	-132	-44	-176
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 736	1 736	90	1 826
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-196	195	-	-32	-	-33	5	-28
Sous-total	0	0	0	-196	195	0	-32	1 736	1 703	95	1 798
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (2)	-	-	33	-	-	-	-	-	33	-30	4
Autres variations	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-4	-3
Solde au 30 juin 2025	8 076	0	55 621	9	343	-11	-182	1 736	65 593	2 077	67 670
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-68	-	-	-	-	-	-	-	-68	-	-68
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-2	-2
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-68	0	0	0	0	0	0	0	-68	-2	-70
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	2 306	2 306	85	2 392
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-4	267	11	60	-	334	29	363
Sous-total	0	0	0	-4	267	11	60	2 306	2 640	114	2 754
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Autres variations	-	-	-26	-	-	-	-	-	-26	-2	-28
Solde au 31 décembre 2025	8 008	0	55 594	5	610	0	-121	4 042	68 139	2 189	70 328

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Capitaux propres, part du groupe											
(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	4 042	-	-	-	-	-4 042	-	-	-
Augmentation de capital	120	-	-	-	-	-	-	-	120	-	120
Distribution de dividendes	-	-	-240	-	-	-	-	-	-240	-47	-287
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	120	0	3 802	0	0	0	0	-4 042	-120	-47	-167
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 998	1 998	87	2 085
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	30	68	36	8	195	-	337	11	349
Sous-total	0	0	30	68	36	8	195	1 998	2 335	99	2 434
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	2	-	-	-	-	-	2	-2	-
Autres variations (3)	-	-	26	-	-	-	-	-	26	1	27
SOLDE AU 30 JUIN 2026	8 128	0	59 454	73	646	9	74	1 998	70 381	2 240	72 621

(1) Le total des réserves au 30 juin 2026 s'élève à 59 454 millions d'euros et sont constituées par la réserve légale pour 559 millions d'euros, les réserves statutaires pour 11 116 millions d'euros, et les autres réserves pour 47 779 millions d'euros.

(2) Concerne les augmentations de capital hors groupe réalisées en 2025.

(3) Dont 8 millions d'euros pour les ACM en lien avec les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 applicables au 1^{er} janvier 2026.

5.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net	2 085	1 826
Impôts	930	1 037
Résultat avant impôts	3 015	2 863
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	455	378
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	49	2
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	388	557
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-18	-15
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-42	-23
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	6 780	7 039
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	7 612	7 938
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	614	517
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-7 524	-8 166
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-757	-9 212
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-2 023	-3 386
+ Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	24	29
- Impôts versés	-316	-643
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-9 982	-20 861
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	645	-10 060
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-148	-55
+/- Flux liés aux immeubles de placement	20	-8
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-459	-221
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-587	-284
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-168	-178
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-119	-2 198
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-287	-2 376
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	120	-154
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-109	-12 874
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	645	-10 060
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-587	-284
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-287	-2 376
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	120	-154
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	73 550	85 452
Caisse, banques centrales (actif & passif)	74 088	86 588
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-538	-1 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	73 441	72 578
Caisse, banques centrales (actif & passif)	75 029	75 315
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-1 588	-2 737
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-109	-12 874

5.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Les comptes consolidés au 30 juin 2026 sont des comptes consolidés condensés établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, en application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption.

SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes et méthodes comptables	64	Note 23	Engagements donnés et reçus	127
Note 2	Répartition du bilan et du compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique	88	Note 24	Intérêts et produits/charges assimilés	128
Note 3	Périmètre de consolidation	92	Note 25	Commissions	128
Note 4	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	97	Note 26	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	128
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	98	Note 27	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	128
Note 6	Couverture	99	Note 28	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	129
Note 7	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	100	Note 29	Produits nets des activités d'assurance	129
Note 8	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	101	Note 30	Produits et charges des autres activités	131
Note 9	Note sur les encours de titrisation	105	Note 31	Frais généraux	131
Note 10	Actifs financiers au coût amorti	106	Note 32	Coût du risque de contrepartie	134
Note 11	Passifs financiers au coût amorti	108	Note 33	Gains ou pertes sur autres actifs	136
Note 12	Valeur brute et cadrage des dépréciations	109	Note 34	Variations de valeur des écarts d'acquisition	136
Note 13	Activités d'assurance	111	Note 35	Impôts sur les bénéfices	136
Note 14	Impôts	118	Note 36	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	137
Note 15	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	118	Note 37	Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	138
Note 16	Participation dans les entreprises mises en équivalence	120	Note 38	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	139
Note 17	Immeubles de placement	120	Note 39	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	139
Note 18	Immobilisations corporelles et incorporelles	121			
Note 19	Écarts d'acquisition	122			
Note 20	Provisions	123			
Note 21	Dettes subordonnées	124			
Note 22	Réserves liées au capital et réserves	125			

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés condensés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2026.

Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés ont été préparés conformément à la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire".

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2022-01 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS¹. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2025.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Amendements applicables au 1er janvier 2026

Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Ils sont applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ces amendements apportent des précisions sur l'évaluation du caractère « basique » des flux contractuels d'un actif financier, notamment en présence de clauses conditionnelles dont la réalisation dépend d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

Le groupe a développé une offre de produits en lien avec les enjeux de durabilité, parmi lesquels des prêts et des titres dont les caractéristiques financières évoluent en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs en matière sociale, environnementale ou de gouvernance par l'emprunteur. Ces clauses contingentes sont susceptibles de déclencher [une diminution ou une majoration] du taux de rémunération de l'instrument dans une fourchette de l'ordre de - 10 bp et +10 bp, modifiant par la même occasion les flux de trésorerie associés à l'instrument.

Au 30 juin 2026, l'ensemble de ces instruments répondent au critère de prêt basique et sont comptabilisés au coût amorti.

Ces amendements requièrent également la communication d'informations complémentaires concernant les instruments de capitaux propres désignés comme évalués à la juste valeur par capitaux propres et les actifs et passifs assortis de clauses conditionnelles.

Les éléments quantitatifs liés à ces amendements seront présentés dans les états financiers complets présentés au 31 décembre 2026.

Enfin, ces amendements précisent les modalités de décomptabilisation des actifs et passifs financiers et introduisent une option comptable pour la décomptabilisation de passifs financiers réglés au moyen de systèmes de paiement électronique.

Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendant de sources naturelles

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendant de sources naturelles. Ils sont applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les amendements visent notamment à préciser les conditions d'application de l'exemption « pour usage propre » qui permet, sous conditions, d'exclure du champ d'application de la norme IFRS 9 certains contrats de livraison d'électricité provenant de sources naturelles.

Le Groupe n'a pas de contrat significatif de livraison d'électricité provenant de sources naturelles.

Faits marquants

Dans le cadre de son développement en Allemagne, le groupe a définitivement acquis 100% des droits de vote de la banque Oldenburgische Landesbank AG (OLB) le 2 janvier 2026 après obtention de toutes les autorisations nécessaires.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose ainsi avec TARGOBANK, ACM Deutschland et OLB de tous les métiers de la banque universelle et de l'assurance en Allemagne.

L'exercice d'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un produit de badwill de 5 millions d'euros.

Les impacts de cette intégration sur le bilan consolidé sont les suivants :

¹ À noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. § 2.2 « Activités d'assurance ».

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

<i>Bilan des entités OLB (en millions d'euros)</i>	En date d'acquisition
Caisse, Banques centrales	250
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	77
Instruments dérivés de couverture	19
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 454
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	686
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	25 067
Actifs d'impôts courants	35
Actifs d'impôts différés	79
Compte de régularisation et actifs divers	417
Immobilisations corporelles	78
Immobilisations incorporelles	728
TOTAL DE L'ACTIF	33 890

<i>Bilan des entités OLB (en millions d'euros)</i>	En date d'acquisition
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	88
Instruments dérivés de couverture	16
Dettes représentées par un titre au coût amorti	3 078
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	5 350
Dettes envers la clientèle au coût amorti	22 251
Passifs d'impôts courants	3
Compte de régularisation et passifs divers	110
Provisions	126
Dettes subordonnées au coût amorti	561
Capitaux propres totaux	2 308
TOTAL DU PASSIF	33 890

Contexte macro-économique et géopolitique

Le contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques persiste, avec la poursuite de la crise ukrainienne et des conflits au Moyen-Orient. Pour rappel, le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'étant pas implanté sur ces zones de conflits, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Il reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises, notamment l'inflation et la hausse du prix du pétrole.

Le groupe suit également les développements en matière de droits de douane, impulsés par le gouvernement américain et les potentielles conséquences économiques sur ses clients.

Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres prudentiels et des ratios qui en découlent.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en statut 1 & 2), Crédit Mutuel Alliance Fédérale tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficulté, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Scénarios macro-économiques

Au 30 juin 2026, le Groupe a retenu trois scénarios macro-économiques, qui permettent d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après :

- le scénario central intègre le conflit actuel au Moyen-Orient et ses impacts sur l'économie mondiale. Ce conflit entraînerait une hausse du taux d'inflation à 2,2% à fin 2026 via une flambée du prix de l'énergie, puis une baisse à 1,4% en 2027 compte tenu de l'effet de base, avant de se rapprocher du taux cible en 2028-2029 (1,9%). La croissance du PIB serait faible en 2027 et 2028 à 0,8 %, puis reviendrait à son potentiel de 1%. Concernant les taux directeurs BCE, ce scénario prévoit des hausses de taux en 2026 afin de limiter l'inflation. Une fois celle-ci maîtrisée, la BCE baisserait à nouveau ses taux de 25 bp en mars 2027, ramenant le taux de facilité de dépôts au taux d'équilibre de 2,25%. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE. Pour les taux longs, la pression haussière devrait se maintenir à l'horizon de prévisions compte tenu de l'état des finances publiques. Le taux du livret A pourrait être porté jusqu'à 2% au 1^{er} février 2027, avant de faire des « allers-retours » suivant le taux de l'inflation ;

- le scénario pessimiste retient une intensification durable du conflit au Moyen-Orient, marquée par une intervention terrestre américaine en Iran, la destruction d'infrastructures énergétiques majeures et le blocage du détroit d'Ormuz. Cette situation entraîne un choc d'offre significatif sur les marchés de l'énergie et des matières premières, avec une hausse marquée et prolongée des prix du pétrole ainsi que des perturbations durables des chaînes d'approvisionnement mondiales. Le choc inflationniste qui en résulte, se diffuse à l'ensemble des économies, particulièrement en Europe. Afin de contenir les anticipations d'inflation, la BCE relève ses taux directeurs avant d'amorcer un assouplissement monétaire à partir de 2027 dans un contexte de récession mondiale. La combinaison d'une inflation importante, de taux d'intérêt élevés et d'un recul de l'activité économique entraîne une forte dégradation des perspectives de croissance ainsi qu'une détérioration des finances publiques françaises. À partir de 2028, ce scénario intègre également des risques climatiques de transition et physiques inspirés des scénarios de court terme du NGFS (Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System). D'une part, une accélération brutale de la transition climatique provoque des tensions inflationnistes et une revalorisation rapide des actifs. D'autre part, une succession d'événements climatiques extrêmes affecterait la croissance, la productivité et l'emploi, tout en accentuant l'instabilité économique et financière ;
- le scénario optimiste repose sur la mise en œuvre rapide et coordonnée de plans budgétaires européens destinés à soutenir la décarbonation, l'investissement productif et le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Union européenne. Financé notamment par des émissions de dette commune européenne et un assouplissement temporaire du cadre budgétaire, cet effort d'investissement favorise la productivité, la compétitivité et la croissance, soutenu également par les gains d'efficacité liés à l'intelligence artificielle. Sur le plan géopolitique, la fin des conflits au Moyen-Orient et en Ukraine, accompagnée de la levée progressive des sanctions associées, contribue à réduire l'incertitude économique et à normaliser les prix de l'énergie. Dans ce contexte, les anticipations d'inflation se détendent et les banques centrales peuvent progressivement revenir vers une orientation monétaire neutre ou légèrement accommodante. Le scénario intègre également une diminution des tensions commerciales internationales, avec une meilleure visibilité pour les entreprises européennes et un renforcement des relations économiques transatlantiques. Enfin, la transition climatique s'effectue de manière ordonnée, conformément au scénario « Autoroute vers Paris » du NGFS¹, grâce au développement des investissements verts et à une réallocation progressive des financements vers les secteurs contribuant à la transition énergétique.

¹ https://www.ngfs.net/system/files/2025-07/NGFS%20Short-term%20climate%20Scenarios_Technical%20Documentation.pdf

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

VARIABLES MACRO-ÉCONOMIQUES ET PROJECTIONS RETENUES DANS LE SCÉNARIO CENTRAL

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques France	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028	Moyenne 2029
Taux d'inflation hors tabac	2,20 %	1,40 %	1,90 %	1,90 %
Prix du pétrole (en dollars)	82	65	65	65
Taux de croissance du PIB	0,80 %	0,80 %	1,00 %	1,00 %
Taux de chômage (fin de période)	8,10 %	8,00 %	7,80 %	7,70 %
TAUX DE MARCHÉ				
Zone euro				
Euribor 3 mois	2,38 %	2,39 %	2,35 %	2,35 %
France				
TEC 10 ans	3,74 %	3,94 %	4,05 %	4,15 %

Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Les probabilités d'occurrence des scénarios ont été légèrement revues au profit du scénario pessimiste, dans le contexte de renforcement des conflits internationaux.

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 30/06/2025	70 %	25 %	5 %
Au 31/12/2025	70 %	25 %	5 %
Au 30/06/2026	65 %	30 %	5 %

Depuis 2023, le Groupe est engagé dans un cycle d'améliorations de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 30 juin 2026 s'élèvent à 3 589 millions d'euros, variant de 115 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, le groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement notamment sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage). Cet ajustement est concentré sur les expositions dont le risque de crédit a augmenté depuis l'octroi (statut 2) et consiste en un stress appliqué aux probabilités de défaut de ces contreparties.

Au 30 juin 2026, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 111 millions d'euros et 209 millions d'euros (contre 111 millions d'euros et 204 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Les ajustements comptabilisés au 30 juin 2026 représentent 8,9 % du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 9,1 % au 31 décembre 2025).

Analyse de sensibilité

Le groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédits attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique.

Il en ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 13,0 %, soit 452 millions d'euros ;
- optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 14,0 %, soit 487 millions d'euros ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues de 5,0 %, soit 174 millions d'euros.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles sont dans le chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2025.

1 Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

Au 30 juin 2026, Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe 14 fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraïs, Méditerranée, Anjou, Antilles-Guyane, Massif Central et Nord Europe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité « consolidante » est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité « consolidante » à la tête du groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Ainsi, l'entité « consolidante » est constituée par :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA), la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (FCMAG), la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC) et la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (FCMNE). Organes politiques des groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (CRCMAG), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe (CRCMNE). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.) ;
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM, FCMA, FCMAG, FCMMC et FCMNE : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du groupe.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Certaines participations détenues par des assureurs ou des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Écarts d'acquisition

1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3 permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du "goodwill total") ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise ("goodwill partiel"). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisition n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est

comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque l'écart d'acquisition concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé et évalué :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente)
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI¹ (seulement paiement de principal et d'intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les actifs financiers considérés comme non-basiques sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

¹ SPPI : seulement paiement de principal et d'intérêts.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- les raisons des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de huit ans. (Le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition augmentée des coûts de transaction, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et 2.1.8 « Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur augmentée des frais de transaction au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être comptabilisés séparément du contrat hôte.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, *via* la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR (Borrowing Rate) dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de sur-couverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêté pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Un contrat est qualifié de garantie financière s'il impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces contrats peuvent être qualifiés de contrats d'assurance s'ils transfèrent un risque d'assurance significatif. Dans ce cas, ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17 (cf. note 2.2.2).

S'ils prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés, entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;

- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatés en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche pertes attendues tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, au 31 décembre 2024, le groupe est engagé dans l'adaptation des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, en lien avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins trois depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A (advanced internal rating-based approach) ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, central, pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel).

Ces scénarios sont élaborés par les économistes du groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE).

Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du Groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement.

Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros Retail, 500 euros Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. 2.1.6 « Garanties financières et engagements de financement » et 2.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou non.

2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, mark-to-model.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non *via* les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance, autres que les immeubles de placement, sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. 2.1 Instruments financiers selon IFRS 9.

Les immeubles de placement sous-jacents à des contrats d'assurance sont évalués à la juste valeur par résultat selon la norme IAS 40.

2.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La norme IFRS 17 définit les règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : la reconnaissance en résultat de la marge future des contrats d'assurance est étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont présentés en diminution du produit net bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc pas le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Le groupe a retenu l'approche Year To Date (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.

Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, elle implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectuées dans ses états financiers intermédiaires.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis.

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel l'émetteur prend en charge un risque d'assurance significatif pour le titulaire de police en convenant d'indemniser le titulaire de la police si l'événement assuré, qui est futur et incertain, affecte de manière défavorable le titulaire.

Regroupement de contrats

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrats doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA (Variable Fee Approach) sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrat correspond au portefeuille de contrat, en application de l'exception européenne appliquée.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (building blocks approach)

Les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général comme la somme des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution :
 - les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation,
 - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
 - un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, ou CSM).

Les flux de trésorerie inclus dans la frontière des contrats sont principalement constitués des primes, prestations et frais directement rattachables. Pour les contrats d'épargne, cela inclut notamment les versements libres ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire.

La marge de services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Le modèle général requiert de procéder à un ajustement de la marge sur services contractuels à chaque clôture du fait des variations de flux de trésorerie générés par les changements dans les hypothèses techniques (mortalité, morbidité, longévité, rachats, frais, versements futurs...).

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou bottom-up). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux swaps, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

La prime d'illiquidité est établie à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus par le groupe, ainsi que d'indices de rendement de marché. Elle intègre les actifs obligataires cotés et non-obligataires :

- pour les actifs obligataires, la prime d'illiquidité est évaluée en comparant les spreads du portefeuille au rendement implicite du risque de crédit (rémunération du risque de défaut et de dégradation de la notation) ;
- pour les classes non obligataires, la prime d'illiquidité représente le sur-rendement attendu net de risques de marché. Les classes d'actifs concernées sont l'immobilier, le private equity, les fonds de dettes et la gestion alternative.

La prime d'illiquidité est ensuite ajustée d'un coefficient d'application afin de tenir compte des différences de caractéristiques des passifs.

Ajustement pour risque non financier et niveau de confiance

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la Value at Risk (« VaR ») pour l'ensemble des risques. Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier tient compte de l'effet diversification des risques.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêt, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de prévoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

Modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (Variable Fee Approach), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. À chaque date d'arrêt, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats ;
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur

de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits d'assurance-vie du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit *bow wave* associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Approche simplifiée (Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (Premium Allocation Approach) à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la période résiduelle de couverture correspond au montant de primes reçues initialement diminué des frais d'acquisition et des montants déjà reconnus en résultat avant la date de clôture. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de santé et de prévoyance individuelles et collectives.

Principales options normatives retenues par le groupe

Unité de couverture des groupes de contrats d'assurance

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le volume de services recouvre deux aspects : le volume de prestations fourni et la période de couverture prévue.

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la provision mathématique rattachée à chaque contrat, ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur évalué selon le modèle général, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond au capital assuré.

Neutralisation des effets taux en OCI

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat) ;

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance :
 - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
 - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- résultat financier des activités d'assurance :
 - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du produit net bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance épargne retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférentes à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du groupe Crédit Mutuel.

Évaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non performance du réassureur.

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 (cf. § 2.1.8 « Évaluation du risque de crédit »).

2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) ;
- constructions – équipements : 10-40 ans ;
- agencements et installations : 5-15 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- matériel roulant : 3-5 ans ;
- matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles :

- logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans ;
- fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail antérieurs à la première application d'IFRS 16) font l'objet d'un test de dépréciation a minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 milliers d'euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat de location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de neuf ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat ¹. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant un service ponctuel sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Réforme fiscale internationale - modèle de règles du pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive (UE) 2022/2523 et transposées en France par l'article 33 de la loi de Finance 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire est à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%.

IAS 12 prévoit une exemption obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Le montant de l'imposition complémentaire au titre du Pilier 2 est présenté parmi la charge d'impôt courante.

Les travaux menés par le Groupe ont permis d'élaborer le périmètre GLoBE actuel, qui ne concerne cependant qu'un nombre très limité de juridictions, d'identifier et de mesurer les impacts éventuels pouvant entraîner le paiement d'un impôt complémentaire dans certaines juridictions. L'impact lié à ces règles fiscales est non significatif pour le groupe.

¹ Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte des conflits russo-ukrainien et au Moyen-Orient et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les changements climatiques et environnementaux
- les modifications de la réglementation ou de la législation.
- Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :
 - juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
 - contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution ;
 - régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
 - dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. section « 2.1.8 Évaluation du risque de crédit ») ;
 - provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
 - impôts différés actifs.

3 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du Groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

4.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

Nouvelle norme IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'Union Européenne a adopté la nouvelle norme IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera la norme IAS 1 à partir du 1^{er} janvier 2027.

Cette nouvelle norme reprend en grande partie les exigences d'IAS 1. Les nouvelles exigences concerneront particulièrement la présentation du compte de résultat, les informations présentées au titre des mesures de performance définies par la direction et l'agrégation ou la désagrégation des informations quantitatives présentées dans les états financiers.

Les impacts pour le Groupe sont en cours d'évaluation.

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique

Les secteurs d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont les suivants :

- La banque de détail regroupe :
 - a) les activités de réseau bancaire : caisses locales du Crédit Mutuel des 14 fédérations, banques régionales du CIC, BECM, Beobank, TARGOBANK Corporate Banking, Oldenburgische Landesbank
 - b) le crédit à la consommation : TARGOBANK et Cofidis,
 - c) les filiales métier : les activités dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau regroupent principalement l'affacturage et le crédit-bail mobilier et immobilier ;
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les métiers spécialisés regroupent :
 - a) les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger,
 - b) L'activité Corporate and Institutional Banking (CIB) qui rassemble les activités présentés précédemment sous :
 - la banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères,
 - les activités de marché : activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit),
 - c) Le capital-investissement ;

- Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistique, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules trois entités font exception en raison de leur présence dans plusieurs activités :

- le CIC et la BFCM : dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.
- la société TARGOBANK AG s'articule autour de trois activités en Allemagne : le crédit à la consommation, Targobank Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing) et TARGOBANK Corporate Banking, pour le réseau bancaire.

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2a Répartition du compte de résultat par secteur

30/06/2026	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	7 558	820	1 489	-66	9 801
Frais généraux	-4 616	-90	-816	-81	-5 603
Résultat brut d'exploitation	2 942	730	673	-147	4 198
Coût du risque de contrepartie	-1 185	0	-27	-1	-1 212
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	-1	0	3	26	28
Résultat avant impôts	1 757	730	649	-121	3 015
Impôt sur les sociétés	-534	-211	-119	-65	-930
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0	0	0	0	0
Résultat net comptable	1 222	519	530	-187	2 085
Minoritaires	-	-	-	-	87
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	-	-	1 998

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

30/06/2025	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	6 466	812	1 532	-42	8 768
Frais généraux	-4 200	-92	-792	57	-5 026
Résultat brut d'exploitation	2 266	720	740	15	3 742
Coût du risque de contrepartie	-921	0	19	0	-902
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	3	0	0	20	23
Résultat avant impôts	1 348	720	759	35	2 863
Impôt sur les sociétés	-453	-235	-180	-169	-1 037
Résultat net comptable	895	485	580	-134	1 826
Minoritaires	-	-	-	-	90
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	-	-	1 736

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

30/06/2026	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail	dont Banque de détail en Allemagne
Produit net bancaire	5 182	1 973	403	7 558	1 594
Frais généraux	-3 350	-1 018	-248	-4 616	-773
Résultat brut d'exploitation	1 832	956	155	2 942	821
Coût du risque de contrepartie	-529	-623	-33	-1 185	-449
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	-1	0	1	-1	0
Résultat avant impôts	1 302	333	122	1 757	371
Impôt sur les sociétés	-380	-113	-41	-534	-112
RÉSULTAT NET COMPTABLE	921	220	81	1 222	260

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

30/06/2025	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 345	1 764	357	6 466
Frais généraux	-3 038	-928	-234	-4 200
Résultat brut d'exploitation	1 307	836	124	2 266
Coût du risque de contrepartie	-387	-509	-25	-921
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	2	1	0	3
Résultat avant impôts	922	328	99	1 348
Impôt sur les sociétés	-314	-108	-30	-453
RÉSULTAT NET COMPTABLE	607	220	68	895

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

30/06/2026	Gestion d'actifs et banque privée	Corporate and institutional banking	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	678	641	171	1 489
Frais généraux	-509	-261	-47	-816
Résultat brut d'exploitation	169	380	124	673
Coût du risque de contrepartie	-14	-13	0	-27
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	3	0	0	3
Résultat avant impôts	158	367	124	649
Impôt sur les sociétés	-37	-87	5	-119
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0	0	0	0
RESULTAT NET COMPTABLE	121	280	129	530

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

Depuis le 1^{er} janvier 2026, CIC Corporate & Institutional Banking (CIC CIB) rassemble sous une marque commune l'ensemble des expertises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de banque de financement et d'activités de marché (activités commerciales et d'investissement).

30/06/2025	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	667	323	331	211	1 532
Frais généraux	-498	-96	-150	-47	-792
Résultat brut d'exploitation	169	226	182	164	740
Coût du risque de contrepartie	7	15	-2	0	19
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	175	241	179	164	759
Impôt sur les sociétés	-47	-83	-55	6	-180
RESULTAT NET COMPTABLE	129	158	124	169	580

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2026				30/06/2025			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire ⁽²⁾	7 007	2 622	173	9 801	6 542	2 059	168	8 768
Frais généraux	-4 071	-1 475	-58	-5 603	-3 806	-1 162	-58	-5 026
Résultat brut d'exploitation	2 936	1 147	115	4 198	2 735	896	110	3 742
Coût du risque de contrepartie	-593	-621	2	-1 212	-509	-386	-6	-902
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽³⁾	13	4	11	28	12	0	11	23
Résultat avant impôts	2 355	531	129	3 015	2 237	510	115	2 863
Résultat net global	1 618	359	108	2 085	1 373	362	93	1 829
Résultat net part du groupe	1 539	352	106	1 998	1 291	353	91	1 736

(1) États-Unis, Canada, Corée du sud, Singapour, Hong Kong et Tunisie.

(2) 24,2 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2026 (contre 25,2 % du PNB au premier semestre 2025).

(3) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) ;
- les Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), du Sud-Est (FCMSE), d'Ile-de-France (FCMIDF), de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), de Midi-Atlantique (FCMMA), de Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), du Centre (FCMC), du Dauphiné-Vivaraïs (FCMDV), de Méditerranée (FCMM), de Normandie (FCMN), d'Anjou (FCMA) , du Massif Central (FCMMC), d'Antilles-Guyane (FCMAG) et Nord Europe (FCMNE) ;

- les caisses régionales du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), d'Ile-de-France (CRCMIDF), de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), de Midi-Atlantique (CRCMMA), de Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), du Centre (CRCMC), du Dauphiné-Vivaraïs (CRCMDV), de Méditerranée (CRCMM), de Normandie (CRCMN), d'Anjou (CRCMA) , du Massif Central (CRCMMC), d'Antilles-Guyane (CRCMAG) et Nord Europe (CRCMNE) ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes aux fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Ile-de-France, de Savoie-Mont Blanc, de Midi-Atlantique, de Loire-Atlantique Centre Ouest, du Centre, du Dauphiné-Vivaraïs, de Méditerranée, de Normandie, d'Anjou, du Massif Central, d'Antilles-Guyane et Nord Europe.

Depuis le 31 décembre 2025, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- entrées : Oldenburgische Landesbank AG (OLB), Weser Funding SA, CLUBIC, Transatlantique Private Wealth LLC
- fusion : TUP du Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI) avec EBRA
- liquidations : N/A
- cession : N/A.

		30/06/2026			31/12/2025		
	Pays	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Beobank	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale du CIC LB)	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
Oldenburgische Landesbank AG	Allemagne	100	98	IG			NC
B. CRÉDITS À LA CONSOMMATION							
Cofidis Belgique	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis France	France	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	98	IG	100	98	IG
Creatis	France	100	98	IG	100	98	IG
MCB (Magyar Cofidis Bank Zrt.)	Hongrie	100	98	IG	100	98	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	98	IG	100	98	IG
Monabanq	France	100	98	IG	100	98	IG
Targobank AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bail Actéa	France	100	98	IG	100	98	IG
Bail Actéa Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	98	IG	100	98	IG

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

	Pays	30/06/2026			31/12/2025		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	98	IG	100	98	IG
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA	France	46	45	ME	46	45	ME
Paysurf	France	100	94	IG	100	94	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Versicherungsvermittlung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Weser Funding S.A.	Luxembourg	100	98	IG			NC

D. CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING

Caroline I	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	98	IG	100	98	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	98	IG	100	98	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Satellite	France	100	98	IG	100	98	IG

E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE

Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Private debt	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	89	IG	100	90	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Impact	France	100	99	IG	100	99	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe La Française	France	100	99	IG	100	99	IG
La Française Finance Services (LFFS)	France	100	99	IG	100	99	IG
LFFS Luxembourg (succursale de LFFS)	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
LFFS Italie (succursale de LFFS)	Italie	100	99	IG	100	99	IG

	Pays	30/06/2026			31/12/2025		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
LFFS Espagne (succursale de LFFS)	Espagne	100	99	IG	100	99	IG
La Française Group Korea Limited	Corée du sud	100	99	IG	100	99	IG
La Française Group UK Finance Limited	Grande Bretagne	100	99	IG	100	99	IG
La Française Group UK Limited	Grande Bretagne	100	99	IG	100	99	IG
La Française Group UK Limited Allemagne (succursale de LFG UK Limited)	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
La Française Group Singapore PTE Limited	Singapour	100	99	IG	100	99	IG
La Française Real Estate Managers	France	100	99	IG	100	99	IG
La Française Sytematic Asset Management GmbH	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
LFP Multi Alpha	France	100	99	IG	100	99	IG
New Alpha Asset Management	France	67	66	IG	67	66	IG
Transatlantique private wealth LLC	États-Unis	100	98	IG			NC

F. CAPITAL-INVESTISSEMENT

CIC Capital Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Canada Inc.	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG

G. AUTRES MÉTIERS

2SF Société des services fiduciaires	France	33	30	ME	33	30	ME
Actéa Environnement	France	100	100	IG	100	100	IG
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	97	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	97	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	62	66	ME	62	66	ME
Carizy	France	100	98	IG	100	98	IG
Centre de conseil et de service (CCS)	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations	France	100	98	IG	100	98	IG
Clubic	France	100	98	IG			NC
Cofidis Group	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Titres	France	81	84	IG	81	84	IG
EBRA	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Academie	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Editions	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Events	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Info	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Portage Dauphiné Savoie	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Productions	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA services	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Studio	France	100	98	IG	100	98	IG

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

	Pays	30/06/2026			31/12/2025		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	45	ME	50	45	ME
Euro Protection Surveillance	France	89	82	IG	89	82	IG
Euro Protection Surveillance Belgique (succursale d'EPS)	Belgique	100	82	IG	100	82	IG
Euro-Information	France	90	90	IG	90	90	IG
Euro-Information Développement	France	100	90	IG	100	90	IG
Euro-Information Services	France	100	90	IG	100	90	IG
Euro TVS	France	100	91	IG	100	91	IG
Foncière Massena	France	100	88	IG	100	88	IG
Foncière Massena Belgique (succursale de Foncière Massena)	Belgique	100	88	IG	100	88	IG
Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	France	100	93	IG	100	93	IG
France Régie	France	100	98	IG	100	98	IG
GEIE Synergie	France	100	98	IG	100	98	IG
Gens d'Évènement	France	70	69	IG	70	69	IG
GIE CMN Prestations	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France			FU	100	98	IG
Humanoid	France	100	80	IG	100	80	IG
Immo CMM	France	100	100	IG	100	100	IG
Immobilier BCL Lille	France	55	55	IG	55	55	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	49	ME	50	49	ME
KCIOP	France	100	98	IG	100	98	IG
La Liberté de l'Est	France	100	98	IG	100	98	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Lemon Start	France	100	80	IG	100	80	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
L'Est Républicain	France	100	98	IG	100	98	IG
L'immobilier du CMN	France	100	100	IG	100	100	IG
Loire Evénement Organisation	France	55	54	IG	55	54	IG
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Lyf SAS	France	50	45	ME	50	45	ME
Media des massifs français	France	68	67	IG	68	67	IG
Mediaportage	France	100	98	IG	100	98	IG
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
Nord Europe Participations et Investissements	France	100	100	IG	100	100	IG
Oddity H.	France	81	80	IG	81	80	IG
Presstic Numerama	France	100	80	IG	100	80	IG
PRO EXPO Services	France	100	54	IG	100	54	IG
RES 1	France	100	93	IG	100	93	IG
RES 2	France	100	93	IG	100	93	IG
SAP Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI ACM	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI Centre Gare	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	30/06/2026			31/12/2025		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
SCI CMN Locations	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN1	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN2	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN3	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI Richebé Inkerman	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Saint Augustin	France	100	88	IG	100	88	IG
SFINE Bureaux	France	100	100	IG	100	100	IG
SFINE Propriété à vie	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société Foncière et Immobilière Nord Europe	France	100	100	IG	100	100	IG
Sofedis	France	100	99	IG	100	99	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Transactimmo	France	100	100	IG	100	100	IG

H. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

ACM Belgium Life SA (ex NELB)	Belgique	100	88	IG	100	88	IG
ACM Capital	France	100	88	IG	100	88	IG
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	93	IG	100	93	IG
ACM Lebensversicherung AG	Allemagne	100	93	IG	100	93	IG
ACM Versicherung AG	Allemagne	100	93	IG	100	93	IG
ACM GIE	France	100	88	IG	100	88	IG
ACM IARD	France	100	88	IG	97	85	IG
ACM Vie SA	France	100	88	IG	100	88	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	89	88	IG	90	88	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Equivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée.

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
30/06/2026								
Euro-Information	10 %	3	247	0	2 946	39	0	1 026
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	12 %	61	1 066	-38	144 899	483	947	760

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
31/12/2025								
Euro-Information	10 %	9	237	0	2 845	115	0	1 963
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	12 %	118	983	-37	137 241	942	898	1 443

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	74 405	73 235
dont réserves obligatoires	4 431	2 689
Caisse	636	868
TOTAL	75 041	74 103
Banques centrales – passif	9	12

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2026				31/12/2025			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	14 716	623	7 395	22 734	11 373	609	7 497	19 479
■ Effets publics	888	0	0	888	662	0	0	662
■ Obligations et autres titres de dettes	10 847	623	890	12 360	9 028	609	918	10 555
Cotés	10 847	0	296	11 143	9 028	0	288	9 316
Non cotés	0	623	594	1 217	0	609	630	1 239
dont OPC	0	0	547	547	0	0	560	560
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	2 981	0	5 007	7 988	1 683	0	5 056	6 739
Cotés	2 981	0	1 247	4 228	1 683	0	1 394	3 077
Non cotés	0	0	3 760	3 760	0	0	3 662	3 662
■ Titres immobilisés	0	0	1 498	1 498	0	0	1 523	1 523
Titres de participations	0	0	395	395	0	0	383	383
Autres titres détenus à long terme	0	0	66	66	0	0	89	89
Parts dans les entreprises liées	0	0	1 011	1 011	0	0	1 025	1 025
Autres titres immobilisés	0	0	26	26	0	0	26	26
Instruments dérivés	7 098	0		7 098	6 138	0	0	6 138
Prêts et créances	18 274	0	15	18 289	11 797	0	14	11 811
dont pensions	18 274	0		18 274	11 797	0	0	11 797
Autres actifs classés à la JVPR	0	0	93	93	0	0	60	60
TOTAL	40 088	623	7 503	48 214	29 308	609	7 571	37 488

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	27 627	18 604
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	5 921	3 082
TOTAL	33 548	21 686

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2026	31/12/2025
Vente à découvert de titres	1 666	931
■ Obligations et autres titres de dettes	625	52
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 041	879
Dettes représentatives des titres donnés en pension	19 276	11 282
Instruments dérivés de transaction	6 662	5 783
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	23	608
TOTAL	27 627	18 604

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	5 457	5 458	-1	2 733	2 733	0
Dettes interbancaires	35	35	0	47	47	0
Dettes envers la clientèle	429	429	0	302	302	0
TOTAL	5 921	5 922	-1	3 082	3 082	0

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2026			31/12/2025		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments de taux	220 693	5 262	5 100	183 105	4 440	4 280
Swaps	189 150	4 495	4 974	149 312	3 881	4 051
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	31 543	767	126	33 793	559	229
Instruments de change	168 051	1 489	1 300	165 469	1 412	1 268
Swaps	95 835	46	31	94 332	25	17
Autres contrats fermes	15 037	1 164	991	13 909	1 096	960
Options et instruments conditionnels	57 179	279	278	57 228	291	291
Autres que taux et change	24 502	347	262	19 909	286	235
Swaps	5 962	82	93	5 355	101	109
Autres contrats fermes	13 215	150	118	9 414	96	89
Options et instruments conditionnels	5 325	115	51	5 140	89	37
TOTAL	413 246	7 098	6 662	368 483	6 138	5 783

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex ;
- Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR) ;
- Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2026			31/12/2025		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	345 601	545	1 072	309 593	670	1 090
Swaps	345 601	545	1 072	309 592	670	1 090
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	1	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	286	283	239	0	0	0
Swaps	286	283	239	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	345 887	828	1 311	309 593	670	1 090

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex ;
- Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR) ;
- Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2026	31/12/2025
JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT PAR PORTEFEUILLE		
■ d'actifs financiers	-1 582	-1 607
■ de passifs financiers	-24	-17

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics	19 503	15 447
Obligations et autres titres de dettes	37 249	30 337
■ Cotés	34 333	29 284
■ Non cotés	2 916	1 054
Créances rattachées	377	326
Sous-total brut titres de dettes	57 129	46 110
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	20	20
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-21	-20
Autres dépréciations (S3)	-11	-11
Sous-total net titres de dettes	57 097	46 080
Actions et autres instruments de capitaux propres	121	126
■ Cotés	0	0
■ Non cotés	121	126
Titres immobilisés	667	603
■ Titres de participations	90	87
■ Autres titres détenus à long terme	538	476
■ Parts dans les entreprises liées	39	40
Sous-total instruments de capitaux propres	788	729
TOTAL	57 886	46 808
dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	-73	-123
dont titres de participation cotés	0	0

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – HORS ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	43 241	13 896	748	57 886
Effets publics et valeurs assimilées	19 486	127	20	19 633
Obligations et autres titres de dettes	23 695	13 769	0	37 464
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	121	121
Participations et ATDLT	59	0	569	628
Parts entreprises liées	0	0	39	39
Prets et Créances EC - JVCPR	0	0	0	0
Prets et Créances Clientele - JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	7 344	34 406	6 464	48 214
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	818	43	27	888
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	3 597	7 002	248	10 847
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	623	623
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	290	561	39	890
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 318	1 651	11	2 981
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 247	2	3 758	5 007
Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	1	459	461
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	1 037	1 037
Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	18 274	0	18 274
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	15	0	15
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	73	6 796	229	7 098
Autres actifs classés à la JVPR	0	60	33	93
Instruments dérivés de couverture	0	828	0	828
TOTAL	50 585	49 130	7 212	106 927
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	81 001	4 589	1 994	87 583
Effets publics et valeurs assimilées	37 525	173	0	37 698
Obligations et autres titres de dettes	40 874	680	0	41 554
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 491	19	0	1 509
Participations et ATDLT	1 112	0	1 994	3 106
Parts entreprises liées	0	0	0	0
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	3 716	0	3 716
Transaction/JVO/Autres	48 425	12 970	0	61 395
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	178	8	0	185
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	31 033	4 937	0	35 971
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	17 214	7 520	0	24 734
Prêts et créances – Autre JVPR	0	165	0	165
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0

30/06/2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	340	0	340
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	2 667	0	2 667
TOTAL	129 426	20 225	1 994	151 645
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	1 694	31 559	295	33 548
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	35	0	35
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	429	0	429
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	5 457	0	5 457
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	19 276	0	19 276
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 694	6 362	295	8 351
Instruments dérivés de couverture	1	1 310	0	1 311
TOTAL	1 695	32 869	295	34 859

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le

modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – HORS ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	35 092	10 988	727	46 808
Effets publics et valeurs assimilées	15 457	82	0	15 539
Obligations et autres titres de dettes	19 636	10 904	0	30 540
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1	125	126
Participations et ATDLT	0	0	563	563
Parts entreprises liées	0	0	40	40
Prêts et Créances EC - JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientele - JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	5 010	26 403	6 076	37 488
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	50	612	0	662
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	1 710	7 242	76	9 028
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	609	609
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	283	586	49	918
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 515	167	0	1 683
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR (1)	1 394	0	3 662	5 056
Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	1	470	472
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	1 051	1 051
Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	11 797	0	11 797
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	14	0	14
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	57	5 924	158	6 138
Autres actifs classés à la JVPR	0	60	0	60
Instruments dérivés de couverture	0	670	0	670
TOTAL	40 103	38 061	6 803	84 967
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	78 173	4 412	2 013	84 598
Effets publics et valeurs assimilées	36 671	177	0	36 848
Obligations et autres titres de dettes	39 009	767	0	39 776
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 398	18	0	1 416
Participations et ATDLT	1 095	0	2 013	3 108
Parts entreprises liées	0	0	0	0
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	3 450	0	3 450
Transaction/JVO/Autres	44 232	12 925	0	57 157
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	175	7	0	183
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	27 893	5 172	0	33 065
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	16 163	7 239	0	23 402

31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances – Autre JVPR	0	164	0	164
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	343	0	343
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	2 694	0	2 694
TOTAL	122 404	20 032	2 013	144 449
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	1 027	20 318	342	21 686
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	47	0	47
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	302	0	302
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	2 734	0	2 734
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	11 282	0	11 282
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 027	5 954	342	7 322
Instruments dérivés de couverture	0	1 090	0	1 090
TOTAL	1 027	21 408	342	22 776

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux

propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable 30/06/2026	Valeur comptable 31/12/2025
RMBS	1 648	1 104
CMBS	0	0
CLO	6 187	4 364
Autres ABS	6 625	5 984
DLF*	1 606	0
TOTAL	16 066	11 451

*DLF : Direct lending fund.

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

30/06/2026	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	DLF	Total
Juste valeur par résultat	41	0	0	4	0	45
Coût amorti	5	0	184	3 434	1 606	5 229
Juste valeur - Autres	0	0	41	131	0	173
Juste valeur par capitaux propres	1 602	0	5 962	3 056	0	10 619
TOTAL	1 648	0	6 187	6 625	1 606	16 066
France	685	0	1 722	1 606	62	4 075
Espagne	42	0	0	399	0	441
Royaume Uni	350	0	1 196	317	54	1 916
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	555	0	155	2 395	1 282	4 387
États-Unis	1	0	3 114	1 309	208	4 632
Autres	16	0	0	600	0	616
TOTAL	1 648	0	6 187	6 625	1 606	16 066
US Agencies	0	0	0	0	0	0
AAA	1 619	0	5 782	2 692	0	10 093
AA	27	0	319	1 042	0	1 388
A	1	0	45	1	0	46
BBB	0	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	0	7	0	8
Non noté	0	0	41	2 884	1 606	4 532
TOTAL	1 648	0	6 187	6 625	1 606	16 066
Origination 2020 et avant	14	0	67	118	128	328
Origination 2021	174	0	548	355	61	1 138
Origination 2022	214	0	77	291	0	582
Origination 2023	253	0	26	1 461	1 284	3 023
Origination 2024	292	0	1 816	1 725	25	3 858
Origination 2025	361	0	2 998	1 572	93	5 025
Origination 2026	340	0	655	1 103	15	2 113
TOTAL	1 648	0	6 187	6 625	1 606	16 066

31/12/2025	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	47	0	0	5	52
Coût amorti	7	0	243	3 141	3 391
Juste valeur – Autres	1	0	31	147	179
Juste valeur par capitaux propres	1 049	0	4 090	2 691	7 829
TOTAL	1 104	0	4 364	5 984	11 451
France	500	0	971	1 444	2 916
Espagne	41	0	0	378	419
Royaume Uni	162	0	408	287	857
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	379	0	120	2 326	2 825
États-Unis	1	0	2 865	1 113	3 979
Autres	20	0	0	436	456
TOTAL	1 104	0	4 364	5 984	11 451
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 097	0	3 975	2 505	7 578
AA	4	0	309	872	1 185
A	1	0	49	2	51
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	0	6	7
Non noté	0	0	31	2 599	2 630
TOTAL	1 104	0	4 364	5 984	11 451
Origination 2020 et avant	21	0	146	84	251
Origination 2021	196	0	646	385	1 227
Origination 2022	150	0	53	295	498
Origination 2023	192	0	111	1 685	1 988
Origination 2024	274	0	1 320	2 017	3 612
Origination 2025	272	0	2 087	1 516	3 875
TOTAL	1 104	0	4 364	5 984	11 451

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2026	31/12/2025
Titres au coût amorti	6 360	6 153
Prêts et créances sur les établissements de crédit	73 735	73 066
Prêts et créances sur la clientèle	570 744	539 232
TOTAL	650 839	618 451

10a Titres au coût amorti

	30/06/2026	31/12/2025
Titres	6 345	6 138
■ Effets publics	2 949	2 862
■ Obligations et autres titres de dettes	3 397	3 276
Cotés	2 956	2 686
Non cotés	440	590
Créances rattachées	17	18
TOTAL BRUT	6 362	6 156
dont actifs dépréciés (S3)	0	1
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-3
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL NET	6 360	6 153

Au 30 juin 2026, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 4 096 millions d'euros, contre 3 527 millions d'euros au 31 décembre 2025. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 4 027 millions d'euros, contre 3 575 millions d'euros au 31 décembre 2025.

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2026	31/12/2025
Créances saines (S1/S2)	73 210	71 861
■ Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	57 325	55 866
■ Autres comptes ordinaires	3 865	2 546
■ Prêts	2 121	1 674
■ Autres créances	7 672	9 971
■ Pensions	2 227	1 804
Créances rattachées	527	1 206
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-1
TOTAL	73 735	73 066

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2026	31/12/2025
Créances saines (S1/S2)	542 260	511 621
Créances commerciales	20 366	19 270
Autres concours à la clientèle	520 589	491 148
■ crédits à l'habitat	282 529	267 673
■ autres concours et créances diverses ⁽¹⁾	238 060	223 475
Créances rattachées	1 305	1 203
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	18 511	17 203
Créances brutes	560 771	528 824
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽²⁾	-3 051	-2 955
Autres dépréciations (S3)	-8 375	-7 871
SOUS-TOTAL I	549 345	517 998
Location financement (investissement net)	20 893	20 820
■ Mobilier	15 561	15 434
■ Immobilier	5 332	5 386
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	1 207	1 057
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-211	-203
Autres dépréciations (S3)	-489	-439
SOUS-TOTAL II	21 400	21 235
TOTAL ⁽³⁾	570 744	539 232
dont prêts participatifs	2	12
dont prêts subordonnés	546	2 150

Les montants de prêts et créances tiennent compte des actifs dépréciés à la clôture et dès l'origine.

(1) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (336 M€) et Fonds de garantie des dépôts (304 M€) au 30 juin 2026.

(2) Ce poste comprend un ajustement post-modèle – cf. note 1 – Principes comptables.

(3) Dont 25 Md€ au 30 juin 2026 liés à l'entrée d'OLB dans le périmètre de consolidation – cf. note 1 – Principes comptables.

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2026
Valeur brute comptable	21 877	1 955	-1 675	-57	22 100
Dépréciations des loyers non recouvrables	-642	-182	124	0	-700
VALEUR NETTE COMPTABLE	21 235	1 773	-1 551	-57	21 400

Note 11 Passifs financiers au coût amorti**11a Dettes représentées par un titre au coût amorti**

	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	84	85
TMI & TCN	67 975	61 651
Emprunts obligataires	89 696	85 143
Titres seniors non préférés	16 284	13 995
Dettes rattachées	1 643	1 821
TOTAL	175 682	162 695

11b Dettes envers les établissements de crédit

	30/06/2026	31/12/2025
Autres comptes ordinaires	1 603	1 306
Emprunts	16 986	14 936
Autres dettes	5 668	2 915
Pensions	15 327	11 102
Dettes rattachées	176	147
TOTAL	39 760	30 406

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2026	31/12/2025
Comptes d'épargne à régime spécial	160 101	162 612
■ à vue	130 042	131 183
■ à terme	30 059	31 429
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1 223	37
Sous-total	161 325	162 649
Comptes à vue	201 895	194 899
Comptes et emprunts à terme	141 360	127 312
Pensions	460	27
Dettes rattachées	2 334	1 878
Autres dettes	30	30
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	346 079	324 146
TOTAL	507 404	486 795

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2025	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres ⁽¹⁾	30/06/2026
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	73 067	15 192	-14 972	0	450	73 737
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	73 065	15 192	-14 973	0	450	73 734
aux pertes attendues à maturité (S2)	2	0	1	0	0	3
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	550 700	99 839	-93 796	-1	26 127	582 870
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	484 808	93 836	-83 106	-7 352	24 954	513 141
aux pertes attendues à maturité (S2)	47 635	5 451	-7 883	4 606	204	50 014
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	17 963	526	-2 573	2 778	238	18 932
aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'origine ⁽²⁾	296	26	-234	-33	731	786
Actifs financiers au coût amorti – titres	6 156	832	-650	0	23	6 362
soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	6 148	832	-650	2	23	6 355
soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	8	0	0	-1	0	7
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	1	0	0	-1	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	46 111	14 597	-10 475	0	6 897	57 129
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	46 083	14 597	-10 473	-3	6 897	57 101
aux pertes attendues à maturité (S2)	9	0	-2	3	0	8
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	20	0	0	0	0	20
TOTAL	676 034	130 460	-119 893	-1	33 497	720 098

(1) Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers.

(2) Dont 537 millions d'euros au 30 juin 2026 liés à l'acquisition d'OLB.

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2025	Dotations	Reprises	Autres	30/06/2026
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances Établissements de crédit	-1	-1	1	-1	-2
pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	-1	1	-1	-2
pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle	-11 468	-3 669	3 052	-41	-12 126
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 267	-541	460	-2	-1 350
pertes attendues à maturité (S2)	-1 892	-1 238	1 218	0	-1 912
dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-8 310	-1 890	1 374	-38	-8 864
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	-3	0	0	1	-2
pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	0	0	0	-2
pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	0	0	-1
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	-31	-10	10	-1	-32
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
pertes attendues à 12 mois (S1)	-20	-9	9	-1	-21
pertes attendues à maturité (S2)	0	-1	1	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-11	0	0	0	-11
TOTAL	-11 503	-3 680	3 063	-42	-12 162

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Il est présenté en note 1.

12c Répartition des dépréciations

30/06/2026	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement ⁽¹⁾	S2	Dont ajustement ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances Etablissements de crédit	73 734	3	0	-2	0	0	0	0	73 735
Prêts et créances clientèle ⁽²⁾	513 137	50 014	19 718	-1 349	-138	-1 912	-147	-8 864	570 744
Actifs financiers au coût amorti - titres	6 355	7	0	-2	0	-1	0	0	6 359
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	57 101	9	20	-21	0	0	0	-11	57 098
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	650 327	50 033	19 738	-1 374	-138	-1 913	-147	-8 875	707 936

31/12/2025	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement ⁽¹⁾	S2	Dont ajustement ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	73 065	2	0	-1	0	0	0	0	73 066
Prêts et créances clientèle ⁽²⁾	484 808	47 635	18 259	-1 267	-131	-1 892	-194	-8 310	539 232
Actifs financiers au coût amorti - titres	6 148	8	1	-2	0	-1	0	0	6 153
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	46 083	8	20	-20	0	0	0	-11	46 080
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	610 103	47 653	18 279	-1 290	-131	-1 893	-194	-8 321	664 531

(1) Ajustement post-modèle.

(2) dont actifs dépréciés à la clôture et dès l'origine.

Note 13 Activités d'assurance

PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	30/06/2026	31/12/2025
PLACEMENTS FINANCIERS D'ASSURANCE		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	61 395	57 158
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	87 583	84 609
Prêts et créances, au coût amorti	119	36
Instruments de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement (1)	2 667	2 694
Sous-total Placements financiers d'assurance (2)	151 764	144 497
Actifs des contrats d'assurance	1	5
Actifs des contrats de réassurance	259	245
TOTAL	152 024	144 747

(1) Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(2) Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros, dépréciés intégralement.

Au 1^{er} janvier 2026, le GACM détient des emprunts obligataires dont les caractéristiques varient selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs ESG. Le GACM s'est assuré que les critères définis dans les amendements à IFRS 9 et 7 sont satisfaits. Ces titres évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2025 ont ainsi fait l'objet d'un changement de classement au 30 juin 2026 et sont désormais comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

Les reclassements effectués au 1^{er} janvier 2026 portent sur un montant total de 564,4 millions d'euros de la rubrique Actifs financiers à la juste valeur par résultat à la rubrique Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	30/06/2026				31/12/2025			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	60 890	60 890	0	0	56 651	56 651
■ Effets publics	0	0	185	185	0	0	183	183
■ Obligations et autres titres de dettes	0	0	35 971	35 971	0	0	33 066	33 066
Cotés	0	0	31 034	31 034	0	0	27 892	27 892
Non cotés	0	0	4 937	4 937	0	0	5 174	5 174
dont OPC	0	0	34 554	34 554	0	0	31 083	31 083
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	24 734	24 734	0	0	23 402	23 402
Cotés	0	0	17 214	17 214	0	0	16 163	16 163
Non cotés	0	0	7 520	7 520	0	0	7 239	7 239
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de participations	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat	0	0	340	340	0	0	343	343
Prêts et créances	0	0	165	165	0	0	164	164
TOTAL	0	0	61 395	61 395	0	0	57 158	57 158

13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics	37 701	36 850
Obligations et autres titres de dettes	41 595	39 816
■ Cotés	40 895	39 030
■ Non cotés	700	786
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut titres de dettes	79 296	76 666
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-25	-24
Autres dépréciations (S3)	-18	-18
Sous-total net titres de dettes	79 253	76 624
Prêts	3 727	3 462
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	3 727	3 462
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	-12	0
Sous-total net prêts et créances	3 714	3 461
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 510	1 416
■ Cotés	1 491	1 398
■ Non cotés	19	18
Titres immobilisés	3 106	3 108
■ Titres de participations	3 106	3 108
■ Parts dans les entreprises liées	0	0
Sous-total instruments de capitaux propres	4 616	4 524
TOTAL	87 583	84 609
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	688	639
Dont titres de participation cotés.	1 112	1 095

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

	30/06/2026					
	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-6	0	1	0	0	
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	128 943	343	1 233	3 945	125	134 590
Solde à l'ouverture	128 937	343	1 233	3 945	125	134 585
A – Produits des activités d'assurance	-4 042	0	0	0	0	-4 042
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-123	855	2 362	32	3 127
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	8	0	0	0	0	8
Perte sur les contrats onéreux	0	117	0	0	0	117
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-15	-43	-28	-86
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	8	-6	840	2 319	5	3 166
C – Composante d'investissement	-3 543	0	3 543	0	0	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)	-7 578	-6	4 383	2 319	5	-876
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	265	0	-5	11	0	272
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 780	3	10	40	1	4 834
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-2 532	-2	4 389	2 369	6	4 229
Primes reçues	9 918	0	0	0	0	9 918
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-4 348	-2 255	0	-6 602
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-13	0	0	0	0	-13
E – Total flux de trésorerie	9 905	0	-4 348	-2 255	0	3 302
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	21	0	0	0	0	21
Contrats d'assurance – actif	-2	0	1	0	0	-1
Contrats d'assurance – passif	136 332	341	1 274	4 060	132	142 139
SOLDE À LA CLÔTURE (D+E+F)	136 330	341	1 274	4 060	132	142 138

31/12/2025

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-11	0	1	0	0	-10
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	120 078	180	1 165	3 867	117	125 408
Solde à l'ouverture	120 067	180	1 166	3 867	117	125 397
A – Produits des activités d'assurance	-7 776	0	0	0	0	-7 776
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-126	1 623	4 476	43	6 016
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	16	0	0	0	0	16
Perte sur les contrats onéreux	0	286	0	0	0	286
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-70	-154	-32	-255
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	16	160	1 553	4 322	12	6 063
C – Composante d'investissement	-6 470	0	6 470	0	0	0
Résultat des activités d'assurance (A+B+C)	-14 230	160	8 023	4 322	12	-1 713
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-763	0	-11	-24	-5	-803
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	6 668	4	16	68	2	6 757
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-8 324	163	8 028	4 365	9	4 240
Primes reçues	17 344	0	0	0	0	17 344
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-7 960	-4 287	0	-12 247
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	0	0	-21
E – Total flux de trésorerie	17 323	0	-7 960	-4 287	0	5 076
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	-129	0	0	0	0	-129
Contrats d'assurance – actif	-6	0	1	0	0	-5
Contrats d'assurance – passif	128 943	343	1 233	3 945	125	134 590
Solde à la clôture (ouverture + D+E+F)	128 937	343	1 233	3 945	125	134 585

RAPPROCHEMENT DES DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCE

	30/06/2026				31/12/2025			
	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)
ASSURANCE								
Actif des contrats d'assurance	-1	0	0	-1	-5	0	0	-5
Passif des contrats d'assurance	142 139	-335	0	141 804	134 589	-570	0	134 019
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE	142 138	-335	0	141 803	134 584	-570	0	134 014
RÉASSURANCE								
Actifs des traités de réassurance	366	0	-107	259	378	0	-133	245
Passifs des traités de réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCES	366	0	-107	259	378	0	-133	245

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)

	30/06/2026			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-84	25	53	-5
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	116 980	2 368	10 530	129 878
Solde à l'ouverture	116 896	2 393	10 584	129 873
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-410	-410
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-94	0	-94
Ajustements liés à l'expérience	-3	13	0	10
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-3	-81	-410	-494
Contrats comptabilisés au cours de la période	-300	91	238	29
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-949	74	875	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	4	-4	0	0
Variations liées aux services futurs	-1 245	160	1 113	29
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-2	-13	0	-15
Variations liées aux services passés	-2	-13	0	-15
Résultat des activités d'assurance	-1 251	67	704	-480
Effet de taux neutralisés en OCI	240	21	0	261
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	4 772	12	9	4 793
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	3 762	99	713	4 574
Primes reçues	7 286	0	0	7 286
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-4 405	0	0	-4 405
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-13	0	0	-13
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	2 868	0	0	2 868
Transfert vers d'autres postes du bilan	21	0	0	21
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-87	27	59	-1
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	123 634	2 466	11 237	137 337
SOLDE À LA CLÔTURE	123 547	2 493	11 296	137 336

31/12/2025

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-71	20	41	-10
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	109 841	1 789	8 974	120 604
Solde à l'ouverture	109 770	1 808	9 015	120 594
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-833	-833
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-147	0	-147
Ajustements liés à l'expérience	-23	23	0	0
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-23	-124	-833	-980
Contrats comptabilisés au cours de la période	-502	160	394	52
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-2 502	515	1 987	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	48	78	0	126
Variations liées aux services futurs	-2 956	753	2 381	178
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-53	-16	0	-70
Variations liées aux services passés	-53	-16	0	-70
Résultat des activités d'assurance	-3 032	613	1 548	-871
Effet de taux neutralisés en OCI	-726	-48	0	-774
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	6 647	20	21	6 688
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	2 889	585	1 568	5 042
Primes reçues	12 445	0	0	12 445
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-8 059	0	0	-8 059
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	-21
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	4 365	0	0	4 365
Transfert vers d'autres postes du bilan	-129	0	0	-129
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-84	25	53	-5
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	116 980	2 368	10 529	129 877
SOLDE À LA CLÔTURE	116 896	2 393	10 584	129 873

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

13e Éléments sous-jacents aux contrats VFA

	30/06/2026	31/12/2025
	Éléments sous jacents des contrats de participations directes	Éléments sous jacents des contrats de participations directes
Éléments sous jacents des contrats d'assurance avec participation directe		
PLACEMENTS FINANCIERS		
Juste valeur par capitaux propres	76 031	71 744
Effets publics et valeurs assimilées	30 148	29 423
Obligations et autres titres de dettes	34 699	32 947
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Participations et ATDLT	1 891	1 892
Parts entreprises liées	201	203
Prêts et créances	9 092	7 279
Juste valeur par résultat	60 983	57 268
Effets publics et valeurs assimilées	173	171
Obligations et autres titres de dettes	33 958	31 489
Actions et autres instruments de capitaux propres	23 905	22 667
Participations et ATDLT	0	0
Parts entreprises liées	0	0
Prêts et créances	159	152
Dérivés et autres actifs financiers – transaction	51	29
Immeubles d'exploitation AJVPR	309	312
Immeubles hors exploitation AJVPR	2 428	2 448
Instruments dérivés de couverture	0	0
Coût amorti	468	377
Prêts et créances sur les établissements de crédit	468	377
Prêts sur la clientèle	0	0
Autres actifs	254	84
Actifs d'impôts courants	0	1
Actifs d'impôts différés	0	0
Autres actifs	198	59
Comptes de régularisation – Actif	57	24
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	137 736	129 473
PASSIFS FINANCIERS		
Juste valeur par résultat	7 412	6 872
Dérivés et autres passifs financiers – Trading	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 412	6 872
Comptes crédit. clientèle – Autres – À terme	0	0
Autres passifs	239	126
Autres Passifs	35	25
Passifs d'impôts différés	87	89
Comptes de régularisation – Passif	116	12
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	7 651	6 998

Courbes des taux IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

	30/06/2026	31/12/2025
Taux 1 an	3,2 %	2,7 %
Taux 5 ans	3,3 %	3,1 %
Taux 10 ans	3,5 %	3,5 %
Taux 20 ans	3,7 %	3,9 %
Taux 30 ans	3,6 %	3,8 %

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	30/06/2026	31/12/2025
Actif (par résultat)	1 761	2 013
Passif (par résultat)	835	570

14b Impôts différés

	30/06/2026	31/12/2025
Actif (par résultat)	1 139	988
Actif (par capitaux propres)	103	147
Passif (par résultat)	779	704
Passif (par capitaux propres)	-47	-56

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2026	31/12/2025
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	151	221
Comptes d'ajustement sur devises	178	59
Produits à recevoir	804	674
Comptes de régularisation divers	2 351	4 289
Sous-total	3 484	5 243
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	274	130
Débiteurs divers	6 120	4 896
Stocks et assimilés	81	113
Autres emplois divers	37	32
Sous-total	6 511	5 171
TOTAL	9 995	10 414

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2026	31/12/2025
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	28	12
Comptes d'ajustement sur devises	1 462	2 310
Charges à payer	2 581	2 477
Produits constatés d'avance	1 826	1 696
Comptes de régularisation divers	3 849	6 524
Sous-total	9 746	13 019
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	934	992
Obligations locatives – Autres	82	56
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 533	566
Versements restant à effectuer sur titres	207	219
Créditeurs divers	3 260	2 836
Sous-total	6 016	4 669
TOTAL	15 762	17 688

15c Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2026	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	232	339	267	119	59	1 016
■ Immobilier	218	308	242	107	59	934
■ Autres	14	31	25	12	0	82

31/12/2025	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	229	404	250	100	67	1 048
■ Immobilier	213	369	244	100	67	992
■ Autres	16	35	6	0	0	56

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

30/06/2026	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	166	11	9	263
Caisse Centrale du Crédit Mutuel ⁽¹⁾	France	66,16%	632	10	14	NC*
LYF SAS	France	50,00%	3	-2	0	NC*
LYF SA	France	46,25%	8	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33,33%	43	0	0	NC*
Total (1)	-		851	18	23	
COENTREPRISES						
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	7	-1	0	NC*
Total (2)	-		7	-1	0	
TOTAL (1)+(2)	-		858	18	23	

(1) La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

* NC : Non communiqué.

31/12/2025	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	160	22	9	149
Caisse Centrale du Crédit Mutuel ⁽¹⁾	France	66,16%	635	14	20	NC*
LYF SAS	France	50,00%	1	-6	0	NC*
LYF SA	France	46,25%	8	1	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33,33%	43	0	0	NC*
Total (1)	-		847	30	29	
COENTREPRISES						
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	8	0	0	NC*
Total (2)	-	0	8	0	3	0
TOTAL (1)+(2)	-	0	854	30	32	0

(1) La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

* NC : Non communiqué.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2026
Coût historique	483	11	-6	3	491
Amortissement et dépréciation	-145	-10	2	-1	-154
MONTANT NET	338	1	-4	2	337

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Autres (1)	30/06/2026
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	520	15	0	30	565
Constructions d'exploitation	5 865	84	-37	81	5 993
Droits d'utilisation – Immobilier	2 129	86	-186	91	2 120
Droits d'utilisation – Autres	71	0	0	70	141
Autres immobilisations corporelles	3 564	379	-246	95	3 792
TOTAL	12 149	564	-469	367	12 611
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	-1	0	0	0	-1
Constructions d'exploitation	-3 785	-93	31	-73	-3 920
Droits d'utilisation – Immobilier	-1 165	-126	149	-72	-1 214
Droits d'utilisation – Autres	-15	-7	0	-38	-60
Autres immobilisations corporelles	-2 675	-126	125	-76	-2 752
TOTAL	-7 641	-352	305	-259	-7 947
MONTANT NET	4 508	212	-164	108	4 664

(1) dont 329 M€ en coût historique et -220 M€ en amortissement et dépréciation liés à l'entrée d'OLB en 2026.

DONT IMMEUBLES LOUÉS EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2026
Terrains d'exploitation	7	0	0	0	7
Constructions d'exploitation	94	0	0	0	94
TOTAL	101	0	0	0	101

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Autres (2)	30/06/2026
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	927	35	-1	3	964
Immobilisations acquises	1 718	29	-18	742	2 471
■ logiciels	358	10	-14	54	408
■ autres	1 360	19	-4	688	2 063
TOTAL	2 645	64	-19	745	3 435
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne	-792	-36	1	-3	-830
Immobilisations acquises	-1 187	-125	29	-63	-1 346
■ logiciels	-305	-14	14	-42	-347
■ autres	-881	-111	15	-22	-999
TOTAL	-1 978	-161	30	-67	-2 176
MONTANT NET	667	-97	11	678	1 259

(1) Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-Information, Oldenburgische Landesbank AG et TARGOBANK AG.

(2) Dont 741 M€ en coût historique et -44 M€ en amortissement et dépréciation liés à l'entrée d'OLB en 2026.

Note 19 Écarts d'acquisition

	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	30/06/2026
Écarts d'acquisition brut	4 764	2	0	0	0	4 766
Dépréciations	-2 470	0	0	0	0	-2 470
ÉCART D'ACQUISITION NET	2 294	2	0	0	0	2 296

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2025	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 30/06/2026
TARGOBANK	1 018	0	0	0	0	1 018
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497	0	0	0	0	497
Cofidis Group	306	0	0	0	0	306
Groupe La Française	199	0	0	0	0	199
Cofidis France	79	0	0	0	0	79
Euro-Protection Surveillance	51	0	0	0	0	51
EBRA	46	2	0	0	0	48
SIIC Foncière Massena	26	0	0	0	0	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	0	0	0	0	21
Banque de Luxembourg	13	0	0	0	0	13
Cofidis Italie	9	0	0	0	0	9
Banque Transatlantique	6	0	0	0	0	6
Dubly Transatlantique Gestion	5	0	0	0	0	5
Carizy	4	0	0	0	0	4
Autres	14	0	0	0	0	14
TOTAL	2 294	2	0	0	0	2 296

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte économique actuel, ses conséquences observées sur les résultats au 30 juin 2026, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 30 juin 2026.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque, pondérée par un coefficient de sensibilité au risque (β) permettant d'apprécier la volatilité du marché. Le coût du capital a été actualisé au 31 décembre 2024 avec :

- 9 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le coût du capital, le taux de croissance à l'infini et les exigences de fonds propres.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis ⁽¹⁾	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	9 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-6%	-7%	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	0 %	-1%	0 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-3%	-4%	-3%

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur TARGOBANK Allemagne, Cofidis et CIC.

(1) Cofidis France et Cofidis Group.

Note 20 Provisions

20a Provisions

	31/12/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2026
Provisions pour risques	657	260	-7	-167	5	748
Sur engagements de garantie (2)	382	140	-2	-100	4	424
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	69	28	0	-23	0	74
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	90	41	0	-38	1	94
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	223	71	-2	-39	3	256
Sur engagements de financement (2)	139	62	-1	-58	3	145
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	89	40	0	-36	0	93
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	45	15	0	-19	0	41
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions fiscales	1	0	-1	-1	0	-1
Provisions pour litiges	68	51	-3	-4	3	115
Provisions pour risques sur créances diverses	67	7	0	-4	-5	65
Autres provisions	1 933	232	-281	-132	37	1 789
■ Provision pour épargne logement	207	0	-2	-21	0	184
■ Provisions pour éventualités diverses	1 098	86	-276	-110	35	833
■ Autres provisions ⁽¹⁾	628	146	-3	-1	2	772
Provisions pour engagements de retraite	1 518	108	-171	-9	-41	1 405
TOTAL	4 108	600	-459	-308	1	3 942

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des SPV à hauteur de 639 millions d'euros au 30 juin 2026.

(2) Le poste comprend un ajustement post-modèle. – cf note 1-Principes comptables.

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière est notamment composé de la directive (dite BRRD) sur le rétablissement et la résolution des banques et du règlement (dit SRMR) instaurant le mécanisme de résolution unique et le Fonds de résolution bancaire unique (FRU).

Ce FRU a été alimenté par des contributions de l'ensemble des banques des États membres participant à l'Union Bancaire et a atteint fin 2023 l'objectif fixé d'une dotation globale supérieure ou égale à 1% des dépôts couverts de ces mêmes banques.

Une fraction des contributions pouvait être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables (EPI) sécurisés par le versement de dépôts de garantie en espèces rémunérés.

Dans l'hypothèse où des mesures de résolution faisant intervenir le FRU seraient mises en œuvre, le Conseil de Résolution Unique pourrait appeler tout ou partie des EPI afin de rétablir les moyens financiers disponibles du Fonds dans la limite du plafond de 1 % précité.

Les dépôts de garantie ont vocation à être remboursés par le FRU dès lors que la contribution représentée par l'EPI serait versée.

L'horizon de l'appel des engagements irrévocables de paiement est jugé incertain et, le cas échéant, à très long terme, dans le contexte de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2025. Depuis la mise en place du cadre, aucune intervention du FRU n'a été nécessaire dans les cas de résolution traités par le Conseil de Résolution Unique. Aucune mesure de résolution nécessitant un recours aux EPI n'est anticipée en zone euro dans un horizon prévisible.

Par ailleurs, une perte ou un retrait d'agrément du groupe est également jugé hautement improbable dans le contexte de continuité d'exploitation, appuyé par la stabilité et de robustesse du modèle mutualiste du Groupe Crédit Mutuel.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2026
ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES DE RETRAITE					
Indemnités de fin de carrière	1 217	25	-175	-50	1 017
Compléments de retraite	52	3	-5	-1	49
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	238	80	0	11	329
Sous-total comptabilisé	1 507	108	-180	-40	1 395
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	11	0	0	0	11
Juste valeur des actifs	0	0	0	0	0
Sous-total comptabilisé	11	0	0	0	11
Autres engagements	0	0	0	0	0
TOTAL COMPTABILISÉ	1 518	108	-180	-40	1 405

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

La loi de finance 2026 a supprimé l'exonération fiscale applicable jusqu'au 31 décembre 2025 sur les primes liées aux médailles du travail. En conséquence, l'exonération sociale qui en découlait sera également supprimée, après une période de tolérance, après le 31 décembre 2026. Les taxes à payer par le régime sur les prestations qui résultent de services rendus avant la date de clôture constituent une hypothèse actuarielle financière à prendre en compte dans le calcul de la valeur actualisée de l'obligation – dès lors les effets de la suppression de l'exonération sociale sont pris en compte dans l'évaluation de la provision au 30 juin 2026.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	30/06/2026	31/12/2025
Taux d'actualisation ⁽²⁾	4,20 %	3,80 %
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 2.43%	Minimum 3.73%

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2026	31/12/2025
Dettes subordonnées	12 154	12 597
Emprunts participatifs	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	126	260
TOTAL	12 280	12 857

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12/09/2016	300 M€	300 M€	2,13	12/09/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04/11/2016	700 M€	695 M€	1,875	04/11/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31/03/2017	500 M€	493 M€	2,625	31/03/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/11/2017	500 M€	487 M€	1,625	15/11/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25/05/2018	500 M€	485 M€	2,5	25/05/2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18/06/2019	1 000 M€	1 000 M€	1,875	18/06/2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19/11/2021	750 M€	654 M€	1,125	19/11/2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16/06/2022	1 250 M€	1 239 M€	3,875	16/06/2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/01/2023	1 250 M€	1269 M€	5,125	11/01/2033
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/01/2024	1 500 M€	1476 M€	4,375	11/01/2034
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/01/2025	1 250 M€	1238 M€	4,00	15/01/2035
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	14/11/2025	750 M€	739 M€	3,75	14/05/2036
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21/10/2021	750 M€	763 M€	(2)	21/04/2042
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	30/04/2024	500 M€	500 M€	(3)	30/10/2044
Oldenburgische Landsdesbank	TSR	24/01/2024	170 M€	167 M€	(4)	24/04/2034
Oldenburgische Landsdesbank	TSR	11/03/2024	150 M€	149 M€	(5)	24/04/2034

(1) Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation pour les instruments couverts.

(2) Taux fixe jusqu'au 21/04/2032 à 1,85 %, variable à Euribor 3 mois +2,65 % au-delà.

(3) Taux fixe jusqu'au 30/10/2034 à 5 %, variable à Euribor 3 mois +3,25 % au-delà.

(4) Taux fixe jusqu'au 24/04/2029 à 8,5 %, variable à Euro mid-swap à 5 ans + 5,830 % au-delà.

(5) Taux fixe jusqu'au 24/04/2029 à 8 %, variable à Euro mid-swap à 5 ans + 5,207 % au-delà.

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30/06/2026	31/12/2025
Capital et réserves liées au capital	8 127	8 008
■ Capital	8 127	8 008
Réserves consolidées	59 454	55 594
■ Réserves réglementées	9	6
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	59 494	55 603
dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	155	150
■ dont Report à nouveau	-49	-15
TOTAL	67 581	63 602

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles ;
- de parts B négociables ;
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B et assimilées ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B et assimilées par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1er janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois ;
- les parts souscrites à compter du 1^{er} janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de

chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique.

Au 30 juin 2026, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 252,2 millions d'euros au titre des parts A
- 7 874,6 millions d'euros au titre des parts B et assimilées
- 0,7 millions d'euros au titre des parts P

Au 31 décembre 2025, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 252,7 millions d'euros au titre des parts A
- 7 754,5 millions d'euros au titre des parts B et assimilées
- 0,7 millions d'euros au titre des parts P

22b Gains ou pertes latents ou différés (part du groupe)

	30/06/2026	31/12/2025
Gains ou pertes latents ou différés ⁽¹⁾ liés aux :		
■ Placements des activités d'assurances en JVCPR – instruments de dettes	-785	-756
■ Placements des activités d'assurance en JVCPNR – instruments de capitaux propres	1 574	1 491
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-146	-146
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	2	21
■ Dérivés de couverture (CFH)	9	-
■ Écarts de conversion	113	45
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-40	-40
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	74	-121
■ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
■ Autres	-	-
TOTAL	802	494

(1) Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2026	31/12/2025
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	68	-199
Sous-total	68	-199
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	1	190
Sous-total	1	190
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-19	46
Sous-total	-19	46
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	8	11
Sous-total	8	11
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	205	-287
Sous-total	205	-287
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-150	513
Sous-total	-150	513
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	195	28
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	-2
TOTAL	308	301

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	68	0	68	-199	0	-199
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	-2	2	1	256	-65	190
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	-20	1	-19	46	0	46
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	242	-37	205	-389	101	-287
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	11	-3	8	15	-4	11
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-203	52	-150	692	-179	513
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	257	-62	195	48	-20	28
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0	-2	0	-2
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	354	-46	308	467	-166	301

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	30/06/2026	31/12/2025
Engagements de financement	92 444	91 046
Engagements en faveur d'établissements de crédit	857	697
Engagements en faveur de la clientèle	91 587	90 349
Engagements de garantie	28 471	28 360
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 346	4 974
Engagements d'ordre de la clientèle	24 125	23 386
Engagements sur titres	18 083	11 130
Autres engagements donnés	18 083	11 130
Engagements donnés de l'activité d'assurance	5 887	5 853

ENGAGEMENTS REÇUS

	30/06/2026	31/12/2025
Engagements de financement	31 832	30 252
Engagements reçus d'établissements de crédit	31 832	30 252
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	111 282	99 181
Engagements reçus d'établissements de crédit	71 254	62 737
Engagements reçus de la clientèle	40 028	36 444
Engagements sur titres	14 069	7 390
Autres engagements reçus	14 069	7 390
Engagements reçus de l'activité d'assurance	3 520	3 130

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2026		30/06/2025	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	1 469	-660	2 443	-1 064
Clientèle	9 566	-3 616	8 517	-4 232
■ dont crédit-bail et location simple	675	-220	645	-199
■ dont obligation locative	0	-11	0	-10
Instruments dérivés de couverture	3 979	-3 937	3 802	-3 738
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	692	-285	702	-340
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	819	0	813	0
Titres au coût amorti	56	0	76	0
Dettes représentées par un titre	0	-2 787	0	-2 602
Dettes subordonnées	0	-6	0	-9
TOTAL	16 580	-11 290	16 353	-11 985
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	11 910	-7 069	11 848	-7 908

Note 25 Commissions

	30/06/2026		30/06/2025	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	11	-4	11	-4
Clientèle	1 222	-6	1 158	-8
Titres	724	-91	611	-72
■ dont activités gérées pour compte de tiers	496	0	431	0
Instruments dérivés	2	-7	2	-7
Change	16	0	16	-1
Engagements de financement et de garantie	75	-9	72	-32
Prestations de services	1 360	-714	1 394	-729
TOTAL	3 410	-831	3 264	-853

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2026	30/06/2025
Instruments de transaction	281	209
Instruments à la juste valeur sur option	-10	-1
Inefficacité des couvertures	12	-20
Sur couverture de juste valeur (FVH)	12	-20
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	183	-369
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	-171	349
Résultat de change	29	79
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	-23	600
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	288	867

(1) Dont 149 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement au premier semestre 2026 contre 181 millions d'euros au premier semestre 2025. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes	30	11
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	5	6
TOTAL	35	16

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	30/06/2026	30/06/2025
Actifs financiers au coût amorti	0	0
PV/MV réalisées sur :	0	2
Effets publics	0	0
Obligations et TRF	0	2
TOTAL	0	2

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	30/06/2026	30/06/2025
Revenus des contrats d'assurance	4 042	3 831
Charges des contrats d'assurance	-3 166	-2 950
Résultat des contrats d'assurance	876	881
Charges nettes des traités de réassurance	-79	-67
Résultat des activités d'assurance	797	814
Produits nets des placements financiers d'assurance	4 959	3 104
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-4 834	-2 992
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	3	3
Autres produits et charges	0	0
TOTAL	924	929

29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	30/06/2026	30/06/2025
ASSURANCE		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :		
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	410	399
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	93	73
■ Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	8	7
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	872	843
■ Autres	17	11
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	1 400	1 333
Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	2 643	2 498
Charges liées aux contrats d'assurance	-3 166	-2 950
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES D'ASSURANCE	876	881
RÉASSURANCE		
Charges des contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :		
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	-2	-2
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	-1	-1
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	-6	-6
■ Autres	0	0
Charges afférentes aux contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-9	-9
Charges afférentes aux contrats de réassurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-84	-67
Revenus des contrats de réassurance	14	9
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES DE RÉASSURANCE	-79	-67

29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits/charges assimilés	1 154	963
Prêts et créances au coût amorti	-43	-35
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	179	155
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 018	843
Commissions sur titres	19	17
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 617	1 939
■ Instruments de transaction	0	0
■ Résultat de change	19	-35
■ Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	3 597	1 976
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	155	166
■ Dividendes	159	158
■ PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-4	8
Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	0	0
Produits nets sur immeubles de placement	24	22
Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance	-10	-3
TOTAL	4 959	3 104

29c Lien entre les produits/charges financières d'assurance et le rendement d'investissement tiré des actifs

	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits/charges assimilés	1 154	963
Autres revenus d'investissement	3 815	2 144
Coût du risque des placements financiers d'assurance	-10	-3
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	4 959	3 104
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-4 764	-2 929
Effets de l'option d'atténuation des risques	0	0
Intérêts courus	-70	-64
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	0	0
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	-272	68
pertes nettes de change	0	0
CHARGES FINANCIÈRES NETTES SUR CONTRATS D'ASSURANCE	-5 106	-2 924
Intérêts courus	3	3
Autres revenus	5	-4
RÉSULTAT FINANCIER NET DES CONTRATS DE RÉASSURANCE	8	-1
Variations des contrats d'investissements (passifs)	327	49
Variations issus des participations de tires dans des fonds consolidés	0	0
TOTAL	189	227
<i>dont comptabilisé en résultat</i>	128	115
<i>dont comptabilisé en OCI</i>	60	113

Note 30 Produits et charges des autres activités

	30/06/2026	30/06/2025
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	32	32
Autres produits	1 005	1 041
Sous-total	1 039	1 073
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	-11	-4
■ dotations aux provisions/amortissements	-11	-4
Autres charges	-344	-894
Sous-total	-355	-898
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	684	175

Note 31 Frais généraux

	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	-3 323	-3 090
Autres charges générales d'exploitation	-1 682	-1 479
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-521	-375
Charges générales d'exploitation d'assurance (non rattachables)	-77	-82
TOTAL	-5 603	-5 026

31a Charges de personnel

	30/06/2026	30/06/2025
Salaires et traitements	-2 038	-1 738
Charges sociales	-775	-848
Avantages du personnel à court terme	-2	-1
Intéressement et participation des salariés	-246	-245
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-263	-258
Autres	1	0
TOTAL	-3 323	-3 090

EFFECTIFS

Effectifs moyens (en équivalent temps plein)	30/06/2026	30/06/2025
Techniciens de la banque	41 089	40 498
Cadres	34 875	32 851
TOTAL	75 964	73 349
Dont France	61 247	60 576
Dont étranger	14 717	12 773

Les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP) sont limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

31b Autres charges d'exploitation

	30/06/2026	30/06/2025
Impôts et taxes	-187	-206
Locations	-183	-180
■ locations à court terme d'actifs	-43	-45
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽¹⁾	-134	-129
■ autres locations	-6	-6
Autres services extérieurs	-1 213	-993
Autres charges et produits divers	-99	-100
TOTAL	-1 682	-1 479

(1) Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2026	30/06/2025
Amortissements :	-455	-378
■ immobilisations corporelles	-353	-324
dont droits d'utilisation	-133	-120
■ immobilisations incorporelles	-102	-54
Dépréciations :	-66	3
■ immobilisations corporelles	0	0
■ immobilisations incorporelles	-66	3
TOTAL	-521	-375

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

31d Réconciliation des charges par nature versus destination sur les activités d'assurance

	30/06/2026	30/06/2025
	Total	Total
Charges de personnel	-568	-539
Salaires et traitements	-474	-458
Charges sociales	-44	-41
Avantages du personnel à CT	-9	-3
Intéressement et participation des salariés	-23	-20
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	-16	-16
Autres	-2	-1
Autres charges d'exploitation	-421	-397
Impôts & taxes	-41	-47
Locations	-11	-11
■ location à court terme d'actifs	0	0
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables	0	0
■ autres locations	-11	-11
Autres services extérieurs	-328	-308
Mécénat	-22	-20
Autres charges diverses	-18	-11
Dotations et reprises sur amortissements et provisions – immobilisations corp. & incorp.	-4	-3
Amortissements	-4	-3
■ Immo. Corp	-4	-3
dont droits d'utilisation	-2	-2
■ Immo. Incorp	0	0
Dépréciations	0	0
■ Immo. Corp	0	0
■ Immo. Incorp	0	0
Frais généraux liés aux activités d'assurance	-992	-939
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	-138	-133
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	13	10
Frais d'acquisition amortis	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0
Autres frais liés aux activités d'assurance	-125	-123
TOTAL DES FRAIS DES CONTRATS D'ASSURANCE	-1 118	-1 063
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	-1 042	-981
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	-77	-82

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2026	30/06/2025
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-90	1
Pertes attendues à maturité (S2)	-20	-82
Actifs dépréciés (S3)	-1 102	-821
TOTAL	-1 212	-902

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf. note 29b).

30/06/2026	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-620	530	0	0	0	-90
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	1	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-541	460	0	0	0	-81
dont location financement	-28	30	0	0	0	2
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	0	0	0	0	-1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-9	9	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-68	60	0	0	0	-8
Pertes attendues à maturité (S2)	-1 296	1 276	0	0	0	-20
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 238	1 218	0	0	0	-20
dont location financement	-51	42	0	0	0	-9
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-1	1	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-57	57	0	0	0	0
Actifs dépréciés (S3)	-1 886	1 419	-596	-102	63	-1 102
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 797	1 368	-594	-100	63	-1 060
dont location financement	-23	13	-7	-2	0	-19
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-89	51	-2	-2	0	-42
TOTAL	-3 802	3 225	-596	-102	63	-1 212

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

30/06/2025	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-660	661	0	0	0	1
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-559	580	0	0	0	21
dont location financement	-34	31	0	0	0	-3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-9	7	0	0	0	-2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-92	74	0	0	0	-18
Pertes attendues à maturité (S2)	-1 367	1 285	0	0	0	-82
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 282	1 198	0	0	0	-84
dont location financement	-45	44	0	0	0	-1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-85	87	0	0	0	2
Actifs dépréciés (S3)	-1 541	1 244	-400	-173	49	-821
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 480	1 197	-400	-171	49	-805
dont location financement	-19	14	-5	-2	1	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-61	47	0	-2	0	-16
TOTAL	-3 568	3 190	-400	-173	49	-902

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	2
■ Moins-values de cession	-13	-14
■ Plus-values de cession	14	16
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	4	5
TOTAL	6	7

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30/06/2026	30/06/2025
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	5	1
TOTAL	5	1

Note 35 Impôts sur les bénéfices**DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT**

	30/06/2026	30/06/2025
Charge d'impôt exigible	-918	-1 043
Charge/Produit d'impôt différé	-5	-47
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-7	53
TOTAL	-930	-1 037

La charge d'impôt exigible comprend une surtaxe de -232 millions d'euros au premier semestre 2026, correspondant à la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises incluse dans la loi de finances pour 2026. La surtaxe était de -314 millions d'euros au premier semestre 2025,

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Note 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	30/06/2026		31/12/2025	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
ACTIFS				
Actifs à la juste valeur par résultat	45	553	43	552
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	4 354	1 570	5 619	1 359
Placements des activités d'assurance	0	202	0	264
Contrats d'assurance émis – Actif	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus – Actif	0	0	0	0
Actifs divers	25	11	19	15
TOTAL	4 424	2 336	5 681	2 190
PASSIFS				
Passifs à la juste valeur par résultat	51	203	48	203
Dettes représentées par un titre	0	30	0	28
Dettes envers les établissements de crédit	697	874	690	1 045
Dettes envers la clientèle	7	0	2	0
Contrats d'assurance émis – passif	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	55	0	56
Passifs divers	0	9	10	1
TOTAL	755	1 172	750	1 333
Engagements de financement donnés	140	0	588	0
Engagements de garantie donnés	19	2	19	4
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	700	0	665

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	30/06/2026		30/06/2025	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	67	29	69	32
Intérêts versés	-37	-12	-39	-14
Commissions reçues	0	6	0	7
Commissions versées	0	-5	0	-5
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	14	0	31	2
Produits des contrats d'assurance émis	0	3	0	0
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	0	-65	0	-63
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	0	0	0	0
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	0	0	0	0
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	0	0	0
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	3	0	3
Autres produits et charges	39	38	34	35
Frais généraux	-47	-28	-21	-25
TOTAL	35	-31	74	-29

Note 37 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des prêts et créances à la clientèle est fondée sur un calcul d'actualisation des flux futurs estimés.

Les taux d'actualisation utilisés dépendent du type de prêts (crédit habitat, consommation, équipement et trésorerie) et des courbes de taux d'octroi constatés dans le trimestre précédant la date d'arrêté.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que les prêts et créances comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 30 juin 2026.

30/06/2026

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	633 708	650 842	3 683	79 999	550 026	633 708
Prêts et créances sur établissements de crédit	67 547	73 736	0	66 852	696	67 547
Prêts et créances à la clientèle ⁽²⁾	559 962	570 746	0	10 764	549 197	559 962
Titres	6 199	6 360	3 683	2 383	133	6 199
Placements des activités d'assurance au coût amorti	119	119	0	119	0	119
Prêts et créances	119	119	0	119	0	119
Passifs financiers au coût amorti	735 601	735 126	1 765	569 617	164 219	735 601
Dettes envers les établissements de crédit	39 659	39 760	0	35 199	4 460	39 659
Dettes envers la clientèle	508 269	507 404	0	352 046	156 223	508 269
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	174 941	175 682	502	171 560	2 879	174 941
Dettes subordonnées	12 732	12 280	1 263	10 813	655	12 732

(1) La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13

(2) En tenant compte des plus-values latentes sur swaps de couverture (1,6 milliard d'euros), la moins-value latente sur les crédits ressort à 9,2 milliards d'euros.

31/12/2025

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	601 957	618 451	3 458	78 658	519 840	601 957
Prêts et créances sur établissements de crédit	66 935	73 066	0	65 939	996	66 935
Prêts et créances à la clientèle ⁽²⁾	529 042	539 232	0	10 329	518 712	529 042
Titres	5 980	6 153	3 458	2 390	132	5 980
Placements des activités d'assurance au coût amorti	47	47	0	47	0	47
Prêts et créances	47	47	0	47	0	47
Passifs financiers au coût amorti	693 425	692 753	1 758	531 704	159 963	693 425
Dettes envers les établissements de crédit	30 261	30 406	0	30 200	61	30 261
Dettes envers la clientèle	487 635	486 795	0	327 900	159 735	487 635
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	162 393	162 695	501	161 726	166	162 393
Dettes subordonnées	13 136	12 857	1 257	11 878	0	13 136

(1) La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

(2) En tenant compte des plus-values latentes sur swaps de couverture (1,6 milliard d'euros), la moins-value latente sur les crédits ressort à 8,6 milliards d'euros.

Note 38 Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 20 février 2019 a mis en place un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour le directeur général.

Suite à la nomination de Mr Daniel BAAL en tant que Président du Conseil d'Administration, le conseil d'administration du 5 avril 2024 a acté le paiement, au titre de la fin de son mandat de Directeur Général, d'une indemnité de 1 852 500 euros, selon les règles et critères définis lors du conseil d'administration du 6 avril 2023. Le versement de cette indemnité est étalée sur 6 années.

Au 30 juin 2026, les sommes attribuées et non versées à Mr BAAL représentent un engagement estimé à 1 063 000 euros (charges sociales incluses).

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 juin 2026 a pris acte de la démission de Monsieur Éric PETITGAND en date du 9 juin en tant que directeur général de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel avec pour conséquence, la reprise d'effet de plein droit du contrat de travail au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le lendemain de la fin du mandat social de directeur général soit le 10 juin 2026. Monsieur Eric PETITGAND n'a perçu aucune somme au titre de son indemnité de cessation de mandat.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 juin 2026 a décidé sur proposition du comité des nominations de nommer Monsieur Claude KOESTNER à la fonction de directeur général – Dirigeant effectif de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en date du 10 juin 2026. Cette nomination s'accompagne de la mise en place d'une rémunération au titre du mandat de directeur général ainsi que la mise en place d'une indemnité de cessation de mandat selon les règles et critères définis lors du conseil d'administration du 6 avril 2023. Le montant de cette indemnité ne peut dépasser deux années d'indemnité fixe annuelle.

Au 30 juin 2026, l'indemnité de cessation de mandat pour Monsieur Claude KOESTNER représente un engagement estimé à 2 596 000 euros (charges sociales incluses).

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Note 39 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les Assurances du Crédit Mutuel ont signé, le jeudi 16 juillet 2026, un contrat de cession d'actions en vue de l'acquisition auprès d'AXA d'environ 3,4 % du capital d'Ardian.

L'opération portera la participation globale des Assurances du Crédit Mutuel au sein d'Ardian à environ 23 %.

L'opération devrait être réalisée entre la fin de l'année 2026 et le début de l'année 2027, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises.

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

À l'assemblée générale de la société Caisse Fédérale de Crédit Mutuel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques.

Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La-Défense, le 5 août 2026

Neuilly-sur-Seine, le 5 août 2026

Arnaud BOURDEILLE
Associé

KPMG S.A.

Maxime VAN DEN BROEK
Associé

PricewaterhouseCoopers France
Jean-Baptiste DESCHRYVER
Associé



Comptes consolidés de la BFCM

6.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM	142	6.2	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM	149
6.1.1	Bilan	142			
6.1.2	Compte de résultat	144	6.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	225
6.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	146			
6.1.4	Tableau des flux de trésorerie nette	148			

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

6.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, Banques centrales	4	74 868	73 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5a	47 700	36 975
Instruments dérivés de couverture	6a	1 175	1 079
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7	57 614	46 536
Titres au coût amorti	10a	6 360	6 153
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10b	64 439	62 360
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	10c	382 203	352 115
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-479	-400
Placements financiers des activités d'assurance	13a, 13b	152 510	145 248
Contrats d'assurance émis – Actif	13	1	5
Contrats de réassurance détenus – Actif	13	259	245
Actifs d'impôts courants	14a	800	1 214
Actifs d'impôts différés	14b	881	787
Compte de régularisation et actifs divers	15a	8 557	9 055
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	16	974	951
Immeubles de placement	17	59	56
Immobilisations corporelles	18a	2 648	2 558
Immobilisations incorporelles	18b	1 103	480
Écarts d'acquisition	19	2 244	2 242
TOTAL DE L'ACTIF		803 916	741 473

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales	4	9	12
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5b	33 548	21 686
Instruments dérivés de couverture	6a	2 790	2 733
Dettes représentées par un titre au coût amorti	11a	175 389	162 398
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	11b	55 952	43 477
Dettes envers la clientèle au coût amorti	11c	313 941	295 688
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-24	-17
Passifs d'impôts courants	14a	460	375
Passifs d'impôts différés	14b	674	610
Compte de régularisation et passifs divers	15b	12 656	14 734
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Contrats d'assurance émis – passif	13c, 13d	142 304	134 530
Provisions	20	2 953	3 063
Dettes subordonnées au coût amorti	21	12 787	13 357
Capitaux propres totaux	22	50 477	48 825
Capitaux propres – Part du groupe	22	45 398	43 850
Capital et réserves liées	22a	6 568	6 568
Réserves consolidées	22a	36 591	33 788
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22b, 22c, 22d	651	434
Résultat de l'exercice		1 588	3 060
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		5 079	4 976
TOTAL DU PASSIF		803 916	741 473

6.1.2 Compte de résultat

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	24	14 933	14 617
Intérêts et charges assimilées	24	-10 782	-11 235
Commissions (produits)	25	2 529	2 389
Commissions (charges)	25	-747	-743
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	264	839
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	27	35	16
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	28	0	2
Produits des contrats d'assurance émis	29, 29a	4 116	3 901
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	29, 29a	-3 406	-3 170
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	29	-79	-67
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	29	-4 834	-2 992
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	29	3	3
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	29b	4 969	3 115
Produits des autres activités	30	629	659
Charges des autres activités	30	-232	-784
Produit net bancaire		7 401	6 549
<i>dont Produit net des activités d'assurance</i>	29, 29a, 29b	770	789
Charges générales d'exploitation	31, 31a, 31b, 31d	-3 594	-3 231
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	31, 31c	-267	-174
Résultat brut d'exploitation		3 540	3 144
Coût du risque de contrepartie	32	-1 103	-782
Résultat d'exploitation		2 436	2 363
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	16	31	37
Gains ou pertes sur autres actifs	33	2	0
Variations de valeur des écarts d'acquisition	34	5	1
Résultat avant impôt		2 475	2 402
Impôts sur les bénéfices	35	-685	-764
Résultat net		1 789	1 638
Résultat – Intérêts minoritaires		201	191
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 588	1 447
Résultat par action en euros	36	46,30	42,17
Résultat dilué par action en euros	36	46,30	42,17

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net	1 789	1 638
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	63	-203
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	0	116
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	9	0
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	140	27
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-172	51
Réévaluation des contrats de réassurance en capitaux propres recyclables	-1	2
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	-2
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	37	-9
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	-13	35
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	85	-15
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA – non recyclables	5	-6
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	128	-16
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	204	-2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 031	1 626
dont part du groupe	1 806	1 413
dont part des intérêts minoritaires	225	214

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

6.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe			
SOLDE AU 31/12/2024	1 715	4 853	30 959	199	59	-11	-52	3 015	40 737	4 466	45 203
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	3 015	0	0	0	0	-3 015	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	-171	0	0	0	0	0	-171	-130	-300
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	2 845	0	0	0	0	-3 015	-171	-130	-300
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	1 447	1 447	191	1 638
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-204	188	0	-18	0	-34	23	-11
Sous-total	0	0	0	-204	188	0	-18	1 447	1 412	214	1 626
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	0	0	19	0	0	0	0	0	19	3	23
Autres variations ⁽³⁾	0	0	-1	0	0	0	0	0	-1	148	147
SOLDE AU 30/06/2025	1 715	4 853	33 822	-5	247	-11	-70	1 447	41 997	4 701	46 698
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	1 613	1 613	210	1 823
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-7	220	11	49	0	272	73	345
Sous-total	0	0	0	-7	220	11	49	1 613	1 886	282	2 168
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	0	0	-2	0	0	0	0	0	-2	-13	-16
Autres variations	0	0	-32	0	0	0	0	0	-32	6	-26
SOLDE AU 31/12/2025	1 715	4 853	33 788	-12	467	0	-21	3 060	43 850	4 976	48 825

COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

États financiers consolidés de la BFCM

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe			
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	3 060	0	0	0	0	-3 060	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	-311	0	0	0	0	0	-311	-138	-449
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	2 749	0	0	0	0	-3 060	-311	-138	-449
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	1 588	1 588	201	1 789
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	30	63	23	9	123	0	248	24	272
Sous-total	0	0	30	63	23	9	123	1 588	1 836	225	2 061
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	0	0	2	0	0	0	0	0	2	-2	0
Autres variations ⁽³⁾	0	0	22	0	0	0	0	0	22	18	40
SOLDE AU 30/06/2026	1 715	4 853	36 591	51	490	9	102	1 588	45 398	5 079	50 477

⁽¹⁾ Le total des réserves au 30 juin 2026 s'élève à 36 591 millions d'euros et sont constituées par la réserve légale pour 172 millions d'euros, les réserves statutaires pour 10 169 millions d'euros, et les autres réserves pour 26 250 millions d'euros.

⁽²⁾ Concerne les augmentations de capital hors groupe réalisées en 2025.

⁽³⁾ Dont 8 M€ pour les ACM en lien avec les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 applicables au 1^{er} janvier 2026.

6.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net	1 789	1 638
Impôts	685	764
Résultat avant impôts	2 474	2 402
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	231	173
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	35	2
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	389	549
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-32	-37
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-39	-19
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	5 368	5 421
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 952	6 089
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-352	2 327
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-7 482	-10 499
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-803	-9 122
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-2 061	-2 581
+ Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	11	12
- Impôts versés	-64	-426
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-10 751	-20 289
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	-2 325	-11 798
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-141	-15
+/- Flux liés aux immeubles de placement	20	1
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-173	-104
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-294	-118
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-448	-299
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-119	-2 198
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-567	-2 497
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	120	-154
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-3 066	-14 567
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-2 325	-11 798
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-294	-118
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-567	-2 497
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	120	-154
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	59 215	71 896
Caisse, banques centrales (actif & passif)	73 797	86 166
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-14 582	-14 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	56 149	57 329
Caisse, banques centrales (actif & passif)	74 854	74 995
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-18 705	-17 666
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-3 066	-14 567

6.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Les comptes consolidés au 30 juin 2026 sont des comptes consolidés condensés établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, en application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption.

SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes et méthodes comptables	150	Note 23	Engagements donnés et reçus	212
Note 2	Répartition du bilan et compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique	175	Note 24	Intérêts et produits/charges assimilés	213
Note 3	Périmètre de consolidation	178	Note 25	Commissions	213
Note 4	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	182	Note 26	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	213
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	183	Note 27	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	214
Note 6	Couverture	184	Note 28	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	214
Note 7	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	185	Note 29	Produits nets des activités d'assurance	214
Note 8	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	186	Note 30	Produits et charges des autres activités	216
Note 9	Note sur les encours de titrisation	189	Note 31	Frais généraux	217
Note 10	Actifs financiers au coût amorti	191	Note 32	Coût du risque de contrepartie	219
Note 11	Passifs financiers au coût amorti	193	Note 33	Gains ou pertes sur autres actifs	220
Note 12	Valeur brute et cadrage des dépréciations	194	Note 34	Variations de valeur des écarts d'acquisition	221
Note 13	Activités d'assurance	196	Note 35	Impôts sur les bénéfices	221
Note 14	Impôts	203	Note 36	Résultat par action	221
Note 15	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	203	Note 37	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	222
Note 16	Participations dans les entreprises mises en équivalence	204	Note 38	Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	224
Note 17	Immeubles de placement	204	Note 39	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	224
Note 18	Immobilisations corporelles et incorporelles	205			
Note 19	Écart d'acquisition	206			
Note 20	Provisions	207			
Note 21	Dettes subordonnées	209			
Note 22	Réserves liées au capital et réserves	210			

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés condensés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2026.

Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés ont été préparés conformément à la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire".

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2022-01 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS¹. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2025.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Amendements applicables au 1^{er} janvier 2026

Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Ils sont applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ces amendements apportent des précisions sur l'évaluation du caractère « basique » des flux contractuels d'un actif financier, notamment en présence de clauses conditionnelles dont la réalisation dépend d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

Le groupe a développé une offre de produits en lien avec les enjeux de durabilité, parmi lesquels des prêts et des titres dont les caractéristiques financières évoluent en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs en matière sociale, environnementale ou de gouvernance par l'emprunteur. Ces clauses contingentes sont susceptibles de déclencher [une diminution ou une majoration] du taux de rémunération de l'instrument dans une fourchette de l'ordre de - 10 bp et +10 bp, modifiant par la même occasion les flux de trésorerie associés à l'instrument.

Au 30 juin 2026, l'ensemble de ces instruments répondent au critère de prêt basique et sont comptabilisés au coût amorti.

Ces amendements requièrent également la communication d'informations complémentaires concernant les instruments de capitaux propres désignés comme évalués à la juste valeur par capitaux propres et les actifs et passifs assortis de clauses conditionnelles.

Les éléments quantitatifs liés à ces amendements seront présentés dans les états financiers complets présentés au 31 décembre 2026.

Enfin, ces amendements précisent les modalités de décomptabilisation des actifs et passifs financiers et introduisent une option comptable pour la décomptabilisation de passifs financiers réglés au moyen de systèmes de paiement électronique.

Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendant de sources naturelles

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendant de sources naturelles. Ils sont applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les amendements visent notamment à préciser les conditions d'application de l'exemption « pour usage propre » qui permet, sous conditions, d'exclure du champ d'application de la norme IFRS 9 certains contrats de livraison d'électricité provenant de sources naturelles.

Le Groupe n'a pas de contrat significatif de livraison d'électricité provenant de sources naturelles.

Faits marquants

Dans le cadre de son développement en Allemagne, le groupe a définitivement acquis 100% des droits de vote de la banque Oldenburgische Landesbank AG (OLB) le 2 janvier 2026 après obtention de toutes les autorisations nécessaires.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose ainsi avec TARGOBANK, ACM Deutschland et OLB de tous les métiers de la banque universelle et de l'assurance en Allemagne.

L'exercice d'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un produit de badwill de 5M€.

Les impacts de cette intégration sur le bilan consolidé sont les suivants :

¹ À noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. § 2.2 « Activités d'assurance ».

<i>Bilan des entités OLB (en millions d'euros)</i>	En date d'acquisition
Caisse, Banques centrales	250
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	77
Instruments dérivés de couverture	19
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 454
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	686
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	25 067
Actifs d'impôts courants	35
Actifs d'impôts différés	79
Compte de régularisation et actifs divers	417
Immobilisations corporelles	78
Immobilisations incorporelles	728
TOTAL DE L'ACTIF	33 890

<i>Bilan des entités OLB (en millions d'euros)</i>	En date d'acquisition
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	88
Instruments dérivés de couverture	16
Dettes représentées par un titre au coût amorti	3 078
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	5 350
Dettes envers la clientèle au coût amorti	22 251
Passifs d'impôts courants	3
Compte de régularisation et passifs divers	110
Provisions	126
Dettes subordonnées au coût amorti	561
Capitaux propres totaux	2 308
TOTAL DU PASSIF	33 890

Contexte macro-économique et géopolitique

Le contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques persiste, avec la poursuite de la crise ukrainienne et des conflits au Moyen-Orient. Pour rappel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'étant pas implantée sur ces zones de conflits, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Elle reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises, notamment l'inflation et la hausse du prix du pétrole.

Le groupe suit également les développements en matière de droits de douane, impulsés par le gouvernement américain et les potentielles conséquences économiques sur ses clients.

Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres prudentiels et des ratios qui en découlent.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en statut 1 & 2), Banque Fédérative du Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficulté, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Scénarios macro-économiques

Au 30 juin 2026, le Groupe a retenu trois scénarios macro-économiques, qui permettent d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après :

- le scénario central intègre le conflit actuel au Moyen-Orient et ses impacts sur l'économie mondiale. Ce conflit entraînerait une hausse du taux d'inflation à 2,2 % à fin 2026 via une flambée du prix de l'énergie, puis une baisse à 1,4 % en 2027 compte tenu de l'effet de base, avant de se rapprocher du taux cible en 2028-2029 (1,9 %). La croissance du PIB serait faible en 2027 et 2028 à 0,8 %, puis reviendrait à son potentiel de 1 %. Concernant les taux directeurs BCE, ce scénario prévoit des hausses de taux en 2026 afin de limiter l'inflation. Une fois celle-ci maîtrisée, la BCE baisserait à nouveau ses taux de 25 bp en mars 2027, ramenant le taux de facilité de dépôts au taux d'équilibre de 2,25 %. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE. Pour les taux longs, la pression

haussière devrait se maintenir à l'horizon de prévisions compte tenu de l'état des finances publiques. Le taux du livret A pourrait être porté jusqu'à 2 % au 1^{er} février 2027, avant de faire des « allers-retours » suivant le taux de l'inflation ;

- le scénario pessimiste retient une intensification durable du conflit au Moyen-Orient, marquée par une intervention terrestre américaine en Iran, la destruction d'infrastructures énergétiques majeures et le blocage du détroit d'Ormuz. Cette situation entraîne un choc d'offre significatif sur les marchés de l'énergie et des matières premières, avec une hausse marquée et prolongée des prix du pétrole ainsi que des perturbations durables des chaînes d'approvisionnement mondiales. Le choc inflationniste qui en résulte, se diffuse à l'ensemble des économies, particulièrement en Europe. Afin de contenir les anticipations d'inflation, la BCE relève ses taux directeurs avant d'amorcer un assouplissement monétaire à partir de 2027 dans un contexte de récession mondiale. La combinaison d'une inflation importante, de taux d'intérêt élevés et d'un recul de l'activité économique entraîne une forte dégradation des perspectives de croissance ainsi qu'une détérioration des finances publiques françaises. À partir de 2028, ce scénario intègre également des risques climatiques de transition et physiques inspirés des scénarios de court terme du NGFS (Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System). D'une part, une accélération brutale de la transition climatique provoque des tensions inflationnistes et une revalorisation rapide des actifs. D'autre part, une succession d'événements climatiques extrêmes affecterait la croissance, la productivité et l'emploi, tout en accentuant l'instabilité économique et financière ;
- le scénario optimiste repose sur la mise en œuvre rapide et coordonnée de plans budgétaires européens destinés à soutenir la décarbonation, l'investissement productif et le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Union européenne. Financé notamment par des émissions de dette commune européenne et un assouplissement temporaire du cadre budgétaire, cet effort d'investissement favorise la productivité, la compétitivité et la croissance, soutenu également par les gains d'efficacité liés à l'intelligence artificielle. Sur le plan géopolitique, la fin des conflits au Moyen-Orient et en Ukraine, accompagnée de la levée progressive des sanctions associées, contribue à réduire l'incertitude économique et à normaliser les prix de l'énergie. Dans ce contexte, les anticipations d'inflation se détendent et les banques centrales peuvent progressivement revenir vers une orientation monétaire neutre ou légèrement accommodante. Le scénario intègre également une diminution des tensions commerciales internationales, avec une meilleure visibilité pour les entreprises européennes et un renforcement des relations économiques transatlantiques. Enfin, la transition climatique s'effectue de manière ordonnée, conformément au scénario « Autoroute vers Paris » du NGFS¹, grâce au développement des investissements verts et à une réallocation progressive des financements vers les secteurs contribuant à la transition énergétique.

¹ https://www.ngfs.net/system/files/2025-07/NGFS%20Short-term%20climate%20Scenarios_Technical%20Documentation.pdf

Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques France	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028	Moyenne 2029
Taux d'inflation hors tabac	2,20 %	1,40 %	1,90 %	1,90 %
Prix du pétrole (en dollars)	82	65	65	65
Taux de croissance du PIB	0,80 %	0,80 %	1,00 %	1,00 %
Taux de chômage (fin de période)	8,10 %	8,00 %	7,80 %	7,70 %
TAUX DE MARCHÉ				
Zone euro				
Euribor 3 mois	2,38 %	2,39 %	2,35 %	2,35 %
France				
TEC 10 ans	3,74 %	3,94 %	4,05 %	4,15 %

Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Les probabilités d'occurrence des scénarios ont été légèrement revues au profit du scénario pessimiste, dans le contexte de renforcement des conflits internationaux.

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 30/06/2025	70 %	25 %	5 %
Au 31/12/2025	70 %	25 %	5 %
Au 30/06/2026	65 %	30 %	5 %

Depuis 2023, le groupe est engagé dans un cycle d'améliorations de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 30 juin 2026 s'élèvent à 3 023 millions d'euros, variant de 108 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, le groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement notamment sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestres, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage). Cet ajustement est concentré sur les expositions dont le risque de crédit a augmenté depuis l'octroi (statut 2) et consiste en un stress appliqué aux probabilités de défaut de ces contreparties.

Au 30 juin 2026, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 85 millions d'euros et 121 millions d'euros (contre 85 millions d'euros et 115 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Les ajustements comptabilisés au 30 juin 2026 représentent 6,8 % du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 6,9 % au 31 décembre 2025).

Analyse de sensibilité

Le groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédits attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique.

Il en ressort de ces analyses qu'une pondération à 100 % du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 12,9 %, soit 376 millions d'euros ;
- optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 14,6 %, soit 425 millions d'euros ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 5,3 %, soit 153 millions d'euros.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

1 Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Certaines participations détenues par des assureurs ou des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Écarts d'acquisition

1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3 permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du "goodwill total"); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise ("goodwill partiel"). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisition n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque l'écart d'acquisition concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé et évalué :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI¹ (seulement paiement de principal et d'intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les actifs financiers considérés comme non-basiques sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

¹ SPPI : seulement paiement de principal et d'intérêts.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de huit ans. (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédit, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains

ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 2.1.8 Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

¹ Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'État et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du Code monétaire et financier.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la Loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

¹ Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme).

2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et du risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, *via* la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

■ Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR (Borrowing Rate) dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

• Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de surcouverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non-disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêt pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

• Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Un contrat est qualifié de garantie financière s'il impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces contrats peuvent être qualifiés de contrats d'assurance s'ils transfèrent un risque d'assurance significatif. Dans ce cas, ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17 (cf. note 2.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance).

S'ils prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés, entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;

- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatés en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche pertes attendues tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, depuis le 31 décembre 2023, le groupe est engagé dans l'adaptation des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, en lien avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins trois depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (un à dix ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A (advanced internal rating-based approach) ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, central, pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel).

Ces scénarios sont élaborés par les économistes du groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE).

Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement.

Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retard s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros Retail, 500 euros Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. 2.1.6 « Garanties financières et engagements de financement » et 2.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, mark-to-model.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non *via* les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance, autres que les immeubles de placement, sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. 2.1 Instruments financiers selon IFRS 9.

Les immeubles de placement sous-jacents à des contrats d'assurance sont évalués à la juste valeur par résultat selon la norme IAS 40.

2.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leur marge est modifiée pour être étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du produit net bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Le groupe a retenu l'approche Year To Date (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.

Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, il implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectuées dans ses états financiers intermédiaires.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis.

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel l'émetteur prend en charge un risque d'assurance significatif pour le titulaire de police en convenant d'indemniser le titulaire de la police si l'événement assuré, qui est futur et incertain, affecte de manière défavorable le titulaire.

Regroupement de contrats

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA (Variable Fee Approach) sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogène par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrat correspond au portefeuille de contrat, en application de l'exception européenne appliquée.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (building blocks approach)

Les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général comme la somme des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution :
 - les estimations des flux de trésorerie futurs (primes, prestations, frais directement rattachables) pondérés par leur probabilité de réalisation,
 - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
 - un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, ou CSM).

Les flux de trésorerie inclus dans la frontière des contrats sont principalement constitués des primes, prestations et frais directement rattachables. Pour les contrats d'épargne, cela inclut notamment les versements libres ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire.

La marge de services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Le modèle général requiert de procéder à un ajustement de la marge sur services contractuels à chaque clôture du fait des variations de flux de trésorerie générés par les changements dans les hypothèses techniques (mortalité, morbidité, longévité, rachats, frais, versements futurs...).

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou bottom-up). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux swaps, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

La prime d'illiquidité est établie à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus par le groupe, ainsi que d'indices de rendement de marché. Elle intègre les actifs obligataires cotés et non-obligataires :

- pour les actifs obligataires, la prime d'illiquidité est évaluée en comparant les spreads du portefeuille au rendement implicite du risque de crédit (rémunération du risque de défaut et de dégradation de la notation).
- pour les classes non obligataires, la prime d'illiquidité représente le sur-rendement attendu net de risques de marché. Les classes d'actifs concernées sont l'immobilier, le private equity, les fonds de dettes et la gestion alternative.

La prime d'illiquidité est ensuite ajustée d'un coefficient d'application afin de tenir compte des différences de caractéristiques des passifs.

Ajustement pour risque non financier et niveau de confiance

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la Value at Risk (« VaR ») pour l'ensemble des risques. Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier tient compte de l'effet diversification des risques.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation aux contrats d'assurance de personnes à déroulement long ou de prévoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couverture retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

Modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général.

Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. À chaque date d'arrêté, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats ;
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits d'assurance-vie du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couverture retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit *bow wave* associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Approche simplifiée (Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (Premium Allocation Approach) à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de santé et de prévoyance individuelles et collectives.

Principales options normatives retenues par le groupe**Unité de couverture des groupes de contrats d'assurance**

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le volume de services recouvre deux aspects : le volume de prestations fourni et la période de couverture prévue.

Pour chaque groupe de contrats, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la provision mathématique rattachée à chaque contrat, ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur évalués selon le modèle général, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond au capital assuré

Neutralisation des effets taux en OCI

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du Groupe Crédit Mutuel.

Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat) ;

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance :
 - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
 - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- résultat financier des activités d'assurance :
 - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du produit net bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférentes à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Évaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non-performance du réassureur.

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 2.1.8 Évaluation du risque de crédit »).

2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;

- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêt qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetées. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimé des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) ;
- constructions – équipements : 10-40 ans ;
- agencements et installations : 5-15 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- matériel roulant : 3-5 ans ;
- matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles :

- logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans ;
- fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail antérieurs à la première application d'IFRS 16) font l'objet d'un test de dépréciation a minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés *via* les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat de location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de neuf ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat ¹. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période.

- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant un service ponctuel sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

¹ Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive (UE) 2022/2523 et transposées en France par l'article 33 de la loi de Finance 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire est à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%.

IAS 12 prévoit une exemption obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Le montant de l'imposition complémentaire au titre du Pilier 2 est présenté parmi la charge d'impôt courante.

Les travaux menés par le Groupe ont permis d'élaborer le périmètre GloBE actuel, qui ne concerne cependant qu'un nombre très limité de juridictions, d'identifier et de mesurer les impacts éventuels pouvant entraîner le paiement d'un impôt complémentaire dans certaines juridictions. L'impact lié à ces règles fiscales est non significatif pour le groupe.

2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte des conflits russo-ukrainien et au Moyen-Orient et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les changements climatiques et environnementaux ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

4.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

Nouvelle norme IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'Union Européenne a adopté la nouvelle norme IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera la norme IAS 1 à partir du 1^{er} janvier 2027.

Cette nouvelle norme reprend en grande partie les exigences d'IAS 1. Les nouvelles exigences concerneront particulièrement la présentation du compte de résultat, les informations présentées au titre des mesures de performance définies par la direction et l'agrégation ou la désagrégation des informations quantitatives présentées dans les états financiers.

Les impacts pour le Groupe sont en cours d'évaluation.

Note 2 Répartition du bilan et compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique

Les secteurs d'activité du groupe BFCM sont les suivants :

- La banque de détail regroupe :
 - a) les activités de réseau bancaire : banques régionales du CIC, BECM, Beobank, TARGOBANK Corporate Banking, Oldenburgische Landesbank,
 - b) le crédit à la consommation : TARGOBANK et Cofidis,
 - c) les filiales métier : les activités dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau regroupent principalement l'affacturage et le crédit-bail mobilier et immobilier ;
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les métiers spécialisés regroupent :
 - a) les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger,
 - b) L'activité Corporate and Institutional Banking (CIB) qui rassemble les activités présentées précédemment sous :
 - la banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères,

-les activités de marché : activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit),

c) Le capital-investissement ;

- Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistiques, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules trois entités font exception en raison de leur présence dans plusieurs activités :

- le CIC et la BFCM : dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.
- la société TARGOBANK AG s'articule autour de trois activités en Allemagne : le crédit à la consommation, TARGOBANK Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing) et TARGOBANK Corporate Banking pour le réseau bancaire.

2a Répartition du compte de résultat par secteur

30/06/2026	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	5 329	831	1 489	-248	7 401
Frais généraux	-3 009	-90	-816	54	-3 861
Résultat brut d'exploitation	2 320	740	673	-194	3 540
Coût du risque de contrepartie	-1 076	0	-27	-1	-1 103
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	-1	0	3	37	39
Résultat avant impôts	1 243	740	649	-158	2 475
Impôt sur les sociétés	-390	-211	-119	35	-685
Résultat net comptable	853	529	530	-123	1 789
Minoritaires	-	-	-	-	201
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	-	-	1 588

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

30/06/2025	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	4 427	822	1 532	-231	6 549
Frais généraux	-2 632	-92	-792	111	-3 405
Résultat brut d'exploitation	1 795	730	740	-120	3 144
Coût du risque de contrepartie	-801	0	19	0	-782
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	0	0	0	39	39
Résultat avant impôts	994	730	759	-81	2 402
Impôt sur les sociétés	-351	-235	-180	1	-764
Résultat net comptable	643	495	580	-80	1 638
Minoritaires	-	-	-	-	191
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	-	-	1 447

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

30/06/2026	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail	dont Banque de détail en Allemagne
Produit net bancaire	2 953	1 973	403	5 329	1 594
Frais généraux	-1 743	-1 018	-248	-3 009	-773
Résultat brut d'exploitation	1 210	956	155	2 320	821
Coût du risque de contrepartie	-421	-623	-33	-1 076	-449
Gains ou pertes sur autres actifs	-1	0	1	-1	0
Résultat avant impôts	788	333	122	1 243	371
Impôt sur les sociétés	-236	-113	-41	-390	-112
RÉSULTAT NET COMPTABLE	552	220	81	853	260

30/06/2025	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	2 305	1 764	357	4 427
Frais généraux	-1 470	-928	-234	-2 632
Résultat brut d'exploitation	835	836	124	1 795
Coût du risque de contrepartie	-267	-509	-25	-801
Gains ou pertes sur autres actifs	-1	1	0	0
Résultat avant impôts	567	328	99	994
Impôt sur les sociétés	-212	-108	-30	-351
RÉSULTAT NET COMPTABLE	355	220	68	643

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

30/06/2026	Gestion d'actifs et banque privée	Corporate and Institutional Banking	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	678	641	171	1 489
Frais généraux	-509	-261	-47	-816
Résultat brut d'exploitation	169	380	124	673
Coût du risque de contrepartie	-14	-13	0	-27
Gains ou pertes sur autres actifs	3	0	0	3
Résultat avant impôts	158	367	124	649
Impôt sur les sociétés	-37	-87	5	-119
RÉSULTAT NET COMPTABLE	121	280	129	530

Depuis le 1^{er} janvier 2026, CIC Corporate & Institutional Banking (CIC CIB) rassemble sous une marque commune l'ensemble des expertises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de banque de financement et d'activités de marché (activités commerciales et d'investissement).

30/06/2025	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	667	323	331	211	1 532
Frais généraux	-498	-96	-150	-47	-792
Résultat brut d'exploitation	169	226	182	164	740
Coût du risque de contrepartie	7	15	-2	0	19
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	175	241	179	164	759
Impôt sur les sociétés	-47	-83	-55	6	-180
RÉSULTAT NET COMPTABLE	129	158	124	169	580

2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2026				30/06/2025			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire ⁽²⁾	4 607	2 621	173	7 401	4 323	2 059	168	6 549
Frais généraux	-2 329	-1 474	-58	-3 861	-2 185	-1 162	-58	-3 405
Résultat brut d'exploitation	2 277	1 147	115	3 540	2 138	896	110	3 144
Coût du risque de contrepartie	-485	-621	2	-1 103	-389	-386	-6	-782
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽³⁾	22	5	11	39	27	1	11	39
Résultat avant impôts	1 814	531	129	2 475	1 776	510	115	2 402
Résultat net global	1 322	360	108	1 789	1 184	360	93	1 638
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 133	347	108	1 588	1 002	351	93	1 447

(1) USA, Canada, Corée du Sud, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.

(2) 32,2 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2026 (contre 32,7 % du PNB au premier semestre 2025).

(3) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2025, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- Entrées : Oldenburgische Landesbank AG (OLB), Weser Funding S.A., CLUBIC, Transatlantique Private Wealth LLC
- Fusion : TUP du Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI) avec EBRA
- Cession : N/A.

		30/06/2026			31/12/2025		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
Beobank	Belgique	51	51	IG	51	51	IG
CIC Est	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de LB)	Monaco	100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	100	IG	100	100	IG
Oldenburgische Landesbank AG	Allemagne	100	100	IG	NC		
B. CRÉDITS À LA CONSOMMATION							
Cofidis Belgique	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis France	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	100	IG	100	100	IG
Creatis	France	100	100	IG	100	100	IG
MCB (Magyar Cofidis Bank Zrt.)	Hongrie	100	100	IG	100	100	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	100	IG	100	100	IG
Monabanq	France	100	100	IG	100	100	IG
TARGOBANK AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bail Actea	France	100	100	IG	100	100	IG
Bail Actea Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	100	IG	100	100	IG

COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Annexe aux comptes consolidés de la BFCM

	Pays	30/06/2026			31/12/2025		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
Factofrance SA	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Factofrance	France	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	France	100	100	IG	100	100	IG
LYF SA	France	46	46	ME	46	46	ME
Paysurf	France	51	64	IG	51	64	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH, Austria (succursale de Targo Leasing)	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Versicherungsvermittlungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Weser Funding S.A.	Luxembourg	100	100	IG			NC

D. CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING

Caroline 1	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong Kong	100	100	IG	100	100	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	100	IG	100	100	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
Satellite	France	100	100	IG	100	100	IG

E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE

Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
CIC Private Debt	France	100	60	IG	100	60	IG
CIC Suisse	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	60	IG	100	60	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	100	60	IG	100	60	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	65	IG	100	65	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	60	IG	100	60	IG
Crédit Mutuel Impact	France	100	60	IG	100	60	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe La Française	France	60	60	IG	60	60	IG
La Française Finance Services (LFFS)	France	100	60	IG	100	60	IG

	Pays	30/06/2026			31/12/2025		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
LFFS Luxembourg (succursale de LFFS)	Luxembourg	100	60	IG	100	60	IG
LFFS Italie (succursale de LFFS)	Italie	100	60	IG	100	60	IG
LFFS Espagne (succursale de LFFS)	Espagne	100	60	IG	100	60	IG
La Française Group Korea Limited	Corée du sud	100	60	IG	100	60	IG
La Française Group UK Finance Limited	Royaume-Uni	100	58	IG	100	58	IG
La Française Group UK Limited	Royaume-Uni	100	60	IG	100	60	IG
La Française Group UK Limited Allemagne (succursale de LFG UK Limited)	Allemagne	100	60	IG	100	60	IG
La Française Group Singapore PTE Limited	Singapour	100	60	IG	100	60	IG
La Française Real Estate Managers	France	97	58	IG	97	58	IG
La Française Systematic Asset Management GmbH	Allemagne	100	60	IG	100	60	IG
LFP Multi Alpha	France	100	60	IG	100	60	IG
New Alpha Asset Management	France	67	40	IG	67	40	IG
Transatlantique Private Wealth LLC	États-Unis	100	100	IG			NC

F. CAPITAL INVESTISSEMENT

CIC Capital Belgium	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Canada Inc	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
CIC Conseil	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	100	IG	100	100	IG

G. AUTRES MÉTIERS

Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Carizy	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations	France	100	100	IG	100	100	IG
Clubic	France	100	100	IG			NC
Cofidis Group	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Titres	France	75	72	IG	75	72	IG
EBRA Académie	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Editions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Info	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Médias Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Portage Dauphiné Savoie	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Productions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Services	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Studios	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Euro Protection Surveillance	France	22	22	ME	22	22	ME

COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Annexe aux comptes consolidés de la BFCM

	Pays	30/06/2026			31/12/2025		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Euro Protection Surveillance Belgique (succursale d'EPS)	Belgique	22	22	ME	22	22	ME
Euro-Information	France	27	27	ME	27	27	ME
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
Foncière Massena Belgique (succursale de Foncière Massena)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	France	100	83	IG	100	83	IG
France Régie	Allemagne	100	100	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	100	IG	100	100	IG
Gens d'Évènement	France	70	70	IG	70	70	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France			FU	100	100	IG
Humanoid	France	100	81	IG	100	81	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
KCIOP	France	100	100	IG	62	62	IG
La Liberté de l'Est	France	100	100	IG	100	100	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Lemon Start	France	100	81	IG	100	81	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Loire Événement Organisation	France	55	55	IG	55	55	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Media des massifs français	France	68	68	IG	68	68	IG
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	100	97	IG	100	97	IG
Oddity H.	France	81	81	IG	81	81	IG
Presstic Numerama	France	100	81	IG	100	81	IG
Pro Expo Services	France	100	55	IG	100	55	IG
RES 1	France	100	83	IG	100	83	IG
RES 2	France	100	83	IG	100	83	IG
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI ACM	France	100	65	IG	100	65	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI Saint Augustin	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG
Sofedis	France	65	65	IG	65	65	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
H. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE							
ACM Belgium Life SA	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
ACM Capital	France	100	65	IG	100	65	IG
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	82	IG	100	82	IG
ACM Lebensversicherung AG	Allemagne	100	82	IG	100	82	IG
ACM Versicherung AG	Allemagne	100	82	IG	100	82	IG

	Pays	30/06/2026			31/12/2025		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée

3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
30/06/2026								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	182	3 638	-119	165 443	511	1 003	806
Beobank	49 %	12	584	0	13 273	12	39	157

⁽¹⁾ Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
31/12/2025								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	348	3 383	-116	156 593	991	943	1 534
Beobank	49 %	25	563	-7	12 799	33	36	306

⁽¹⁾ Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	74 405	73 234
dont réserves obligatoires	4 431	2 689
Caisse	463	578
TOTAL	74 868	73 812
Banques centrales – passif	9	12

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

	30/06/2026				31/12/2025			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	14 715	623	6 882	22 220	11 373	609	6 984	18 966
■ Effets publics	888	0	0	888	662	0	0	662
■ Obligations et autres titres de dettes	10 846	623	653	12 122	9 028	609	673	10 310
<i>Cotés</i>	<i>10 846</i>	<i>0</i>	<i>296</i>	<i>11 142</i>	<i>9 028</i>	<i>0</i>	<i>288</i>	<i>9 316</i>
<i>Non cotés</i>	<i>0</i>	<i>623</i>	<i>357</i>	<i>980</i>	<i>0</i>	<i>609</i>	<i>385</i>	<i>994</i>
<i>dont OPC</i>	<i>0</i>		<i>316</i>	<i>316</i>	<i>0</i>		<i>326</i>	<i>326</i>
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	2 981	-	4 985	7 966	1 683	-	5 032	6 715
<i>Cotés</i>	<i>2 981</i>		<i>1 247</i>	<i>4 228</i>	<i>1 683</i>		<i>1 394</i>	<i>3 077</i>
<i>Non cotés</i>	<i>0</i>		<i>3 738</i>	<i>3 738</i>	<i>0</i>		<i>3 638</i>	<i>3 638</i>
■ Titres immobilisés	-	-	1 244	1 244	-	-	1 279	1 279
<i>Titres de participations</i>			<i>280</i>	<i>280</i>			<i>278</i>	<i>278</i>
<i>Autres titres détenus à long terme</i>			<i>66</i>	<i>66</i>			<i>89</i>	<i>89</i>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>			<i>897</i>	<i>897</i>			<i>911</i>	<i>911</i>
<i>Autres titres immobilisés</i>			<i>1</i>	<i>1</i>			<i>1</i>	<i>1</i>
Instruments dérivés	7 098	-		7 098	6 138	-	-	6 138
Prêts et créances	18 274	0	15	18 289	11 797	0	14	11 811
<i>dont pensions</i>	<i>18 274</i>	<i>0</i>		<i>18 274</i>	<i>11 797</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>11 797</i>
Autres actifs classés à la JVPR	0	-	93	93	0	-	60	60
TOTAL	40 087	623	6 990	47 700	29 308	609	7 058	36 975

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	27 627	18 604
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	5 921	3 082
TOTAL	33 548	21 686

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2026	31/12/2025
Vente à découvert de titres	1 666	931
Obligations et autres titres de dettes	625	52
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 041	879
Dettes représentatives des titres donnés en pension	19 276	11 282
Instruments dérivés de transaction	6 662	5 783
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	23	608
TOTAL	27 627	18 604

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	5 457	5 458	-1	2 733	2 733	0
Dettes interbancaires	35	35	0	47	47	0
Dettes envers la clientèle	429	429	0	302	302	0
TOTAL	5 921	5 922	-1	3 082	3 082	0

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2026			31/12/2025		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<i>Instruments de taux</i>	220 693	5 262	5 100	183 105	4 440	4 280
Swaps	189 150	4 495	4 974	149 312	3 881	4 051
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	31 543	767	126	33 793	559	229
<i>Instruments de change</i>	168 051	1 489	1 300	165 469	1 412	1 268
Swaps	95 835	46	31	94 332	25	17
Autres contrats fermes	15 037	1 164	991	13 909	1 096	960
Options et instruments conditionnels	57 179	279	278	57 228	291	291
<i>Autres que taux et change</i>	24 502	347	262	19 909	286	235
Swaps	5 962	82	93	5 355	101	109
Autres contrats fermes	13 215	150	118	9 414	96	89
Options et instruments conditionnels	5 325	115	51	5 140	89	37
TOTAL	413 246	7 098	6 662	368 483	6 138	5 783

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex
- Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)
- Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2026			31/12/2025		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>	436 163	892	2 551	393 816	1 079	2 733
Swaps	436 163	892	2 551	393 815	1 079	2 733
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	1	0	0
<i>Couverture de Cash Flow Hedge</i>	286	283	239	0	0	0
Swaps	286	283	239	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	436 449	1 175	2 790	393 816	1 079	2 733

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex.
 - Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)
 - Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor
- L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2026	31/12/2025
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
■ d'actifs financiers	-479	-400
■ de passifs financiers	-24	-17

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics	19 503	15 447
Obligations et autres titres de dettes	37 249	30 336
■ Cotés	34 333	29 282
■ Non cotés	2 916	1 054
Créances rattachées	377	326
Sous-total brut titres de dettes	57 129	46 109
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	20	20
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-21	-20
Autres dépréciations (S3)	-11	-11
Sous-total net titres de dettes	57 097	46 078
Actions et autres instruments de capitaux propres	119	124
■ Cotés	0	0
■ Non cotés	119	124
Titres immobilisés	398	334
■ Titres de participations	95	92
■ Autres titres détenus à long terme	265	203
■ Parts dans les entreprises liées	38	39
Sous-total instruments de capitaux propres	517	458
TOTAL	57 614	46 536
dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	-99	-149
dont titres de participation cotés	0	0

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	43 240	13 896	477	57 614
Effets publics et valeurs assimilées	19 486	127	20	19 633
Obligations et autres titres de dettes	23 694	13 769	0	37 464
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	119	119
Participations et ATDLT	59	0	301	360
Parts entreprises liées	0	0	38	38
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	7 344	34 169	6 186	47 700
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	818	43	27	888
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	3 597	7 002	248	10 847
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	623	623
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	290	326	38	653
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 318	1 651	11	2 981
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 247	2	3 736	4 984
Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	1	344	345
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	898	898
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	18 274	0	18 274
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	15	0	15
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	73	6 796	229	7 098
Autres actifs classés à la JVPR	0	60	33	93
Instruments dérivés de couverture	0	1 175	0	1 175
TOTAL	50 585	49 240	6 663	106 488
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	81 001	4 589	2 740	88 329
Effets publics et valeurs assimilées	37 525	173	0	37 698
Obligations et autres titres de dettes	40 874	680	0	41 554
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 491	19	0	1 509
Participations et ATDLT	1 112	0	1 994	3 106
Parts entreprises liées	0	0	746	746
Prêts et Créances – JVCPR	0	3 716	0	3 716
Transaction/JVO/Autres	48 425	12 970	0	61 395
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	178	8	0	185
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	31 033	4 937	0	35 971
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	17 214	7 520	0	24 734
Prêts et créances – Autre JVPR	0	165	0	165
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	340	0	340
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	2 667	0	2 667
TOTAL	129 426	20 225	2 740	152 391

30/06/2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	1 694	31 559	295	33 548
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	35	0	35
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	429	0	429
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	5 457	0	5 457
Dettes – Transaction	0	19 276	0	19 276
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 694	6 362	295	8 351
Instruments dérivés de couverture	1	2 789	0	2 790
TOTAL	1 695	34 348	295	36 338

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le

modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	35 092	10 988	457	46 536
Effets publics et valeurs assimilées	15 457	82	0	15 539
Obligations et autres titres de dettes	19 635	10 904	0	30 539
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1	123	124
Participations et ATDLT	0	0	294	294
Parts entreprises liées	0	0	39	39
Transaction/JVO/Autres	5 010	26 159	5 806	36 975
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	50	612	0	662
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	1 710	7 242	76	9 028
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	609	609
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	283	342	48	673
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 515	167	0	1 683
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 394	0	3 638	5 032
Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	1	365	367
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	911	911
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	11 797	0	11 797
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	14	0	14
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	57	5 924	158	6 138
Autres actifs classés à la JVPR	0	60	0	60
Instruments dérivés de couverture	0	1 079	0	1 079
TOTAL	40 102	38 226	6 263	84 591
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	78 172	4 412	2 765	85 349
Effets publics et valeurs assimilées	36 671	177	0	36 848
Obligations et autres titres de dettes	39 008	767	0	39 775
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 398	18	0	1 416
Participations et ATDLT	1 095	0	2 013	3 108
Parts entreprises liées	0	0	751	751
Prêts et Créances – JVCPR	0	3 450	0	3 450
Transaction/JVO/Autres	44 233	12 925	0	57 158
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	175	7	0	183
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	27 894	5 172	0	33 066
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	16 163	7 239	0	23 402
Prêts et créances -Autre JVPR	0	164	0	164
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	343	0	343
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	2 694	0	2 694
TOTAL	122 404	20 032	2 765	145 201

31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	1 027	20 318	342	21 686
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	47	0	47
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	302	0	302
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	2 734	0	2 734
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	11 282	0	11 282
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 027	5 954	342	7 322
Instruments dérivés de couverture	0	2 733	0	2 733
TOTAL	1 027	23 051	342	24 419

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable 30/06/2026	Valeur comptable 31/12/2025
RMBS	1 648	1 069
CMBS	0	0
CLO	6 187	4 342
Autres ABS	6 625	6 247
DLF*	1 606	0
TOTAL	16 066	11 658

*DLF : Direct lending fund

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 30/06/2026	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	DLF	Total
Juste valeur par résultat	41	0	0	4	0	45
Coût amorti	5	0	184	3 434	1 606	5 229
Juste valeur - Autres	0	0	41	131	0	173
Juste valeur par capitaux propres	1 602	0	5 962	3 056	0	10 619
TOTAL	1 648	0	6 187	6 625	1 606	16 066
France	685	0	1 722	1 606	62	4 075
Espagne	42	0	0	399	0	441
Royaume Uni	350	0	1 196	317	54	1 916
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	555	0	155	2 395	1 282	4 387
États-Unis	1	0	3 114	1 309	208	4 632
Autres	16	0	0	600	0	616
TOTAL	1 648	0	6 187	6 625	1 606	16 066
US Agencies	0	0	0	0	0	0
AAA	1 619	0	5 782	2 692	0	10 093
AA	27	0	319	1 042	0	1 388
A	1	0	45	1	0	46
BBB	0	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	0	7	0	8
Non noté	0	0	41	2 884	1 606	4 532
TOTAL	1 648	0	6 187	6 625	1 606	16 066
Origination 2020 et avant	14	0	67	118	128	328
Origination 2021	174	0	548	355	61	1 138
Origination 2022	214	0	77	291	0	582
Origination 2023	253	0	26	1 461	1 284	3 023
Origination 2024	292	0	1 816	1 725	25	3 858
Origination 2025	361	0	2 998	1 572	93	5 025
Origination 2026	340	0	655	1 103	15	2 113
TOTAL	1 648	0	6 187	6 625	1 606	16 066

Expositions au 31/12/2025	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	47	0	0	5	52
Coût amorti	7	0	243	3 906	4 156
Juste valeur – Autres	1	0	10	147	157
Juste valeur par capitaux propres	1 014	0	4 090	2 189	7 293
TOTAL	1 069	0	4 342	6 247	11 658
France	481	0	950	2 068	3 498
Espagne	41	0	0	378	419
Royaume Uni	162	0	408	287	857
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	363	0	120	1 965	2 449
États-Unis	1	0	2 864	1 113	3 979
Autres	20	0	0	436	456
TOTAL	1 069	0	4 342	6 247	11 658
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 062	0	3 975	2 004	7 041
AA	4	0	309	872	1 185
A	1	0	49	2	51
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	0	6	7
Non noté	0	0	10	3 364	3 374
TOTAL	1 069	0	4 342	6 247	11 658
Origination 2020 et avant	21	0	146	84	251
Origination 2021	196	0	646	385	1 227
Origination 2022	150	0	53	295	498
Origination 2023	192	0	111	1 685	1 988
Origination 2024	274	0	1 320	2 017	3 612
Origination 2025	272	0	2 087	1 516	3 875
TOTAL	1 069	0	4 342	6 247	11 658

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2026	31/12/2025
Titres au coût amorti	6 360	6 153
Prêts et créances sur les établissements de crédit	64 439	62 360
Prêts et créances sur la clientèle	382 203	352 115
TOTAL	453 002	420 628

10a Titres au coût amorti

	30/06/2026	31/12/2025
Titres	6 346	6 138
■ Effets publics	2 949	2 862
■ Obligations et autres titres de dettes	3 397	3 276
Cotés	2 957	2 687
Non cotés	440	589
Créances rattachées	18	19
TOTAL BRUT	6 363	6 156
dont actifs dépréciés (S3)	0	1
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-3	-3
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL NET	6 360	6 153

Au 30 juin 2026, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 4 096 millions d'euros, contre 3 527 millions au 31 décembre 2025. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 4 026 millions d'euros, contre 3 575 millions au 31 décembre 2025.

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2026	31/12/2025
Créances saines (S1/S2)	64 124	61 840
■ Comptes réseau Crédit Mutuel ^[1]	16 444	15 973
■ Autres comptes ordinaires	3 913	2 585
■ Prêts	33 044	32 130
■ Autres créances	8 496	9 348
■ Pensions	2 227	1 804
Créances rattachées	317	521
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-1
TOTAL	64 439	62 360

[1] Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2026	31/12/2025
Créances saines (S1/S2)	355 136	325 829
Créances commerciales	20 323	19 235
Autres concours à la clientèle	333 851	305 724
■ crédits à l'habitat	135 281	121 747
■ autres concours et créances diverses ⁽¹⁾	198 570	183 977
Créances rattachées	962	870
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	15 374	14 212
Créances brutes	370 510	340 041
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽²⁾	-2 504	-2 415
Autres dépréciations (S3)	-7 203	-6 746
SOUS-TOTAL I	360 803	330 880
Location financement (investissement net)	20 893	20 820
■ Mobilier	15 561	15 434
■ Immobilier	5 332	5 386
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	1 207	1 057
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-211	-203
Autres dépréciations (S3)	-489	-439
SOUS-TOTAL II	21 400	21 235
TOTAL ⁽³⁾	382 203	352 115
dont prêts subordonnés	2	12
dont pensions	546	2 150

Les montants de prêts et créances tiennent compte des actifs dépréciés à la clôture et dès l'origine.

[1] Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (259 M€) et Fonds de garantie des dépôts (166 M€) au 30 juin 2026.

[2] Le poste comprend un ajustement post-modèle. – cf. note 1 – Principes comptables.

[3] Dont 25 Mds€ au 30 juin 2026 liés à l'entrée d'OLB dans le périmètre de consolidation – cf. note 1 – Principes comptables.

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2026
Valeur brute comptable	21 877	1 955	-1 675	-57	22 100
Dépréciations des loyers non recouvrables	-642	-182	124	0	-700
VALEUR NETTE COMPTABLE	21 235	1 773	-1 551	-57	21 400

Note 11 Passifs financiers au coût amorti**11a Dettes représentées par un titre au coût amorti**

	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	68	65
TMI & TCN	67 698	61 374
Emprunts obligataires	89 696	85 144
Titres seniors non préférés	16 284	13 995
Dettes rattachées	1 643	1 820
TOTAL	175 389	162 398

11b Dettes envers les établissements de crédit

	30/06/2026	31/12/2025
Autres comptes ordinaires	19 781	16 421
Emprunts	16 291	14 227
Autres dettes	4 436	1 642
Pensions	15 280	11 054
Dettes rattachées	164	133
TOTAL	55 952	43 477

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2026	31/12/2025
Comptes d'épargne à régime spécial	59 754	59 743
■ à vue	48 226	48 467
■ à terme	11 528	11 276
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	428	29
Sous-total	60 182	59 772
Comptes à vue	145 291	138 899
Comptes et emprunts à terme	106 423	95 734
Pensions	460	27
Dettes rattachées	1 557	1 229
Autres dettes	28	27
Sous-total	253 759	235 916
TOTAL	313 941	295 688

Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2025	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres ⁽¹⁾	30/06/2026
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	62 361	19 720	-18 091	0	451	64 441
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	62 359	19 720	-18 092	0	451	64 438
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	2	0	1	0	0	3
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	361 918	85 258	-80 612	0	26 047	392 610
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	314 407	79 685	-71 319	-5 644	24 950	342 078
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	32 243	5 054	-6 797	3 284	168	33 951
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	15 047	499	-2 268	2 393	199	15 870
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'origine ⁽²⁾	221	20	-228	-33	730	711
Actifs financiers au coût amorti – titres	6 156	832	-648	0	23	6 363
■ soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	6 147	832	-648	2	23	6 356
■ soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	8	0	0	-1	0	7
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	1	0	0	-1	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	46 109	14 597	-10 475	0	6 898	57 129
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	46 081	14 597	-10 472	-3	6 898	57 101
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	8	0	-3	3	0	8
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	20	0	0	0	0	20
TOTAL	476 544	120 407	-109 826	0	33 419	520 543

[1] Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers.

[2] Dont 537 millions d'euros au 30 juin 2026 liés à l'acquisition d'OLB.

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2025	Dotations	Reprises	Autres	30/06/2026
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances Établissements de crédit	-1	-1	1	-1	-2
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	-1	1	-1	-2
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle	-9 803	-3 268	2 705	-41	-10 407
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 151	-493	415	-3	-1 232
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1 467	-1 063	1 047	0	-1 483
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-7 184	-1 712	1 243	-38	-7 691
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	-3	0	0	0	-3
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	0	0	0	-2
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	0	0	-1
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	-31	-10	10	-1	-32
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-20	-9	9	-1	-21
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	-1	1	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-11	0	0	0	-11
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-9 838	-3 279	2 716	-43	-10 444

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Il est présenté en note 1.

12c Répartition des dépréciations

30/06/2026	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement ⁽¹⁾	S2	Dont ajustement ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	64 438	3	0	-2	0	0	0	0	64 439
Prêts et créances clientèle ⁽²⁾	342 079	33 951	16 580	-1 233	-126	-1 483	-109	-7 691	382 203
Actifs financiers au coût amorti - titres	6 356	7	0	-2	0	-1	0	0	6 360
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	57 101	8	20	-21	0	0	0	-11	57 097
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	469 974	33 969	16 600	-1 258	-126	-1 484	-109	-7 702	510 099

31/12/2025	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement ⁽¹⁾	S2	Dont ajustement ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	62 359	2	0	-1	0	0	0	0	62 360
Prêts et créances clientèle ⁽²⁾	314 407	32 243	15 268	-1 151	-119	-1 467	-155	-7 184	352 115
Actifs financiers au coût amorti – titres	6 147	8	1	-2	0	-1	0	0	6 153
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	46 081	8	20	-20	0	0	0	-11	46 078
Actifs financiers en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	428 994	32 261	15 289	-1 174	-119	-1 468	-155	-7 195	466 706

(1) Ajustement post-modèle.

(2) Dont actifs dépréciés à la clôture et dès l'origine.

Note 13 Activités d'assurance

PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Actifs financiers	30/06/2026	31/12/2025
PLACEMENTS FINANCIERS D'ASSURANCE		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	61 395	57 158
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	88 329	85 349
Prêts et créances au coût amorti	119	47
Instruments de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement ⁽¹⁾	2 667	2 694
Sous-total Placements financiers d'assurance ⁽²⁾	152 510	145 248
Actifs des contrats d'assurance	1	5
Actifs des contrats de réassurance	259	245
TOTAL	152 770	145 498

[1] Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

[2] Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros dépréciés intégralement.

Au 1^{er} janvier 2026, le GACM détient des emprunts obligataires dont les caractéristiques varient selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs ESG. Le GACM s'est assuré que les critères définis dans les amendements à IFRS 9 et 7 sont satisfaits. Ces titres évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2025 ont ainsi fait l'objet d'un changement de classement au 30 juin 2026 et sont désormais comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

Les reclassements effectués au 1^{er} janvier 2026 portent sur un montant total de 564,4 M€ de la rubrique Actifs financiers à la juste valeur par résultat à la rubrique Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	30/06/2026				31/12/2025			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	60 890	60 890	0	0	56 651	56 651
■ Effets publics	0	0	185	185	0	0	183	183
■ Obligations et autres titres de dettes	0	0	35 971	35 971	0	0	33 066	33 066
Cotés	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>31 034</i>	<i>31 034</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>27 892</i>	<i>27 892</i>
Non cotés	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 937</i>	<i>4 937</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 174</i>	<i>5 174</i>
dont OPC	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>34 554</i>	<i>34 554</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>31 083</i>	<i>31 083</i>
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	24 734	24 734	0	0	23 402	23 402
Cotés	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>17 214</i>	<i>17 214</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16 163</i>	<i>16 163</i>
Non cotés	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7 520</i>	<i>7 520</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7 239</i>	<i>7 239</i>
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de participations	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat	0	0	340	340	0	0	343	343
Prêts et créances	0	0	165	165	0	0	164	164
TOTAL	0	0	61 395	61 395	0	0	57 158	57 158

13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics	37 701	36 850
Obligations et autres titres de dettes	41 595	39 816
■ Cotés	40 895	39 030
■ Non cotés	700	786
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut titres de dettes	79 296	76 666
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-25	-24
Autres dépréciations (S3)	-18	-18
Sous-total net titres de dettes	79 253	76 624
Prêts	3 727	3 462
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	3 727	3 462
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	-12	-11
Sous-total net prêts et créances	3 714	3 450
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 510	1 416
■ Cotés	1 491	1 398
■ Non cotés	19	18
Titres immobilisés	3 852	3 859
■ Titres de participations	3 106	3 108
■ Autres titres détenus à long terme	0	0
■ Parts dans les entreprises liées	746	751
Sous-total instruments de capitaux propres	5 362	5 275
TOTAL	88 329	85 349
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	333	308
Dont titres de participation cotés.	1 112	1 095

13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

30/06/2026

06/06/2020

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	Tota
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-6	0	1	0	0	-5
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	129 454	343	1 233	3 945	125	135 100
Solde à l'ouverture	129 448	343	1 233	3 945	125	135 095
A – Produits des activités d'assurance	-4 116	0	0	0	0	-4 116
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-123	967	2 490	32	3 367
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	8	0	0	0	0	8
Perte sur les contrats onéreux	0	117	0	0	0	117
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-15	-43	-28	-86
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	8	-6	952	2 447	5	3 406
C – Composante d'investissement	-3 543	0	3 543	0	0	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)	-7 651	-6	4 495	2 447	5	-710
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	265	0	-5	11	0	272
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 780	3	10	40	1	4 834
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-2 606	-2	4 500	2 497	6	4 395
Primes reçues	9 991	0	0	0	0	9 991
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-4 460	-2 382	0	-6 842
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-13	0	0	0	0	-13
E – Total flux de trésorerie	9 978	0	-4 460	-2 382	0	3 136
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	11	0	0	0	0	11
Contrats d'assurance – actif	-2	0	1	0	0	-1
Contrats d'assurance – passif	136 832	341	1 274	4 060	132	142 639
SOLDE À LA CLÔTURE (D+E+F)	136 830	341	1 274	4 060	132	142 638

COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Annexe aux comptes consolidés de la BFCM

31/12/2025

31/12/2020

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-11	0	1	0	0	-10
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	120 568	180	1 165	3 867	117	125 898
Solde à l'ouverture	120 557	180	1 166	3 867	117	125 887
A – Produits des activités d'assurance	-7 905	0	0	0	0	-7 905
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-126	1 841	4 699	43	6 457
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	16	0	0	0	0	16
Perte sur les contrats onéreux	0	286	0	0	0	286
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-70	-154	-32	-255
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	16	160	1 771	4 545	12	6 504
C – Composante d'investissement	-6 470	0	6 470	0	0	0
Résultat des activités d'assurance (A+B+C)	-14 359	160	8 241	4 545	12	-1 401
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-763	0	-11	-24	-5	-803
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	6 668	4	16	68	2	6 757
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-8 453	163	8 246	4 589	9	4 553
Primes reçues	17 473	0	0	0	0	17 473
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-8 178	-4 511	0	-12 689
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	0	0	-21
E – Total flux de trésorerie	17 452	0	-8 178	-4 511	0	4 763
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	-108	0	0	0	0	-108
Contrats d'assurance – actif	-6	0	1	0	0	-5
Contrats d'assurance – passif	129 454	343	1 233	3 945	125	135 100
Solde à la clôture (ouverture +D+E+F)	129 448	343	1 233	3 945	125	135 095

RAPPROCHEMENT DES DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCE

	30/06/2026				31/12/2025			
	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)
ASSURANCE								
Actif des contrats d'assurance	-1	-	0	-1	-5	-	0	-5
Passif des contrats d'assurance	142 639	-335	-	142 564	135 100	-570	-	134 530
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE	142 638	-335	0	142 563	135 095	-570	0	134 525
RÉASSURANCE								
Actifs des traités de réassurance	366	-	-107	259	378	-	-133	245
Passifs des traités de réassurance	0	0	-	0	0	0	-	0
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCES	366	0	-107	259	378	0	-133	245

13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)

	30/06/2026			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-84	25	53	-5
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	118 972	2 368	9 049	130 388
Solde à l'ouverture	118 888	2 393	9 102	130 383
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-347	-347
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-94	0	-94
Ajustements liés à l'expérience	-3	13	0	10
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-3	-81	-347	-432
Contrats comptabilisés au cours de la période	-257	91	195	29
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-816	74	742	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	4	-4	0	0
Variations liées aux services futurs	-1 069	160	938	29
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-2	-13	0	-15
Variations liées aux services passés	-2	-13	0	-15
Résultat des activités d'assurance	-1 075	67	590	-418
Effet de taux neutralisés en OCI	240	21	0	261
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	4 772	12	9	4 793
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	3 937	99	599	4 636
Primes reçues	7 286	0	0	7 286
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-4 467	0	0	-4 467
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-13	0	0	-13
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	2 806	0	0	2 806
Transfert vers d'autres postes du bilan	10	0	0	10
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-87	27	59	-1
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	125 729	2 466	9 642	137 837
SOLDE À LA CLÔTURE	125 642	2 493	9 701	137 836

COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Annexe aux comptes consolidés de la BFCM

31/12/2025

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-71	20	41	-10
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	111 669	1 789	7 636	121 094
Solde à l'ouverture	111 598	1 808	7 677	121 084
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-713	-713
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-147	0	-147
Ajustements liés à l'expérience	-23	23	0	0
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-23	-124	-713	-860
Contrats comptabilisés au cours de la période	-424	160	316	52
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-2 316	515	1 801	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	48	78	0	126
Variations liées aux services futurs	-2 692	753	2 117	178
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-53	-16	0	-70
Variations liées aux services passés	-53	-16	0	-70
Résultat des activités d'assurance	-2 768	613	1 404	-751
Effet de taux neutralisés en OCI	-726	-48	0	-774
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	6 647	20	21	6 688
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	3 153	585	1 425	5 162
Primes reçues	12 445	0	0	12 445
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-8 179	0	0	-8 179
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	-21
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	4 245	0	0	4 245
Transfert vers d'autres postes du bilan	-108	0	0	-108
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-84	25	53	-5
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	118 972	2 368	9 048	130 388
SOLDE À LA CLÔTURE	118 888	2 393	9 102	130 383

13e Éléments sous-jacents aux contrats VFA

ÉLÉMENTS SOUS JACENTS DES CONTRATS D'ASSURANCE AVEC PARTICIPATION DIRECTE

	30/06/2026	31/12/2025
PLACEMENTS FINANCIERS		
Juste valeur par capitaux propres	76 031	71 744
Effets publics et valeurs assimilées	30 148	29 423
Obligations et autres titres de dettes	34 699	32 947
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Participations et ATDLT	1 891	1 892
Parts entreprises liées	201	203
Prêts et créances	9 092	7 279
Juste valeur par résultat	60 983	57 268
Effets publics et valeurs assimilées	173	171
Obligations et autres titres de dettes	33 958	31 489
Actions et autres instruments de capitaux propres	23 905	22 667
Participations et ATDLT	0	0
Parts entreprises liées	0	0
Prêts et créances	159	152
Dérivés et autres actifs financiers – transaction	51	29
Immeubles d'exploitation AJVPR	309	312
Immeubles hors exploitation AJVPR	2 428	2 448
Instruments dérivés de couverture	0	0
Coût amorti	468	377
Prêts et créances sur les établissements de crédit	468	377
Prêts sur la clientèle	0	0
Autres actifs	254	84
Actifs d'impôts courants	0	1
Actifs d'impôts différés	0	0
Autres actifs	198	59
Comptes de régularisation – Actif	57	24
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	137 736	129 473
PASSIFS FINANCIERS		
Juste valeur par résultat	7 412	6 872
Dérivés et autres passifs financiers – Trading	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 412	6 872
Comptes crédit. clientèle – Autres – À terme	0	0
Autres passifs	239	126
Autres Passifs	35	25
Passifs d'impôts différés	87	89
Comptes de régularisation – Passif	116	12
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	7 651	6 998

COURBES DES TAUX IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

	30/06/2026	31/12/2025
Taux 1 an	3,2%	2,7%
Taux 5 ans	3,3%	3,1%
Taux 10 ans	3,5%	3,5%
Taux 20 ans	3,7%	3,9%
Taux 30 ans	3,6%	3,8%

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	30/06/2026	31/12/2025
Actif (par résultat)	800	1 214
Passif (par résultat)	460	375

14b Impôts différés

	30/06/2026	31/12/2025
Actif (par résultat)	781	655
Actif (par capitaux propres)	100	132
Passif (par résultat)	742	668
Passif (par capitaux propres)	-68	-58

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2026	31/12/2025
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	64	97
Comptes d'ajustement sur devises	178	59
Produits à recevoir	639	578
Comptes de régularisation divers	1 951	3 852
Sous-total	2 832	4 586
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	274	130
Débiteurs divers	5 374	4 232
Stocks et assimilés	48	83
Autres emplois divers	29	24
Sous-total	5 725	4 469
TOTAL	8 557	9 055

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2026	31/12/2025
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	28	11
Comptes d'ajustement sur devises	1 462	2 310
Charges à payer	1 688	1 563
Produits constatés d'avance	798	743
Comptes de régularisation divers	3 635	6 340
Sous-total	7 611	10 967
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	774	799
Obligations locatives – Autres	40	13
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 523	555
Versements restant à effectuer sur titres	190	200
Créditeurs divers	2 518	2 200
Sous-total	5 045	3 767
TOTAL	12 656	14 734

15c Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2026	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	179	272	216	98	50	815
■ Immobilier	169	254	203	98	50	774
■ Autres	10	18	13	0	0	41

31/12/2025	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	162	304	203	86	56	812
■ Immobilier	161	298	197	86	56	799
■ Autres	1	6	6	0	0	13

Note 16 Participations dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

30/06/2026	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	167	11	9	263
Euro-Information	France	26,81%	771	17	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	18	3	13	NC*
LYF SA	France	46,25%	8	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	10	0	0	NC*
TOTAL	-		974	31	23	

* NC : Non communiqué.

31/12/2025	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	160	22	9	149
Euro-Information	France	26,81%	754	31	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	18	6	14	NC*
LYF SA	France	46,25%	8	1	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	10	0	0	NC*
TOTAL	-	—%	951	60	24	

* NC : Non communiqué.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2026
Coût historique	91	8	-4	0	95
Amortissement et dépréciation	-36	-1	0	0	-36
MONTANT NET	56	7	-3	0	59

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Autres (1)	30/06/2026
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	388	0	0	30	418
Constructions d'exploitation	2 981	24	-20	82	3 067
Droits d'utilisation – Immobilier	1 664	79	-153	91	1 681
Droits d'utilisation – Autres	17	0	0	69	86
Autres immobilisations corporelles	1 415	113	-113	96	1 511
TOTAL	6 465	216	-286	368	6 763
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-2 065	-40	15	-71	-2 161
Droits d'utilisation – Immobilier	-889	-90	121	-72	-930
Droits d'utilisation – Autres	-4	-5	0	-38	-47
Autres immobilisations corporelles	-949	-31	79	-76	-977
TOTAL	-3 907	-166	215	-257	-4 115
MONTANT NET	2 558	50	-71	111	2 648

(1) Dont 329 M€ en coût historique et -220 M€ en amortissement et dépréciation liés à l'entrée d'OLB en 2026.

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Autres (2)	30/06/2026
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	341	2	-1	3	345
Immobilisations acquises	1 116	26	-17	743	1 868
■ logiciels	352	10	-14	54	402
■ autres	764	16	-3	689	1 466
TOTAL	1 457	28	-18	746	2 213
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	-301	-6	1	-4	-310
Immobilisations acquises	-676	-109	29	-44	-800
■ logiciels	-298	-14	14	-43	-341
■ autres	-378	-95	15	-1	-459
TOTAL	-977	-115	30	-48	-1 110
MONTANT NET	480	-87	12	698	1 103

(1) Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Oldenburgische Landesbank AG et TARGOBANK AG.

(2) Dont 741 M€ en coût historique et -44 M€ en amortissement et dépréciation liés à l'entrée d'OLB en 2026.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	30/06/2026
Écart d'acquisition brut	4 710	2	-	-	-	4 712
Dépréciations	-2 468	-	-	-	-	-2 468
ÉCART D'ACQUISITION NET	2 242	2	-	-	-	2 244

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2025	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 30/06/2026
TARGOBANK Allemagne	1 018	-	-	-	-	1 018
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506	-	-	-	-	506
Cofidis Group	306	-	-	-	-	306
Groupe La Française	189	-	-	-	-	189
Cofidis France	79	-	-	-	-	79
EBRA	45	2	-	-	-	47
SIIC Foncière Massena	26	-	-	-	-	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	-	-	-	-	21
Banque de Luxembourg	13	-	-	-	-	13
Cofidis Italie	9	-	-	-	-	9
Banque Transatlantique	6	-	-	-	-	6
Dubly Transatlantique Gestion	5	-	-	-	-	5
Carizy	4	-	-	-	-	4
Autres	15	-	-	-	-	15
TOTAL	2 242	2	0	0	0	2 244

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte économique actuel, ses conséquences observées sur les résultats au 30 juin 2026, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 30 juin 2026.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque, pondérée par un coefficient de sensibilité au risque permettant d'apprécier la volatilité du marché. Le coût du capital a été actualisé au 30 juin 2026 avec :

- 9 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT ;
- le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis ⁽¹⁾	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	9 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-6%	-7%	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	0 %	-1 %	0 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-3 %	-4 %	-3 %

(1) Cofidis France et Cofidis Group.

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur TARGOBANK Allemagne, Cofidis et CIC.

Note 20 Provisions

20a Provisions

	31/12/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2026
Provisions pour risques	569	210	-3	-147	5	634
Sur engagements de garantie ⁽²⁾	340	121	0	-88	3	376
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	66	27	0	-22	1	72
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	84	39	0	-35	-1	87
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	190	55	0	-31	3	217
Sur engagements de financement ⁽²⁾	130	55	-1	-52	4	136
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	83	35	0	-32	1	87
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	42	13	0	-17	0	38
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions fiscales	2	0	-1	-1	1	1
Provisions pour litiges	31	28	-1	-2	1	57
Provisions pour risques sur créances diverses	66	6	0	-4	-4	64
Autres provisions	1 567	198	-252	-82	36	1 467
■ Provision pour épargne logement	74	0	0	-8	0	66
■ Provisions pour éventualités diverses	865	52	-249	-73	34	629
■ Autres provisions ⁽¹⁾	628	146	-3	-1	2	772
Provisions pour engagements de retraite	927	59	-85	-8	-41	852
TOTAL	3 063	467	-340	-237	0	2 953

[1] Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des SPV à hauteur de 639 millions d'euros au 30 juin 2026.

[2] Ce poste comprend un ajustement post-modèle – cf. note 1 – Principes comptables.

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière est notamment composé de la directive (dite BRRD) sur le rétablissement et la résolution des banques et du règlement (dit SRMR) instaurant le mécanisme de résolution unique et le Fonds de résolution bancaire unique (FRU).

Ce FRU a été alimenté par des contributions de l'ensemble des banques des États membres participant à l'Union Bancaire et a atteint fin 2023 l'objectif fixé d'une dotation globale supérieure ou égale à 1% des dépôts couverts de ces mêmes banques.

Une fraction des contributions pouvait être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables (EPI) sécurisés par le versement de dépôts de garantie en espèces rémunérés.

Dans l'hypothèse où des mesures de résolution faisant intervenir le FRU seraient mises en œuvre, le Conseil de Résolution Unique pourrait appeler tout ou partie des EPI afin de rétablir les moyens financiers disponibles du Fonds dans la limite du plafond de 1% précité. Les dépôts de garantie ont vocation à être remboursés par le FRU dès lors que la contribution représentée par l'EPI serait versée.

L'horizon de l'appel des engagements irrévocables de paiement est jugé incertain et, le cas échéant, à très long terme, dans le contexte de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2025. Depuis la mise en place du cadre, aucune intervention du FRU n'a été nécessaire dans les cas de résolution traités par le Conseil de Résolution Unique. Aucune mesure de résolution nécessitant un recours aux EPI n'est anticipée en zone euro dans un horizon prévisible.

Par ailleurs, une perte ou un retrait d'agrément du groupe est également jugé hautement improbable dans le contexte de continuité d'exploitation, appuyé par la stabilité et de robustesse du modèle mutualiste du Groupe Crédit Mutuel.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2026
ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES					
Indemnités de fin de carrière	760	24	-88	-51	645
Compléments de retraite	47	3	-5	0	45
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	109	32	0	10	151
Sous-total comptabilisé	916	59	-93	-41	841
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	11	0	0	0	11
Juste valeur des actifs	-	-	-	-	-
Sous-total comptabilisé	11	0	0	0	11
Autres engagements	0	0	0	0	0
TOTAL COMPTABILISÉ	927	59	-93	-41	852

La loi de finances 2026 a supprimé l'exonération fiscale applicable jusqu'au 31 décembre 2025 sur les primes liées aux médailles du travail. En conséquence, l'exonération sociale qui en découlait sera également supprimée, après une période de tolérance, après le 31 décembre 2026. Les taxes à payer par le régime sur les prestations qui résultent de services rendus avant la date de clôture constituent une hypothèse actuarielle financière à prendre en compte dans le calcul de la valeur actualisée de l'obligation – dès lors les effets de la suppression de l'exonération sociale sont pris en compte dans l'évaluation de la provision au 30 juin 2026.

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles	30/06/2026	31/12/2025
Taux d'actualisation ⁽²⁾	4,20 %	3,80 %
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 2.43%	Minimum 3.73%

[1] Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

[2] Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

[3] L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2026	31/12/2025
Dettes subordonnées	12 154	12 597
Emprunts participatifs	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	500	500
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	133	260
TOTAL	12 787	13 357

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12.09.2016	300 M€	300 M€	2,130	12.09.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	695 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	493 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	487 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	485 M€	2,500	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.11.2021	750 M€	654 M€	1,125	19.11.2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2022	1250 M€	1239 M€	3,875	16.06.2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2023	1250 M€	1269 M€	5,125	11.01.2033
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2024	1500 M€	1476 M€	4,375	11.01.2034
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.01.2025	1250 M€	1238 M€	4,00	15.01.2035
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	14.11.2025	750 M€	739 M€	3,75	14.05.2036
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.10.2021	750 M€	763 M€	(2)	21.04.2042
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21.10.2021	750 M€	763 M€	(2)	21.04.2042
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	30.04.2024	500 M€	500 M€	(3)	30.10.2034
Oldenburgische Landsbank	TSR	24.01.2024	170 M€	167 M€	(4)	24.04.2034
Oldenburgische Landsbank	TSR	11.03.2024	150 M €	149 M€	(5)	24.04.2034
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	(6)	indéterminé

[1] Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation sur les instruments couverts.

[2] Taux fixe jusqu'au 21/04/2032 à 1,85%, variable à Euribor 3 mois +2,65% au-delà.

[3] Taux fixe jusqu'au 30/10/2034 à 5%, variable à Euribor 3 mois +3,25% au-delà.

[4] Taux fixe jusqu'au 24/04/2029 à 8,5 %, variable à Euro mid-swap à 5 ans+ 5,830 % au-delà.

[5] Taux fixe jusqu'au 24/04/2029 à 8%, variable à Euro mid-swap à 5 ans+ 5,207 % au-delà.

[6] Taux Euribor 1 an +0,3 point de base.

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30/06/2026	31/12/2025
Capital et réserves liées au capital	6 568	6 568
■ Capital	1 715	1 715
■ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 853	4 853
Réserves consolidées	36 591	33 788
■ Réserves réglementées	9	9
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	36 581	33 778
■ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	128	125
■ dont Report à nouveau	1	1
TOTAL	43 159	40 356

22b Gains ou pertes latents ou différés

	30/06/2026	31/12/2025
Gains ou pertes latents ou différés ^[1] liés aux :		
■ Placements des activités d'assurances en JVCPR – instruments de dettes	-581	-559
■ Placements des activités d'assurance en JVCPNR – instruments de capitaux propres	1 219	1 160
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-142	-141
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	-7	6
■ Dérivés de couverture (CFH)	9	0
■ Écarts de conversion	91	29
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-41	-41
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	102	-21
■ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
■ Autres	-	-
TOTAL	651	434

[1] Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2026	31/12/2025
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	63	-209
Sous-total	63	-209
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-1	180
Sous-total	-1	180
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-13	54
Sous-total	-13	54
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	9	11
Sous-total	9	11
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	147	-201
Sous-total	147	-201
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-111	374
Sous-total	-111	374
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	123	31
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	-2
TOTAL	217	239

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	63	0	63	-209	0	-209
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	-4	3	-1	242	-62	180
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	-14	1	-13	54	0	54
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	174	-27	147	-274	72	-201
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	12	-3	9	15	-4	11
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-149	39	-111	505	-130	374
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	160	-36	123	54	-23	31
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0	-2	0	-2
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	242	-25	217	385	-147	239

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	30/06/2026	31/12/2025
Engagements de financement	71 203	70 268
Engagements en faveur d'établissements de crédit	821	698
Engagements en faveur de la clientèle	70 382	69 570
Engagements de garantie	32 801	32 564
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 327	4 955
Engagements d'ordre de la clientèle	28 474	27 609
Engagements sur titres	18 082	11 130
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	18 082	11 130
Engagements donnés de l'activité d'assurance	5 887	5 853

ENGAGEMENTS REÇUS

	30/06/2026	31/12/2025
Engagements de financement	31 853	30 273
Engagements reçus d'établissements de crédit	31 853	30 273
Engagements de garantie	101 884	88 887
Engagements reçus d'établissements de crédit	69 595	60 700
Engagements reçus de la clientèle	32 289	28 187
Engagements sur titres	14 068	7 390
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	14 068	7 390
Engagements reçus de l'activité d'assurance	3 520	3 130

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2026		30/06/2025	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	1 547	-842	2 390	-1 262
Clientèle	7 368	-2 323	6 503	-2 632
■ dont crédit-bail et location simple	677	-220	646	-199
■ dont obligation locative	0	-8	0	-8
Instruments dérivés de couverture	4 451	-4 533	4 134	-4 383
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	692	-285	701	-340
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	819	0	813	0
Titres au coût amorti	56	0	76	0
Dettes représentées par un titre	0	-2 787	0	-2 602
Dettes subordonnées	0	-12	0	-16
TOTAL	14 933	-10 782	14 617	-11 235
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	9 792	-5 963	9 781	-6 513

Note 25 Commissions

	30/06/2026		30/06/2025	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	3	-4	3	-4
Clientèle	824	-5	774	-5
Titres	698	-91	589	-74
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	482	0	419	0
Instruments dérivés	2	-7	2	-7
Change	15	0	14	-1
Engagements de financement et de garantie	40	-8	41	-17
Prestations de services	947	-632	966	-635
TOTAL	2 529	-747	2 389	-743

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2026	30/06/2025
Instruments de transaction	281	209
Instruments à la juste valeur sur option	-11	-1
Inefficacité des couvertures	13	-22
Sur couverture de juste valeur (FVH)	13	-22
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	79	-507
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	-66	485
Résultat de change	16	67
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	-35	586
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	264	839

⁽¹⁾ Dont 149 millions d'euros provenant de l'activité de capital-investissement au premier semestre 2026 contre 181 millions au premier semestre 2025. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes	30	10
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	5	6
TOTAL	35	16

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	30/06/2026	30/06/2025
Actifs financiers au coût amorti	0	0
PV/MV réalisées sur :	0	2
Effets publics	0	0
Obligations et TRF	0	2
TOTAL	0	2

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	30/06/2026	30/06/2025
Revenus des contrats d'assurance	4 116	3 901
Charges des contrats d'assurance	-3 406	-3 170
Résultat des contrats d'assurance	710	731
Charges nettes des traités de réassurance	-79	-67
Résultat des activités d'assurance	631	664
Produits nets des placements financiers d'assurance	4 969	3 115
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-4 834	-2 992
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	3	3
Autres produits et charges	0	0
TOTAL	770	790

29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	30/06/2026	30/06/2025
ASSURANCE		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	347	341
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	93	73
■ Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	8	7
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	934	900
■ Autres	17	11
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	1 400	1 333
Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	2 716	2 567
Charges liées aux contrats d'assurance	-3 406	-3 170
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES D'ASSURANCE	710	731
RÉASSURANCE		
Charges des contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	-2	-2
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	-1	-1
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	-6	-6
■ Autres	0	0
Charges afférentes aux contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-9	-9
Charges afférentes aux contrats de réassurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-84	-67
Revenus des contrats de réassurance	14	9
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES DE RÉASSURANCE	-79	-67

29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits/charges assimilés	1 154	963
Prêts et créances au coût amorti	-43	-35
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	179	155
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 018	843
Commissions sur titres	19	17
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 617	1 940
■ Instruments de transaction	0	0
■ Résultat de change	19	-35
■ Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	3 597	1 975
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	165	176
■ Dividendes	169	168
■ PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-4	8
Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	0	0
Produits nets sur immeubles de placement	24	22
Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance	-10	-3
TOTAL	4 969	3 115

29c Lien entre les produits/charges financières d'assurance et le rendement d'investissement tiré des actifs

	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits/charges assimilés	1 154	963
Autres revenus d'investissement	3 825	2 155
Coût du risque des placements financiers d'assurance	-10	-3
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	4 969	3 115
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-4 764	-2 929
Effets de l'option d'atténuation des risques	0	0
Intérêts courus	-70	-64
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	0	0
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	-272	68
pertes nettes de change	0	0
CHARGES FINANCIÈRES NETTES SUR CONTRATS D'ASSURANCE	-5 106	-2 924
Intérêts courus	4	3
Autres revenus	5	-4
RÉSULTAT FINANCIER NET DES CONTRATS DE RÉASSURANCE	8	-1
Variations des contrats d'investissements (passifs)	327	49
Variations issus des participations de tires dans des fonds consolidés	0	0
TOTAL	199	238
<i>dont comptabilisé en résultat</i>	139	126
<i>dont comptabilisé en OCI</i>	60	113

Note 30 Produits et charges des autres activités

	30/06/2026	30/06/2025
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	28	30
Autres produits	601	629
Sous-total	629	659
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	-1	-1
■ dotations aux provisions/amortissements	-1	-1
Autres charges	-231	-783
Sous-total	-232	-784
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	397	-125

Note 31 Frais généraux

	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	-1 986	-1 822
Autres charges générales d'exploitation	-1 518	-1 317
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-267	-174
Charges générales d'exploitation d'assurance (non rattachables)	-90	-92
TOTAL	-3 861	-3 405

31a Charges de personnel

	30/06/2026	30/06/2025
Salaires et traitements	-1 305	-1 127
Charges sociales	-452	-469
Avantages du personnel à court terme	-2	-1
Intéressement et participation des salariés	-105	-106
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-122	-119
Autres	0	0
TOTAL	-1 986	-1 822

EFFECTIFS

Effectifs moyens (en équivalent temps plein)	30/06/2026	30/06/2025
Techniciens de la banque	24 934	24 131
Cadres	19 488	18 409
TOTAL	44 422	42 540
<i>Dont France</i>	<i>29 717</i>	<i>29 767</i>
<i>Dont étranger</i>	<i>14 705</i>	<i>12 773</i>

Les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP) sont limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

31b Autres charges d'exploitation

	30/06/2026	30/06/2025
Impôts et taxes	-145	-166
Locations	-104	-98
■ locations à court terme d'actifs	-36	-37
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽¹⁾	-62	-55
■ autres locations	-6	-6
Autres services extérieurs	-1 257	-1 040
Autres charges et produits divers	-12	-13
TOTAL	-1 518	-1 317

⁽¹⁾ Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2026	30/06/2025
Amortissements :	-231	-173
■ immobilisations corporelles	-167	-156
dont droits d'utilisation	-95	-87
■ immobilisations incorporelles	-64	-17
Dépréciations :	-36	-1
■ immobilisations corporelles	0	0
■ immobilisations incorporelles	-36	-1
TOTAL	-267	-174

31d Réconciliation des charges par nature versus destination sur les activités d'assurance

	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	-345	-325
Salaires et traitements	-251	-244
Charges sociales	-44	-41
Avantages du personnel à CT	-9	-3
Intéressement et participation des salariés	-23	-20
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	-16	-16
Autres	-2	-1
Autres charges d'exploitation	-431	-402
Impôts & taxes	-41	-47
Locations	-11	-11
■ location à court terme d'actifs	0	0
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables	0	0
■ autres locations	-11	-11
Autres services extérieurs	-338	-313
Mécénat	-22	-20
Autres charges diverses	-18	-11
Dotations et reprises sur amortissements et provisions – immobilisations corp. & incorp.	-4	-3
Amortissements	-4	-3
■ Immo. Corp	-4	-3
dont droits d'utilisation	-2	-2
■ Immo. Incorp	0	0
Dépréciations	0	0
■ Immo. Corp	0	0
■ Immo. Incorp	0	0
Frais généraux liés aux activités d'assurance	-780	-730
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	-605	-573
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	13	10
Frais d'acquisition amortis	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0
Autres frais liés aux activités d'assurance	-592	-563
TOTAL DES FRAIS DES CONTRATS D'ASSURANCE	-1 372	-1 293
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	-1 281	-1 201
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	-90	-92

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2026	30/06/2025
■ Pertes attendues à 12 mois (S1)	-88	4
■ Pertes attendues à maturité (S2)	-16	-53
■ Actifs dépréciés (S3)	-999	-733
TOTAL	-1 103	-782

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf. note 29b).

30/06/2026	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-567	479	0	0	0	-88
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	1	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-493	415	0	0	0	-78
dont location financement	-28	30	0	0	0	2
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	0	0	0	0	-1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-9	9	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-63	54	0	0	0	-9
Pertes attendues à maturité (S2)	-1 116	1 100	0	0	0	-16
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 063	1 047	0	0	0	-16
dont location financement	-51	42	0	0	0	-9
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1	1	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-52	52	0	0	0	0
Actifs dépréciés (S3)	-1 694	1 283	-556	-93	61	-999
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 621	1 242	-554	-91	61	-963
dont location financement	-23	13	-7	-2	0	-19
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-73	41	-2	-2	0	-36
TOTAL	-3 377	2 862	-556	-93	61	-1 103

30/06/2025	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-605	609	0	0	0	4
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-510	534	0	0	0	24
dont location financement	-34	31	0	0	0	-3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-9	7	0	0	0	-2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-86	68	0	0	0	-18
Pertes attendues à maturité (S2)	-1 160	1 107	0	0	0	-53
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 081	1 027	0	0	0	-54
dont location financement	-45	44	0	0	0	-1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-79	80	0	0	0	1
Actifs dépréciés (S3)	-1 363	1 112	-362	-166	46	-733
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 315	1 074	-362	-164	46	-721
dont location financement	-19	14	-5	-2	1	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-48	38	0	-2	0	-12
TOTAL	-3 128	2 828	-362	-166	46	-782

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles	-1	-1
■ Moins-values de cession	-4	-10
■ Plus-values de cession	3	9
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	3	1
TOTAL	2	0

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30/06/2026	30/06/2025
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	5	1
TOTAL	5	1

Note 35 Impôts sur les bénéfices**DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT**

	30/06/2026	30/06/2025
Charge d'impôt exigible	-654	-759
Charge/Produit d'impôt différé	-23	-58
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-8	53
TOTAL	-685	-764

La charge d'impôt exigible comprend une surtaxe de -232 millions d'euros au premier semestre 2026 correspondant à la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises incluse dans la loi de finances pour 2026. La surtaxe était de -377 millions d'euros au premier semestre 2025.

Note 36 Résultat par action

	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net part du groupe	1 588	1 447
Nombre d'actions à l'ouverture	34 302 302	34 302 302
Nombre d'actions à la clôture	34 302 302	34 302 302
Nombre moyen pondéré d'actions	34 302 302	34 302 302
Résultat de base par action	46,30	42,17
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	46,30	42,17

Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	30/06/2026			31/12/2025		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
ACTIFS						
Actifs à la juste valeur par résultat	0	598	0	0	595	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	347	0	0	409
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	12	1 374	32 262	12	1 047	31 954
Placements des activités d'assurance	0	202	0	0	264	0
Contrats d'assurance émis – Actif	0	0	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus – Actif	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	8	0	3	8	0	3
TOTAL	19	2 175	32 612	20	1 907	32 366
PASSIFS						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	254	0	0	252	0
Instruments dérivés de couverture	0	1	1 480	0	1	1 643
Dettes représentées par un titre	0	30	0	0	28	0
Dettes envers les établissements de crédit	11	571	18 190	17	644	15 145
Dettes envers la clientèle	1 134	0	28	1 172	0	27
Contrats d'assurance émis – passif	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	55	654	0	56	647
Passifs divers	134	8	1	136	0	3
TOTAL	1 279	919	20 353	1 325	980	17 466
Engagements de financement donnés	0	0	2	0	0	1
Engagements de garantie donnés	3	1	4 946	3	3	4 906
Engagements de financement reçus	0	0	21	0	0	21
Engagements de garanties reçus	0	700	3 968	0	665	3 667

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	30/06/2026			30/06/2025		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	0	57	944	0	52	848
Intérêts versés	-11	-39	-809	-12	-43	-879
Commissions reçues	5	0	11	5	0	14
Commissions versées	-53	-4	-21	-55	-4	-28
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	13	-9	-1	13	4	136
Produits des contrats d'assurance émis	1	3	54	0	0	53
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-96	-65	-467	-88	-63	-439
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	-1	0	0	-1	0
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	3	10	0	3	10
Autres produits et charges	-4	2	19	-2	2	20
Frais généraux	-433	-1	-119	-400	-1	-97
TOTAL	-579	-53	-378	-538	-50	-362

Note 38 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des prêts et créances à la clientèle est fondée sur un calcul d'actualisation des flux futurs estimés.

Les taux d'actualisation utilisés dépendent du type de prêts (crédits habitat, consommation, équipement et trésorerie) et des courbes de taux d'octroi constatées dans le trimestre précédant la date d'arrêté.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 30 juin 2026.

30/06/2026

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	448 569	453 002	3 683	74 642	370 245	448 569
Prêts et créances sur établissements de crédit	63 107	64 439	0	62 424	683	63 107
Prêts et créances à la clientèle ⁽²⁾	379 264	382 203	0	9 835	369 429	379 264
Titres	6 199	6 360	3 683	2 383	133	6 199
Placements des activités d'assurance au coût amorti	119	119	0	119	0	119
Prêts et créances	119	119	0	119	0	119
Passifs financiers au coût amorti	558 532	558 068	1 765	492 335	64 432	558 532
Dettes envers les établissements de crédit	55 874	55 952	0	51 487	4 387	55 874
Dettes envers la clientèle	314 747	313 941	0	258 081	56 667	314 747
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	174 670	175 389	502	171 299	2 870	174 670
Dettes subordonnées	13 240	12 787	1 263	11 469	508	13 240

⁽¹⁾ La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

⁽²⁾ En tenant compte des plus-values latentes sur swaps de couverture (0,5 milliard d'euros), la moins-value latente sur les crédits ressort à 2,5 milliards d'euros.

31/12/2025

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	416 801	420 628	3 458	71 724	341 619	416 801
Prêts et créances sur établissements de crédit	60 889	62 360	0	59 896	992	60 889
Prêts et créances à la clientèle	349 932	352 115	0	9 437	340 494	349 932
Titres	5 980	6 153	3 458	2 390	132	5 980
Placements des activités d'assurance au coût amorti	47	47	0	47	0	47
Prêts et créances	47	47	0	47	0	47
Passifs financiers au coût amorti	515 581	514 921	1 758	456 081	57 742	515 581
Dettes envers les établissements de crédit	43 374	43 477	0	43 374	0	43 374
Dettes envers la clientèle	296 451	295 688	0	238 864	57 587	296 451
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	162 121	162 398	501	161 464	156	162 121
Dettes subordonnées	13 635	13 357	1 257	12 378	0	13 635

⁽¹⁾ La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

Note 39 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les Assurances du Crédit Mutuel ont signé, le jeudi 16 juillet 2026, un contrat de cession d'actions en vue de l'acquisition auprès d'AXA d'environ 3,4 % du capital d'Ardian.

L'opération portera la participation globale des Assurances du Crédit Mutuel au sein d'Ardian à environ 23 %.

L'opération devrait être réalisée entre la fin de l'année 2026 et le début de l'année 2027, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises.

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

À l'assemblée générale de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La-Défense, le 5 août 2026

Neuilly-sur-Seine, le 5 août 2026

Arnaud BOURDEILLE
Associé

KPMG S.A.

Maxime VAN DEN BROEK
Associé

PricewaterhouseCoopers France
Jean-Baptiste DESCHRYVER
Associé



Compléments sur les informations publiées dans le document d'enregistrement universel 2025

COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025

Les paragraphes suivants annulent et remplacent ceux publiés dans le document d'enregistrement universel 2025 déposé le 8 avril 2026.

Commissaires aux comptes titulaires sur le périmètre des comptes annuels et consolidés BFCM

KPMG SA, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Arnaud Bourdeille et Maxime Van Den Broek – Tour Egho 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-La Défense Cedex.

Début du premier mandat : 10 mai 2022.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Nomination : L'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2022 a nommé en remplacement du cabinet Ernst&Young et Autres, le cabinet KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Jean-Baptiste Deschryver – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 11 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Renouvellement : L'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2022 a renouvelé pour les comptes sociaux et consolidés, PricewaterhouseCoopers France commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Commissaires aux comptes titulaires sur le périmètre des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale porté par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

KPMG SA, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Arnaud Bourdeille et Maxime Van Den Broek – Tour Egho 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-La Défense Cedex.

Début du premier mandat : 10 mai 2022.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Nomination : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a nommé en remplacement du cabinet Ernst&Young et Autres, le cabinet KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Jean-Baptiste Deschryver – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 26 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Renouvellement : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a renouvelé PricewaterhouseCoopers France en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.



Capital et informations juridiques

8.1 CAPITAL SOCIAL

229

8.1 CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2026, le capital social de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel s'élève à 1 715 115 100,00 euros. Il est divisé en 34 302 302 actions de 50 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie.

L'assemblée générale du 30 avril 2026 a décidé d'une augmentation de capital par l'émission de 12 595 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros en rémunération de l'apport par le CIC de sa branche complète d'activité de dépositaire d'Organismes de Placement Collectifs. Cette augmentation de capital sera réalisée lors de l'accomplissement des conditions suspensives prévues dans le traité d'apport.

L'assemblée générale a également délégué au conseil d'administration toute compétence pour décider dans un délai maximal de 12 mois et dans la limite de 2 100 000 000 euros, d'une augmentation de capital social en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette opération vise à assurer le refinancement de l'acquisition de l'intégralité du capital social d'Oldenburgische Landesbank (AG) finalisée le 2 janvier 2026.

Faisant usage de cette autorisation, le conseil d'administration du 7 mai 2026 a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant maximum de 81 636 000 euros par émission de 1 632 720 actions de 50 euros de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 1 228 euros par action, soit un prix de 1 278 euros par action nouvelle. Les actionnaires disposent d'un droit de souscription à titre irréductible donnant droit à souscrire à 1 action nouvelle pour 21 actions anciennes. L'opération globale, prime d'émission incluse, s'élève à 2 086 616 160 euros. Cette augmentation de capital est en cours au 30 juin 2026.

La BFCM ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions de la BFCM ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.



Informations complémentaires

9.1	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	231	9.4	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	232
9.2	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	231	9.5	TABLES DE CONCORDANCE	233
9.3	RESPONSABLE DU DOCUMENT	232	9.5.1	Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	233
			9.5.2	Table de concordance du rapport financier semestriel de la BFCM	235

9.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.
- Le présent document d'enregistrement universel et ceux des deux exercices précédents.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Secrétariat Général Groupe

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67913 STRASBOURG Cedex 9

+ 33 (0)3 88 14 88 14

9.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

M. Alexandre Saada

Directeur général adjoint de la BFCM

Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

9.3 RESPONSABLE DU DOCUMENT

M. Claude Koestner,

Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête

du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (dont le sommaire figure en page 235 du premier amendement au document d'enregistrement universel) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Strasbourg, le 6 août 2026

9.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires sur le périmètre des comptes annuels et consolidés BFCM

KPMG SA, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Arnaud Bourdeille et Maxime Van Den Broek – Tour Egho 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-La Défense Cedex.

Début du premier mandat : 10 mai 2022.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Nomination : L'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2022 a nommé en remplacement du cabinet Ernst&Young et Autres, le cabinet KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Jean-Baptiste Deschryver – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 11 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Renouvellement : L'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2022 a renouvelé pour les comptes sociaux et consolidés, PricewaterhouseCoopers France commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Commissaires aux comptes titulaires sur le périmètre des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale porté par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

KPMG SA, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Arnaud Bourdeille et Maxime Van Den Broek – Tour Egho 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-La Défense Cedex.

Début du premier mandat : 10 mai 2022.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Nomination : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a nommé en remplacement du cabinet Ernst&Young et Autres, le cabinet KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Jean-Baptiste Deschryver – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 26 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Renouvellement : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a renouvelé PricewaterhouseCoopers France en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

9.5 TABLES DE CONCORDANCE

9.5.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 6 août 2026	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 8 avril 2026
1.	Personnes responsables	231-232	997-998
2.	Contrôleurs légaux des comptes	232	998
3.	Facteurs de risque	46-54	502-512
4.	Informations concernant l'émetteur	237	994-995
5.	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	14-35	6-7 ; 14-15 ; 22-39
5.2	Principaux marchés	14-35 ; 88-91	6-7 ; 22 ; 52 ; 761-767 ; 773
5.3	Événements importants dans le développement des activités	7 ; 32	50-51 ; 69
5.4	Stratégie et objectifs	N/A	12-13
5.5	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	995
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A	22
5.7	Investissements	16 ; 33	41; 53; 72
6.	Structure organisationnelle		
6.1	Description du groupe	6	17-21
6.2	Principales filiales	6	17-21
7.	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	14-35	44-83
7.2	Résultats d'exploitation	14-35	44-83
8.	Trésorerie et capitaux		
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	60 ; 146	734 ; 843
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	62 ; 148	735 ; 844
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	25	64-66
8.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	N/A	N/A
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	N/A	N/A
9.	Environnement réglementaire	10	45
10.	Informations sur les tendances	32 ; 35	69 ; 78
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	37-39 ; 42-43	439-455 ; 469-486
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	N/A	457 ; 487
13.	Rémunération et avantages	40 ; 139	465-468 ; 489 ; 697-706 ; 828
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	37 ; 42	441 ; 471
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	N/A	457 ; 487
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	N/A	460-463

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 6 août 2026	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 8 avril 2026
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	N/A	440 ; 470
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	456 ; 486
15.	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	131 ; 217	820 ; 936 ; 982
15.2	Participations et stock-options	N/A	697-706
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	697-706
16.	Principaux actionnaires		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	N/A	992-993
16.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	N/A	993
16.3	Contrôle de l'émetteur	N/A	993
16.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	993
17.	Transactions avec des parties liées	87 ; 137 ; 174 ; 222	759 ; 826 ; 871 ; 942
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	56- 139 ; 142-224	730-829 ; 839-946 ; 955-985
18.1	Informations financières historiques	56- 139 ; 142-224	730-829 ; 839-946 ; 955-985
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	56- 139 ; 142-224	N/A
18.3	Vérification des informations financières historiques annuelles/semestrielles	140 ; 225	831 ; 947 ; 986
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	N/A	945 ; 994
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	54	657
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	995
19.	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social	229	992
19.2	Acte constitutif et statuts	N/A	994
20.	Contrats importants	N/A	995
21.	Documents disponibles	231	997

Rubriques de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement universel »		n° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 6 août 2026	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 8 avril 2026
1.	Informations à fournir concernant l'émetteur		
1.1	Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus	voir table de correspondance ci-dessus
1.2	Déclaration de l'émetteur	1	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 729 à 830, 44 à 69, 84 à 278, 491 à 728 et 831 à 837 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM - Exercice 2025 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/35367735-1f2b-4e13-85fb-42674e8fa18d>), déposé à l'AMF le 8 avril 2026 sous le numéro D.26-0233 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le

31 décembre 2025, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 838 à 946, 70 à 83, 279 à 436, 491 à 728 et 947 à 953 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM - Exercice 2025 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/35367735-1f2b-4e13-85fb-42674e8fa18d>), déposé à l'AMF le 8 avril 2026 sous le numéro D.26-0233 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 873 à 969, 45 à 70, 84 à 348, 627 à 872 et 970 à 976 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM - Exercice 2024 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/d7e73d9e-8c28-456a-8702-89bc0c7aa0cc>), déposé à l'AMF le 10 avril 2025 sous le numéro D.25-0241 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2024, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 977 à 1084, 71 à 83, 349 à 571, 627 à 872 et 1085 à 1091 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2024 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/d7e73d9e-8c28-456a-8702-89bc0c7aa0cc>), déposé à l'AMF le 10 avril 2025 sous le numéro D.25-0241 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 631 à 738, 48 à 75, 91 à 308, 369 à 628 et 739 à 746 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2023 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/f0537ca9-edab-426b-b587-c9041e9c4566>), déposé à l'AMF le 11 avril 2024 sous le numéro D.24-0276 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 749 à 857, 76 à 89, 369 à 628 et 858 à 865 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2023 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/f0537ca9-edab-426b-b587-c9041e9c4566>), déposé à l'AMF le 11 avril 2024 sous le numéro D.24-0276 ;

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel que la BFCM doit publier en tant que société émettrice de titres cotés conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

9.5.2 Table de concordance du rapport financier semestriel de la BFCM

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel que la BFCM doit publier en tant que société émettrice de titres cotés conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	Dépôt du 6 août 2026
1. Rapport semestriel d'activité	
Évènements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	33-35
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	46-54
Principales transactions intervenues entre parties liées	222-223
2. États financiers au 30 juin 2026	141-224
3. Attestation du responsable du document	232
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	225

Sites Internet :

www.bfcm.creditmutuel.fr

www.creditmutuelalliancefederale.fr

Responsable de l'information financière

M. Alexandre Saada

Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Directeur général adjoint de la BFCM

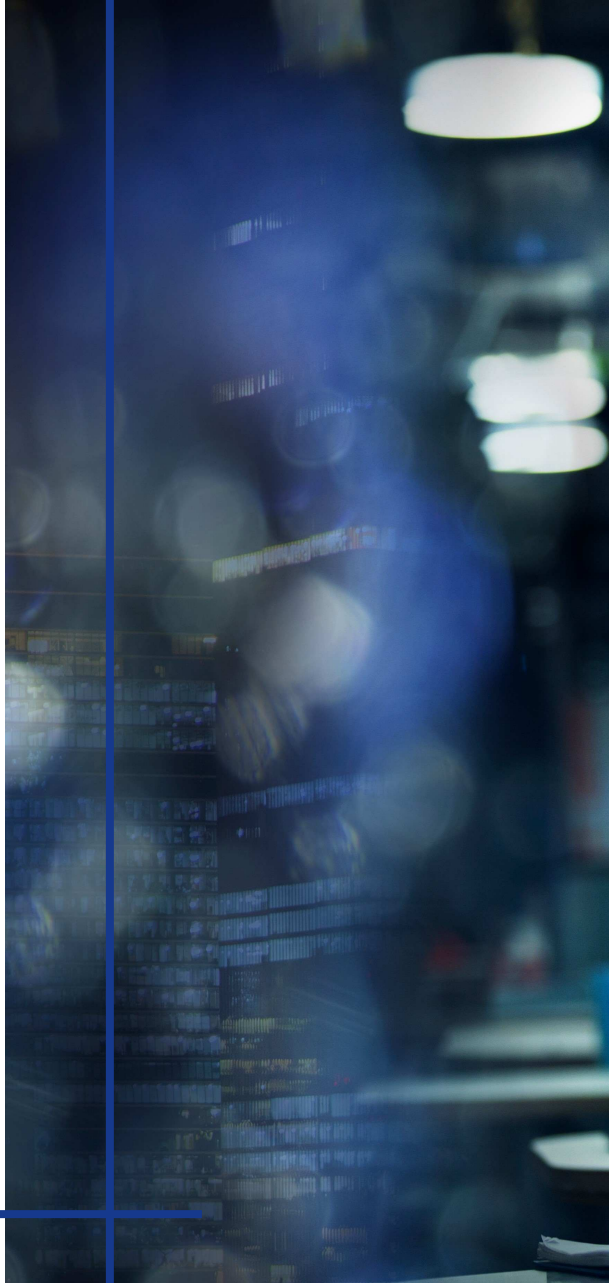
Édition

BFCM

Crédits photos

Photos de couverture : Adobe Stock

Le présent amendement au document d'enregistrement universel est également édité en version anglaise.



Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Société anonyme au capital de 1 715 115 100 €

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tél. 03 88 14 88 14

Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00

Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 328

N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92

www.creditmutuelalliancefederale.fr